



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Administration du Conseil Municipal
Secrétariat du Conseil Municipal

N° 2

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 22 mars 2019

PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte à 09h30

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Jean-Michel LATTES, Laurence ARRIBAGE, Daniel ROUGE, Marion LALANE de LAUBADERE, Sacha BRIAND, Annette LAIGNEAU, Francis GRASS, Ollivier ARSAC, Laurence KATZENMAYER, François CHOLLET, Hélène COSTES-DANDURAND, Djillali LAHIANI, Marie-Jeanne FOUQUE, Franck BIASOTTO, Françoise RONCATO, Marthe MARTI, Pierre TRAUTMANN, Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Christophe ALVES, Marie-Pierre CHAUMETTE, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Bertrand SERP, Christine ESCOULAN, Roger ATSARIAS, Marie DEQUE, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL-BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Aviv ZONABEND, Martine SUSSET, Catherine BLANC, Elisabeth TOUTUT-PICARD, Jean-Louis REULAND, Jean-Luc LAGLEIZE, Jean-Claude DARDELET, Florie LACROIX, Henri de LAGOUTINE, Jean-Baptiste de SCORRAILLE, Laurent LESGOURGUES, Evelyne NGBANDA OTTO, Samir HAJIJE, Frédéric BRASILES, Romuald PAGNUCCO, Julie ESCUDIER, Dorothée NAON, Sophia BELKACEM - GONZALEZ DE CANALES, Emilion ESNAULT, Maxime BOYER, Charlotte BOUDARD, Pierre COHEN, Martine CROQUETTE, Gisèle VERNIOL, Monique DURRIEU, Claude TOUCHEFEU, Joël CARREIRAS, Michèle BLEUSE, Vincentella de COMARMOND, Pierre LACAZE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Régis GODEC, Cécile RAMOS, Antoine MAURICE, Romain CUJIVES, Jean-Marc BARES-CRESCENCE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Jean-Jacques BOLZAN a donné pouvoir à Jean-Michel LATTES, Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER a donné pouvoir à Sylvie ROUILLON VALDIGUIE

Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Elisabeth TOUTUT-PICARD à partir du dossier 5.1, Franck BIASOTTO du dossier 6.1 jusqu'au dossier 17.1, Marthe MARTI dossier 5.1, Dorothée NAON du dossier 1.1 au dossier 3.1, Jean-Luc LAGLEIZE à partir du dossier 5.1, Cécile RAMOS dossier 6.1, Vincentella de COMARMOND à partir du dossier 8.1,

Empêchés d'assister temporairement à la séance et sans donner pouvoir :

Aviv ZONABEND à partir du dossier 6.1, Joël CARREIRAS à partir du dossier 25.5, Marie DEQUE dossier 36.1

Election du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de Charlotte BOUDARD. Aucune autre candidature n'étant proposée, Charlotte BOUDARD est élue secrétaire de séance.

o
o o

Monsieur le Maire : Avant d'entamer, comme nous le faisons chaque fois, la phase des propos liminaires, je voudrais que nous ayons un moment de pensée et d'hommage pour un de nos anciens collègues qui nous a quittés. Alain MONDON est décédé le 12 mars dernier des suites d'une longue maladie à l'âge de 75 ans. Il avait été conseiller municipal délégué ici, à la Mairie de Toulouse, entre 1989 et 1995, avec une délégation relative à des questions financières. Après avoir, au cours du mandat municipal précédent, été conseiller municipal de Rouffiac-Tolosan. Depuis, il avait quitté la vie politique, il s'était fortement engagé dans le milieu associatif, d'abord le rugby. Il présidait le club de la vallée du Girou, il l'a présidé pendant 33 ans. C'est son fils maintenant, Franck, qui assure la présidence. Et puis, deuxième champ d'investissement personnel de notre ancien collègue, le champ humanitaire. Il était très sensible à la question du handicap et, avec Claude SPANGHERO, il avait créé l'association Rugby du Monde. Et ensuite, avec Claude ROUS, il avait fondé la fondation Marie-Louise. Et donc, au nom de tout ce qu'Alain MONDON a apporté à la société et en particulier dans le cadre de son ancien mandat municipal, je vous propose une minute de silence en son hommage.

- Minute de silence-

Monsieur le Maire : Quelques mots au titre des liminaires sur l'actualité. D'abord pour témoigner de ce que nous avons fait avec l'opération "Dessine-moi Toulouse" qui a été, depuis un an, une démarche extrêmement innovante. Il s'agissait d'inviter tous les partenaires qui voulaient s'associer entre eux à travailler sur une vingtaine de sites et à proposer des idées innovantes pour leur mutation. C'est la première fois que la collectivité lançait cette initiative. Elle a connu un grand succès. Son aboutissement a eu lieu la semaine dernière avec la présentation des projets retenus dans chacun des quartiers concernés. Et puis, le lendemain, et le lendemain seulement, la présentation devant les professionnels du secteur par mes soins, au MIPIM à Cannes. Et je peux vous dire, puisque chaque année je vais vendre Toulouse au MIPIM, que c'est la première fois que nous avons autant d'investisseurs, ce qui témoigne de l'attractivité et du rayonnement de notre ville et de notre métropole. Avec un urbanisme innovant et la volonté d'impliquer les habitants dans la fabrication de la ville puisque l'originalité de la démarche, c'était que nous avons souhaité une représentation associative de quartier dans chaque jury. Alors que d'habitude, vous le savez, les processus de concertation avec la population et avec les associations de quartier sont déclenchés une fois le lauréat de l'opération d'urbanisme désigné ou l'aménageur désigné. Maintenant, nous allons poursuivre la démarche, il va y avoir une phase de concertation entre chaque lauréat et la collectivité pour peaufiner et finaliser les projets. Puis une deuxième phase de concertation avec chacun des quartiers, chacune des communes concernées puisqu'un certain nombre de communes de la Métropole sont également dans la démarche. Nous avons réussi, à travers ces projets, à avoir de l'originalité, à avoir une préoccupation sociale, une préoccupation environnementale et surtout une approche très nouvelle des opérations. Dans le même temps, nous présentons aux Toulousains le projet urbain de la Ville intitulé "Ville rose, ville verte". Ça fait trois ans qu'il est travaillé de manière très approfondie. D'abord avec des équipes d'urbanistes dans chacun des secteurs de la ville. Là aussi, c'est quelque chose qui n'avait jamais été fait jusqu'ici. Les associations de quartier ont été fortement impliquées dès le début. Et maintenant, nous sommes dans la phase de contact et de dialogue avec la population à travers un bus itinérant qui sillonne les quartiers de la ville pendant ce mois de mars.

Pour terminer, je voulais vous signaler les journées nationales de France urbaine qui se dérouleront la semaine prochaine à Toulouse. Chaque année, pendant deux jours, France urbaine se réunit pour faire le point sur tous les sujets qui concernent les villes, les grandes intercommunalités urbaines. L'année dernière, on était à Dijon, il y a deux ans, nous étions à Arras. Cette année, nous sommes à Toulouse et ça sera l'occasion de mettre en commun, au-delà des clivages politiques, nos préoccupations et nos propositions dans le contexte que vous connaissez qui est un contexte de crise, crise sociale, crise politique. Où nous pensons, élus des grandes villes, toutes sensibilités confondues, qu'une des clés, une des solutions, une des orientations que nous recommandons à l'État, c'est davantage de décentralisation, davantage de

déconcentration pour les services de l'État. Davantage de liberté et de confiance faite aux élus pour porter les grands projets qui impactent le quotidien des gens. Les projets en particulier qui sont relatifs à la transition énergétique, les projets de logements. Et pendant ces deux journées à Toulouse, à la fin du mois, le 28 et le 29 mars, nous aurons l'occasion de formaliser tout cela et de présenter officiellement sur un document la contribution de France urbaine à ce grand débat national. Contribution élaborée par toutes les tendances politiques qui composent le conseil d'administration de France urbaine. Voilà ce que je voulais indiquer sans être bien évidemment exhaustif. On me reproche toujours, dans les bancs de l'opposition, de ne pas traiter tous les sujets. Justement, le but des liminaires c'est de traiter certains sujets, de permettre à d'autres d'en traiter d'autres et puis d'échanger tout simplement. Donc qui souhaite prendre la parole au titre des liminaires ? Madame Isabelle HARDY.

I. HARDY : Merci. Monsieur le maire, chers collègues, depuis 19 semaines, les conseils municipaux qui ont eu lieu se ressemblent. Depuis 19 semaines, ils précèdent un samedi dont on sait qu'il sera fait de revendications légitimes et malheureusement qu'il se terminera par des violences et des exactions de personnes qui souhaitent faire tomber notre République et que nous condamnons. Et depuis 19 semaines, vous n'avez jamais répondu à cette colère, vous n'avez pas proposé de réponse aux attentes légitimes des Toulousaines et des Toulousains. Pas plus que vous ne l'avez fait d'ailleurs lors des manifestations sur la loi Travail, celle contre la privatisation de la SNCF ou encore, celle toute récente celle sur le pouvoir d'achat qui a pourtant fédéré autant de personnes qu'un samedi. Emmanuel MACRON lui, en jouant au chat et à la souris avec les gilets jaunes, en mettant en place uniquement des mesures de répression, en interdisant ou en souhaitant interdire les manifestations sur certains lieux, joue un jeu dangereux. Il semble que vous soyez satisfait de ses réponses. Nous n'avons pas les mêmes. Car un régime qui ne trouve une issue que dans le discours sécuritaire, dans le climat de peur, dans la stigmatisation, bien souvent en faisant des amalgames, fait le lit de celles et ceux qui ont une idéologie totalitaire. Nous croyons, plus que jamais, qu'il faut répondre par plus de justice sociale, de justice fiscale, plus de reconnaissance des laissés-pour-compte, plus de puissance publique pour défendre l'intérêt général et plus de services publics pour que l'égalité ait un réel sens dans notre République. À Toulouse, c'est également ce que nous appelons de nos vœux. Mais aujourd'hui, force est de constater que nous sommes rentrés dans une ère totalement dédiée à la communication pour faire oublier que, bien souvent, les priorités sont en inadéquation avec la réalité des attentes et des besoins des Toulousaines et des Toulousains.

Quelques exemples, je ne traiterai pas tous les sujets non plus. En matière de mobilités par exemple, le mirage de la troisième ligne de métro. Cette ligne, nous l'avons déjà dit, qui est déjà affichée dans les moindres détails dans les lignes A et B, qui apparaît dans les argumentaires commerciaux des agences immobilières, des promoteurs, des porteurs de projet comme si elle était en activité alors que nous n'avons pas encore eu la concertation avec la commission d'enquête prévue au mieux au mois de juin. Par la communication, vous tentez de faire oublier qu'elle s'effrite cette troisième ligne, depuis le rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion des trois organismes de Tisséo. On sent bien qu'au fil des semaines, les décisions sont prises dans une certaine effervescence, accompagnées par une communication de plus en plus forte. Mais que se cache-t-il derrière cette agitation ? Le rapport de chambre régionale des comptes nous éclaire sur certains points. Le directeur du SMTC a démissionné au printemps 2018 alors que les observations provisoires des magistrats étaient déjà connues et certaines irrégularités étaient déjà pointées du doigt par la chambre. Le président du conseil scientifique de Tisséo a également démissionné en novembre 2018 alors que le rapport de la chambre régionale des comptes notait des irrégularités graves dans les marchés passés entre Egis et Tisséo. Le président du conseil scientifique appartenait au conseil d'administration d'Egis, ce que la chambre avait identifié comme un risque de conflit d'intérêts. Et la nomination de ce président du conseil scientifique aurait mérité plus d'éthique et de neutralité. La commission d'enquête également, pour la troisième ligne de métro, a pris un retard de quelques mois. Elle se tiendra au mieux au début de la période estivale, au pire, en période préélectorale pour les municipales de 2020. La raison de ce retard ? Une remarque de la chambre concernant un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des infrastructures pour le moins litigieux qui a contraint Tisséo à l'annuler. Et enfin, dernier élément, et non des moindres, le rapport de la chambre affirme la non-soutenabilité du financement de la troisième ligne de métro. D'autres avant elle comme la commission d'enquête du PDU, certaines collectivités, le Codev, des associations, les élus de l'opposition émettaient déjà des doutes sur la crédibilité du plan de financement de ce projet de mobilité. Et les conclusions de la chambre crédibilisent cette analyse en remettant en cause à la fois les délais de construction, la faculté de la troisième ligne à répondre aux enjeux de mobilité de notre territoire et la capacité de financement de Tisséo. Il existe un point positif

toutefois. À ceux qui doutent aujourd'hui de la République, on peut affirmer que notre système de contrôle et d'évaluation des politiques publiques fonctionne. Et ce rapport de la chambre régionale des comptes permet de rappeler qu'il ne faut pas confondre la communication avec la responsabilité, la transparence et l'éthique.

Autre exemple qui va, sur bien des points de l'ordre du jour, nous occuper aujourd'hui. L'autre exemple est celui de l'urbanisme. Votre politique en matière d'urbanisme, dont l'accélération en matière encore de communication donne déjà un air de campagne électorale, se décline autour de dispositifs qui tentent de masquer un manque de vision. Là encore, que se cache-t-il derrière ces spots publicitaires qui passent en boucle sur les chaînes de télévision locale ? Derrière ce slogan "Dessine-moi Toulouse" affichant des travaux idéalisés par des images de synthèse ? Derrière le plan-guide et ses beaux objectifs ? Derrière ces annonces foisonnantes de projets qui ne sont pas encore réalisés, mais surtout pas débattus et encore moins coconstruits avec les habitants. Parce que c'est vrai que permettre à des habitants de participer à un jury permet effectivement de donner un avis, mais ne permet pas en amont de coconstruire le projet pour lequel ils sont invités à se prononcer. On peut faire référence à la Tour Occitanie qui se pavane dans les documents publicitaires alors que, là aussi, la commission d'enquête sur TESO, qui vous a été imposée, commence bientôt. On peut faire référence au projet de privatisation de la place de l'Europe pour un campus et un hôtel privé. Mais ce n'est pas uniquement un problème de démocratie. Le plus grave et le plus impactant sur la ville et sa façon de fonctionner, c'est l'absence totale de vision et de prospective sur le projet urbain. Tout est fait au coup par coup, par opportunisme et non guidé par une stratégie cohérente. On retrouve cette incohérence dans l'affichage de votre volonté d'une ville à densité modérée et pourtant modérée à certains endroits et très très dense à d'autres, comme à Saouzelong. La volonté d'une Ville végétalisée parfois et dévégétalisée pour être bétonnée comme à Papus. Une ville exemplaire en matière de logement social, mais plutôt dans les quartiers les moins agréables et surtout pas dans les réalisations à vos yeux emblématiques. Incohérences enfin, car les exemples sont tellement nombreux que je ne serai pas exhaustive, dans la poursuite du projet de Joan BUSQUETS de réaménagement du centre-ville. Exit le projet structurant des boulevards. La cohérence de l'axe Matabiau-Dupuy. Et pourtant, les études étaient déjà réalisées. Place aux opérateurs de parkings qui guident la réalisation de l'esplanade Jean JAURÈS dont vous-même avez des doutes et des craintes en termes d'usage. Place à des projets de piétonnisation de bric et de broc comme c'est le cas pour la place Belfort. Donc si on peut toujours se féliciter de la suppression de la circulation de transit, on ne voit pas la cohérence. Alors, pour pallier le manque de vision, c'est aux opérateurs privés que vous confiez l'avenir urbanistique de la ville. Et l'illustration, vous l'avez indiqué dans votre liminaire, Monsieur le maire, en est faite par "Dessine-moi Toulouse" et effectivement, vous êtes heureux de pouvoir nous annoncer que chaque année, vous allez vendre Toulouse au MIPIM. Alors, "Dessine-moi Toulouse", un intitulé fort sympathique au demeurant, le tutoiement est convivial, le global du "Toulouse" plutôt que "Des projets pour Toulouse" laisse entendre une cohérence et le petit plus, la référence au Petit Prince apporte le brin de poésie qui fait rêver. Oui, mais on est dans une autre communication qui n'est pas le reflet de la réalité, mais qui est tout autre. À travers ce concours, vous vous défaussez de votre rôle d'aménageur urbain. En confiant à des opérateurs privés, dont les compétences qui sont avérées et je ne remettrai jamais en cause le professionnalisme et les compétences de ces opérateurs, dont les compétences donc, ne peuvent pas pour autant se substituer à la puissance publique. Alors oui, vous nous reprochez souvent de ne pas jouer le jeu. Nous avons joué le jeu et nous avons participé aux ateliers de "Dessine-moi Toulouse" afin d'apporter nos contributions aux futurs projets. Mais je le regrette, ce fut une déception. Sous le vocable de nouveau modèle économiquement viable, c'est bien la recherche de financeurs qui a pris le pas sur la recherche de projets répondant aux intérêts, aux attentes des Toulousaines et des Toulousains dans leur diversité. Et puis, on a vu les règles du jeu changer en cours de discussion pour certains projets, notamment sur le projet du petit palais des sports et plus globalement sur le site de Compans, mais nous y reviendrons davantage dans le détail pendant ce conseil. Quant à la concertation, la démarche participative que vous nous avez vendue a été, dans bien des cas, une mascarade qui n'a pu être camouflée par la com et c'est bien dommage. Bref, à partir de concours d'idées, d'appels à manifestation d'intérêt, d'appels d'offres, de ventes directes pilotées par certains opérateurs, par la vente de terrains ou de patrimoine qui pourraient faire l'objet de projets pilotés par la collectivité, émerge ça et là une multitude de projets sans cadre et sans vision globale. Or, nous avons tellement besoin, mais c'est notre vision, d'une réelle implication de la puissance publique en amont des projets, de réflexion collective avec les citoyens, les partenaires, les acteurs concernés, d'une véritable coconstruction. C'est fondamental pour fixer des objectifs ambitieux et cohérents et bien sûr les atteindre en matière d'équipements publics, d'habitat, d'usages partagés de l'espace public, piétons, vélos, habitants, touristes et en matière également de commerces et d'économie. Vous jouez au promoteur immobilier alors

que vous devriez assumer votre rôle de puissance publique et votre responsabilité d'aménageur du bien public que constitue la ville. Merci.

Monsieur le Maire : Pierre LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. D'abord, Monsieur le maire, je voudrais, au nom des élus communistes, républicains et citoyens, dans une période où nous avons commémoré hier les attentats de Toulouse, où aujourd'hui se commémorent les attentats de Trèbes et Carcassonne, exprimer notre solidarité à la communauté musulmane après les attentats en Nouvelle-Zélande, 49 morts, deux mosquées attaquées. Et je crois qu'effectivement, vous l'aviez fait lors d'autres propos liminaires, Monsieur le maire, il faut systématiquement affirmer la solidarité de notre conseil municipal face au terrorisme. Deuxièmement, aussi, saluer les difficultés de notre ville face à l'insécurité, aux violences. Je pense notamment, vous n'en avez pas dit un mot, mais au quartier des Izards qui vient de connaître une nouvelle fusillade grave avec un blessé dont le pronostic vital est engagé. Je crois, face à cette montée d'insécurité à Toulouse, Monsieur le maire, nous vous l'avions déjà exprimé, vous l'aviez balayé d'un revers de main, il y a, depuis 2009, un sous-effectif de la police. Et quand vous regardez l'évolution des effectifs de police depuis 2009 dans notre ville, en comparaison avec la démographie toulousaine qui, chaque année, voit 8 à 10 000 personnes habiter notre ville, je pense qu'il faut que le conseil municipal, avec force, s'adresse au ministre de l'Intérieur, à votre ami Édouard PHILIPPE pour que nous ayons enfin des effectifs. Vous vous êtes félicité des quelques dizaines de policiers qui sont venus renforcer les effectifs de la Ville, mais regardez ce comparatif, et si vous ne voulez pas prendre 2009, prenez votre arrivée en 2014 à la tête de la Ville. Il y a effectivement, face à la démographie toulousaine, un sous-effectif en termes de policiers et je crois qu'il faut pousser là-dessus notre expression vis-à-vis du gouvernement. Vous êtes, Monsieur le maire, et c'est votre cas, pris dans une difficulté peut-être vis-à-vis de ce gouvernement. C'est votre cas personnel, c'est pas celui obligatoirement de votre majorité. Je ne sais plus quelle expression choisir vis-à-vis de vous. Vous êtes un ami d'Emmanuel MACRON, d'Édouard PHILIPPE, de beaucoup de personnalités du gouvernement, un compagnon de route, un des meilleurs élèves, avez-vous dit. Vous nous dites qu'avec France urbaine, vous voulez maintenant parler de décentralisation, vous avez été le premier à vanter la contractualisation et une nouvelle forme de centralisation. Il est difficile de vous suivre. Par contre, je pense, n'entraînez pas Toulouse dans la crise politique que connaît le gouvernement que vous semblez soutenir ou le président de la République que vous semblez soutenir. Ma collègue a raison de dire que vous évitez systématiquement de parler de la situation grave que connaît notre pays qui, en dehors de ce conseil municipal, vous pousse à des déclarations par contre plus fracassantes. Je crois qu'il y a une situation extrêmement grave, nous vous l'avions dit, dans le pays, mais aussi à Toulouse. "Il ne s'agit pas de parler systématiquement d'égalité, mais de faire des égaux", disait Jean JAURÈS. Et je crois que par rapport à la crise nationale ou par rapport aux décisions de ce conseil municipal, il faut que nous ayons conscience de ça. Nous avons aujourd'hui une situation extrêmement grave qui s'est caractérisée par des violences terribles sur les Champs-Élysées que nous condamnons avec force. Mais je crois que nous devrions avoir un moment d'échange ici pour dire que ce gouvernement, que je qualifierais pas en faillite, qui navigue au jour le jour avec des difficultés certaines, devrait répondre politiquement à une des principales préoccupations de nos concitoyens aujourd'hui, le retour de l'impôt sur la fortune, l'augmentation du SMIC, l'augmentation des retraites. Il y a un ras-le-bol par rapport à ceux qui s'affirment et je crois que vous prenez une mauvaise pente dans ce sens-là, Monsieur le maire, qui ne gèrent que pour les premiers de cordée. Que pour ceux pour qui tout va bien. Et nous considérons nous au contraire qu'au niveau de la France comme au niveau de Toulouse, il faut agir pour tous. Je crois donc qu'il faut que nous ayons des signes dans ce conseil municipal pour redonner aussi du pouvoir d'achat, vous en avez pris beaucoup aux Toulousains, il faudrait effectivement faire l'inverse. Et je dois dire que la réponse sécuritaire, interdire la place du Capitole ou d'autres rues ou d'autres zones commerçantes à des manifestations, ne me paraît pas la bonne solution même s'il faut répondre aux violences.

Je voudrais attirer votre attention sur quelque chose que vous n'avez pas fait pendant cinq ans aussi, c'est la défense du service public. Aucune expression sur la situation de l'hôpital qui est pourtant en lutte depuis des années et je parle du CHU, mais aussi de l'hôpital psychiatrique de Marchant. Aucune prise de position ferme de votre part. Aucune prise de position, je vous avais interpellé lors des trois derniers conseils municipaux, sur les fermetures de guichets de poste, sur les fermetures de guichets SNCF. L'égalité dans les territoires est remise en cause à l'échelle nationale, mais elle est remise en cause à Toulouse aussi. Et je crois qu'il serait bon, peut-être vous auriez le temps dans la journée, de nous préparer une déclaration de soutien

aux fonctionnaires, aux salariés des services publics. Il faut plus d'effectifs dans la police, il en faut aussi plus dans les écoles, dans les hôpitaux. Un des points aussi sur lequel, je crois, je veux alerter sur l'impasse de vos politiques, c'est la manière dont aujourd'hui vous faites peser un poids considérable sur les fonctionnaires territoriaux. Vous allez en force, contre l'avis du comité technique paritaire, passer une réforme de l'indice de rémunération des fonctionnaires territoriaux. Vous considérez que cet indice va se faire aujourd'hui sur la base de l'individualisation du fonctionnement du fonctionnaire territorial. Nous défendons nous l'idée, comme les syndicats, qu'il faut garantir l'avancement de carrière à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux. Je crois donc qu'il faudrait revenir sur cette mesure qui a été rejetée en comité technique paritaire. Et de même, revenir sur une des situations paradoxales de Toulouse, vous aviez anticipé les politiques d'Emmanuel MACRON, sur les difficultés que connaissent l'ensemble de nos services publics territoriaux suite au choix de votre majorité de restreindre le recrutement et de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux. Il y a donc une situation grave aussi à Toulouse sur l'accès à la culture, sur la question de la propriété, on l'a vu avec la grève des éboueurs, sur la question du travail dans les écoles, sur la question du travail dans la petite enfance. Et vous avez donc appliqué une politique en fermant les yeux et les oreilles aux contestations qui se font jour dans les différents services publics territoriaux ou aux revendications des populations. Je crois que là aussi, il faut revenir à plus de services publics. Je faisais le lien avec la démographie de notre ville par rapport aux effectifs de police, mais c'est la même question qui se pose par rapport au nombre de piscines, au nombre d'équipements publics, au nombre de fonctionnaires territoriaux dans notre ville.

Dernier point, Monsieur le maire, vous n'en avez pas parlé non plus, peut-être vous le ferez en réponse. Le fait que l'État aujourd'hui avance sur la question de la LGV ou sur la question de l'aéroport nous confirme que l'État ne vendra pas ses parts, ne règle pas le problème de la question posée globalement de la privatisation de l'aéroport. Je crois que là-dessus, face au changement de propriétaires qui vont arriver sur l'aéroport, face au mouvement de contestation, face au danger du hub prévu sur l'aéroport de Blagnac avec des nuisances en termes de pollution ou des nuisances sonores qui augmenteront, nous attendons aussi plus de fermeté de votre part. Monsieur le maire, il est temps que vous nous disiez exactement quelle est votre position face au soutien d'Emmanuel MACRON ou d'Édouard PHILIPPE. Êtes-vous aux côtés des Toulousains dans la contestation ou au contraire accompagnez-vous ces politiques de vos vœux ? Nous savons que votre majorité est divisée là-dessus. Et je vous le dis d'ailleurs dans vos déclarations face aux violences des gilets jaunes. Le gilet jaune aujourd'hui le plus médiatisé de Toulouse, Monsieur CAUCHY, il vient plutôt des rangs de votre majorité, en tout cas il vous soutenait en 2014 puisqu'il était et est toujours proche de DUPONT-AIGNAN. Vous le découvrez peut-être quand je vous parle, mais je crois que vous connaissez suffisamment votre majorité pour savoir que vous avez effectivement un grand écart à continuer à faire, mais qui nous paraît, nous, difficile vis-à-vis des Toulousains. Nous souhaiterions une parole forte, je l'ai dit, sur la défense des services publics, sur la question du pouvoir d'achat et de condamnation des politiques actuelles d'Édouard PHILIPPE et d'Emmanuel MACRON. À défaut, nous considérerons que c'est un soutien que vous apportez à ce gouvernement. Je crois, Monsieur MOUDENC, que tout le monde attend cela de votre part et d'ailleurs vos propos liminaires qui ont beaucoup porté sur l'urbanisme, me font dire que vous êtes dans une position un peu hors sol. Je l'avais déjà dit, vous n'êtes plus sur le terrain, vos élus municipaux, votre majorité sont enfermés dans les bureaux. Sourds, sourds, sourds, sourds aux revendications des Toulousains, nous verrons ce que vous direz sur Saouzelong.

Monsieur le Maire : Chut, je vous demande d'écouter Monsieur LACAZE, grâce à lui, nous avons un morceau d'humour à chaque conseil municipal, il faut l'écouter attentivement.

P. LACAZE : Nous verrons ce que vous direz sur la question de l'urbanisme à Saouzelong, sur la question de l'urbanisme à Ancely, à Casselardit, sur la question de l'urbanisme autour de la gare Matabiau. Vous êtes sourd aux revendications des Toulousains et Toulousaines. Vous l'êtes sur la question du pouvoir d'achat, vous l'êtes sur la question de l'urbanisation. Et notamment, Monsieur le maire, nous vous avons proposé au premier conseil municipal en décembre ou novembre 2014 ou avant, après votre intronisation comme maire, une proposition des élus communistes qui était les assises de l'urbanisme. Regardez les PV. Vous n'en avez pas tenu compte. Vous avez avancé sur cette question en cinq ans au coup par coup. Votre expression, je crois, c'est un urbanisme de patates. Vous travaillez, vous faites des appels à projets. Ça ne résout en rien, ça ne résout en rien les questions de mobilité et donc l'aggravation de la circulation dans notre ville depuis votre mandat. Ça ne résout en rien les questions d'aménagement de la ville. Donc je pense que sur cette question de l'urbanisme, vous êtes contesté par l'ensemble des associations toulousaines, sur la question du dialogue.

Donc j'ai trouvé votre propos liminaire comme sur d'autres questions qui n'étaient que de l'autosatisfaction, vous cherchez à vous convaincre que vous avez répondu aux exigences des Toulousains. Nous disons nous que dans un an, les Toulousains vous feront comprendre que vous ne les avez pas écoutés.

Monsieur le Maire : Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Chers collègues, bonjour. Je souhaiterais intervenir quelques minutes en revenant tout d'abord sur les commémorations des attentats terroristes de mars 2012 que Montauban et Toulouse ont connus. Avant tout, mes chers collègues, Monsieur le maire, c'est pas l'essentiel de mon propos sur ce sujet, c'est une remarque qui n'a bien évidemment rien de polémique et qui se veut constructive. De très nombreuses personnes ont été déçues de ne pouvoir participer à la commémoration républicaine organisée square Charles de Gaulle, car elles n'ont pu arriver à temps après la cérémonie qui s'est tenue à l'école Ohr Torah. Alors je comprends les difficultés d'organisation avec la présence d'un ministre de ces manifestations, mais elles ont toutes les deux un sens profond et il me paraît important que celles et ceux qui le souhaitent puissent y assister successivement dans de bonnes conditions. Et donc je pense que pour les prochaines manifestations, il faudra réfléchir à une organisation qui permette de participer aux deux et d'avoir une véritable alternance calendaire. Mais au-delà de cette simple remarque d'organisation, je souhaite m'arrêter quelques instants sur l'action que nous pouvons mener, Ville de Toulouse, élus, contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination. Nous le constatons avec tristesse et je dirais même un certain effroi. Les actes racistes et antisémites, les discriminations, quelles que soient leur forme restent d'une très très forte actualité, chez nous comme ailleurs. Et je sais que nous sommes, chers collègues, toutes et tous mobilisés sur ces questions et nous avons adopté, il y a quelques mois, un plan d'action et de prévention qui se veut ambitieux. Il faut le mettre en place de manière forte et rapide et peut-être accorder à sa réalisation des moyens plus importants, voire même se donner des objectifs supplémentaires. Je pense également qu'il faut que nous réfléchissions au sens que nous voulons donner à la journée du 12 mars. Du point de vue municipal, elle ne peut plus être, de mon point de vue, et là aussi, il n'y a ni critique ni polémique de ma part, l'occasion d'un simple rassemblement autour d'un dépôt de gerbe. Il nous faut aller plus loin et créer les conditions pour en faire un moment qui soit populaire. Où nous pouvons, dans leur diversité, rassembler les Toulousains de tout âge et en premier lieu les plus jeunes. Ces propositions, nous sommes bien sûr tout à fait prêts à les travailler avec vous au sein du conseil de la laïcité ou toute instance qui pourra se pencher sur cette question. Et enfin, je souhaite, toujours sur cette thématique, proposer au conseil municipal que nous donnions le nom des victimes civiles et militaires de mars 2012 à un lieu symbolique de notre ville. Pas une rue, mais un jardin comme cela a été fait par exemple à Paris pour Ilan Halimi ou une place, c'est-à-dire un lieu qui symbolise la vie et le partage.

Je voudrais également, et sans transition bien sûr, parler également moi aussi d'urbanisme. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit précédemment par mes collègues, j'en partage l'essentiel. Donc je voudrais prendre un angle plus particulier, et vous parler essentiellement de logements. Au fond, ce débat, la question du logement pour moi est simple et elle renvoie d'une certaine façon aussi aux questions qu'on peut se poser lorsqu'on parle d'urbanisme. Deux questions. Quelle ville voulons-nous ? Et quelles catégories de Toulousains vont-elles pouvoir y vivre ? Et cette question, malheureusement, nous avons déjà une réponse. Vous êtes en train de proposer une ville dont les classes moyennes, c'est-à-dire les salariés, les employés, les retraités seront peu à peu exclus. Et j'emploie le futur et je pourrais très bien conjuguer cette phrase au présent. Mes chers collègues, face à la gentrification, nous constatons que vous avez renoncé. Vous avez choisi de laisser faire le marché. Les Toulousains, à commencer par les familles, sont chassés de leur ville, car la production de logements est aujourd'hui, dans notre cité, dans notre métropole, avant tout une opportunité pour l'investissement spéculatif plutôt qu'une réponse aux besoins réels des habitants. Bientôt, dans Toulouse, il n'y aura plus que trois catégories de population. Les étudiants logés malgré tout dans de mauvaises conditions, les Toulousains les plus paupérisés qui auront accès au logement social et ceux qui pourront aligner plusieurs centaines de milliers d'euros en s'endettant pour la plus grande partie de leur vie. Et pour les autres, ce sera et c'est déjà la double peine, l'éloignement et lorsqu'ils voudront revenir dans la ville-centre, les bouchons. La ville inaccessible est en train de se mettre en place. Et cette ville inaccessible, ce n'est pas la ville pour tous, c'est la ville malheureusement pour quelques-uns. Alors, on pourrait vous soupçonner très facilement d'être complice, et ça serait caricatural, des intérêts financiers des lobbies immobiliers. Je ne le crois pas. Je pense que c'est plus grave. Je pense que vous êtes dépassé par la dynamique économique et démographique de notre métropole et que votre seul réflexe, c'est le laissez-faire. Du coup, on a, et Pierre LACAZE l'a dit excellemment, des opérations immobilières dans tous les sens, mal

intégrées à une rue, à un quartier, souvent moches, éloignées des transports, des commerces ou des services. Vous l'aurez compris, nous considérons que la question du logement est désormais une des questions essentielles du débat public dans cette ville, pour ne pas dire la question essentielle que se posent les Toulousains. Je pourrais l'évoquer sous d'autres angles, parler également du logement des seniors, des catégories sociales les plus fragiles. La question du logement insalubre qui n'est malheureusement pas une situation uniquement marseillaise, et nous l'avons vu avec le dramatique incendie de Matabiau.

Je souhaiterais également, pour ne pas être trop long, m'arrêter, moi aussi, sur la situation du quartier des Izards et sur les actes de violence qui se sont tenus une nouvelle fois le week-end dernier où des tirs de kalachnikov, de kalachnikov, ont fait deux blessés dont un grave dans la toute proximité de la station de métro des Trois-Cocus. La situation de ce quartier est très alarmante et malgré la rénovation urbaine, ce quartier est toujours contrôlé par le deal. Mes chers collègues, il faut entendre la demande des habitants qui demandent le retour de l'ordre républicain. Alors pour cela, il y a avant tout la réponse de la Police nationale et de la justice, mon collègue Pierre LACAZE vient d'en parler. Mais il y a également, dans le cadre de nos compétences, des moyens d'action qu'il nous faut amplifier. Enfin, un mot pour ne pas être trop long, pour vous dire que nous ne manquerons pas de participer aux journées de France urbaine. Et je voudrais attirer votre attention, Monsieur le maire, sur un paradoxe dans vos propos de ce matin. Vous nous dites : "Plus de décentralisation, plus de moyens pour les territoires à qui il faut faire confiance". Nous sommes d'accord. Mais pourquoi alors avoir signé avec l'État le pacte financier qui nous contraint ? Nous avons déjà eu ce débat il y a quelques mois dans cette instance. Vous nous dites : "Je dois et je veux être responsable". Moi, je vous fais la même réponse. Je crois que vous confondez responsabilité et vassalité.

Monsieur le Maire : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Merci, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. À mon tour, au nom du groupe Toulouse Vert Demain, un propos liminaire qui s'inscrit, vous l'avez dit, Monsieur le maire, dans un contexte de crise politique et sociale. Vous n'avez pas souhaité développer ce matin davantage, mais nous, nous voulions vous exprimer notre inquiétude pour Toulouse. Notre inquiétude parce que les mesures annoncées par le gouvernement ne permettront pas d'apaiser les rues, mais au contraire rendent de plus en plus improbable la désescalade de la violence que nous avons appelée de nos vœux déjà au précédent conseil municipal et qui devrait être la priorité du gouvernement. Le niveau de militarisation qui est également annoncé du maintien de l'ordre serait inédit depuis la guerre d'Algérie, et quelque part un aveu d'échec politique. Nous avons une double inquiétude pour notre ville, Monsieur le maire. Le premier, c'est que ces annonces entraînent un risque de nouvelle escalade de la violence et un épuisement des forces de l'ordre. Et le deuxième, c'est que l'interdiction de quartiers ou de place du Capitole, etc. déplacent les casseurs vers les quartiers non concernés par les arrêtés d'interdiction. Nous voulons rappeler que d'autres doctrines du maintien de l'ordre existent et ont fait leurs preuves chez nos voisins européens. Elles permettent de miser sur la désescalade en ne ciblant qu'uniquement les éléments les plus violents sans prendre en étau les manifestants pacifiques.

La mobilisation qui s'exprime dans notre pays et aussi à Toulouse est aussi celle sur le climat. Et nous voulons saluer les milliers de Toulousaines et Toulousains qui se sont déplacés vendredi dernier pour une grande manifestation contre le climat, une nouvelle d'ailleurs qui aura lieu cet après-midi au départ d'Arnaud Bernard. Nous voulons saluer notamment cette génération climat qui secoue les inerties et fait entendre la voix de celles et ceux qui refusent l'ordre établi des choses. Cette jeunesse qui monte au front avec le cœur de celles et ceux qui n'ont ni le temps d'attendre, ni l'envie de céder, ni le droit de perdre. Face à cela, c'est bien des réponses politiques qui sont attendues, Monsieur le maire. Et quelle part vous prenez dans cette réponse politique ? Je pourrais résumer votre politique, Monsieur le maire, à : "Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais". Depuis le début de l'année, vous vous êtes trouvé une nouvelle couleur verte depuis les vœux que vous avez faits aux Toulousains autour de "Toulouse, naturellement belle". Ça, c'est vos paroles, Monsieur le maire. Mais vos actes sur la nature en ville, nous pourrions trouver beaucoup d'exemples qui démontrent que c'est tout le contraire. L'exemple du quartier Papus qui se mobilise contre la bétonisation que vous choisissez de faire d'espaces verts existants. La question de l'utilisation du glyphosate qui perdure dans notre ville ou dans notre métropole. La question de la Tour Occitanie dont vous nous avez écrit dans un courrier assez grandiose qu'elle va permettre le grand retour de la nature dans ce quartier. Monsieur le maire, la Tour Occitanie, pour vous, c'est le retour de la nature dans le quartier de la gare. Eh bien, j'ai envie de vous dire, Monsieur le maire, c'est soit de l'incompétence de savoir ce que c'est la nature en ville, soit du cynisme

et je ne préfère pas essayer de trouver la réponse. C'est aussi, ça a été dit par d'autres collègues, et vous l'avez dit dans votre propos liminaire, le projet "Dessine-moi Toulouse" qui promet de belles images de synthèse, des beaux projets ici ou là. Par exemple, un très beau projet effectivement qui est proposé dans le quartier des Izards Trois-Cocus. Mais nous aurons l'occasion de voir dans ce conseil municipal, dans les actes, que par contre vous proposez de rogner la dernière ferme bio de la ville en prenant un terrain pour y installer une école privée catholique. C'est aussi et ça a été dit par d'autres, le projet urbain que vous avez présenté récemment, "Toulouse ville rose, ville verte". Une magnifique ville pour 2030-2040, les belles promesses pour demain avec notamment les parcs urbains que vous avez présentés. Parcs urbains qui, faut quand même le dire, sont aujourd'hui, pour certains, des autoroutes urbaines. Par exemple le parc urbain de l'Hers et celui de la rocade. Le parc urbain du canal du Midi, c'est celui d'une voie où 40 000 véhicules par jour passent. Voilà la réalité des parcs urbains aujourd'hui. C'est aussi le bassin des Filtres que vous mettez en vert aujourd'hui, mais qui est promis peut-être à de l'urbanisation par VNF demain. Alors, vous parlez beaucoup de "Toulouse ville rose, ville verte", Monsieur le maire, mais pour les Toulousains, tout n'est pas rose et ils sont plutôt verts de rage. Les mobilisations d'ailleurs se multiplient dans la ville, dans tous les quartiers, nous aurons l'occasion là aussi d'y revenir. Que ce soit à Saouzelong, autour du projet urbain de l'hôpital La Grave, à Jolimont, avec le projet Guillaumet, sur la place de l'Europe, au quartier Croix de Pierre avec l'Oasis. Il y a tous les quartiers, je veux même pas tous les citer parce qu'on y reviendra plus tard, qui démontrent que vous n'avez aucune concertation, que l'urbanisation est subie. Avec une absence de nature en ville dans ces projets urbains, une absence de mixité sociale. Et c'est la même chose sur la question de la mobilité où, plutôt que de préparer une ville apaisée, nous avons l'exemple actuel des Minimes qui démontre que vous cherchez plutôt à redévelopper les voitures qu'à chercher à maintenir des rues apaisées. Et c'est le cas effectivement aujourd'hui aux Minimes.

Alors effectivement, votre politique urbaine, il y a celle dont vous parlez, avec les belles photos, avec les projets pour 2030 et 2040 et puis il y a les actes aujourd'hui à travers le PLUi-H. Alors, est-ce que vous mettez en place une cohérence urbanisme-transport en conditionnant toute urbanisation à la disponibilité de transports en commun ? Non. Est-ce que vous marquez une rupture dans la consommation foncière et donc la lutte contre l'artificialisation des sols ? Non. Est-ce que vous interdisez la construction d'habitations en zones polluées qui dépassent les seuils de normes de qualité de l'air ? Non. Est-ce que vous réduisez les aménagements en zones exposées au bruit, notamment autour de l'aéroport ? Non. Est-ce que vous prenez en compte la trame verte et bleue en assurant l'inconstructibilité stricte des secteurs de biodiversité ? Non. Est-ce que vous démontrez la bonne prise en compte des risques inondation et de tous les risques liés à la santé, qualité de l'air, pollution des sols ? Non. Est-ce que vous assurez la préservation du potentiel agronomique et des milieux naturels notamment les zones humides et les espaces boisés ? Non. Est-ce que vous réalisez un diagnostic précis des quartiers les plus exposés au changement climatique en préparant les îlots de fraîcheur ? Non. Ces questions-là et ces réponses négatives, ce ne sont pas les élus écologistes qui le disent, c'est l'autorité environnementale dans son avis rendu sur le PLUi-H. Et Régis GODEC, au nom de l'opposition municipale, aura l'occasion de revenir sur ces points pour démontrer qu'au-delà de vos beaux discours, tous vos actes sont contraires à la nécessaire transition écologique. Vous êtes passé, Monsieur le maire, du greenbashing, en pilonnant pendant des années nos positions par votre acharnement productiviste, à aujourd'hui votre greenwashing, qui vous amène à repeindre en vert autant les plots en béton dans la ville que vos discours, sans doute pour trouver une jouvence électorale. Mais vous parlez d'écologie d'ailleurs comme d'une thématique, pour nous, elle est le chemin à suivre. Nous avons la conviction que nous vivons aujourd'hui un point de basculement ou que face à la montée des périls, il y a un sursaut des consciences qui s'exprime dans notre pays et à Toulouse également. Nous entendons prendre toute notre part bien sûr dans la construction d'un autre futur, à la fois pour la planète et pour Toulouse. Ce récit alternatif, nous lui donnons depuis très longtemps, nous, le joli nom d'écologie. Parce qu'à tous les niveaux, notre conviction, que ce soit au niveau européen, au niveau local, c'est que la transition écologique doit être engagée d'urgence pour bien vivre et pour mieux vivre. Que ce soit la dégradation environnementale, l'explosion des inégalités ou l'affaiblissement de la démocratie, notre conviction c'est qu'elle est liée à un modèle économique que vous soutenez, le libéralisme. Ce modèle économique qui participe à la montée des populismes. Et c'est pourquoi nous, nous voulons construire un nouveau pôle qui n'a jamais fait de compromis, ni avec le productivisme et de s'affranchir du nationalisme. C'est le projet que nous portons dans le cadre aujourd'hui de l'élection européenne avec la liste conduite par Yannick JADOT. Qui dit d'ailleurs à juste titre qu'aujourd'hui le choix, il est clairement entre écologie et barbarie. Et notre conviction, Monsieur le maire, c'est qu'à Toulouse, nous arrivons à un stade où le choix sera pour demain entre écologie et asphyxie.

Monsieur le Maire : Bien. Marthe MARTI.

M. MARTI : Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Je souhaite tout d'abord, au nom des élus du groupe alliance démocrate Toulouse, affirmer tout notre soutien à Jean-Luc MOUDENC en condamnant fermement l'agression et les menaces dont il a été l'objet lors de la dernière manifestation organisée par les gilets jaunes. Je veux réaffirmer que la violence n'a pas sa place et que ces comportements violents doivent cesser. S'en prendre aux élus, c'est s'en prendre à la démocratie, à la République. Les gilets jaunes ont été entendus, 11 milliards d'euros de pouvoir d'achat ont été débloqués. Aujourd'hui, il est préférable de se concentrer sur une mobilisation d'une autre nature, inédite, qui s'est déroulée dans notre pays. Je veux parler ici du grand débat en ne citant que quelques chiffres. Trois types de contributions proposées ont permis à chacun et chacune de choisir le mode qui lui ressemblait le plus et le plus approprié pour s'exprimer. Les cahiers de doléances, les participations individuelles sur la plateforme Internet avec plus de 600 000 inscrits ou les réunions d'initiatives locales. Tout cela représente au final près de 2 millions de contributions réalisées sous la forme de comptes-rendus et de réponses courtes à des questions courtes. Les organisateurs de réunions publiques ont été pour 50 % à l'initiative d'institutions et d'élus et 50 % d'origine citoyenne ou associative. Les quatre thèmes proposés ont été largement débattus ainsi que d'autres sujets d'inspiration et de motivation diverses suivant les organisateurs. Rien n'était figé ni obligatoire dans une logique d'ouverture et de transparence. Les notions de démocratie et citoyenneté ont été les plus débattues et le sujet de l'accès aux soins s'est aussi montré très prégnant. À Toulouse, l'Europe fut également l'objet de réunions spécifiques ce qui, au vu de l'actualité, me semble louable. La Haute-Garonne a fait figure de bonne élève, en étant classée quatrième département le plus contributif. Cette mobilisation montre une volonté de participation importante, globalement dans une ambiance paisible et constructible. N'oublions pas les associations de médiateurs qui ont pris toute leur place dans cet exercice. Merci à eux ainsi qu'à la préfecture par l'intermédiaire de Madame OPPILLIART, sous-préfète en charge du bon déroulement des réunions d'initiatives locales. Après une numérisation grande nature des cahiers de doléances par la Bibliothèque nationale, une analyse sémantique va être effectuée par un organisme indépendant pour traiter une quantité de données inédite. Tout cela est d'une richesse incroyable, aucune consultation n'avait jamais été réalisée à cette échelle jusqu'à présent. Cette collecte d'informations et cette restitution vont être pour les chercheurs, pour les sociologues, une source précieuse pour définir notre société. Alors maintenant, où allons-nous ? Tout d'abord, pour que les mouvements de contestation puissent trouver écho dans le grand débat, nous avons besoin d'un véritable consensus sur le diagnostic. Ensuite, il y a de vraies problématiques de fond, des fractures qu'on ne peut pas nier. Le gouvernement va donc devoir repenser et réenvisager le contrat initial, les priorités pour sortir de cette crise d'accumulation des frustrations et des peurs. Nous resterons attentifs à cela.

Le deuxième sujet que je souhaite aborder qui est d'actualité, ce sont ceux des élections européennes. C'est important. Important, car il n'y a pas de ville plus européenne en France que Toulouse. Spatial, aéronautique, nouvelles technologies, agroalimentaire sont autant de secteurs qui font appel à des partenaires et à des savoir-faire européens. Aujourd'hui, l'Europe doit devenir plus concrète. Les Toulousains doivent mesurer pourquoi il est nécessaire que notre ville y prenne toute sa part. Pour ramener les électeurs toulousains à voter, il faut que toute personne, tout habitant, tout citoyen, ou encore tout élu puissent se reconnaître dans ce projet, se reconnaître dans cette Europe. Par ailleurs, il ne faut pas oublier les valeurs, la démarche et les étapes d'une histoire encore jeune. Le président de la République, dans son discours de la Sorbonne le 26 septembre 2017, a d'ailleurs souhaité très tôt dans son mandat rappeler les fondations d'une coopération pour la paix. Pour notre ville, pour notre territoire, nous devons soutenir un engagement pro-européen sans ambiguïté avec pour volonté de mettre les citoyens au centre. Comme le dit Enrico LETTA, président de l'institut Jacques DELORS : "Il faut que les grandes valeurs proclamées se traduisent concrètement dans la vie quotidienne des gens, il faut parler d'Europe avec le langage de la vie". Il faut être conscient que cette grande institution doit être réformée. De nombreuses propositions intéressantes émergent ces derniers mois. Les propositions pour une Europe que l'on a envie de soutenir, créer une banque européenne du climat, adopter une préférence européenne en matière de concurrence. Garantir un bouclier social européen. Parler des frontières en gardant à l'esprit qu'il faut une bonne gestion des flux, mais aussi que le droit d'asile est un droit intangible. Enfin, parler du sujet de la défense européenne. Les élus du groupe soutiennent également le courrier d'Emmanuel MACRON intitulé : "Pour une renaissance de l'Europe" face au constat que l'Europe est devenue, aux yeux de tant d'Européens, un marché sans âme. Le président de la République rappelle qu'il est urgent de mettre fin à la désunion et de forger une renaissance européenne pour réinventer politiquement et culturellement l'Europe et empêcher le repli nationaliste. Il y a une responsabilité historique à réussir ces

élections pour écarter les populistes qui, par leur arrivée au Parlement européen, pourraient entraver gravement le projet européen.

Parlons de Toulouse et de l'Europe. Aujourd'hui, au-delà des sujets nationaux, Toulouse doit s'inscrire parmi les grandes métropoles européennes. L'Union européenne est légitime pour se préoccuper des sujets locaux. Quand elle participe à résoudre des problématiques de fracture territoriale, quand elle s'occupe de protection de l'environnement, quand elle accompagne les politiques de transport, de formation, d'emploi ou encore d'innovation numérique. Il sera par ailleurs nécessaire que les efforts de la Ville de Toulouse soient maintenus pour peser dans la prochaine perspective financière de l'Union européenne, autrement dit pour que Toulouse ait toute sa place dans les prochains budgets européens. Rappelons aussi que notre ville est passée tout proche d'être nommée capitale européenne de l'innovation en étant parmi les villes finalistes. Et nous espérons, bien entendu, pouvoir nous appuyer sur cette expérience pour de prochaines candidatures. De nombreux exemples montrent comment Toulouse s'insère dans cette grande Europe, au présent comme au futur. Ce sont les études de la troisième ligne du métro, du périphérique urbain, accompagnées de fonds européens. Le projet toulousain COMMUTE, les actions financées par le fonds social européen pour les quartiers prioritaires notamment, Toulouse Economic School, les projets phare de l'Oncopole, Galileo, Erasmus, les échanges universitaires et culturels, le CNES, l'ESA, et j'en passe. Enfin, la présence d'une équipe Europe au sein de plusieurs administrations qui montre aussi cette dynamique, comme au CHU de Toulouse où les chargés de projets suivent les opportunités de financements de la Commission européenne, s'accompagnent au montage des projets européens. Je tiens donc à remercier la Municipalité, les établissements publics et Tisséo, qui ont permis ces dernières années de multiplier les dotations. Car, sans la contribution de l'Europe, la majorité de ces réalisations essentielles pour Toulouse ne pourraient exister. Enfin, nous savons que les candidats que nous soutenons souhaitent intervenir sur le financement des formations politiques européennes, dans la continuité des actions que nous avons menées en France, à l'instar de l'Assemblée nationale et du Sénat, nos députés européens, une fois élus, porteront donc au Parlement européen une réforme sur la moralisation du financement de la politique européenne. Pour conclure, je veux aussi souligner la décision de Bruno LE MAIRE de maintenir la participation de l'État de 10,1 % au capital de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Fruit d'un gros travail de tous les responsables de collectivités locales ainsi que de notre député Jean-Luc LAGLEIZE, très impliqué sur ce dossier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. François CHOLLET.

F. CHOLLET : Oui, Monsieur le maire, beaucoup de choses ont été dites. Quel paradoxe ! Nous aurions pu être d'accord avec nos collègues verts sur la transition écologique et sur l'engagement qui est le nôtre vers cette transition. Et je pense, Monsieur MAURICE, qu'au fond, vous approuvez nos initiatives, mais que pour des raisons de postures politiques, vous choisissez de vous opposer. Je pense que ça vous agace de nous voir investir dans le domaine, je pense que c'est dommage. Les Toulousains, en tout cas, n'en seront pas dupes. Et je vous le dis, notre engagement pour une ville durable, qui s'engage dans sa transition écologique, est ferme, déterminé, argumenté, pragmatique, ambitieux et nous allons maintenir le cap. La vision globale, elle nous est donnée par le Plan climat-air-énergie territorial et d'ailleurs je vous rappelle que certains de vos collègues de votre parti politique l'ont voté à la Métropole. Vous stigmatisez les initiatives sur la nature en ville qui est une thématique affirmée cette année, mais à l'évidence elle s'inscrit et vous le savez très bien dans une initiative beaucoup plus ancienne depuis le début du mandat. J'ai vu écrit, en particulier pour le quartier de Papus, que nous supprimions des arbres, mais c'est faux. C'est archifaux. Évidemment que de temps en temps on coupe des arbres, mais le solde, la dynamique depuis des années, nous avons planté plusieurs milliers d'arbres. Personne ne peut vous croire, vous n'êtes pas crédible lorsque vous dites ceci. Nous avons augmenté, et ce sera fait à la fin du mandat, de 10 % les espaces verts toulousains. Nous avons institué les plantations en pied d'immeubles, il y en a plus de 300 aujourd'hui. Nous avons doublé le nombre de jardins partagés. Nous avons développé, nous continuons de développer l'agriculture périurbaine, facteur de développement économique, facteur de lien social, facteur de lien avec le milieu rural. Et d'ailleurs, dans le projet "Dessine-moi Toulouse" que vous critiquez, y sont sélectionnés deux projets d'agriculture intra-urbaine et c'est tout à fait innovant avec des cultures de fruits, de légumes, en pied d'immeubles, au sein des résidences. C'est le projet Agriville, le projet Agriparc, je suis sûr que vous l'avez vu. Et ceci a un intérêt pour le climat puisque tout ce qui piège du carbone est bienvenu, mais aussi pour les personnes et pour le vivre-ensemble qu'il y a là derrière. Enfin, les documents d'urbanisme sont là pour attester, à l'inverse de ce que vous dites, de notre engagement dans ce sens. Ça va être compliqué de construire des logements à proximité des voies de circulation maintenant. Les recours sont possibles. La trame verte, elle est préservée,

elle est complètement préservée, elle est même magnifiée. Le capital non bâti, c'est 45 % de la métropole, est un capital qui est préservé. Donc je dis à nos collègues de l'opposition, rejoignez-nous. Nous sommes d'accord sur le fond, nous sommes prêts à vous faire la place.

Deuxième remarque, vous nous dites : "Vous privatisez la ville". Et j'ai vu ce titre-là dans les tweets parfois. Alors oui, oui, nous travaillons avec les agents publics, avec les opérateurs privés sans sectarisme et tout simplement parce que la créativité, le travail, l'investissement ne sont pas que d'un seul côté. D'ailleurs, petite remarque, je me suis amusé à regarder ce que vous aviez fait lorsque vous étiez aux affaires. De 2008 à 2013, environ 5 000 logements par an ont été produits, 120 permis de construire déposés chaque année et un permis de construire tous les trois jours a été accordé à un promoteur. Donc vous aussi, vous avez travaillé, et heureusement pour cette ville, avec des promoteurs privés, sauf que vous le dites pas, vous osez pas le dire parce que sur le plan idéologique, ça vous choque. Ensuite, je vous dis simplement que lorsque nous sommes arrivés dans la production de logements, 80 % des logements produits faisaient l'objet d'investissements pour bénéficier de défiscalisation. Nous avons lutté contre ça, nous avons réduit ce pourcentage-là. Et enfin, les services publics, nous les avons maintenus, promus, développés. Qui peut croire l'inverse ? Avec les crèches, les écoles, les transports. Et quoi que vous disiez, Tisséo a modifié les transports publics depuis le début du mandat. Les piscines, l'offre sportive, tout ceci, la rénovation urbaine du centre et des faubourgs, la préservation du patrimoine, je pense à la réfection des différentes rues de la ville-centre, aux allées Jean-Jaurès, au parvis de la gare. Oui, notre ambition, c'est de réunir l'ensemble des forces qui font la richesse toulousaine pour un développement durable et harmonieux de la ville au bénéfice et au service de ses habitants.

Peut-être un mot sur "Dessine-moi Toulouse". Que vous le vouliez ou non, "Dessine-moi Toulouse", c'est un succès. Et c'est un succès pourquoi ? Parce que c'est l'expression d'une intelligence collective et de la coconstruction de projets. Alors, j'entends des choses : "Vous avez vendu la ville". Vous avez bien vu que dans ce projet, des offices HLM sont parmi les lauréats. Cinq projets sont portés directement ou en partenariat avec des acteurs de l'habitat social. Les Berges de l'Hers, Paleficat, Bordeblanche et Aussonne Lapujade avec Les Chalets et Patrimoine. J'entends dire aussi, vous avez parlé, je crois que c'est Monsieur BRIANÇON qui a parlé de gentrification. Les projets ont une dimension sociétale forte, des logements sociaux, locatifs sociaux sont intégrés dans les projets. C'est le cas pour "Dessine-moi Toulouse", mais c'est le cas pour l'ensemble de la ville. Les logements sociaux ne sont pas déportés en périphérie. Les logements sociaux, ils sont harmonieusement répartis sur la ville, de façon à pouvoir, dans leur production, justement fixer l'ensemble du corps social sur la ville. Ensuite, ces projets sont coconstruits, je l'ai dit. Et puis, lorsque vous dites : "Il n'y a pas de concertation, les habitants ne sont pas concernés". Mais c'est l'inverse. C'est l'inverse. Petit commentaire sur le terrain aussi. Le terrain, c'est Monsieur LACAZE qui disait : "Il faudrait que vos élus sortent des bureaux, aillent sur le terrain". Ils sont sur le terrain, les bureaux sont pas très pleins actuellement, Monsieur LACAZE. Nous sommes tous sur le terrain, à divers endroits de la ville, justement pour être au plus près des habitants, dans la concertation. Mais par exemple, pour "Dessine-moi Toulouse", la concertation a été faite auprès des habitants. À la fois par les porteurs de projets en amont, en aval, sous forme d'ateliers, de porte-parole, de réunions publiques. Et puis aussi par la collectivité, avec la présentation dans les bureaux de quartier, les rencontres entre les porteurs de projets des associations. Le jury, pour continuer sur "Dessine-moi Toulouse", le jury a suivi tous les avis citoyens, tous les avis citoyens, sauf deux. Deux sur quinze n'ont pas été suivis. La concertation, le maire l'a dit dans son introduction, n'est pas terminée. Elle commence. Donc, je pense que les critiques que vous formulez ne sont pas des critiques fondées et qu'au contraire, le développement de cette ville, le mode de développement intègre, est plus participatif et se retrouve modernisé et considérablement modernisé par rapport à ce que vous aviez connu. Je terminerai juste sur un mot, Monsieur le maire, je n'attendais pas le ralliement de Pierre LACAZE à notre politique de sécurité, c'est une surprise. C'est subtil. Je note qu'il demande des effectifs de police, je note malgré tout qu'il n'a jamais voté la politique dans le passé que nous avons mise en place à travers les caméras, la Police municipale et toutes les mesures qui ont été prises depuis le début du mandat. Mais on peut changer dans la vie, on peut avoir des changements d'opinion et je pense qu'il faut être indulgent avec Pierre LACAZE sur ce sujet-là. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur LACAZE, rapidement.

P. LACAZE : Oui, je fais très court, Monsieur le maire. Monsieur CHOLLET, vous confondez la Police nationale et la Police municipale. C'est dommage. Ça a été une erreur de la part de votre majorité depuis le

début du mandat, je vous rappelle, Monsieur CHOLLET, que les effectifs de police avaient considérablement baissé sous la présidence de votre ami Nicolas SARKOSY. Et je vous alerte sur le fait que quand on compare la démographie toulousaine depuis votre arrivée, nous sommes en sous-effectifs. C'est pas moi qui le dis, c'est les syndicats de policiers. Et ce n'est pas une position nouvelle de notre part. Nous sommes pour une augmentation des effectifs de police. Je vous ai rappelé aussi, Monsieur CHOLLET, et je n'ai vu aucun signe de votre part, nous sommes aussi pour l'augmentation des effectifs à l'hôpital, dans les services de l'éducation et dans les différents services publics, il n'y a rien de nouveau là-dedans pour le groupe communiste, c'est plutôt un recul de votre part à vous.

Monsieur le Maire : Bien, quelques mots pour ma part en ayant écouté l'opposition. Quatre discours sans surprises. Des discours totalement négatifs, aucun équilibre dans les propos, aucune proposition. Décidément, l'opposition est fidèle à elle-même, c'est-à-dire d'une stérilité totale. Et à travers ce discours négatif, elle tourne le dos à la réalité. Lorsque vous évoquez la crise actuelle, le positionnement de la municipalité et que vous me reprochez de ne pas m'occuper de toutes les questions qui sont dans le débat, vous essayez en fait de municipaliser le débat national et de nationaliser le débat municipal. Voilà ce que vous faites. Et lorsque vous citez des exemples de solutions ou de revendications qu'il faudrait appuyer, vous êtes dans la contradiction parce que vous démontrez qu'effectivement la crise actuelle c'est une crise nationale et qu'elle appelle des mesures éventuellement nationales. Quand vous, Monsieur LACAZE, vous dites : "Il faut rétablir l'impôt sur la fortune, il faut augmenter le SMIC, il faut augmenter les retraites." Quand vous dites cela, vous avouez au fond que c'est bel et bien une problématique nationale et vous aimeriez que le conseil municipal soit entraîné en dehors des missions qui sont les siennes. En dehors de ce pour quoi nous avons été élus et que nous allions, au fond, remplacer les parlementaires. Respectons la constitution, les parlementaires s'occupent du travail national et nous nous occupons du travail municipal. Évidemment, la situation est grave, évidemment nous serons attentifs à ce que le gouvernement dira, aux leçons que le président de la République tirera et aux orientations qu'il proposera pour le pays. Mais chacun doit rester à sa place.

Alors c'est vrai, cette crise sociale et politique, elle se double d'une crise des valeurs qui est extrêmement inquiétante. Et je rejoins les propos de notre collègue François BRIANÇON qui a exprimé à juste titre une alarme qui fait écho à d'autres expressions. Je me suis beaucoup exprimé à ce sujet et je signerai dans le prochain journal municipal un éditorial exceptionnel à ce sujet. Effectivement, cette crise s'accompagne d'une montée de l'antisémitisme, d'actes de racisme, d'actes contre l'engagement des francs-maçons. Bref, on voit bien que des miasmes sont en train de ressortir et que cette crise, par ses excès, permet à certains d'exprimer leurs excès propres au contraire des valeurs de la démocratie et de la République. Et c'est en cela qu'il y a là une dérive que je pointe comme extrêmement dangereuse. Alors bien sûr, face à ça, il faut réaffirmer notre vigilance républicaine et il faut accentuer nos actions, nos actions préventives, nos actions citoyennes, nos actions éducatives, nous le faisons. Et sur la thématique de la lutte contre les discriminations, nous signerons le mois prochain un plan qui va accentuer notre engagement à ce sujet et qui va permettre de mobiliser des crédits supplémentaires. D'accord bien évidemment pour travailler à l'amélioration de l'organisation du contenu et du retentissement de la cérémonie du 19 mars, nous sommes tout à fait ouverts à ce sujet.

Sur les questions d'urbanisme, j'avoue que le discours tenu est pour le moins paradoxal. Une des raisons pour lesquelles vous avez été sanctionnés en mars 2014, c'est parce que justement, il y avait un urbanisme excessif et qui n'était pas construit avec la population. Et voici qu'aujourd'hui, vous osez nous donner des leçons à ce sujet. Et vous poussez le bouchon très loin puisque vous affirmez que notre urbanisme serait un urbanisme de sélection sociale. En vérité, c'est le contraire qui se produit. Nous ferons les comptes dans un an lorsque le mandat municipal se terminera et vous verrez. C'est une ville plus sociale et plus solidaire qui sera rendue au jugement des Toulousains. On comparera le nombre de logements sociaux en 2014 et en 2020 et on verra qu'il a augmenté. Et à travers l'action de Toulouse Métropole Habitat qui est le bras armé de la collectivité en matière sociale sur le logement, nous comparerons la production de Toulouse Métropole Habitat en logement social. Ce qu'elle aura été pendant ce mandat 2014-2020 à ce qu'elle a été dans le mandat 2008-2014 sous votre autorité. Eh bien, là aussi, on constatera ensemble une augmentation considérable de cette production. Ce qui va à l'encontre totale de vos affirmations polémiques. Il y a en ce moment deux opérations qui sont sur le point de démarrer, qui vont s'étaler dans leur réalisation sur plusieurs années. Et qui montrent concrètement, d'une part, que votre discours est invalidé par les faits et d'autre part, que le cap que nous tenons est concrétisé dans la réalité. TESO, l'enquête publique est en cours, Toulouse EuroSudOuest. 2 500 à

3 000 logements nouveaux, 35 % de logement social, là où la loi en prévoit 25, 10 % de logements en accession sociale, 10 % de logements à prix maîtrisés, 5 % de logements locatifs intermédiaires. Ce qui veut dire 60 % de logements à prix réduit avec des démarches de solidarité et de mixité. Autrement dit, toutes les précautions sont prises de manière volontariste et drastique pour éviter ce que vous mettez dans votre bouche accusatoire, à savoir la sélection sociale par le logement et la gentrification. S'agissant d'une autre opération, que je donne un exemple parce qu'elle est importante, c'est l'opération Guillaumet à Jolimont. 30 % de logement social, 25 % de logements en accession à la propriété et de PLS et 10 % de logements à prix maîtrisés. Ça veut dire que sur cette opération, on retrouve deux tiers de logements dont les prix seront encadrés et maîtrisés, des prix solidaires. Donc vous le voyez, nous sommes attentifs et nous sommes extrêmement mobilisés sur ces questions. Et puis, vous le savez bien, la feuille de route que nous allons avoir d'ici quelques semaines pour la production du logement, c'est le plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat, le PLUi-H. Ce PLUi-H, vous le savez, il a été élaboré au niveau de la Métropole et il a obtenu l'accord de l'ensemble des maires de la Métropole. C'est-à-dire que vos amis politiques, tantôt lorsqu'ils dirigent des majorités municipales, tantôt lorsqu'ils participent à des majorités municipales, sont coauteurs de cette feuille de route qui va nous engager pour les années à venir. Ainsi donc, à partir du mois d'avril, chaque fois que vous critiquerez les choix d'urbanisme à des fins politiciennes et avec des arrière-pensées électorales comme vous le faites aujourd'hui et régulièrement, sachez que vous critiquerez le travail de vos amis dans les communes. Puisque nous avons fait un travail collaboratif et ouvert et non pas un travail de posture politique comme vous en avez vous-même l'habitude. Voilà ce que j'ai à déclarer à ce sujet.

Quant aux orientations en matière de nature en ville, jamais, et là aussi, nous le prouverons par des chiffres, jamais, il n'y aura eu autant de réalisations allant dans ce sens avec des actes concrets que lors de ce mandat municipal. Et tout cela va se trouver accentué à partir du mois prochain puisqu'à l'occasion du forum "Nature en ville", nous allons prendre des dispositions supplémentaires pour réinjecter du végétal en ville. Alors, que cela ne vous plaise pas, je le comprends, Monsieur MAURICE, parce que vous-mêmes, lorsque vous étiez aux responsabilités, sur la nature en ville, vous avez été extrêmement moins volontaristes que nous, extrêmement moins concrets. Et donc je vous invite à aller de l'avant de ce point de vue là. Nous allons maintenant aller sur l'ordre du jour du conseil municipal. Vous avez reçu le procès-verbal des séances des 7 décembre 2018 et du 8 février 2019. Est-ce qu'il appelle de votre part des remarques ? Aucun des deux n'appelle de remarques ? Donc je les mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Par ailleurs, vous avez eu le compte-rendu des décisions prises par le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, est-ce qu'il appelle de votre part des remarques ou des questions ? Madame VERNIOL, la parole est à vous.

G. VERNIOL : Merci, Monsieur le maire. Je voudrais avoir un éclaircissement sur la décision 5154 qui concerne la location de bureaux sur le boulevard Netwiller. Est-ce que c'est à rapprocher de la location des bureaux qui avaient été prévus pour le service de l'éducation de la petite enfance ou est-ce d'autres locaux ?

Monsieur le Maire : Bien. Écoutez, on va rechercher la réponse. Si on l'a pendant la séance, on vous la donne. Votre question étant extrêmement précise et si jamais on l'a pas, je vous adresse un courrier avec copie à tous les membres du conseil municipal pour que vous ayez cette réponse dans les meilleurs délais.

G. VERNIOL : Merci.

Monsieur le Maire : Je vais demander aux personnes qui sont arrivées de respecter le règlement et la loi, c'est-à-dire de participer et d'assister au conseil municipal, mais de ne pas manifester à travers des panneaux parce que c'est contraire au règlement. D'autant que le dossier qui motive votre venue fait l'objet d'un dialogue entre la collectivité et vous-mêmes depuis plusieurs mois même s'il s'agit d'un projet porté par un bailleur social qui n'est pas celui de la collectivité. Donc je vous demande de respecter le règlement, d'assister au débat du conseil municipal sans aucun problème et puis le dialogue se poursuivra avec vous et pas simplement aujourd'hui, mais dans les semaines et les mois à venir.

Je vous précise un certain nombre de dispositions pratiques. La délibération 20.1 est relative à la réélection des membres de la commission d'appels d'offres. Les noms des cinq titulaires et des cinq suppléants m'ont été communiqués et je voulais les vérifier. Membres titulaires : Mesdames KATZENMAYER, SUSSET, ESCOULAN et MAYEUX-BOUCHARD, Monsieur LACAZE. Membres suppléants : Messieurs HAJIJE et REULAND, Mesdames BLANC, NGBANDA OTTO et Monsieur CARREIRAS. Y a-t-il d'autres

candidatures ? Il n'y en a pas. Alors, nous voterons tout à l'heure lors de la pause méridienne, simplement il faut désigner deux scrutateurs, un pour la majorité, un pour la minorité. Le nom de Maxime BOYER m'est donné pour la majorité. Merci de me faire connaître un nom d'ici la fin de la matinée pour que l'on puisse organiser sans problème le scrutin. Pour des raisons liées au principe de précaution juridique, je vous informe que Madame BELKACEM, Messieurs ROUGÉ et BIASOTTO ne participeront pas au vote de la délibération 3.3. Que Monsieur DE SCORRAILLE ne participera pas à celui des délibérations 4.3 et 13.1. Que Messieurs ROUGÉ, ALVES, SERP, HAJIJE et BOYER, Mesdames LALANE DE LAUBADÈRE, FOUQUÉ, MIQUEL-BELAUD, NGBANDA OTTO ne participeront pas au vote de la délibération 5.12. Que Mesdames DÉQUÉ, DELMONT et BLANC et Messieurs LATTES et HAJIJE ne participeront pas au vote de la délibération 7.1. Que Monsieur LAHIANI ne participera pas au vote de la délibération 33.5. Par ailleurs, je vous informe du retrait de la délibération 17.10 de Monsieur ATSARIAS. Je vous informe également que c'est Jean-Michel LATTES qui rapportera les délibérations 9.1 à 9.4 de Jean-Jacques BOLZAN. Il est maintenant temps d'examiner les délibérations par elles-mêmes. Et donc, nous allons commencer par celles de Jean-Michel LATTES. Alors, je sélectionne, comme on le fait chaque fois, les délibérations qui ont été signalées par un ou plusieurs groupes de la minorité pour qu'elles soient présentées avant discussion. Et donc, s'agissant du chapitre de Monsieur LATTES, on me signale que la 1 et la 2 font l'objet d'une demande d'exposé et de discussion donc je laisse à cette fin la parole au premier adjoint.

Jean-Michel LATTES

J.-M. LATTES : Merci, Monsieur le maire. Donc je vais présenter la première avec un powerpoint. On est sur un sujet qui est connu, Madame HARDY disait que c'était un sujet qui existait pas, qui était trop promu avant d'être réel. Mais on va vous montrer qu'on est dans des étapes qui sont des étapes techniques qui sont plus que réelles, qui sont tout à fait importantes. Le 6 février 2019, à l'unanimité, à l'unanimité, toutes tendances politiques confondues, le conseil syndical de Tisséo a voté pour déposer le dossier d'enquête publique auprès de la préfecture. Je le dis en passant, c'est un dossier, je l'ai fait peser, il fait 33 kilos et il comporte plusieurs milliers de pages. Et donc, on est dans cette étape que je vais détailler ensuite. L'ambition, on la connaît. 15 000 habitants de plus chaque année, 7 000 emplois de plus chaque année, il faut répondre à échéance de dix ans à une augmentation de 500 000 déplacements jour. Et tout notre projet est d'aller vers ça avec le Projet Mobilités 2020-2025-2030, Projet Mobilités qui, lui aussi, avait été voté à l'unanimité du conseil syndical. Les opérations qui sont présentées aujourd'hui portent sur TAE, la troisième ligne de métro, la ligne aéroport express et la connexion ligne B. Avec trois objectifs fondamentaux. La desserte des pôles économiques majeurs de l'agglomération toulousaine avec bien entendu le pôle aéronautique du nord-ouest, avec le quartier de la gare Matabiau et de la Tour Occitanie, avec Toulouse Montaudran Aerospace et bien entendu le secteur de Labège avec Enova. Le deuxième objectif, c'est de répondre de manière capacitaire aux nouveaux besoins de déplacements avec les 200 000 déplacements qui seront pris en charge par la troisième ligne. Et puis, tout ce qui sera induit puisque bien entendu dans le cadre de la multimodalité, l'impact sera majeur en termes de déplacements. Le troisième élément qui est très important pour nos partenaires et en particulier la Région, c'est le maillage du réseau de transports en commun avec les points d'interconnexion avec le ferroviaire et avec le reste du réseau dont les Linéo, le tram et la ceinture Sud. En complément, l'opération connexion ligne B permet de compléter le dispositif de maillage avec pour cela une enquête particulière dont je vais reparler. On retrouve ici l'intégralité du dispositif que je viens d'évoquer et quelques éléments de planning.

Le planning, pour revenir sur la réalité du projet, c'est un planning qui a commencé il y a pas mal de temps avec le grand débat public, avec le vote du plan mobilité, PDU modifié. Et maintenant, nous rentrons dans la partie enquête publique sur la troisième ligne. Avec, dès 2018, le lancement du dépôt de déclaration d'utilité publique, avec 2019, je viens de le dire, en février, les jalons essentiels que nous avons parcourus. Dans le calendrier toujours, la mise en évidence de l'autorisation environnementale attendue pour 2020. On a déjà des éléments qui sont en cours, les rencontres avec les propriétaires dans le cadre de négociations foncières, les fouilles archéologiques, les forages. Donc les choses sont tout à fait engagées à travers ça. La délibération que nous prenons aujourd'hui est une délibération qui porte sur le processus d'évaluation environnementale. Le droit français s'est fortement complexifié ces dernières années avec des étapes nombreuses et ces étapes-là sont inscrites dans notre dispositif. On sera amenés dans ce conseil municipal à prendre deux

délibérations. Celle qui vous est proposée aujourd'hui, à la demande de la préfecture. Et puis, une autre délibération qui portera sur l'approbation de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme après l'enquête publique, ce sera le second thème. Des dates clés ont été parcourues. Concertation interadministrative, la fameuse CIA, automne 2018. La transmission de l'étude socio-éco au SGPI en janvier 2019. La transmission à la préfecture le 7 février du dossier définitif après approbation du conseil syndical de Tisséo. Et la saisine de la mission régionale de l'environnement, la MRAe le 15 février dernier. L'enquête publique est espérée en juin-juillet. Avec trois objets, la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et l'enquête parcellaire. Ce projet est donc soumis à évaluation environnementale avec présentation pour avis du dossier qui comprend l'étude d'impact aux collectivités territoriales. Vous avez eu la possibilité de télécharger le document qui correspondait à ce point-là, étant entendu que l'intégralité de ces documents seront ouverts au public dès l'ouverture de l'enquête avec en plus l'avis de la MRAe et les avis des collectivités locales concernées. Voici le sommaire de ce dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Avec à la fois des points communs TAE, CLB et des points séparés dans le cadre de ce dispositif, au regard des deux procédures qui sont menées en parallèle.

Qu'est-ce que nous vous proposons de valider aujourd'hui ? C'est le processus d'évaluation environnementale avec les trois grands principes qui figurent dans ces trajets-là. Éviter, réduire, compenser, ce sont les mots clés qui correspondent à ces textes juridiques pour les impacts qualifiés de négatifs. Éviter, réduire, compenser. Sur quoi porte le dossier ? Sur six composantes, sur six thèmes. L'environnement humain avec le travail sur la surface et les tréfonds, avec la transformation urbaine que cela génère. En particulier la problématique de l'étalement urbain avec la redistribution que cela induit en termes d'emplois et d'habitants. Le report modal, bien entendu, pour alléger et décharger le réseau routier. Et puis l'impact acoustique qui est assez limité dans notre étude dans la mesure où on est essentiellement en partie souterraine ou protégée. Le deuxième composant, c'est le patrimoine culturel et paysager avec là aussi un impact qui est limité dans sa partie souterraine bien entendu. Mais une surveillance de la covisibilité qui est possible avec certains monuments historiques. Et bien entendu, la protection des arbres et de certains espaces boisés classés. Le troisième point, c'est l'environnement physique avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec la grosse problématique, elle est fondamentale, des déblais puisqu'un chantier comme ceux-là, c'est tout à fait conséquent. Avec la prise en compte du risque d'inondations, des risques liés aux mouvements de terrain. Le quatrième point, c'est la biodiversité avec les destructions et perturbations qui peuvent être générées par ce chantier et donc les compensations nécessaires. On a évalué à dix hectares les impacts résiduels avec le problème des fourrés et des boisements. On a noté par contre qu'il n'y avait pas d'espèces floristiques protégées sur le trajet. Cinquième point, la santé, avec la diminution de la pollution atmosphérique. L'expérience des deux premières lignes nous sert pour les objectifs ambitieux que nous voulons mener ici. Et puis, la prise en compte, sixième et dernier point, des risques d'accidents ou de catastrophes naturelles. J'anticipe la suite par rapport à la seconde délibération qui sera présentée après, je répète, l'enquête publique. Ce sont les thématiques de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le PLU de Toulouse-Colomiers-Blagnac et le projet de PLUi-H. On traitera alors de l'insertion de TAE dans le rapport avec la mise en compatibilité avec Montaudran et les Ramassiers, et Grenade pour Blagnac. L'ajustement du périmètre d'espaces boisés et classés. Et les périmètres d'emplacements réservés, de servitudes, d'équipements publics et éléments verts protégés. Donc des délibérations à prendre, mais cette fois-ci après l'enquête publique. Voilà, Monsieur le maire, pour cette présentation.

Monsieur le Maire : Merci. J'indique que pour le scrutin dont je parlais tout à l'heure et pour lequel j'ai demandé un scrutateur de la minorité, le président LACAZE me fait savoir qu'il suggère Monsieur BARÈS-CRESCENCE. On est d'accord, Monsieur BARÈS-CRESCENCE pour toute l'opposition ? Parfait. La parole est à Monsieur CUJIVES.

R. CUJIVES : Je vous remercie, Monsieur le maire, Monsieur le premier adjoint, chers collègues. Vous soumettez donc aujourd'hui au vote du conseil municipal l'évaluation environnementale conjointe des projets de troisième ligne de métro dite Toulouse Aerospace et du prolongement de la ligne B. Ce document, vous l'avez dit, constituera l'une des pièces intégrées à l'enquête publique TAE prévue pour l'été 2019. Je veux avant tout, et Madame HARDY le disait dans son propos liminaire, vous dire ma grande inquiétude quant à la tenue de cette enquête publique en juin-juillet de cette année. Je crains en effet qu'une telle date ne vienne en partie obérer la participation du public à un moment de débat pourtant essentiel que constituera cette enquête. Si je ne saurais y voir une malice de votre part, je crains par contre que ce calendrier ne découle finalement d'un manque de rigueur dans la conduite générale de ce projet conduit depuis cinq ans. Autant

vous dire les choses clairement. Lorsque l'on constate qu'il aura fallu cinq ans, péniblement, pour sortir une étude amont, un dossier d'enquête publique, la mise en service annoncée en 2025, et nous ne cessons de le répéter, de la troisième ligne de métro, ne convainc plus personne, Monsieur le premier adjoint.

Mais je veux revenir au sujet qui nous occupe aujourd'hui avec cette évaluation environnementale. Et revenir, vous avez évoqué nombre de points, sur trois sujets qui me semblent importants. Le premier, c'est la question du report modal de la voiture vers les transports en commun et singulièrement vers le métro. Le projet soumis à enquête publique s'appuie sur la construction de 2 800 places de parkings relais sur les 28 prochains kilomètres de la ligne. Sur la commune de Toulouse, cela concerne 800 places de parking seulement. À titre de comparaison, la ligne A, longue de 12,5 kilomètres, proposait 3 750 places. La ligne B, longue de 15,7 kilomètres proposait 2 520 places. Lorsque l'on sait l'extrême saturation de ces parkings, que d'ailleurs, et on aura l'occasion peut-être d'en reparler dans ce conseil, vous soldez aux promoteurs au travers du projet "Dessine-moi Toulouse" en dépit du bon sens, on s'étonne de la faible programmation de parkings pour une ligne particulièrement longue et au contact pourtant de voies rapides. Je crains donc que la troisième ligne n'offre dès lors pas de solutions alternatives à la voiture pour tous ceux qui viennent de loin. Pour tous ceux qui sont obligés de prendre leur voiture et qui aujourd'hui n'ont d'autres choix que d'entrer dans le cœur de Toulouse. Le second point que je voudrais évoquer, vous l'avez soulevé, concerne la question de la qualité de l'air que respirent les Toulousains au quotidien. Le dossier annonce une amélioration de la qualité de l'air par rapport à une situation sans projets. Donc, traduisons en effet : "Si nous ne faisons rien jusqu'en 2025, cela serait pire". Cette comparaison est peut-être réglementaire, Monsieur le premier adjoint, mais vous en conviendrez avec moi, elle est ridicule. Ce qui doit nous préoccuper, c'est la capacité du projet à absorber une quantité suffisante de déplacements de voitures pour faire baisser la pollution atmosphérique et pour améliorer concrètement la qualité de l'air à Toulouse. L'enquête évoque d'ailleurs un élément intéressant à la page 67, comme si cela était formidable et nous dit : "TAE absorbera l'équivalent de la consommation et de la production de gaz à effet de serre de 10 500 personnes par an". Mais vous l'avez vous-même dit, Monsieur le premier adjoint, page 67, on nous dit cette fois, que nous accueillerons concomitamment plus de 12 000 personnes par an. Preuve s'il en est que la question de l'amélioration de la qualité de l'air ne saurait passer ni par ce seul projet ni par les petits projets sur lesquels vous travaillez. Sur les rangs de l'opposition et au nom de l'opposition municipale, cela fait des mois pour ne pas dire des années que nous vous appelons à un changement complet de paradigme à ce sujet. On ne le voit toujours pas advenir. Sur la question enfin de la nature en ville, on en a déjà beaucoup parlé ce matin. Vous avez fait de cette question un axe stratégique, non pas d'actions, mais de communication pour l'année 2019. On aurait dès lors souhaité que le dossier d'évaluation environnementale du projet phare de votre équipe illustre cette prise de conscience autour des enjeux environnementaux. Malheureusement, il n'en est rien. Vous savez par exemple l'émotion qu'a suscitée la perspective d'abattage des platanes des allées François-Verdier. Mais que pensez-vous qu'il adviendra lorsque les Toulousains apprendront, et c'est inscrit noir sur blanc dans cette étude, qu'en réalité, ce sont tout de même 2 700 arbres, 2 700 arbres qui seront abattus pour réaliser ce chantier ? Alors, vous nous annoncez que 5 500 arbustes seront plantés en 2025, d'ici 2025. Mais comment imaginer que 5 500 arbustes viennent, en matière d'ombrage, en matière d'impact sur la qualité de l'air, sur les îlots de chaleur, compenser 2 700 arbres dont certains sont pourtant centenaires ? Je ne parle pas ici non plus de la dégradation de zones humides qu'engendra ce projet avec l'impact que l'on sait sur la biodiversité pourtant déjà tellement fragilisée dans nos milieux urbains. Enfin, les aménagements paysagers. Puisque vous nous dites que la question de la nature en ville et des aménagements paysagers est une question fondamentale pour vous, j'ai regardé quelle était l'implication financière et lorsqu'on lit cette étude, on remarque que vous allez consacrer à la plantation de nouveaux arbres, à la nature en ville, dans ce projet, 1,1 million d'euros. Aujourd'hui, le projet TAE, c'est 2,7 milliards d'euros. Alors, sans réclamer le 1 % développement durable comme on a d'ailleurs le 1 % culturel, je constate que la végétalisation en ville pour cette troisième ligne de métro représente pour l'heure 0,04 %. Je ne crois pas que l'on puisse décemment dire qu'il s'agit là d'une véritable priorité politique. Vous comprendrez donc qu'au regard des éléments que j'ai pu énoncer que nous nous prononcerons collectivement contre cette évaluation environnementale qui ne fait à notre sens pas la démonstration d'une prise en compte suffisante et satisfaisante des enjeux environnementaux du projet de troisième ligne de métro.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'autres orateurs à ce stade ? Je donne la parole donc à Jean-Michel LATTES.

J.-M. LATTES : Oui, merci Monsieur CUJIVES. Quelques réponses d'abord. Le métro, c'est pas une découverte pour les Toulousains. C'est pas une découverte pour les Toulousains parce que jamais, jamais, un sujet n'aura été autant débattu à Toulouse que le sujet du métro. Il y a eu d'abord, vous vous en souvenez sans doute, le grand débat public. C'était la première fois qu'un grand projet transport comme le nôtre était présenté devant cette commission avec des débats conséquents et bientôt la publication qui va être faite par le garant qui a été nommé à Paris pour analyser la manière dont on procède. Publication de ce rapport, il a été validé par la Commission nationale du débat public, je vous invite à le lire, je vous le ferai passer d'ailleurs. Vous verrez que le garant dit qu'à Toulouse, la concertation a été exemplaire. Et puis, il y a eu le deuxième grand débat qui portait sur le Plan mobilité avec à nouveau beaucoup de débats et si vous êtes venu dans ces débats, vous avez dû constater que le sujet majeur qui était évoqué par les Toulousains, c'était le sujet de la troisième ligne. Le calendrier, vous dites, heureusement que vous ne pensez pas qu'il y ait malice de ma part. Le calendrier, c'est le préfet qui le détermine. C'est le préfet donc c'est lui qui va choisir les dates qui vont venir donc il y a pas de malice. Peut-être malice du préfet, faudra lui demander. Sur la suite de vos remarques, pendant que vous parliez d'un délai trop long, je me suis tourné vers Francis GRASS quand vous avez dit : "Cinq ans, c'est long". Les gens trouvent qu'on est allés exceptionnellement vite et d'ailleurs certains dans vos rangs nous disent qu'on va trop vite, qu'il faudrait prendre du temps, etc. Cinq ans aujourd'hui, dans le calendrier de la préparation d'un dispositif comme ça, c'est le timing français. Je dis français, pourquoi ? Parce que l'accumulation des textes fait qu'on est tenus de respecter des étapes et ces étapes ont été respectées. En Allemagne, pour information, le même projet se fait en deux ans, la partie juridique, pas la partie technique. Pourquoi ? Parce que le système juridique est très différent. Donc, ces cinq années-là, on les assume. Vous m'indiquerez parce que je crois que Francis et moi on serait intéressés, quelles sont les mesures que nous aurions dû prendre pour aller plus vite ? Je crois que si on se lance sur un projet comme ça, il faut accepter de rentrer dans une temporalité longue. Vous parlez des parkings. Ligne A, il faut savoir que ces parkings, ils ont été faits sur plusieurs dizaines d'années. Par exemple, les parkings Argoulets-Balma n'interviennent qu'après la prolongation de la ligne A donc ça n'a pas été quelque chose qui a été fait immédiatement. Il y aura les parkings autour de la ligne 3, ils sont conséquents, mais nous ne basons pas tout sur les parkings, nous basons tout ou beaucoup sur la multimodalité. L'enjeu pour nous, ce n'est pas uniquement de faire venir les gens en voiture au ras du métro, c'est aussi d'aller les chercher beaucoup plus loin avec les Linéo, en collaboration avec la Région, avec les RER régionaux qui ne tarderont pas à se multiplier, etc., etc.. Donc on est sur l'idée qu'il faut à la fois combiner les espaces stationnés, mais aussi les ramifications qui permettent d'aller plus loin sur les territoires. Et c'est là qu'est l'objectif majeur. Qu'on soit vraiment sur d'autres dispositifs. Là aussi, je vous invite à comparer ce qui s'est fait ailleurs. De la même façon que je disais que nous étions allés vite, on est toujours plus ambitieux. D'ailleurs en temporalité, j'y pense à l'instant, je vous invite à regarder les projets de Lyon et de Rennes. Vous verrez qu'ils mettent plus de cinq ans pour avancer au stade où nous y sommes.

Sur la qualité de l'air, on est tous attentifs à la qualité de l'air. Et moi, je suis très heureux que le PDU que nous proposons améliore grandement le PDU précédent de 2012 qui, en matière de qualité de l'air, était assez médiocre, il faut le dire. Et donc, on est sur un chantier considérable. Une ville qui verrait ses habitants baisser suite à une difficulté économique majeure, elle serait vertueuse. Elle serait vertueuse parce qu'elle serait sur une baisse des dispositifs. Nous, on est dans la gestion d'une croissance qui est la plus grosse croissance de France. Nous mettons des moyens conséquents, ces moyens conséquents permettent de gérer ces dispositifs. Ça vous semble faible, c'est toujours trop faible, mais pour autant l'enjeu pour nous, il est d'aller très loin et avec notre projet, on va très très vite. Vous parlez des platanes de François-Verdier, ce sont des platanes que nous allons veiller à protéger. Je vous invite à faire attention aux documents utilisés. Pourquoi ces documents ? Parce que ces documents ne présentent qu'une esquisse de départ. Avant discussion. Et il y a eu plusieurs réunions publiques depuis, en particulier présidées par Francis GRASS, autour de ce dispositif. Vous auriez dû venir à ces réunions, elles étaient intéressantes. Il y avait beaucoup de monde, beaucoup de monde et qui ont compris quel était le stade du projet. On n'est pas encore dans la maîtrise d'œuvre qui permettra d'aller plus loin dans ce dispositif. Sur le verdissement, on était encore hier avec Francis dans une réunion où on travaillait sur ça, sur ce sujet-là avec quand même un élément, c'est que ce métro, il passe pour deux tiers en souterrain. Et que donc, ce ne sont qu'aux émergences que le travail sera fait dans la partie ville-centre même s'il y aura beaucoup de travail ensuite sur les parties externes. Donc on aura là aussi pas mal d'éléments qui viendront compléter vos inquiétudes et j'espère que vous serez, comme la plupart des Toulousains, c'est-à-dire enthousiastes face à un projet qui est tout à fait passionnant.

Monsieur le Maire : Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Oui, concernant cette étude d'impact, elle vient en cohérence évidemment, et c'est normal, avec celle qui a été produite dans le cadre justement du PDU. Jean-Michel LATTES vient de l'évoquer. Et il se trouve que l'étude d'impact sur le PDU à l'époque, l'avis de l'autorité environnementale qui avait été produit indiquait que ce plan n'était pas en mesure d'inverser la courbe de dégradation globale des principaux paramètres engageant la qualité environnementale. Ce sont ses mots. Et à l'appui de ça, elle indiquait qu'avec ce PDU, nous aurions une augmentation de 9 % des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de la population exposée au bruit et une augmentation du trafic routier de 17 %. Avec accentuation évidemment des plages horaires de congestion sur la commune, sur l'agglomération plutôt. Donc, si les deux études d'impact sont en cohérence et se répondent, comprenez que le doute soit permis.

Deuxièmement, sur le calendrier, tel qu'il a été présenté et compte tenu du fait que l'on vote aujourd'hui sur cet avis, ça veut donc dire, si je me projette, que je ne vois pas comment, à ce stade, l'enquête publique puisse démarrer même avant le 1er juillet parce qu'il faudra bien un avis de l'autorité environnementale sur ces documents. Et que donc, la discussion, c'est pas que le préfet qui décide, vous savez comment les choses se passent, c'est pas une question administrative. C'est aussi une discussion qu'on a avec le préfet sur l'opportunité du déclenchement, la date de déclenchement de l'enquête publique. Ça veut dire une enquête publique de deux mois en plein été. Alors, je veux bien qu'on ait beaucoup concerté jusqu'à présent, mais enfin, dans cette phase de concertation essentielle qui va être d'objectiver la parole des associations, des riverains, de tous ceux qui sont intéressés à ce projet au moment de l'enquête publique, en plein été, je pense que vous prenez un risque considérable compte tenu du calendrier que vous évoquez vous-même. Deuxièmement, sur la question du calendrier, je voudrais faire un petit rappel historique. Été 2001, débutèrent les travaux de la ligne B du métro. Été 2007, six ans après, la mise en service de cette ligne. Une ligne de 15 kilomètres. Ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est un début de travaux en 2020, voire 2021, avec une ouverture de la ligne 2025. Donc, pas cinq ans, six ans pour une ligne qui ne fait pas 15 kilomètres, mais qui en fait 27. Donc cette simple comparaison, comprenez qu'elle puisse confirmer encore une fois le doute quant aux délais de réalisation. Bref, vous avez été en campagne en 2014 sur la troisième ligne de métro, vous serez en campagne en 2020 sur la troisième ligne de métro et vous serez peut-être encore en campagne en 2026 sur la troisième ligne de métro. Trois campagnes électorales pour un même projet qui va consommer, qui va consommer 70 % de la capacité d'investissements du syndicat.

Et enfin, dernier élément, une simple petite mise en garde par rapport à ce que vient de dire Jean-Michel LATTES notamment sur les allées Jules-Guesde, enfin sur la future disparition de platanes qu'évoquait mon collègue Romain CUJIVES. Je voudrais pas que cette affaire devienne votre nouveau Lardenne. Pourquoi je dis ça ? Parce que vous êtes typiquement dans un sujet que j'ai pu rencontrer à d'autres moments, sur d'autres projets. C'est le fait que quand on fait des études, évidemment elles évoluent. Et il y a des étapes dans ces études, c'est ce que vous avez dit si j'ai bien compris, qui inquiètent. Eh bien, sachez que ce type d'inquiétudes, nous avons nous aussi été confrontés à cette démarche-là et la difficile compréhension de la part de nos concitoyens qu'il faut attendre le résultat final des études. Mais comprenez que, de la même manière que je l'ai compris, je l'avoue, peut-être l'avons-nous compris trop tard, c'est que l'inquiétude qui se manifeste dans le déroulement des études doit être entendue pour que le résultat final de l'étude ne vienne pas renforcer plus encore l'inquiétude. Donc je ne voudrais pas que sur ces allées, ces allées deviennent le Lardenne de Toulouse.

Monsieur le Maire : Pierre Cohen.

P. COHEN : Romain CUJIVES a excellemment dit en notre nom ce que nous souhaitons mettre en avant concernant cette commission d'enquête préalable et je voudrais réagir aux propos de Monsieur LATTES. D'abord sur le calendrier, Joël CARREIRAS a raison de rappeler qu'il y a réellement un véritable questionnement sur les dates que vous allez proposer en particulier si elles sont décalées de quinze jours. Je crois me souvenir dans des débats parlementaires qu'il y a une période d'été qui est absolument interdite aux débats publics et aux enquêtes d'utilité publique. Ce qui veut dire que s'il y a besoin de deux mois, vous risquez d'avoir un report juste après cet été. Et là, nous nous posons vraiment la question de savoir autant faire que le débat pour les prochaines municipales soit carrément sur la troisième ligne. Parce que là, vous allez avoir quand même un véritable choc entre les débats publics d'importance fondamentale pour l'avenir de Toulouse et je dirais en principe le débat public qu'il y aura obligatoirement pour les élections municipales. Alors, vous avez parlé depuis 1980, le métro a très souvent été en débat. C'est vrai qu'en 83,

Dominique BAUDIS a été élu essentiellement sur l'objectif de la technologie du métro. J'ai vraiment l'impression, peut-être qu'on peut avoir des divergences d'appréciation, en particulier 2008 et 2014, je n'ai vraiment pas eu l'impression que le débat des municipales ait été autour de l'enjeu du métro. Surtout que la ligne B avait été relativement unanime pour toutes les tendances politiques de l'époque. Aujourd'hui, vous remettez cette technologie comme étant une modernité. D'abord, je le dis depuis un certain temps, un grand nombre d'acteurs, des consortiums internationaux, des grandes villes dans le monde entier, sont en train de réfléchir à ce vrai problème qui est la mobilité dans des espaces urbains. Je suis convaincu qu'on est loin de savoir exactement ce qui va sortir dans les 5, 10, 15, 20 prochaines années. Et malheureusement, vous nous proposez une technologie des années 80 avec un endettement et on reviendra sur la soutenabilité financière que vous proposez, avec un endettement qui va nous asphyxier pendant plus de 20 à 30 ans. Or, c'est vrai, et là je vous le concède, la culture toulousaine s'est faite autour du métro. Mais vous avez deux risques. Le premier, c'est qu'à un moment ou un autre, ils s'aperçoivent que le métro, et on peut considérer que pour une ville comme Toulouse qui n'est quand même pas une très grande ville, avec deux lignes de métro, n'a pas réussi à contrarier ce que nous vivons, et ce que tous les Toulousains et Toulousaines et même au-delà vivent tous les jours, c'est-à-dire une vraie asphyxie, un vrai engorgement. Pour plein de raisons. Des raisons démographiques que vous avez évoquées, qui sont justes. Mais aussi la façon dont, au fil de l'eau, on a construit des projets urbains qui ne sont pas à la hauteur d'une vraie cohérence urbaine nécessaire par rapport à des défis climatiques. Et en particulier par rapport à une adéquation entre résidence, mobilité et tout ce qui peut être la vie courante, le travail, les loisirs, les commerces et tout ce qui fait qu'aujourd'hui on a une agglomération qui nécessite malheureusement trop souvent la voiture. Et c'est là que je considère qu'en 2018, vous faites une erreur. Parce qu'évidemment vous offrez un corridor d'offre de transports en commun colossal, mais qui est pas du tout adapté. Parce que l'ensemble des gens qui ont besoin de mobilité sont largement au-delà de ce corridor. Et donc vous aurez, parce que le métro le permet, un véritable accès à la ville de Toulouse, mais au-delà dans l'agglomération par la voiture et donc vous ne contrariez pas ce qui est essentiel. Essentiel pour les bouchons, pour l'asphyxie, au sens des trafics, mais quelque chose qui pointe de plus en plus. Et là, le jour où la culture toulousaine, comme dans toutes les agglomérations, basculera d'une culture peut-être compatible avec le métro, mais qui n'acceptera pas les enjeux de santé. Et vous aurez obligatoirement une remontée, mais pas obligatoirement dans dix ans, dans quinze ans, vous aurez une remontée peut-être brute, brutale qui fera qu'il y aura une remise en cause. Et on pointera du doigt ceux qui ont fait qu'aujourd'hui ils n'ont pas réellement convaincu que le partage de l'espace public devait se faire entre évidemment la voiture parce qu'on ne pourra jamais l'éradiquer, mais l'ensemble des transports en commun. Et là, je sais, je sais, vous avez raison, je sais que c'est très compliqué.

Qu'est-ce que je n'ai pas entendu quand on a fait passer le tramway sur le pont Saint-Michel ? Mais qu'est-ce qu'on n'a pas entendu quand par exemple la commissaire-enquêteur... Mais oui, mais oui, je sais, vous avez été en ce sens, vous avez hurlé avec les loups. Et même un commissaire-enquêteur s'est permis de dire que c'était une erreur ce qui fait que l'un d'entre vous a pu nous amener au tribunal. Heureusement qu'au niveau national, on a une vue beaucoup plus juste, cohérente et écologique de ce que doit être la cité de demain que les commissaires-enquêteurs et les juges locaux. Donc je considère qu'aujourd'hui, il ne suffit pas de hurler avec les loups. Et d'ailleurs, c'est bizarre. Quand vous allez revenir sur le PLUi-H et sur les résultats des commissions d'enquête, vous allez émettre les mêmes critiques en disant : "Mais comment des commissaires-enquêteurs se permettent de hurler avec les loups, de ceux qui mettent l'intérêt privé au-delà de l'intérêt général". Alors, essayez d'être cohérents sur tout. Aujourd'hui, il nous faut obligatoirement partager l'espace public et le métro ne le permet pas. Et en particulier sur des choses qui seront essentielles, encore plus que l'asphyxie et le temps perdu, je pense à la santé et la qualité de l'air. Alors, je ne reviendrai pas aussi sur quelque chose qui est quand même un vrai manque. Quand on parle d'environnement, je reviens pas sur les arbres, là aussi je pourrais comparer quand vous avez hurlé parce qu'on avait supprimé quelques arbres sur le square De-Gaulle. Alors que, quand on voit la qualité de vie de cet espace public par rapport à l'endroit anxigène qui existait avant, on voit bien que parfois il y a un équilibre à trouver et il y a des enjeux qui sont fondamentaux. Moi, je voudrais mettre l'accent sur un point, mais qui sera certainement repris par Régis GODEC sur le PLUi-H. C'est que vous n'êtes pas au rendez-vous de cette offre colossale par rapport à un PLUi-H qui oublie de mettre réellement quel va être le projet urbain que vous serez obligés de faire par rapport à l'ensemble de l'agglomération vis-à-vis du fait que Toulouse se retrouve avec 80 ou 90 % de ce transport en commun. Là aussi, je considère que vous masquez la réalité. Quelle surprise il va y avoir quand vous serez obligés de mettre en adéquation ce corridor et cette offre extraordinaire de mobilité avec la densité ? Là, elle sera pas modérée, elle sera même surchargée.

Monsieur le Maire : Monsieur LATTES.

J.-M. LATTES : Alors, quelques éléments de réponse qui seront complétés sur la partie délais par Francis. Merci, Monsieur CARREIRAS, de nous faire partager votre expérience difficile sur Lardenne et je dois dire qu'on fera attention à être bien là pour éviter ce qui s'était passé à l'époque. Parce que j'ai eu à traiter le Linéo 3 avec les équipes de Tisséo et on a dû remonter la pente. C'est-à-dire que les gens que l'on rencontrait nous expliquaient que c'était vraiment très très difficile et que notre projet ne pourrait se faire que si on discutait vraiment avec eux, ce qui s'est fait. Sur l'inquiétude de la temporalité, je laisserai Francis GRASS répondre au nom de Tisséo Ingénierie puisqu'on a déjà de multiples réunions sur la question avec en particulier des méthodologies importantes. Je répète, sur le calendrier, c'est le préfet qui décide du calendrier. Nous, nous avons déposé notre dossier et c'est lui qui maintenant va nous donner la temporalité, la temporalité de l'enquête publique. Le métro est trop cher. Oui, peut-être. Mais il est surtout très capacitaire. Et pour venir sur les analyses de Pierre COHEN, je voudrais évoquer la situation de villes qui ont choisi de fonctionner autrement, de fonctionner par exemple avec le tram. Vous dites qu'on aura des difficultés peut-être un jour. Bordeaux est en très grande difficulté aujourd'hui. Bordeaux est en très grande difficulté parce qu'ils ont un système de tram qui est un système saturé. Et un des grands débats qui va se développer aux municipales de Bordeaux, c'est le débat sur l'opportunité de créer une ligne de métro. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, sur Bordeaux, ils sont sans solution. Ils veulent développer le système RER vers le centre de la ville, mais ils ne peuvent pas. Parce que le système qui devrait répartir les gens sur l'ensemble de la ville est un système saturé. L'avantage de notre dispositif, c'est qu'on pourra aller chercher des gens loin avec les Linéo, avec d'autres moyens, mais on sera sur un système qui redistribuera l'ensemble des passagers autour du dispositif. Sur le PLUi-H, on en reparlera puisqu'on aura une deuxième délibération, je l'ai dit tout à l'heure, qui sera elle aussi importante. Sur le calendrier, je vais laisser Francis compléter, mais on est en train de mettre en place une méthode, méthode qui est déjà bien avancée qui nous permet de penser qu'on est toujours sur notre calendrier, sans inquiétudes, avec sérénité.

Monsieur le Maire : Monsieur GRASS.

F. GRASS : Merci, Monsieur le maire. Sur les aspects de calendrier, je voudrais quand même tout simplement rappeler des choses, et puis après, j'évoquerai certaines contrevérités que je viens d'entendre. Sur le calendrier, ce que nous faisons représente une performance exceptionnelle. Monsieur CUJIVES, quand vous parlez des aspects laborieux, etc., j'espère que tous ceux qui ont travaillé vous ont écouté, ça leur fera énormément plaisir. Parce que le projet est d'une telle ampleur que la performance que nous réalisons sur l'ensemble du calendrier est exceptionnelle. Je vais vous donner un exemple. Lyon a parlé pendant la précédente campagne électorale, l'actuel maire de Lyon avait parlé d'un projet de cinquième ligne, donc en 2013. Eh bien, la concertation sur ce projet général commence seulement au moment où nous, nous approuvons déjà le dossier d'enquête publique, et comme Jean-Michel LATTES l'a dit, à l'unanimité. Ça, ça donne un peu la performance sachant qu'en plus, il faut savoir que les procédures qui aujourd'hui concernent l'ensemble des projets d'infrastructures se sont complexifiées de manière énorme en France et c'est un des sujets de travail majeurs. J'ajoute que sur la performance, nous faisons et vous l'avez vu, c'est écrit ici, sur le transparent, 27 kilomètres de ligne ce qui est l'équivalent de A et B, ce qui montre l'ampleur du projet. Et je ne compte pas là-dedans la connexion ligne B et la ligne aéroport. Il faut savoir qu'au départ, c'était un projet, vous le savez, de ligne intra-Toulouse et maintenant, c'est une ligne qui va de Colomiers à Labège en donnant un accès aux communes du Nord de Toulouse. Dans ce cadre-là, ça sera la première ligne de métro en France hors Paris qui va de périphéries à périphéries. Il faut savoir que Paris le fait. Mais Paris le fait 120 ans après le début de son réseau métro alors que nous, nous le faisons 25 ans après la première ligne ce qui est une performance exceptionnelle. Je terminerai juste pour dire qu'on a en ce moment le chantier d'extension des stations à 52 mètres, que d'ailleurs Monsieur COHEN vous aviez différé. Nous l'avons démarré après Lille et nous le terminerons avant Lille qui est en train de le faire. Enfin, j'évoquerai les sujets de la mobilité et le sujet de la technologie que vous appelez des années 80.

Alors sur la mobilité, évidemment là on présente le projet de la troisième ligne. Il faut pas oublier que tout ceci s'insère dans un plan général de mobilité qui va associer évidemment la troisième ligne de métro et les deux premières, mais avec le bus, le tram, le train, le téléphérique, la voiture bien sûr, mais aussi le covoiturage et l'autopartage. Et bien sûr, j'ajoute le vélo qui est un moyen très important et je ne parle ni des trottinettes ni des skates. Voilà, donc c'est vraiment un plan global de mobilité et on ne peut pas le résumer à une seule ligne de métro parce que ça ne résout pas tous les problèmes. Enfin, je termine par ce que vous

appelez la technologie des années 80. Alors que c'est vrai qu'on peut parler du tramway qui est une technologie qui a démarré au 19^e siècle, à la fin du 19^e siècle. Mais quand on parle des années 80, je rappellerai que celui qui a été l'initiateur de cette technologie s'appelle Pierre MAUROY qui a inauguré la première ligne de VAL en France. Que cette technologie ensuite reprise en 85, choisie par Dominique BAUDIS, qui était effectivement un pari sur l'avenir, c'est exact. Ce pari, non seulement il a été réussi, mais à l'époque, toutes les sociétés de transports dans le monde étaient extrêmement frileuses sur cette technologie y compris la RATP. Et qu'aujourd'hui, cette technologie est devenue un standard mondial. D'ailleurs avec beaucoup de sociétés françaises qui savent le défendre. Standard mondial puisqu'il y a plus de 100 projets en service et en construction dans le monde avec cette technologie qui bien sûr a évolué. Et les automatismes que nous aurons sur la troisième ligne ne sont évidemment pas ceux des années 80, mais ceux des années 2020 et au-delà. Voilà, donc c'est, aujourd'hui, Toulouse, je crois, est et sera encore à la pointe des technologies et sera une référence en matière de transports publics en France et dans le monde.

Monsieur le Maire : Donc je constate que 25 ans après la ligne A du métro, malgré le succès formidable que celle-ci a rencontré et continue à rencontrer, l'opposition municipale toulousaine continue à contester le métro. Et je constate aussi, c'est ce que dit Monsieur CARREIRAS de manière très claire, qu'il est question d'en faire un thème de campagne électorale. Nous avons présenté cette proposition aux Toulousains en 2014. Depuis cette proposition, elle a évolué par le partenariat. Elle s'est développée. Sa dimension d'agglomération s'est renforcée. Et au lieu d'être uniquement le projet de la Mairie de Toulouse ou de la Métropole, c'est devenu aussi le sujet soutenu par l'État, à travers les deux gouvernements qui se sont succédé, l'actuel et le précédent, par la Région, par le Département et par le SICOVAL. Et j'ai envie de dire, par une large partie de l'opinion publique. À tel point que je ne m'attendais pas à ce que, dans la prochaine campagne électorale, ce projet soit remis en cause. J'ai bien compris aujourd'hui qu'il le sera. C'est très important que les Toulousains le sachent. Et effectivement, conseil municipal après conseil municipal, conseil de Métropole après conseil de Métropole, les critiques pleuvent de la part de l'opposition sur ce projet. Ce qui veut bien dire effectivement qu'une des questions posées aux Toulousains l'année prochaine, ça sera de savoir s'ils confirment ce projet qu'ils avaient choisi ou si au contraire, ils se rangent à vos arguments. Et d'une manière plus ou moins détournée, plus ou moins indirecte, plus ou moins franche, mais de manière réelle, ce projet doit être stoppé, ce qui serait dramatique. Je fais voter la délibération numéro 1. Qui ne participe pas ? Non, je fais voter. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ?... pardon ?... Attendez. Vous avez parlé. Vous avez parlé. On vous a entendus. On vous a entendus... Je parle pas à votre place... Mais vous, vous ne parlerez pas à ma place... Donc, vous voulez reparler. Très bien. Allez-y.

R. CUJIVES : C'est malheureux que ce soit si difficile de pouvoir s'exprimer dans ce conseil, Monsieur.

Monsieur le Maire : Je vous donne les temps de parole. Et vous verrez que l'opposition, Monsieur CUJIVES, l'opposition représente 25 % des effectifs du conseil municipal. Les temps de parole par les groupes d'opposition représentent 50 %, c'est-à-dire le double. Donc si vous voulez dire qu'avec ça, vous n'avez pas suffisamment la parole, vous pouvez le faire, mais vous vous ridiculisez une fois de plus.

R. CUJIVES : Merci, Monsieur le maire, de saluer la pugnacité avec laquelle l'opposition défend les positions et les propositions qui sont les siennes. Monsieur le maire, simplement sur votre dernière intervention, j'ai quand même un grand mystère et de conseils municipaux en conseils municipaux, on ne cesse de vous le répéter. Pourquoi est-ce que vous souhaitez prendre la parole à notre place et transformer nos propos ? Pas une personne sur les bancs de cette opposition municipale n'a émis le souhait que ce projet soit abandonné lors de la prochaine campagne municipale. Vous verrez, et nous sommes comme vous, je vous le dis, très impatients d'entrer en campagne électorale. Mais, Monsieur le maire, vous ne pouvez pas transformer nos propos. Et j'ajoute qu'il serait bon, et c'est pas simplement sur ce sujet, que nous soyons en capacité, plutôt que vous soyez en capacité, d'écouter ce que dit l'opposition plutôt que de transformer. On a le droit, Monsieur le maire, et c'est même notre devoir de responsables politiques d'opposition dans cette ville, de proposer, de vous alerter, de vous interpeller. D'être les porte-voix, d'être les porte-parole d'un certain nombre de Toulousains qui ont des doutes et qui veulent bien souvent, non pas balayer d'un revers de main les projets qui sont les vôtres, mais les amender, les améliorer et faire en sorte qu'ils répondent à la réalité des besoins des Toulousains. Donc merci de ne pas faire passer votre absence de capacité d'écoute pour des transformations, des prises de position qui sont les nôtres.

Monsieur le Maire : Monsieur GODEC.

R. GODEC : Merci, Monsieur le maire, je n'avais pas prévu de prendre la parole sur ce dossier, mais c'est évidemment la tonalité avec laquelle vous voulez fermer le débat et du coup, le résumer, qui me fait réagir. Je trouve cette méthode tout à fait en décalage avec vos prises de parole lors de votre installation sur le fauteuil de maire. Je me rappelle très bien, Monsieur MOUDENC, en 2014, quand vous invitiez l'ensemble de vos élus de la majorité à respecter tous les élus, quel que soit l'endroit où ils siègent. Et vous nous avez rappelé à ce moment-là que vous aviez siégé à plusieurs endroits de cette salle de conseil municipal et que vous saviez entendre les propositions quand elle venait de l'opposition. Monsieur MOUDENC, je vous invite à reprendre cette position d'humilité qui était plutôt honorable et qui laissait augurer d'un mandat de dialogue intéressant et de quitter la posture de démiurge que vous semblez avoir pris par votre prise de position. Vous pensez pouvoir à la fois conduire votre majorité, raconter l'histoire et expliquer comment les Toulousains vivent l'action de la majorité et expliquer ce que l'opposition va proposer aux prochaines élections municipales, c'est un peu beaucoup. C'est vraiment beaucoup pour une seule personne. Contentez-vous peut-être d'expliquer vos projets, d'assumer votre politique et ce sera déjà beaucoup. Pour l'opposition municipale, nous nous chargerons de démontrer, de proposer. Car sur le sujet que vous évoquez ici de la troisième ligne de métro et plus largement des mobilités et des transports, il y a des propositions et des contributions qui viennent des bancs de l'opposition municipale. Et vous le savez, nous participons à beaucoup de réunions publiques et nous déposons des documents dans le cadre des enquêtes publiques et notre position ne mérite pas d'être caricaturée.

Monsieur le Maire : J'appelle les votes sur cette délibération numéro 1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc c'est que l'opposition est véritablement pour le projet effectivement. C'est adopté. Donc je demande maintenant à Jean-Michel LATTES de présenter la deuxième délibération.

J.-M. LATTES : La deuxième délibération est une délibération purement technique. Depuis 2013, c'est la Mairie de Toulouse qui gère les cartes pour les personnes âgées, pour les seniors. Tisséo Collectivités a pris une délibération ici, encore à l'unanimité, de mise en place d'une tarification sociale. Avec en plus un élément important, c'est qu'au lieu de rester à 65 ans, on a intégré les personnes âgées entre 62 et 64 ans à partir du moment où elles sont retraitées. Donc l'avenant ici a pour simple objet de mettre à jour les modalités d'organisation de fourniture de la carte multiservices seniors avec à la fois une actualisation du prix et une mise à jour du parcours client.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. D'abord, Monsieur le maire, vous êtes bien fébrile sur le dossier du métro et je vous rappelle que nous représentons près de 50 % de la population toulousaine. Ne vous offusquez pas que près de 50 % de la population toulousaine s'exprime lors des conseils municipaux au travers des expressions de l'opposition municipale, c'est la réalité de notre ville. Bien sûr, nous voulons dépasser ces 50 % dans l'année qui vient. Je crois donc qu'il faut donner de la sérénité, mais je voudrais exprimer au nom de l'ensemble de l'opposition notre positionnement, nous voterons contre cette délibération. Bien sûr, Monsieur LATTES, pas simplement sur l'aspect technique. Vous l'avez rappelé, c'est un avenant, un peu mesquin quand même puisque Tisséo rajoute un paiement de 0,20 centimes au porte-carte, il y a pas de petits profits dans cet avenant, ce qui est globalement l'ensemble des décisions de votre majorité. Nous voulons voter contre parce que nous nous sommes opposés et nous nous opposons toujours. Et c'est un débat peut-être sur la manière dont vous envisagez de financer le métro, ce qui est différent de notre cas. Puisque vous exonérez de manière forte l'apport que pourrait faire l'État dans un grand projet de mobilité comme celui qui est porté, mais vous voulez faire payer par les recettes commerciales. Et je voudrais aller au bout de mon intervention sur ce sujet. Effectivement, il y a deux ans, vous avez choisi de mettre en place une nouvelle tarification contre vos engagements, Monsieur MOUDENC. Vous ne deviez pas augmenter les impôts, vous l'avez fait. Et les Toulousains s'en souviennent et s'en souviendront. Vous avez promis dans vos vingt mesures pour Toulouse de maintenir la gratuité du transport pour les seniors. Là aussi, promesse non tenue. Je crois, Monsieur MOUDENC, qu'en matière de postures politiciennes ou de discours à côté des réalités, vous n'avez pas de leçons à donner.

La réalité, Monsieur LATTES, c'est que vous avez augmenté les tarifs des transports, vous avez augmenté effectivement le tarif global pour les usagers, l'abonnement à la fois à l'année ou l'abonnement mensuel. Vous

avez augmenté le ticket quotidien, vous avez supprimé la gratuité pour une majeure partie des privés d'emploi ou des chômeurs et pour les seniors. Et puis, nous l'avions dénoncé à chaque 1^{er} juillet, lorsqu'en 2017, vous avez décidé de cette modification tarifaire, vous avez impliqué une augmentation régulière jusqu'en 2021 du tarif des transports sur l'agglomération toulousaine. Monsieur LATTES, c'est près de 100 000 seniors, près de 100 000 personnes qui ont plus de 65 ans, Monsieur LATTES, sur notre agglomération. Des seniors qui sont frappés aujourd'hui, vous l'avez vu, le gouvernement que vous soutenez recule sur le fait qu'ils ont eu à la fois une augmentation de la CSG et la désindexation des retraites sur les prix. Il va y falloir un recul. Vous, vous ne reculez pas. Moi, je vous demande, Monsieur LATTES, de revenir sur ces augmentations tarifaires notamment pour les seniors. Sur un deuxième aspect quand même, ce sont des gens qui sont en difficulté parfois, pour la marche à pied, pour l'utilisation du vélo qu'il faut aussi développer et parfois aussi pour l'utilisation de la voiture. Donc le transport en commun pour beaucoup de gens de plus de 65 ans, et ils vous le disent, Monsieur LATTES, c'est des milliers de pétitions que vous avez reçues contre cette tarification. Donc nous voterons contre cet avenant, pas simplement sur l'aspect technique que je trouve quand même très mesquin, je vous le dis, sur les 0,20 centimes facturés maintenant à la Ville de Toulouse sur le porte-carte qui n'y étaient pas jusqu'à présent. C'est une logique comptable qui nous déplaît. Vous exprimez dans cette délibération votre souhait sur l'augmentation tarifaire du fait que ce soit plus équitable. Nous disons que ça ne l'est pas. Mais aussi sur le fait de faire supporter ou donner à voir le coût du transport ou des services publics à nos concitoyens. Je rappelle que nos concitoyens paient l'impôt, ils ont payé l'impôt très cher à Toulouse, vous êtes la majorité des +15 % en deux fois, Toulouse et Toulouse Métropole. Je crois que vous auriez pu vous arrêter là. Et puis, je le dis, je crois que la région Île-de-France l'a fait, la Ville de Paris l'a fait, d'autres collectivités ont pris des mesures pour les seniors sur la question du pouvoir d'achat. Vous refusez ici même, à nouveau, dans le cadre du mouvement social des gilets jaunes où beaucoup de retraités sont impliqués, de prendre en compte les difficultés du pouvoir d'achat des plus de 65 ans sur l'agglomération toulousaine.

Monsieur le Maire : Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Oui, Monsieur le maire, je voudrais faire référence à une interview que vous avez réalisée récemment le 18 mars dans La Dépêche où une question vous était posée. Je veux pas nationaliser le débat municipal, mais enfin là, en l'occurrence, vous évoquiez les mesures que devrait prendre le gouvernement dans la situation actuelle. Et vous disiez, je vous lis : "Les plus attendues sont celles qui rendront du pouvoir d'achat. Ce matin, en faisant mes courses dans un marché populaire, j'ai rencontré une dame qui gagne 1 700 euros et sera prochainement à la retraite avec 1 000 euros par mois. Elle me dit qu'il y a plein de choses qu'elle ne pourra plus faire comme les cadeaux à ses petits-enfants. Parmi les Français qui travaillent, il y a de plus en plus de salariés qui ont du mal à s'en sortir". Voyez-vous, Monsieur le maire, j'ai rencontré moi aussi une dame qui ne travaille pas, mais qui est déjà à la retraite et qui gagne à peu près ce même niveau de pension de 1 000 euros par mois. Cette dame, qu'est-ce qu'elle m'a dit ? Elle m'a dit que, pour bénéficier de la gratuité à Tisséo, c'est-à-dire, non pas payer 122 euros par an correspondant à ses 1 000 euros de pension puisque c'est ce qu'elle doit payer par an, 10,20 euros par mois. Pour ne pas les payer et bénéficier de la gratuité, il faudrait que sa pension de retraite baisse de 200 euros par mois, par mois. Parce que le seuil de gratuité est à 800 euros, c'est l'allocation adulte handicapé. Et je n'ai pas su quoi répondre à cette dame si ce n'est bien sûr que nous étions opposés à la décision que vous aviez prise. Mais moi, ce qui m'intéresserait de savoir, c'est ce que vous, vous avez répondu à cette dame qui ne gagne que 1 000 euros. Et est-ce que vous lui avez suggéré la piste éventuelle de lui faire une économie de 122 euros par an, de 10,20 euros par mois quand on gagne 1 000 euros par mois sur les coûts de transport ? Sachant qu'en plus, là, je n'évoque que des abonnements mensuels et qu'il s'agit de personnes qui ne prennent pas des abonnements, mais se déplacent ponctuellement. Et pour elles, il y a pas de réduction, parce que les tarifs sont des tarifs unitaires, identiques pour tout le monde. Voilà pourquoi je voulais illustrer, illustrer à travers cet exemple que vous avez vous-même cité, et cette contradiction. Il s'agit pas de nationaliser le débat municipal ou de municipaliser le débat national. Mais par vos propres mots qui évoquaient les questions de pouvoir d'achat à l'intention du gouvernement, je pense qu'on pourrait aujourd'hui être exemplaire et revenir sur cette mesure que vous avez proposée de retrait de cette gratuité pour les seniors.

Et enfin, je terminerai par une chose. Vous avez l'habitude, Monsieur le maire, d'avoir finalement deux discours systématiquement, des discours convenus. Vous parlez des discours convenus de l'opposition, moi je voulais parler des vôtres. Vos discours convenus, c'est la dénonciation de postures dès qu'il s'agit de positions ou d'avis que nous émettons ou d'opinions que nous émettons, ça, c'est le premier angle de vos discours. Et le

deuxième, c'est ce que vous avez encore fait ce matin, que nous allons entrer dans les mois qui viennent dans un exercice de comparaison bilan contre bilan. Non. Non. Parce que les bilans, on peut remonter à plus loin que 2014 aussi. À cet exercice-là. Non. Le bilan dont nous parlerons dans les mois qui viennent, c'est le vôtre, c'est le vôtre. Et cessez d'enfermer ce débat dans l'analyse d'années passées qui ont été tranchées déjà, tranchées par votre propre élection. Ou alors cela voudrait dire qu'on fait un remake de 2014 ? Je pense que c'est pas ce que souhaitent les Toulousains et nous ne le souhaitons pas naturellement non plus. Mais si vraiment vous voulez cet exercice du bilan contre bilan, eh bien, sur la gratuité des seniors, nous le ferons, comme sur d'autres sujets de cette nature-là. Je pense que le débat mériterait mieux que cela. Et de la même manière qu'il mériterait mieux que les caricatures que vous osez faire aujourd'hui sur la question de la troisième ligne de métro. Nous avons été opposés, nous n'aurions pas fait ce projet. Aujourd'hui, moi je pose une question, j'aimerais d'ailleurs savoir combien de millions d'euros ont été dépensés à ce stade-là sur ce projet. Et il relèvera bien sûr de la responsabilité demain dans le débat électoral de savoir si ces millions d'euros ont été dépensés pour rien à travers une annulation de ce projet ou pas. Je ne suis pas de cet avis-là. Et je pense pas que les Toulousains s'attendent à cela. Mais une fois qu'on a dit ça, il faudra bien répondre à une autre question qui est celle de la capacité à financer ce projet, qui est celle de son efficacité, qui est celle de la réduction du volume d'investissements sur le réseau de surface dans le réseau de bus, près de 60 % entre 2020 et 2021. C'est les chiffres que vous nous avez donnés. Donc, il faudra bien que vous, comme l'opposition, puissiez répondre à ces questions-là parce qu'elles seront posées. Que faire des 30 % d'investissements, de capacité d'investissements qu'il restera, sur le transport puisque tout le reste va sur la troisième ligne ? C'est ça les vraies questions de la campagne électorale. Pas de savoir s'il faut la faire ou pas. Mais de savoir ce qu'on fait avec les marges qui nous restent. J'ai plutôt l'impression de ça. Et si elle doit être faite, comment on fait, ne serait-ce que pour aller jusqu'au bout dans son financement, et la démonstration a déjà été faite au conseil métropolitain. Donc pas de faux débat et essayons s'il vous plaît de l'élever à un autre niveau qu'une caractérisation de postures dans les deux sens.

Monsieur le Maire : Monsieur LATTES.

J.-M. LATTES : Je vais répondre d'abord à Monsieur LACAZE. J'ai l'impression que c'est un débat qu'on a déjà eu ensemble au moins dix fois. Et donc pour la onzième fois, on va repartir sur ce même débat. Cette tarification sociale qui a été votée, je vous le rappelle, à l'unanimité des membres du conseil de Tisséo Collectivités, elle a modifié la structure du dispositif en intégrant, vous le dites jamais, mais en intégrant, une catégorie de personnes qui avaient été oubliées dans le système précédent, ce sont ceux qui ont entre 62 et 65 ans. Eux, à l'époque, ils se retrouvaient avec un tarif à 50 euros qu'il fallait qu'ils assument jusqu'au bout. Ensuite, il faut comparer. Vous dites que nous sommes chers, j'ai la liste des villes en France par rapport à ça. L'abonnement mensuel à Toulouse, 15,30 euros, le plus cher. Il peut y avoir aussi le tarif réduit et la gratuité pour les seniors. 15,30 euros. Strasbourg, c'est le moins cher après nous, 26,60 euros. Lille, 29 euros. Lyon, Nice, 32 euros. Bordeaux, 37,90 euros. Montpellier, 55,64 euros. L'abonnement annuel. Toulouse, 153 euros. Strasbourg, 239,40 euros. Lille, 296,40 euros. Bordeaux, le plus cher, 363,60 euros. Voilà. Donc vous avez la comparaison des tarifs qui sont aujourd'hui en place. Donc on a une tarification sociale qui est appliquée et que nous croyons juste. On paie en fonction de son niveau de revenus, c'est comme ça que nous le concevons. Après, vous utilisez un mot qui me choque toujours quand vous parlez de Tisséo. Vous utilisez le mot "profit". Et vous parlez des 0,20 centimes. En fait, ces 0,20 centimes, c'est quoi ? C'est le coût réel, c'est le passage au coût réel. C'est-à-dire qu'on n'a pas de bénéfice dessus, on est sur un coût réel. Mais qu'est-ce que c'est qu'un profit dans une structure publique comme Tisséo ? C'est l'investissement de demain. Et j'ai du mal à parler de profit au sens où vous l'entendez. On n'est pas là pour faire des profits, on est là pour permettre à Tisséo de continuer à investir. Et ça, c'est une question tout à fait importante. Vous parlez de l'impôt. Que se passerait-il si la tarification était réduite considérablement sur l'ensemble des tarifs Tisséo ? Les choses seraient claires. Soit on arrête l'investissement, c'est une hypothèse, soit on augmente l'impôt. Et ce que je voudrais savoir, c'est comment vous traduiriez, vous, cette situation ? Vous auriez deux options. Vous baissez les coûts, de fait, vous augmentez l'impôt ou alors vous réduisez l'investissement, il y a pas d'autre solution. Il y a pas d'autre solution. Sur Joël CARREIRAS, je crois que c'est une intervention plus large, mais nous savons tous et on a eu encore l'occasion, je crois, d'en discuter lors de la commission déplacements de Toulouse Métropole que le lancement d'une ligne de métro, c'est aussi une redistribution du réseau bus et le bonus sera très significatif. On aura l'occasion de le montrer quand on aura commencé à exploiter les déviations de lignes.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire. Monsieur LATTES, je vais faire court, mais puisque vous me demandez des solutions. D'abord, Monsieur LATTES, attention, sans arrêt, vous brandissez les tarifs. Moi, je ne vais pas faire une mesure, mais je crois qu'il faut à un moment donné arrêter systématiquement de justifier vos mesures parce qu'il y aurait des choses ailleurs plus fortes. Je prends un exemple peut-être de quelqu'un, je ne sais pas si vous, en tout cas Monsieur MOUDENC soutient toujours cette personne, mais je vois sur Internet que la présidente de la Région Île-de-France a décidé au vu des difficultés du pouvoir d'achat des retraités de diminuer de moitié le tarif pass Navigo. Donc, réactualisez vos tarifs. Pour l'année 2019, les gens de plus de 65 ans sur Paris vont payer la moitié puisque la Région Île-de-France fait un effort. Nous vous demandons de faire un effort. Vous n'entendez pas que les retraités dans notre pays ont de grandes difficultés. Vous ne l'entendez pas, Monsieur. Vous nous renvoyez à une décision un peu dogmatique de votre part et j'ai retrouvé vos propos aussi sur Internet à l'époque, vous situiez la remise en cause du tarif jeune parce que vous voulez remettre en cause le tarif jeune, et vous l'avez fait sur les non-étudiants, et la gratuité des seniors à 22 millions d'euros de pertes. Vous me reprochez de parler de coûts, vous parlez de pertes. 22 millions d'euros de pertes d'exploitations pour Tisséo. Votre augmentation des tarifs a généré 14 millions d'euros de recettes supplémentaires depuis 2017. Donc vous êtes dans une logique par an, j'entends qu'on me reprend derrière, je parle bien sûr par année, c'est pas par jour. Et je crois que votre logique aujourd'hui de faire payer les petits, toujours faire payer les petits, en exonérant les gros est une logique pas bonne. Dernier exemple, si vous voulez situer des exemples, le groupe des élus communistes et Région Île-de-France avec les élus du Val-de-Marne, avec les élus parisiens du groupe communiste, ont travaillé à une taxe sur les bureaux que Monsieur MOUDENC a repris avec Carole DELGAS sur un possible financement de la LGV. Sur un grand projet mobilité comme le nôtre ou comme le vôtre, la question n'est pas du besoin, mais on vous pose bien la question du financement, c'est ce sur quoi vous alertait Monsieur CARREIRAS. Vous n'avez jamais repris ces propositions des élus communistes qui pourraient compléter un apport financier pour ces grands projets et notamment, là aussi on y revient, c'est une décision d'un rapport politique avec l'État. Vous soutenez aujourd'hui un gouvernement qui va à l'encontre de ça, qui se désengage des grands projets de mobilité donc vous faites payer les petits.

Monsieur le Maire : Monsieur LATTES.

J.-M. LATTES : On est sur un débat que nous aurons sans doute éternellement, Monsieur LACAZE, entre nous. Je répète juste une phrase. L'effort que nous faisons, c'est d'être les moins chers de France, et de très loin.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc, je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Délibération 1.3, Dénomination de voies. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

1.1 TAE - Projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B : avis de la Commune de Toulouse sur l'évaluation environnementale-(Mobilités Gestion Réseaux - - 19-0122)

Contre

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

- 1.2 Tarification solidaire de la carte de transport seniors – Avenant N°1 à la convention entre la Mairie de Toulouse, le SMTC TISSEO (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine) et l'EPIC TISSEO (Etablissement Public Industriel et Commercial)-(Mobilités Gestion Réseaux - - 19-0152)**

Contre

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

- 1.3 Dénomination des voies-(Pôles territoriaux et coordination opérationnelle de proximité - - 19-0154)**

Adopté à l'unanimité

Laurence ARRIBAGE

Monsieur le Maire : Les délibérations du chapitre 2 de Madame ARRIBAGÉ, je n'ai pas de signalement particulier donc je les soumetts à votre approbation. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

- 2.1 Avenant type à la convention avec le Conseil Régional Occitanie pour la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux au profit des lycées-(Sports et bases de loisirs - - 19-0127)**

Adopté à l'unanimité

- 2.2 Subvention exceptionnelle à Mediapitchounes pour sa participation aux animations du Tour de France 2019-(Sports et bases de loisirs - - 19-0183)**

Adopté à l'unanimité

Daniel ROUGE

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant traiter le chapitre 3, les délibérations présentées par Daniel ROUGÉ. Donc je vais lui demander, comme il s'agit de sujets précis, de scinder en deux la présentation et si vous le voulez bien, la discussion. Tout d'abord de présenter la 1 et la 2 ensemble et on discutera de la 1 et de la 2 ensemble. Et ce n'est qu'après qu'on traitera la 3.

D. ROUGÉ : Merci Monsieur le maire. Concernant la première délibération sur les engagements des élus sur la déontologie, il convient par cette délibération de présenter neuf engagements constituant une culture de la déontologie. Ces éléments font suite à la charte que nous avons votée en octobre 2015 et aussi du vœu que nous avons aussi voté le 15 juin 2018. Ces engagements portent sur une commission de déontologie indépendante et huit engagements qui vous sont soumis et qui seront examinés à travers cette commission de déontologie indépendante. Il y aura aussi un groupe de travail ad hoc qui pourra être mis en œuvre de manière à suivre avec les élus les évolutions de la déontologie et nous pourrons nous appuyer sur les recommandations de la commission pour faire évoluer les textes. La deuxième délibération porte sur l'engagement de la Municipalité à suivre les travaux d'une ONG qui est Transparency International France

qui, là aussi, porte un travail sur la culture déontologique et s'est intéressée, à travers son histoire, à la corruption dans toutes ses formes d'activités professionnelles, que ce soit l'industrie ou les collectivités. Il s'agit donc d'adhérer au forum des collectivités engagées pour permettre de participer aux réflexions et de voir quelles sont les évolutions qui se passent sur les territoires et voir aussi les différentes positions que prennent les collectivités sur ce point. Voilà, Monsieur le maire, les idées générales de ces deux délibérations.

Monsieur le Maire : Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur CUJIVES.

R. CUJIVES : Monsieur le maire, Monsieur l'adjoint au maire, Mesdames, Messieurs, je suis heureux qu'une nouvelle fois ce conseil aborde la question de l'éthique et de la probité. Mes premiers mots seront pour remercier Monsieur ROUGÉ pour le sérieux et la probité avec laquelle il a conduit ce travail. Je me souviens comme si c'était hier de ce jour d'octobre 2015 où déjà nous vous alertions des insuffisances de la charte qu'alors vous nous proposiez. On vous indiquait collectivement que cette charte n'était alors pas à la hauteur des grands enjeux de notre temps. Il y avait trop d'omissions, il y avait trop d'affirmations timorées qui venaient en limiter la portée. Le temps a passé, les affaires locales sont parfois venues ternir la confiance des citoyens envers des élus de votre majorité et nous voici à nouveau réunis pour parler donc de ce projet. Je ne sais si je dois écouter celles et ceux qui me soufflent que ce regain d'intérêt pour l'éthique et la probité est dû au contexte local, social et sociétal que nous connaissons. Je ne sais pas si je dois également écouter celles et ceux qui me disent que cette charte arrive aujourd'hui à un moment où la campagne municipale approche, mélangeant exercice de responsabilités et stratégie de communication. Mais, Monsieur le maire, vous nous connaissez, chaque fois que les choses vont dans le bon sens, on le dit. Et cette charte va dans le bon sens. Elle répond enfin à un certain nombre de demandes des citoyens qui demandent à ce que les élus n'aient finalement aucun avantage supplémentaire que celles et ceux qui, dans notre Ville ou dans notre pays, ne le sont pas. Cette charte règle donc un certain nombre de problèmes majeurs. Les cadeaux aux élus qui sont enfin interdits. La mise en place d'une commission de déontologie. Ou encore l'interdiction des emplois familiaux permanents au sein de notre collectivité et nous le saluons. Mais l'exigence doit nous habiter dès lors qu'il s'agit de probité. Et donc, je me dois de vous dire que nous pouvons et je le crois, que nous devons aller encore plus loin. Alors ainsi que nous le faisons depuis le premier jour concernant cette question et ainsi que nous y invite la délibération, nous formulons dès à présent de nouvelles pistes d'amélioration, puisqu'il est bien indiqué et cela ressort des échanges que nous avons eus avec Monsieur ROUGÉ, que cette charte a vocation à être en perpétuelle évolution.

Premièrement, la déontologie et la probité, c'est aussi respecter l'opposition afin de lui permettre d'exercer pleinement le rôle qui doit être le sien. Aussi, nous réitérons, jamais entendus, mais toujours déterminés à faire entendre notre voix, que nous estimons qu'il n'y a, à ce jour, pas assez de conseils municipaux. Et nous proposons que ces derniers soient, a minima, doublés, passant de quatre à huit conseils municipaux par an. Cela nous permettra de travailler de façon plus sereine et à l'opposition de davantage faire valoir ses propositions et ses idées. Deuxièmement, dès 2015, nous vous alertions en vous disant que cette charte et nous le disons à nouveau aujourd'hui, c'est sa principale faiblesse, la commission de déontologie que nous mettons aujourd'hui en œuvre, et c'est une bonne chose, a un problème. C'est que c'est un gendarme sans pouvoir de contraintes. Cette charte est donc encore aujourd'hui malheureusement une charte de bonne conduite, une déclaration d'intention extrêmement importante, mais à aucun moment, les élus ne pourront être sanctionnés pour manquement à cette charte. Alors, je sais, Monsieur le maire, parce que je vous ai lu attentivement, la proposition qui est la vôtre. Vous dites aujourd'hui, nous ne pouvons pas sanctionner les élus parce qu'aucun texte ne nous le permet. Aussi, vous demandez dans le cadre du grand débat national qu'un texte de loi puisse venir accompagner le conseil municipal de Toulouse et l'ensemble des autres conseils municipaux pour permettre que les élus qui seraient par exemple trop absents ou qui contreviendraient à l'esprit de la charte puissent être sanctionnés financièrement ou politiquement. Mais moi, Monsieur le maire, j'ai une nouvelle proposition à vous formuler. Vous savez très bien, pertinemment, que notre assemblée peut délibérer et peut exiger que les élus soient, lorsqu'ils manquent à leur devoir, sanctionnés. Et nous pourrions, avec beaucoup de gourmandise, regarder quel serait l'élu qui, dans cette assemblée, mettrait le conseil municipal de Toulouse au tribunal administratif pour dire que non, lui, il n'accepte pas qu'en cas de manquement à ses devoirs de probité, qu'en cas de manquement au respect de la charte qu'il aura lui-même votée, il soit sanctionné. Voilà la proposition que je vous formule et je vais plus loin en ajoutant que je ne partage pas l'analyse qui est la vôtre. Mais on en a longuement discuté avec Monsieur ROUGÉ, je pense qu'il est aujourd'hui, en l'état actuel des textes de loi, parfaitement possible d'imposer des sanctions financières lorsque les élus ne sont pas présents. Aujourd'hui, on nous dit que la

commission viendra pointer ces absences, je pense ainsi que cela se fait au conseil départemental ou à la Région, que nous pouvons le faire quand bien même un texte de loi ne vient pas l'encadrer. Nous pourrions ici créer cela. Quoiqu'il advienne, ce qu'il y a d'important, c'est de donner à ce texte une force de contrainte. Et c'est pourquoi je formule ici une deuxième proposition, c'est que nous annexions cette charte à notre règlement intérieur du conseil municipal. Ça viendra en renforcer sa portée.

Enfin, Monsieur le maire, deux éléments et deux pistes d'amélioration encore pour la suite des travaux que nous conduirons avec Monsieur ROUGÉ. Je souhaiterais que soit tenu au sein de la collectivité un registre des représentants d'intérêts, qui est le doux nom pour nommer les lobbyistes, et que, comme cela se fait dans un certain nombre de lieux, on puisse avoir, ce serait la commission de déontologie qui tiendrait cela, un registre où les élus ayant été sollicités par les représentants d'intérêts l'indiqueraient à la commission de déontologie. Cela permettrait de donner aux citoyens une vision claire sur celles et ceux qui tentent d'agir et d'influencer sur les élus municipaux que nous sommes. Enfin, une question et une proposition que nous pourrions prendre tout de suite, celle-ci. Il est indiqué dans cette charte l'interdiction des emplois familiaux et je vous remercie d'être allé chercher cette proposition que nous défendons depuis longtemps. Mais j'ai une question. Pourquoi est-ce qu'il est indiqué qu'il ne s'agit que des emplois familiaux permanents ? Ce qui laisserait sous-entendre que des emplois familiaux en CDD ou peut-être contractuels ne seraient pas pris en compte. Donc je souhaiterais que nous enlevions, s'il vous plaît, de la délibération, le mot "permanent" pour que nous gardions simplement "la fin des emplois familiaux". Voilà, Monsieur le maire, voilà Monsieur l'adjoint et fort naturellement au regard des nombreuses avancées que porte cette charte, nous voterons et nous approuverons l'adoption de cette charte.

Monsieur le Maire : Merci. Daniel ROUGÉ. Ah, je croyais que c'était l'orateur unique de l'opposition. C'est pas encore le cas. Donc, Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Merci, Monsieur le maire. À mon tour, j'interviendrai sur la délibération de la commission de déontologie pour revenir un petit peu sur le travail qui a été mené. Rappeler effectivement, vous l'avez dit brièvement, qu'il avait fait suite à une première charte que vous avez souhaité adopter en 2015 sur laquelle les élus écologistes avaient déjà exprimé le fait que ça n'était qu'une charte assez vague de bonnes intentions, mais pas assez précise, pas du tout contraignante. Et la suite, malheureusement, nous avait donné raison puisque, en réaction à des événements, je n'y reviens pas, de cadeaux et autres, il y avait eu une proposition d'amendement de cette charte qui avait fait l'objet d'un vœu lors duquel notre groupe avait insisté pour la mise en place de ce groupe de travail pour ne pas en rester là. Parce que les amendements qui avaient été alors proposés nous paraissaient encore trop réducteurs par rapport aux enjeux et la nécessité d'avoir un véritable outil qui permette d'assurer l'éthique et la déontologie. Et je remercie, moi aussi, Monsieur ROUGÉ pour ce travail en rappelant qu'il a fallu quand même que nous insistions et rappelions cette exigence de mise en place de la commission puisque j'avais eu l'occasion, Monsieur le maire, de vous interpeller pour vous demander quand cette commission serait mise en place. Elle a un peu tardé, il faut le reconnaître. C'est pourquoi aussi peut-être arrive aussi tardivement un texte à un an de la fin du mandat. Et c'est la première remarque que j'ai envie de faire et qui a été également faite par Romain CUJIVES, à savoir que c'est quand même assez tardif à un an de la fin du mandat de se donner des règles de fonctionnement de la déontologie qui est avant tout, de notre point de vue, de toute façon, un cadre que devrait se donner une équipe en début de mandat et on ne peut que regretter que vous ne l'ayez pas fait. À ce sujet, l'adhésion à Transparency International arrive aussi à un an de la fin du mandat alors que c'était un engagement que vous aviez pris dès 2014, Monsieur le maire, donc cinq ans pour vraiment avancer.

Qu'est-ce qu'il y a de plus dans ces engagements par rapport à la première charte de déontologie ? Il y a des éléments positifs sur l'interdiction des recrutements familiaux. Sur la formation des élus, et je vous remercie d'avoir intégré des éléments qu'on a portés dans les réunions de travail. Sur l'exigence de formation, non seulement sur la déontologie, mais des éléments de base qui nous paraissent indispensables à l'exercice d'un mandat, notamment la question du budget. Sur la transparence des indemnités, des débats et des subventions. C'est aussi un élément évidemment qu'on met en positif. Il y a des éléments pour lesquels la problématique, et ça a été dit aussi, est la question du contrôle et des sanctions. On reste encore une fois sur des éléments qui ne vont pas avoir les moyens d'être contrôlés et encore moins sanctionnés, sur la condamnation pénale, sur la prévention des conflits d'intérêts, sur les déplacements, les cadeaux, les invitations, tout cela restera des bonnes intentions pour lesquelles la commission n'aura pas les moyens réellement de contrôler et encore moins de sanctionner. Sur la question du respect des droits de l'opposition. Pour nous, il n'y a rien de neuf

dans ce qui est proposé là par rapport à ce que prévoit la loi aujourd'hui sur la place de l'opposition dans les commissions, etc. Nous vous avons formulé et encore, je l'avais fait pendant le groupe de travail, une idée forte qui nous paraissait être un symbole de respecter l'opposition, c'est de confier la présidence de la commission des finances à un membre de l'opposition municipale. Voilà des éléments plus concrets qui auraient amené une réelle plus-value par rapport à l'existant.

Sur les manques aussi que nous avons relevés et qui resteront des manques dans cette charte. Sur les principes de toute façon posés sur la déontologie, il manque un élément qui nous semble fondamental et l'histoire récente nous l'a rappelé. Dans les principes qui sont posés, il manque le principe de laïcité. Et je crois, Monsieur le maire, que l'expérience passée vous a montré que certains de vos élus ont besoin, je crois, qu'il leur soit rappelé cette exigence de laïcité. Notamment pour ceux qui portent des écharpes tricolores dans des événements religieux. Il y a des éléments aussi qu'il aurait fallu, de notre point de vue, ajouter à cette charte, à savoir la mise en place d'un non-cumul plus strict que celui que prévoit la loi afin de garantir justement la capacité des élus à mener pleinement leurs fonctions et pouvoir justement mener pleinement leurs fonctions municipales et métropolitaines. Et ça a été dit en partie sur la transparence des pratiques financières et des rencontres. Il nous semble qu'il aurait été indispensable qu'il y ait un registre des lobbyistes qui mette en place les coordonnées des élus qu'ils rencontrent, la raison sociale des groupements rencontrés et le cadre de la démarche. Et également, un autre point, sur la pratique financière, qui nous paraît important. C'est la relation aux établissements bancaires pour laquelle il nous semblerait indispensable aujourd'hui de s'engager à ne contractualiser qu'avec des établissements bancaires qui font la preuve de leur non-implication dans les paradis fiscaux. Voilà des éléments complémentaires qu'on aurait voulu porter, qu'on n'a pas pu mener à terme puisque vous avez souhaité accélérer la présentation de cette charte après deux réunions de travail.

Mais un dernier élément qui nous paraît problématique, c'est cette question de la composition de la commission de déontologie, j'ai eu l'occasion de le dire aussi dans le groupe de travail. Il y a une problématique d'indépendance qui est posée, de notre point de vue, puisque l'ensemble des membres de cette commission sont nommés par vous, Monsieur le maire. Avec un représentant déontologue des agents qui reste quand même un agent dont vous êtes le chef du personnel, la désignation par vos soins de deux autres personnes, un déontologue des élus et un magistrat. Alors qu'il nous aurait semblé important qu'on arrive à trouver des modalités qui garantissent une plus grande indépendance ou diversité des manières de nommer les membres de cette commission afin que son travail soit mené en toute transparence et indépendance. Pour toutes ces raisons, même si, comme je l'ai dit, il y a des avancées dans ces engagements nouveaux sur la déontologie, par le manque de capacités et de contrôle de sanctions et par les manquements qu'il y a dans cette charte, nous nous abstenons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres intervenants ? Oui, Madame HARDY.

I. HARDY : Merci. Je serai très brève puisque je partage les propositions et les interventions de Romain CUJIVES et d'Antoine MAURICE. Bien sûr, nous avons partagé l'idée que nous vivons une crise de défiance des citoyens vis-à-vis du politique et des élus en particulier et que cette charte a le mérite d'apporter plus de transparence et d'éthique. Nous avons pu travailler sur les avancées même si nous devons aller plus loin. Je souhaitais aussi remercier Monsieur ROUGÉ de nous avoir associés à la démarche. Nous avons travaillé de façon constructive même si, là aussi, nous aurions peut-être souhaité échanger davantage sur cette délibération avant qu'elle ne nous soit proposée en commission. Nous nous associons également aux propositions d'évolutions, notamment sur les emplois familiaux. Donc là en l'occurrence, moi je m'associe à la proposition de Romain CUJIVES sur le fait que l'on peut modifier cette délibération aujourd'hui. Mais aussi, et ça nous semble important, la mise en place du registre sur les lobbyistes et les conditions de contrôle. Et je n'irai pas plus loin. Nous avons une proposition complémentaire qui est d'engager le même travail, sans tarder, sur une charte similaire dans le cadre de Toulouse Métropole puisqu'il nous semble que les mêmes règles doivent s'appliquer à la fois aux élus municipaux et aux élus communautaires. Donc nous souhaitons vous faire cette proposition. Et nous voterons cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur BARÈS-CRESCENCE.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE : Oui, je souhaitais faire juste une remarque concernant un point dans la future charte qui est le non-recrutement de conjoints ou de personnes de la famille. Déjà, si un principe qui

était respecté par la collectivité, je pense que ce serait bien, c'est le principe du concours. Or, de moins en moins, que ce soit à la Ville ou ailleurs, pour les catégories C en particulier, on fait appel à ce concours et de plus en plus on privilégie des recrutements directs. Eh bien, je pense que le fait de respecter les statuts de la fonction publique, ça permettrait d'avoir une égalité entre chaque candidat et nous n'aurions pas besoin de le mettre dans cette charte. Parce que, quand même, qu'est-ce qui va se passer si vous avez quelqu'un, un cousin ou je sais pas qui de votre famille, qui a un concours, il pourra jamais travailler à la Ville de Toulouse ? Moi, ça me pose quand même problème.

Monsieur le Maire : Monsieur ROUGÉ.

D. ROUGÉ : Merci, Monsieur le maire. Donc, d'abord des réponses à des choses que les orateurs ont partagées. Le premier, c'est celui de la méthode. Dans la méthode que nous avons utilisée, nous avons échangé ensemble, partagé sur les principes. Nous nous sommes mis d'accord sur les principes et nous avons constaté quelques différends sur les principes, j'y reviendrai, sur un en particulier, celui du contrôle de l'assiduité et je vais y revenir. Après, dans un deuxième temps, nous avons travaillé sur les possibilités d'aménager ces principes au regard des possibilités de la collectivité et ce travail a été fait ultérieurement. Ensuite, sur la temporalité de cette méthode, je dirais pour Monsieur MAURICE, mais aussi d'autres qui l'ont évoqué. On ne peut pas dire que c'est à la fois trop tard et que c'est à la fois trop tôt. C'est-à-dire, vous dites, on présente cette délibération sans avoir fini complètement le travail et d'un autre côté qu'il est présenté trop tard. Donc je pense qu'il est, sur cette temporalité, intéressant parce qu'il suit un mouvement en fait. En 2014, il y a un texte de loi, 2015, on prend la charte, mais 2017, il y a une loi qui précise les choses. Et donc c'est l'évolution, à partir de 2017, et certainement ne pas y voir d'autres raisons que celle-ci.

Parmi les points importants que vous avez signalés se pose un point qui est celui du contrôle de l'assiduité. Nous ne sommes pas du tout d'accord avec l'avis de Monsieur CUJIVES et que vous partagez aussi, Monsieur MAURICE. Je voudrais faire un petit rappel sur les lois qui ont mis en place les possibilités de sanctionner la participation non effective aux séances plénières et aux commissions. C'est la loi de mars 2015 qui concerne le conseil départemental, Monsieur CUJIVES, c'est pour ça que vous avez pu faire le texte, et le conseil régional. Elle s'abstient absolument sur les collectivités. La loi de 2017, février 2017, c'est la loi on pourrait appeler PLM puisqu'elle a introduit la possibilité de le faire à Paris, Lyon et Marseille. Et puis, il y a un rapport parlementaire qui dit que c'est souhaitable de le faire pour certaines grandes collectivités. Mais il n'y a aucun texte, et en particulier du Code général des collectivités, qui porte cela de manière précise. D'autre part, pour les délibérations, vous êtes juriste et je ne saurais vous le rappeler, il y a un contrôle de légalité de la préfecture sur nos délibérations. Donc nous ne voulons pas nous trouver devant un contexte où un juge du tribunal administratif nous dirait que nous sommes allés trop loin et que nous sommes pas suivis par le tribunal administratif. Ce qu'a demandé le maire, c'est que ce rapport parlementaire finisse quand même par être fait et posé dans un texte du Code général des collectivités qui soit celui que les villes de plus de 100 000 habitants puissent avoir les mêmes règles que celles de Paris, Lyon ou Marseille ou du conseil départemental ou du conseil régional. Voilà pourquoi, mais nous l'avons évoqué lors de nos discussions, voilà pourquoi nous ne sommes pas allés aussi loin. Et évidemment que nous le ferons à partir du moment où nous pourrons le faire puisque nous avons évoqué le principe de poser ce principe sans pouvoir après être amenés à le suivre.

Concernant les emplois familiaux permanents, il ne s'agit pas des contractuels. Il s'agit des emplois saisonniers de moins de trois mois qui sont exclus. Le terme de permanent ou de durable ne donne pas la nature du contrat, qu'il soit un CDD ou un CDI, il peut avoir un caractère permanent. Donc le terme de permanent a été choisi pour poser cela de manière claire. Concernant Monsieur BARÈS-CRESCENCE qui évoque les cousins. Les cousins, on peut les appeler, vous avez vu, il y a les parents, les enfants et alliés, mais le deuxième cercle n'est pas évoqué donc ce n'est pas concerné par la délibération. Concernant Madame HARDY, la possibilité de Toulouse Métropole, je pense que oui, il y aura un travail à faire dès que nous aurons fini avec celui-là. Certainement, le président de Toulouse Métropole voudra qu'il y ait, je ne sais pas, mais je ne parle pas pour lui, une symétrie dans ces possibilités. Enfin, la question de la laïcité. J'aurais pensé que Monsieur CARREIRAS aurait posé la question puisque c'est lui qui l'a introduite au conseil de fraternité, au conseil de laïcité. Nous avons un texte qui est en cours de travail sur la liberté, l'égalité des élus. Il n'est pas fini, car le troisième paragraphe fait des discussions. S'il l'avait été, il aurait peut-être pu être inclus. En tout état de cause, quand il sera abouti et validé par la commission, à ce moment-là, il aura une destination et la commission de déontologie pourra être saisie pour voir comment il peut faire avancer et être inclus dans

une question de déontologie. Concernant les autres points, aurais-je oublié quelque chose de substantiel ? Peut-être que le foisonnement de vos interrogations m'a fait perdre le fil. Je ne suis pas tout à fait sûr. Encore quelque chose sur les présences. Un petit renseignement. 30 % est le chiffre visé. Nous en sommes loin. Nous serions peut-être au maximum à 20 et pour des raisons extrêmement objectives qui fait que certaines personnes peuvent être exclues de nos travaux par des obligations liées à des maladies ou de la maternité. Donc nous en sommes assez loin, somme toute. Donc, point de péril en la demeure, j'ose dire. En tout état de cause, vous relayez quelque chose qui me paraît très intéressant, c'est la culture de la déontologie. Et cette commission, elle a un intérêt d'être indépendante. Et surtout pas de mêler, comme le disait Monsieur MAURICE, une grande commission où il y aurait des élus, c'est la meilleure façon de jeter le discrédit sur celle-là. Celle-ci est indépendante avec des personnes qui sont capables d'avoir un regard sur la société qui permettra aux élus de ressentir ce que doit être l'éthique et la déontologie de leurs fonctions. Je ne sais pas si je vais plus loin.

Monsieur le Maire : On va continuer le débat, je vois qu'il y a d'autres orateurs. Je préciserai deux choses. D'abord, contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur MAURICE, l'engagement de campagne électorale a été respecté puisque nous avons délibéré dès 2015 sur une charte. Mais on est bien d'accord, du moins, c'est ma vision des choses, c'est un processus évolutif où on progresse en permanence. Et je suis certain d'ailleurs que si ce qui est proposé aujourd'hui est voté par le conseil municipal, il y aura à l'avenir d'autres améliorations. Donc il ne faut pas voir ça comme un processus figé. S'agissant de la Métropole puisque j'ai été interrogé, je suis tout à fait favorable bien sûr à ce que nous ayons ce même travail au niveau de la Métropole. Pour autant, je me vois mal l'engager maintenant puisque nous sommes en fin de mandature. Je ne compare pas... Les situations sont difficilement comparables entre conseil municipal et conseil de Métropole. D'abord parce qu'on est sur une intercommunalité et ici, c'est la suite au fond d'une démarche que nous avons quasiment depuis le début du mandat. Donc ça me paraît logique d'améliorer une démarche engagée alors qu'à la Métropole, il s'agirait d'engager une nouvelle démarche. Je préfère qu'on le retienne comme objectif d'un prochain mandat, tous ce que nous sommes, dans la diversité de nos sensibilités. Et qu'on y aille effectivement. Alors, d'autres orateurs, j'ai bien noté. Monsieur CUJIVES.

R. CUJIVES : Je serai extrêmement bref, mais, parce que, permettez-moi d'insister, il est possible d'opérer, malgré les bémols que vous avez émis, des sanctions pour les élus qui manqueraient à leurs obligations. Pour cela, à défaut d'arriver à vous convaincre, je vais vous lire deux tout petits extraits. Le premier, c'est l'analyse juridique qu'en fait la Gazette des Communes et qui dit : "Il revient néanmoins à chaque séance du conseil municipal de s'assurer, dans le cas où les conseillers municipaux perçoivent une indemnité de fonction, que le versement de celle-ci est suspendu dès lors que l'exigence légale d'exercice effective des fonctions posées par l'article L22123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, n'est pas rempli". Et il précise : "L'absence aux réunions de l'assemblée délibérante, qui ne constitue pas à elle seule un manquement à ces derniers, n'en demeure pas moins un élément permettant d'en juger". Et la deuxième petite lecture que je veux vous faire concerne Clermont-Ferrand. Clermont-Ferrand, Monsieur ROUGÉ, vous en conviendrez avec moi, n'est pas contenue dans la loi PLM, on est d'accord. "Après trois absences au conseil municipal de Clermont-Ferrand, les indemnités annuelles d'un élu seront diminuées de moitié". Ils ont pris cette décision au mois de février et les informations dont je dispose à l'heure actuelle, aucun tribunal administratif n'a fait tomber cette décision. Preuve s'il en était besoin que si nous le souhaitions, nous le pourrions. Dernière remarque, je vous remercie d'avoir fait la précision et effectivement de dire que les contractuels sont bien compris dans les emplois permanents. Je l'avais pas saisi ainsi et je vous remercie. Si je comprends bien, sont donc simplement exclus les emplois saisonniers, c'est cela ? Et dans ces cas-là, pourquoi exclure les emplois saisonniers ? Je propose que, par souci de simplicité pour la compréhension de l'ensemble de notre travail par les citoyens toulousains, on puisse dire "des emplois familiaux", point, qu'importe qu'ils soient saisonniers ou permanents.

Monsieur le Maire : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui merci, Monsieur le maire. Donc je voulais revenir, Monsieur ROUGÉ, sur ce que vous avez dit à la fin concernant la composition, vous dites qu'elle est indépendante, moi je conteste cette interprétation, on peut pas dire qu'une commission nommée par Monsieur le maire soit indépendante. Nous avons eu des débats effectivement pendant le groupe de travail, j'avais relevé des exemples dans d'autres villes effectivement où il y a eu un choix d'intégrer des élus de majorité et d'opposition pour qu'il y ait cette diversité. On a convenu collectivement que c'était pas un choix forcément judicieux, mais moi j'ai pas perdu

de vue l'objectif qu'on fasse en sorte d'avoir une commission dont la composition en tout cas garantisse une diversité dans ce cas-là des personnes qu'il nomme, ça voudrait dire, il y avait des choses à imaginer, soit qu'il y ait des personnes nommées par la majorité et par l'opposition dans cette commission. En tout cas, le fait que seul le maire nomme les trois membres de cette commission ne vous permet pas, Monsieur ROUGÉ, d'indiquer que cette commission est indépendante.

Monsieur le Maire : Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Oui, deux choses, la première, et là je m'exprime à titre personnel, moi je suis très soucieux de l'égalité d'accès à la fonction publique concernant les emplois familiaux, et j'avoue très sincèrement mon embarras, car je crois à la liberté individuelle, à l'autonomie des individus, qu'ils aient des liens de parenté avec les uns ou les autres, et donc ce libre accès et ce respect de l'égalité d'accès à l'emploi, et notamment à la fonction publique, il me semble qu'il faut savoir le préserver malgré les temps qui courent et qui sont quand même ceux d'exigences plus importantes demandées aux élus dans leur comportement quotidien. Donc je serai, je l'avoue, mais encore une fois à titre personnel, très réservé là-dessus. En revanche, je serai peut-être beaucoup plus exigeant, à partir du moment où on respecte cette égalité d'accès, sur la transparence des recrutements, ce qui est tout autre chose et qui n'est pas toujours effectivement respecté, surtout, je pense, les tendances peuvent être là lorsque justement il s'agit de pourvoir des emplois qui pourraient être pourvus pour des titulaires et qui sont occupés par des contractuels. Et si on est toujours sur ce principe d'égalité, dans la mesure où on mettrait une restriction, c'est vrai que je ne vois pas pourquoi on exclut du coup les emplois saisonniers. Deuxièmement, sur la question de l'absentéisme, Monsieur ROUGÉ, je vais avoir une petite nuance avec vous, non pas sur l'analyse juridique de la capacité de le faire ou pas, d'autres le font, à la Région c'est fait, Sacha BRIAND en sait quelque chose, au Département aussi, la question n'est pas de savoir si c'est légal ou pas. La question est de savoir si on prend la responsabilité d'inclure cette disposition dans le règlement intérieur, au risque que le contrôle de l'égalité amène un déféré préfectoral, et alors, ou un recours pour excès de pouvoir d'un tiers qui ait intérêt à le faire. Qui peut avoir intérêt à faire un recours pour excès de pouvoir sur une mesure qui vise à contrôler l'absentéisme des élus, aujourd'hui dans le contexte actuel. Je vois peu d'élus dans cette assemblée qui le feraient, et je vois peu de tiers citoyens qui interviendraient et qui formuleraient ce type de recours. Et si le préfet lui-même, dans le cadre de son contrôle de l'égalité, fait un déféré préfectoral, dont acte, allons au tribunal, perdons, mais nous contribuons de la sorte, nous contribuons dans le débat public de la sorte à montrer l'exemple et à peser sur le législateur afin que cette disposition soit étendue. Mais à ne rien faire et à attendre que le législateur prenne la disposition, le débat a déjà eu lieu, aujourd'hui c'est réservé qu'à quelques collectivités, si nous ne disons rien et que nous ne formulons pas l'exigence, ne serait-ce que par l'inscription dans un règlement intérieur de la collectivité, alors je pense que nous avancerons moins vite. Donc créons la jurisprudence, même si elle nous était défavorable, je pense qu'on ferait la démonstration d'une volonté politique forte de peser dans le débat législatif.

Monsieur le Maire : Daniel ROUGÉ.

D. ROUGÉ : Sur les trois points que vous évoquez, Monsieur MAURICE, ce qui est important dans cette commission en l'état actuel c'est qu'elle soit indépendante des élus, je pense que le point fort de cette commission c'est qu'il n'y ait pas d'élus en son sein, donc ça c'est un point qui me paraît capital. Pour ce qui est des recrutements familiaux, me semble-t-il que le caractère saisonnier ne correspond pas à l'esprit de l'absence de recrutement permanent, et donc je pense que le poids donné au recrutement permanent, contractuel ou non, est le sens important à donner sur ce domaine. Pour ce qui est de la question juridique, ce que dit Monsieur CARREIRAS, la position est une position juridique in abstracto, et elle ne s'affiche pas sur le fait que nous fassions une provocation militante sur cette question, parce que vous avez, Monsieur CUJIVES, parlé de Clermont-Ferrand, mais je ne sais pas si à Clermont-Ferrand il y a eu un référé administratif qui a été introduit, je n'en sais rien.

Monsieur le Maire : Je vais vous donner des nouvelles, moi j'ai des nouvelles de Clermont-Ferrand. Mais je vous laisse terminer.

D. ROUGÉ : Juste à dire que nous n'avons pas besoin, Monsieur CARREIRAS, si vous voulez bien m'écouter, nous n'avons pas besoin de faire une provocation car le corpus législatif évolue d'une telle manière que la loi de 2017 va dans un point, le rapport parlementaire que j'ai lu recommande aux députés de se saisir

de ce sujet, je pense que nous sommes pas loin de l'obligation. Mais pour l'instant, elle n'est pas là, nous avons pas besoin de faire de la provocation en ce domaine, je ne le crois pas.

Monsieur le Maire : Juste un point, pour Monsieur CUJIVES qui est entré dans le débat juridique de manière plus précise, c'est le type de débat qui relève de la concertation qui a eu lieu avant cette délibération. Je regrette qu'on n'ait pas eu ces éléments, parce qu'effectivement on les aurait examinés posément, là je peux pas faire un examen comme ça au débotté au conseil municipal, ça serait pas très sérieux. Par contre pour Clermont-Ferrand je peux vous donner la réponse, on a la chance à France urbaine d'avoir un maire de Clermont-Ferrand sympathique, Olivier BIANCHI, qui est très très présent. Le règlement intérieur auquel vous faites allusion précise que la sanction financière est déclenchée lorsque l' élu n'a pas donné de pouvoir. Or vous conviendrez que ce n'est pas le sujet... D'accord, mais c'est pas tellement le débat qu'on a, et c'est pas la présentation que vous avez faite de cette disposition. Et par ailleurs, en ce qui me concerne, je préfère que l'on soit sûrs juridiquement, ce qui d'ailleurs, me semble-t-il, est mieux si on veut conduire l'État à prendre des dispositions nouvelles. Il suffit de transposer les dispositions que l'État a prévues pour les Régions et les Départements, les conseils départementaux et les conseils régionaux. Pourquoi exonérer l'État de faire cet effort d'harmonisation et de clarification en lui proposant de créer une jurisprudence par nous-mêmes ? Non, l'État doit harmoniser et clarifier. Alors Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Juste, je suis désolé, Monsieur ROUGÉ, je suis obligé de réintervenir parce que je vous connais justement une rigueur et une précision dans l'utilisation des mots, mais vous m'avez dit : "Ce qui est important, c'est qu'il y ait une indépendance vis-à-vis des élus", sauf qu'à ma connaissance, le maire d'une collectivité est un élu, donc je réitère le fait que cette commission et sa composition n'est pas indépendante des élus.

Monsieur le Maire : Alors, vous pouvez dire qu'une commission n'est pas indépendante, il faut préciser les choses, vous pouvez dire que le mode de nomination n'est pas indépendant. Des modes de nomination indépendants, je n'en connais pas, parce qu'il faut bien, pour nommer, qu'il y ait une autorité, toute nomination procède d'une autorité, et l'autorité elle-même, forcément, elle a son processus de désignation qui l'amène à être autorité, et effectivement on peut longtemps gloser sur l'indépendance. Par contre, l'importance à mes yeux, et c'est ça, je crois, qui est majeur, c'est l'indépendance des personnes nommées, par leur parcours. Lorsqu'on choisit comme déontologue de la collectivité un directeur général adjoint des services qui est là depuis longtemps, qui a sa carrière, qui a son statut, forcément c'est quelqu'un qui est indépendant et dont le statut dans la collectivité est celui de la fonction publique territoriale, qui à ce sujet est extrêmement claire. Lorsqu'on choisit un juriste professeur de droit pour être déontologue des élus, c'est quelqu'un qui n'a aucun lien avec la collectivité, il est véritablement indépendant de la collectivité, il n'a aucun rapport d'intérêt, de soumission. Lorsqu'on choisit un magistrat honoraire qui n'est plus en activité, c'est quelqu'un qui a eu une carrière propre, totalement indépendante de la collectivité, lui non plus n'a aucun rapport ni aucun rapport d'intérêt par rapport à la collectivité. Et donc effectivement je considère qu'une commission indépendante c'est une commission dont les membres sont indépendants de la collectivité. Et cette indépendance-là, la méthode que nous proposons aujourd'hui la garantit. Oui, Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Oui, juste une précision, j'ai écouté ce débat avec beaucoup d'attention et je le trouve intéressant et constructif, on est bien d'accord pour dire que ce qui n'est pas interdit est donc autorisé. Si je comprends bien donc le petit débat qu'il y a sur les emplois familiaux saisonniers, pour être clair, ça veut dire qu'il est possible que dans un entourage proche d'un élu, un vacataire, par exemple l'été, un enfant, un fils, une fille, soit recruté, puisque c'est permis... Oui, non, mais je voudrais avoir confirmation, si j'ai bien compris.

D. ROUGÉ : La délibération vise les emplois permanents, donc, ou durables.

Monsieur le Maire : Alors on me donne, le débat se nourrit au fur et à mesure, évidemment, c'est ça qui est intéressant, on me donne un élément de droit que je vous livre, en réponse à la réflexion à laquelle nous a conviés notre collègue CUJIVES, sur la Gazette des communes. L'article L-2121-5 du Code général des collectivités, qu'il a cité, permet de sanctionner par une démission prononcée par le tribunal administratif tout membre d'un conseil municipal qui sans excuse valable a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois. Toutefois, selon une jurisprudence constante, ces dispositions ne s'appliquent pas en cas d'absence répétée d'un élu aux séances du conseil municipal, confère Conseil d'État, décision 68 842 du 6

novembre 1985, maire de Viry-Châtillon. Donc ce que je vous propose, parce qu'on peut rester longtemps là-dessus, ce que je vous propose c'est d'adopter la charte qui est proposée et puis de considérer qu'elle a vocation à être améliorée encore, une fois de plus. Je suis pas dans un processus fini, simplement c'est une progressivité permanente. Donc je mets aux voix les deux délibérations. Alors je vais les dissocier ou vous souhaitez qu'on les mette ensemble ? On dissocie ? D'accord. Alors la 3.1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. La 3.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Troisième délibération de Monsieur ROUGÉ, présentation très succincte, parce que je crois que c'est plutôt pour avoir une position de principe de l'opposition quant au vote.

D. ROUGÉ : Oui, très simplement, c'est la première délibération concernant 2019 sur les soutiens aux initiatives associatives concernant la politique de la ville. Comme vous le savez, le budget cette année, vous le voyez, est de 2 394 140 euros, c'est un volume financier sanctuarisé et nous vous proposons d'attribuer 1 788 895 euros autour de 192 actions portées par 120 associations et contenant, dans ces associations, 20 conventions pluriannuelles d'objectifs portant sur 38 actions financées pour un montant de 623 255 euros, voilà pour l'essentiel.

Monsieur le Maire : Y a-t-il une intervention ? Madame TOUCHEFEU.

C. TOUCHEFEU : Oui, merci. Comme vous l'avez dit, Monsieur le maire, cette intervention concernera non seulement la délibération 3.3, mais aussi la 7.1, la 16.11, la 19.1, etc., c'est-à-dire l'ensemble des délibérations signalées qui concernent des subventions aux associations, que ce soit sur les domaines d'insertion emploi, culture, lutte contre les discriminations, le sport, etc. Toutes délibérations qui ont été présentées dans le cadre des commissions solidarité, éducation, culture, sport et jeunesse, et dans lequel nous avons entendu un leitmotiv constant, moins 4 %, globalement moins 4 % sur ce sujet, moins 4 % sauf pour cette association ou celle-là, parce qu'il y en a qui passent à travers le crible, enfin pour cette année, parce que globalement on peut dire que sur l'ensemble, sur la grande majorité des associations, pour la cinquième année consécutive, voient une baisse de leurs subventions de 4 %. Donc on arrive à 4 fois 5, 20 %, et donc nous voulons à nouveau dénoncer cette baisse qui concerne petites ou grandes associations et peut-être ce qui pose plus problème, quel que soit le degré d'implication de l'action de cette association dans la mise en œuvre de politiques municipales. Parce qu'on dit "soutien aux initiatives associatives", mais en vérité nous avons eu l'occasion de le dire déjà, il y a des choses très diverses dans les associations, il y a des associations qui concourent quasiment directement à la mise en place de politiques municipales et sur lesquelles nous avons la même application de cette baisse de subventions. Pour le citer par exemple, puisque nous en avons parlé dans les propos liminaires, dans le cadre de la lutte contre les discriminations, dont on voit que c'est un sujet important, de la même manière cette baisse des subventions pour la cinquième année consécutive s'applique sur l'ensemble des associations qui luttent contre les discriminations alors que, Monsieur le maire, vous nous avez annoncé que ça allait être bientôt quelque chose sur lequel il y aurait des financements complémentaires. Donc nous voyons là une contradiction entre certaines politiques municipales et puis la ligne budgétaire qui s'applique année après année sur globalement l'ensemble des associations.

Une deuxième question a été évoquée lors de ces commissions, sur laquelle je voudrais revenir aussi, c'est la répercussion de la disparition d'un grand nombre d'emplois aidés pour les associations. Et il nous a été dit que d'ailleurs la question allait être de nouveau beaucoup d'actualité puisque de nombreux emplois aidés qui avaient été mis en place avant la décision d'une diminution de leur nombre arrivaient à échéance en 2019 et que donc des associations allaient être assez nombreuses à être confrontées cette année à la disparition de ces emplois aidés. Ce n'est pas une décision municipale bien sûr, mais nous vous avons demandé à l'époque un travail, il nous semblait, de la responsabilité de la commune, notamment pour les associations qui concourent à la mise en œuvre d'actions publiques, de la politique publique, nous vous avons demandé de faire un travail d'évaluation, et nous voyons des répercussions, par exemple sur la question de la petite enfance, nous savons que nous avons voté ici même des subventions parce que telle association, telle crèche était en difficulté suite à la disparition d'un emploi aidé. Je pense qu'il est absolument nécessaire de reprendre et de regarder, parce qu'aujourd'hui la vie associative, on l'a déjà dit ici aussi, c'est non seulement de l'action directe auprès des Toulousains et des Toulousaines, mais c'est aussi de l'emploi qui, avec la disparition de ces emplois aidés et la baisse des subventions, qu'elles soient municipales ou d'État, des emplois qui ont disparu ces cinq dernières années dans le monde associatif. Alors je sais ce que Monsieur ROUGÉ va me répondre, c'est que sur le domaine qui l'intéresse, c'est la politique de la ville, le budget a été sanctuarisé, et c'est vrai que ce n'est pas le domaine sur lequel il y a eu le plus de baisses de subventions au niveau des associations.

Mais je pense que par rapport aux enjeux, et on en a parlé aussi dans les propos liminaires, des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui, malgré des interventions et des associations et de l'action publique qui essaient de contrecarrer ce qui se passe, nous voyons que notamment dans le domaine de la prévention jeunesse, il y a encore beaucoup à faire, et il ne suffit pas dans ce domaine-là de maintenir des subventions pour que les choses soient à la hauteur des exigences. Et je pense que c'est un domaine sur lequel, en lien avec la nouvelle compétence politique de la ville de la Métropole sur la prévention jeunesse, on aurait dû voir ces associations au niveau de la prévention jeunesse voir leur budget augmenter. Donc nous dénonçons à la fois la baisse des subventions associatives dans l'ensemble des domaines de la vie associative, et même dans le cadre de la politique de la ville, où il y a eu une certaine protection, on va dire, par rapport au budget global, ça n'empêche que des associations prises individuellement ont connu des baisses de subventions. Et que dans certains domaines c'est certainement une augmentation de soutien associatif, parce que ce sont des associations, notamment dans le domaine de la prévention jeunesse, qui concourent directement à la mise en œuvre de politiques publiques, dont vous dites, nous disons ensemble, mais vous dites qu'il serait nécessaire de les développer encore plus, comme les luttes contre les discriminations dont vous avez parlé tout à l'heure. On ne reprendra pas sur chacun des thèmes, sur l'ensemble, on vous le dira à chaque fois, nous nous abstiendrons sur l'ensemble des délibérations concernant les subventions associatives.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Donc je donne la parole pour éléments de réponse à Daniel ROUGÉ.

D. ROUGÉ : Merci Madame TOUCHEFEU. Deux éléments de réponse, concernant les financements, finalement cette intervention à ce niveau n'est pas adaptée car la politique de la ville ne subit pas les 4 % de réduction du budget, c'est la première partie de la réponse. Pour la deuxième partie concernant les emplois aidés, on avait discuté de cette question et voir, nous avons demandé à l'État, la sous-préfète en particulier, concernant des financements sur ce sujet d'en tenir compte, ça a été fait, nous avons aussi augmenté des subventions aux associations qui étaient en difficulté sur cette question. Et, comme nous avons convenu, nous ferons le bilan que vous avez souhaité concernant les répercussions et nous le présenterons lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire : Bien, je mets aux voix la délibération numéro 3. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté

3.1 Engagements des élus sur la déontologie-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 19-0182)

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

3.2 Adhésion de la Mairie de Toulouse au forum des collectivités engagées porté par Transparency International France-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 19-0180)

Adopté à l'unanimité

3.3 Contrat de ville 2019 - Soutien aux initiatives associatives-(Action territoriale - - 19-0007)

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Ne participe pas au vote

Daniel ROUGE
Franck BIASOTTO
Sophia BELKACEM - GONZALEZ DE CANALES

Adopté

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si Madame VERNIOL, oui voilà, je la voyais plus à sa place, je vais demander à Roger ATSARIAS de donner à notre collègue, Madame VERNIOL, les éléments de réponse à la question qu'elle a posée en début de séance.

R. ATSARIAS : Oui, merci Monsieur le maire. Alors l'allocation concernée par cette décision est celle de deux niveaux dans l'immeuble voisin de la future Maison municipale des familles à Borderouge, c'est l'immeuble voisin. Donc les plateaux serviront à l'accueil, des salles de formation, de réunion, le service d'inscription, le médecin, le psychologue seront là, le psychologue de la petite enfance et deux services ressources de la direction de l'éducation. La Maison municipale des familles accueillera, elle, toute la direction enfance loisirs, la direction de l'éducation, la direction petite enfance et l'accueil mutualisé de ces trois directions, autrefois qui étaient partiellement logées dans les Algeco à Compans. Donc tous les services seront logés soit dans la Maison que nous avons achetée, la Maison des familles, soit dans les locations qui sont juxtant, à côté. Donc il y aura surtout de l'accueil, des salles de formation, de réunion, service social d'inscription unique, médecins et psychologues.

Monsieur le Maire : Madame VERNIOL.

G. VERNIOL : Donc j'ai bien compris, ces bureaux qui sont loués à hauteur d'un loyer de 144 000 euros, j'enlève les poussières, hors taxes et hors charges, viennent s'ajouter à la délibération que nous avons prise pour le service de l'éducation, et je vais chercher le montant parce que je m'en souviens pas, mais j'arrive pas à me connecter, pour un montant, là à ce moment-là, annuel de 835 680, donc ce sont tous les services petite enfance et éducation, et c'est un deuxième loyer qui vient s'ajouter au premier. Nous sommes bien d'accord ?

R. ATSARIAS : Oui, tout à fait.

G. VERNIOL : Merci. Et le loyer, alors là aussi il y a vocation à ce que la Ville achète cet immeuble comme le précédent ou pas ?

R. ATSARIAS : Donc pour le moment, ce n'est pas envisagé. Après, dans l'avenir tout est possible, mais enfin c'est pas...

G. VERNIOL : Donc ça veut dire que l'opération blanche qui nous avait été présentée, c'est-à-dire le déménagement de tout le service petite enfance, mais aussi éducation de Compans dans les bureaux Icade, ce n'était pas une opération blanche puisqu'il y a un bail de 800 000 euros par an pour ces bureaux, mais qu'ensuite ce que vous aviez prévu n'est pas assez grand, et cela veut dire que vous louez en sus un immeuble pour d'autres services.

R. ATSARIAS : Tous les services sont transférés dont des services qui n'étaient pas absolument prévus à l'époque, lorsque le projet a été lancé.

G. VERNIOL : Non non, vous avez loué en attendant de l'acquérir un immeuble boulevard Netwiller avec une hauteur de location, en attendant de l'acquérir, de 800 000 euros par an hors taxes et hors charges, et là vous venez louer en supplément d'autres bureaux pour le même service.

R. ATSARIAS : On loue...

G. VERNIOL : Alors moi je sais pas, mais comme opération blanche, elle est plutôt noire pour les comptes de la Ville.

R. ATSARIAS : On loue des bureaux pour que les services puissent avoir tous les équipements voulus et rendre tous les services au public, notamment l'inscription unique, ressources et psychologues, tout ça...

G. Verniol : Non non.

R. ATSARIAS : C'était pas... C'est les besoins.

G. VERNIOL : Vous aviez estimé que tous les services allaient pouvoir être accueillis dans l'immeuble Icade, je l'appelle Icade, pour la délibération qui a été faite en 2017, une décision de Monsieur le maire, pour une hauteur de loyer à plus de 800 000 euros par an hors taxes et hors charges parce qu'il y avait un manque à gagner pour la société qui récupérait Compans qui devait entre temps évaluer et faire des travaux sur Compans, donc vous avez loué l'immeuble pour un bail de neuf ans. Et là, vous venez en louer un second.

R. ATSARIAS : Non, mais l'immeuble a été acheté, donc...

G. VERNIOL : Pour l'instant, il est loué.

R. ATSARIAS : Non, il est acheté.

G. VERNIOL : Non. Décision 4517 du 9 octobre 2017, il sera acheté, pour l'instant il est loué

R. ATSARIAS : Non, mais il est acheté, l'immeuble est acheté, on a une plus-value de 300 000 euros dessus, donc non, il est acheté.

G. VERNIOL : Non non non. Il est pas acheté.

R. ATSARIAS : Mais si, depuis le... il y a 15 jours, enfin le...

G. VERNIOL : Ah !

R. ATSARIAS : Mais oui, mais non, mais l'acte a été finalisé, la date, c'est il y a une quinzaine de jours.

G. VERNIOL : Donc il a été loué pendant combien d'années, deux ans ?

R. ATSARIAS : Oui, à peu près, oui.

G. VERNIOL : Depuis la décision du 9 octobre 2017, il a été loué.

R. ATSARIAS : Non, donc c'était une possibilité s'il y avait eu du retard au niveau des livraisons, donc le retard n'a pas eu lieu. Alors cette délibération est une délibération d'attente au cas où, mais justement ça n'a pas eu lieu, eh oui ça n'a pas eu lieu, c'est un peu compliqué. Et donc l'achat a été concrétisé récemment, il y a 15 jours. Tout se fait dans les délais, donc on n'a pas besoin de mettre en œuvre cette délibération.

G. VERNIOL : Non, moi je vais continuer, merci. Cette décision, je rappelle, 4517 du 9 octobre 2017 qui a été présentée lors du conseil municipal du 8 décembre 2017 et je lis : "Ce bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années à compter du jour de la mise à disposition simultanément à la constatation de l'achèvement de l'immeuble, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 835 680 euros hors taxes et hors charges. Une provision de charges...", je vous passe le détail, donc il est apparu nulle part, dans aucun conseil municipal qu'il avait été acheté, cet immeuble.

R. ATSARIAS : Mais si, la délibération...

G. VERNIOL : Mais néanmoins, là vous allez louer un immeuble, vous allez faire une location supplémentaire parce que cet immeuble, loué ou acheté, n'est pas suffisant. On est d'accord ?

R. ATSARIAS : La location supplémentaire oui, mais l'immeuble a été acheté, donc il n'y a pas de... Cette délibération à laquelle vous faites référence n'entre pas en jeu puisqu'elle n'a pas lieu d'exister puisque tout a été fait en temps voulu, donc c'était une délibération d'attente, pour se préserver au cas où il y aurait eu des problèmes, donc il y a eu aucun problème, tout a été livré, et donc on est dans nos locaux. La prise c'est le 29 avril, donc, attendez, le 29 mars, pardon, au niveau de la réception des clés de l'immeuble.

G. VERNIOL : D'accord. Mais néanmoins cet immeuble n'est pas suffisant pour les services.... Donc c'est une opération très coûteuse pour la Ville.

Monsieur le Maire : Il y a un aspect financier dans la discussion, donc je souhaite que nous ayons l'éclairage de Monsieur BRIAND.

S. BRIAND : Alors simplement pour préciser, on avait eu l'occasion de le dire lorsque cette délibération était passée en conseil municipal, il y avait un risque de retard sur les conditions de livraison. Et comme on était dans une opération d'échange, il fallait une sécurisation juridique pour que le promoteur dispose de l'ensemble des garanties bancaires, etc., donc il y avait cette clause qui avait été prévue, mais elle n'est jamais rentrée en application. Et sur les conditions de basculement sur le bâtiment, on est bien sur une logique de pleine propriété, il n'y a pas eu et il n'y aura pas, pour ce qui est de l'immeuble en propriété, le moindre loyer ou la moindre indemnité d'occupation versée. C'était, on l'avait dit, une pure clause de sécurisation du dispositif, notre objectif, et on l'avait dit, reprenez les PV, c'était qu'en aucun cas ça ne s'applique, et ça ne s'est pas appliqué.

G. VERNIOL : Moi j'ai pas le souvenir d'une telle discussion, en disant que vous n'alliez pas louer, mais c'est tant mieux. Mais en revanche, je signale donc à cette assemblée que cet immeuble n'est pas suffisant, qu'il faut en sus de l'achat louer un autre immeuble.

Marion LALANE de LAUBADERE

Monsieur le Maire : Alors, Madame LALANE DE LAUBADÈRE va intervenir, d'abord elle peut intervenir sur ce dossier puisqu'elle est indirectement concernée, par ailleurs des délibérations du chapitre 4 aucune ne m'a été signalée, par contre on m'a demandé un vote disjoint sur la 4.3. Est-ce qu'on est bien d'accord là-dessus ? Alors, Madame VERNIOL, prenez la parole, 4.3 et... 4.3 uniquement, d'accord. Les autres groupes, oui, Monsieur BARÈS-CRESCENCE, prenez le micro et indiquez ce que vous avez à nous dire.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE : Oui, alors nous, c'est pour le vote dissocié de la 1, 2 et 3.

Monsieur le Maire : D'accord, donc c'est les trois premières qu'on dissocie, d'accord, c'est noté. Donc une présentation courte de la 3, puis éventuellement vous pouvez donner des précisions à Madame VERNIOL pour la question des superficies qu'elle évoquait.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Oui. Alors... Je réponds peut-être sur les superficies, en effet ce sont tous les services de Compans, pas que la direction de l'éducation, DUI, petite enfance, DEL, etc., je répondrai un peu peut-être ironiquement indirectement à Monsieur LACAZE, c'est parce que nous continuons à embaucher, contrairement à ce qu'il dit, qu'en effet il y a toujours des besoins de locaux supplémentaires. Parenthèse mise à part, je passe à la présentation de la délibération numéro 3, c'est une délibération classique de subvention aux opérateurs associatifs dans le cadre du CLAS, du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, pour ce premier volet, puisque tous les opérateurs n'ont pas encore déposé leur dossier, donc pour ce premier volet c'est 152 635 euros. Et pour répondre à Madame TOUCHEFEU, la remarque qu'elle faisait au sujet des différentes délibérations, il n'y a pas pour la direction de l'éducation de baisse de subventions à quelque association que ce soit, c'est sanctuarisé là aussi, il y a pas de baisse. Par contre cette année, à ce stade sur cette délibération-là, il n'y a entre guillemets que 152 000 euros parce qu'en fait tous les opérateurs sur les 29 associatifs n'ont pas encore déposé le dossier, et donc les huit manquants ne devraient pas tarder, j'imagine, à le faire. Et bien entendu, ça fera l'objet d'une autre délibération pour leur

donner les subventions puisque l'agrément dépend du nombre de collectifs qu'ils ont et que la subvention dépend du nombre de collectifs aussi.

Monsieur le Maire : Madame VERNIOL.

G. VERNIOL : Je suis tout à fait d'accord, le dispositif CLAS n'avait pas fait l'objet de baisse jusqu'à présent et de la fameuse doctrine moins 4 %. Et en revanche, c'est pour cela que je voulais intervenir, j'ai vu une diminution des subventions à Alliances et Cultures, et donc je m'en inquiétais, et d'autres d'ailleurs, et d'autres associations, donc je voulais vous questionner par rapport à cette baisse. Parce que là effectivement il y a une baisse pour Alliances et Cultures et des opérateurs CLAS, donc je voulais vous demander pourquoi, peut-être que vous avez apporté la réponse dans votre présentation.

Monsieur le Maire : Madame TOUCHEFEU.

C. TOUCHEFEU : Juste pour préciser, effectivement, les deux dispositifs réussite éducative et CLAS, parce que ce sont des dispositifs avec des partenaires qui s'engagent, et notamment la réussite éducative est en grande partie financée par un financement d'État et donc n'a pas subi la même baisse systématique que vous avez appliquée partout et donc elle n'était pas concernée dans ma liste des délibérations notées, et je passais de 3.3 à 5.2 directement, et à 7.1 par la suite.

Monsieur le Maire : Madame LALANE.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Je vous remercie. Alors, j'avais pas compris, Madame TOUCHEFEU, comme vous aviez parlé aussi d'éducation dans la liste, je croyais que vous faisiez mention de ces délibérations. Oui Madame VERNIOL, par rapport à Alliances et Cultures par exemple, mais d'autres, qui voient en effet les subventions baisser, c'est parce que le nombre de collectifs engagés agréés a baissé. L'année dernière, ils étaient à 13 collectifs, cette année en collectifs agréés, ils sont à dix, et donc logiquement ils font moins de classes, donc la subvention baisse, c'est aussi mathématique. Par contre, d'autres opérateurs rentrent ou sont nouvellement agréés, et donc eux, pour le nombre de collectifs qu'ils ont, la subvention n'a pas baissé, elle est toujours de mémoire 945 euros par collectif, et en fonction de ce qu'ils demandent aussi, l'association. Et donc oui certains vont voir c'est vrai leur subvention potentiellement baisser, mais parce qu'ils ont moins trois collectifs, donc ils ont moins trois fois 945 euros logiquement, et c'est vrai d'autres, mais d'autres par contre ont une augmentation, parce qu'ils ont plus de collectifs. C'est assez mathématique, l'enveloppe n'a pas bougé du tout, il y a pas eu de baisse dans l'enveloppe du CLAS ni de la RE, qui est même plutôt en augmentation.

Monsieur le Maire : Madame VERNIOL.

G. VERNIOL : J'ai vu des baisses, pas d'augmentation, mais enfin, peut-être que... J'ai vu à même hauteur, mais pas d'augmentation, mais peut-être je n'ai pas les bons chiffres.

Monsieur le Maire : L'essentiel c'est que le taux de subvention ne baisse pas.

G. VERNIOL : Au final, oui, parce que pour l'instant il baisse, de mon point de vue.

Monsieur le Maire : Oui, Madame LALANE.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Oui, enfin je vous ai répondu oui, certaines baisses, mais parce que c'est objectivable, c'est-à-dire qu'il y a moins de collectifs, il y a une association qui a un collectif de plus et donc il y a plus, c'est par exemple l'Association socio-éducative Empalot Ranguel, d'autres ont la même chose que l'an dernier parce qu'ils ont demandé la même chose que l'an dernier. Donc c'est selon les demandes que font les associations et le nombre de collectifs qui sont agréés, mais sur l'enveloppe globale il y a... Pardon ? Bien oui, mais ils ont plus de collectifs, s'il y a pas plus de collectifs, il y a pas de raison d'augmenter la subvention. Et s'il y en a moins, c'est logique qu'on baisse la subvention, au regard de ce qu'ils font, parce que sinon on pourrait pas financer de nouveaux opérateurs qui entrent par contre, donc c'est logique. S'il y en a un qui fait moins trois et un nouvel opérateur entrant qui fait plus trois, faut bien qu'on puisse financer par contre, c'est un exemple au hasard, ce nouvel opérateur qui aurait plus trois. Et pour les huit associations qui

n'ont pas encore de subvention, c'est parce qu'elles n'en ont pas encore fait la demande, ou hors délai, et donc ça fera l'objet d'une nouvelle délibération le cas échéant, notamment l'association Espoir qui a repris le CCPS, qui n'a pas encore l'agrément CAF, et donc bien entendu dès qu'ils l'auront on fera les versements de subvention.

Monsieur le Maire : Bien, je vais donc organiser les votes. Première délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Deuxième délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Troisième délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations toutes groupées, si j'ai bien compris. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Donc mes chers collègues, je vous propose que l'on fasse la pause, alors attention, attendez, écoutez-moi parce que j'ai deux précisions importantes. On fait une pause jusqu'à 14 h 20, deux précisions importantes, d'abord il faut voter pour le scrutin dont nous avons parlé tout à l'heure, donc n'oubliez pas de voter, et deuxièmement je rappelle, parce que j'ai eu pas mal de remarques là-dessus, que le déjeuner est ouvert aux membres du conseil municipal, aux membres de l'administration municipale qui participent à l'organisation du conseil municipal et qui sont présents, aux assistants des groupes du conseil municipal, à la presse agréée, point final.

4.1 Financement des réseaux d'éducation prioritaire - Année 2019-(Education - - 19-0153)

Adopté à l'unanimité

4.2 Subventions aux opérateurs associatifs partenaires de la Réussite Éducative - Année 2019-(Education - - 19-0029)

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

4.3 Subventions aux opérateurs associatifs des actions dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - Année 2019-(Education - - 19-0026)

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Ne participe pas au vote

Jean-Baptiste de SCORRAILLE

Adopté

4.4 Renouvellement de la convention cadre du dispositif "Individualisation et Soutien à l'Insertion et à la Scolarité" ISIS"-(Education - - 19-0059)

Adopté à l'unanimité

4.5 Subventions d'actions éducatives ponctuelles - Année 2019-(Education - - 19-0030)

Adopté à l'unanimité

4.6 Adoption des nouveaux statuts de la Caisse des écoles de Toulouse-(Education - - 19-0101)

Adopté à l'unanimité

4.7 Subvention à l'école des enfants et adolescents hospitalisés (EEAH) - Année 2019-(Education - - 19-0028)

Adopté à l'unanimité

4.8 Avenant à la convention CAF pour l'ALSH périscolaire Geneviève De GAULLE ANTHONIOZ-(Education - - 19-0031)

Adopté à l'unanimité

4.9 Subvention à l'association "Hôpital Sourire" dans le cadre du tournoi 2019 des écoles publiques-(Education - - 19-0061)

Adopté à l'unanimité

- pause-déjeuner -

Sacha BRIAND

Monsieur le Maire : Nous reprenons la séance. Tout d'abord, je voudrais proclamer les résultats du scrutin sur la commission d'appel d'offres, et donc je proclame élus comme titulaires Mesdames KATZENMAYER, SUSSET, ESCOULAN et MAYEUX-BOUCHARD ainsi que Monsieur LACAZE, et comme suppléants Messieurs HAJIJE et REULAND, Mesdames BLANC, NGBANDA OTTO et Monsieur CARREIRAS. Nous passons maintenant aux délibérations du chapitre 5 et je demande à Sacha BRIAND de présenter à part la première délibération.

S. BRIAND : Alors il s'agit, mes chers amis, de la délibération relative au vote des taux d'imposition pour l'exercice 2019, et vous constaterez, conformément à l'engagement pris en 2015, qu'il n'y a aucune évolution des taux. Il s'agit de la dernière délibération du mandat sur le vote des taux puisque comme la date de notification des bases par l'État se fait dans le courant du mois de mars, le prochain vote interviendra après les prochaines échéances. Je vous précise, s'agissant des bases de fiscalité qui nous ont été notifiées récemment, qu'elles sont globalement conformes aux inscriptions budgétaires du BP 2019, pour ce qui est des bases de fiscalité il y a un écart positif, on a un peu plus, c'est-à-dire 300 000 euros de plus, mais c'est évidemment relativement limité, donc cette délibération importante de stabilité des taux dans le contexte que nous connaissons.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Merci Monsieur le maire, chers collègues. Effectivement, nous avons donc à l'ordre du jour aujourd'hui une délibération "Vote des taux d'imposition pour 2019". Et vous l'avez dit fort justement, Monsieur BRIAND, il s'agit du maintien des taux que vous avez augmentés en 2015 de 15 %, et voter cette

délibération c'est en quelque sorte voter le maintien de l'augmentation de 2015 de 15 %. C'est encore et toujours le récit de la duperie en trois actes que vous racontez depuis le début du mandat, à savoir, comme nous vous l'avions indiqué lors du vote sur le budget primitif, l'acte 1 en 2015, plus 15 %, c'est facile à retenir, c'est même presque un moyen mnémotechnique, acte 1, 2015 plus 15 %, le pacte, et je mets le terme pacte entre guillemets, et nous vous le rappellerons à chaque fois et chaque année si nécessaire, le pacte, parce que c'est ainsi que vous avez voulu le présenter, unilatéral qui n'a de pacte que le nom, ce fameux pacte que vous avez essayé de vendre aux Toulousains, qui ne sont pas dupes en la matière. Acte 2, c'est l'année dernière, Monsieur le maire, 2018, le contrat, et là encore avec des guillemets, le contrat imposé par l'État, qui n'a de contrat que le nom, et que vous vous êtes empressé de signer, comme si vous aviez besoin un petit peu de faire allégeance. Et puis l'acte 3, c'est la fin de l'année dernière, c'est le vote du budget primitif pour l'exercice 2019 où vous nous avez présenté des chiffres très tranquillement et où la question qui était sur la table c'était où est la dette, et il fallait préciser de la Ville, de la Métropole, de Tisséo, parce que la réponse c'est : "La dette n'est pas à Toulouse." On avait noté que dans le budget primitif cette dette avait l'air fort modeste, mais c'est bien parce qu'il y a eu des transferts de fait à Toulouse Métropole et que vous pourrez effectivement, dans une future campagne électorale, aller devant les Toulousains, mais que les Toulousains, pas les métropolitains en indiquant effectivement que la dette est raisonnable et modeste, on verra les termes que vous emploieriez. Donc en votant cette délibération vous demandez le vote du maintien de cette décision du début de mandat des plus 15 %, nous le redisons, vous poursuivez et vous validez le récit de cette duperie, et on emploie à dessein le terme de duperie, puisque vous nous dites parfois : "Les Toulousains ne seront pas dupes", en effet. Donc vous poursuivez le récit de cette duperie en trois actes et c'est pour ça que les élus écologistes Toulouse Vert Demain ne voteront pas cette délibération et voteront contre.

Monsieur le Maire : D'autres orateurs ? Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Oui, je profite juste de cette délibération, Monsieur le maire, pour poser des questions sur la future réforme de la taxe d'habitation, la première étant celle de savoir si on a une idée du montant, du volume qui serait dégrèvé de la part de l'État dans le cadre du dégrèvement de la taxe d'habitation, de la suppression de la taxe d'habitation, dont on sait pas encore si ça sera à 80 % ou à 100 %. Mais a-t-on d'ores et déjà une idée de ce que percevrait la Ville dans le montant du dégrèvement ? Première question. Deuxième question, elle vous concerne vous, Monsieur le maire, directement, j'arrive pas à connaître, peut-être parce que je me suis mal renseigné, mais je voudrais connaître votre position sur le sujet, c'est-à-dire est-ce que vous êtes plutôt favorable à un dégrèvement total, un dégrèvement partiel, un remplacement éventuellement de ce dégrèvement par de la fiscalité, en l'occurrence nationale puisque c'est un peu le sujet aujourd'hui qui est à l'étude. Donc je voudrais connaître votre position en tant que maire de Toulouse, mais aussi peut-être en tant que président de France urbaine. Et en définitive, que pensez-vous de cette suppression de la taxe d'habitation ? Y êtes-vous favorable, y êtes-vous défavorable ? C'est-à-dire à la disparition d'une fiscalité avec pouvoir de taux pour les communes sur un impôt universel, je parle pas bien sûr de l'impôt foncier qui lui n'est pas universel, ne concerne que les propriétaires. Donc voilà, c'est juste des questions, demandes d'information sur vos positions sur le sujet.

Monsieur le Maire : D'autres orateurs ? On s'en tient là. Alors je vais répondre tout de suite à Monsieur CARREIRAS, qui je pense a déjà la réponse, parce que je me suis exprimé sur ces questions à de multiples reprises depuis 18 mois, mais il y a aucun problème, moi je veux bien, à l'unisson de l'opposition municipale, puisque vous posez toujours les mêmes questions et que vous nous servez toujours les mêmes raisonnements, vous servir les mêmes réponses en cohérence. S'agissant de la suppression de la taxe d'habitation, la question n'est pas de savoir si on est pour ou si on est contre, elle était dans le programme du candidat Emmanuel MACRON, celui-ci a été élu et celui-ci met en œuvre un point de son programme. En général, on reproche aux élus de ne pas mettre en application les engagements qu'ils prennent pendant les campagnes électorales, en l'occurrence cet engagement est entré en application. Donc je considère que le débat "Êtes-vous pour ou contre la suppression de la taxe d'habitation ?" est un débat daté et que la partie intéressante du débat c'est l'autre partie de votre questionnement, c'est qu'est-ce qu'on fait pour remplacer la taxe d'habitation supprimée ? Est-ce que je suis pour un dégrèvement ? J'ai plaidé, avec les autres associations d'élus concernées pour un dégrèvement dans la période intermédiaire, c'est-à-dire à partir du moment où se réenclenchait l'application de la réforme, puisque c'est une réforme dont l'application est progressive, étalée sur quatre ans et que, lorsque cette période intermédiaire serait terminée, lorsque donc la réforme serait totalement accomplie, il faudrait non pas qu'il y ait un dégrèvement total, mais qu'il y ait une solution de remplacement solide et pérenne. Nous avons obtenu le dégrèvement total, ça n'était pas un engagement du candidat à la présidence

de la République, mais nous l'avons obtenu et nous sommes sur le régime du dégrèvement total depuis que la réforme a été enclenchée dans son application. Le dégrèvement total a l'avantage de ne faire perdre aucune recette à la collectivité, et en particulier celle issue du dynamisme du territoire. Pour autant ce que nous savons, et vous le savez parfaitement, c'est que la technique du dégrèvement total est extrêmement coûteuse pour le budget de l'État. Demander sa pérennisation, ça peut être une position, ça serait plutôt à mon avis une posture, ça serait pas très très réaliste, et donc mieux vaut travailler sur une recette de substitution. Le président de la République très logiquement a annoncé en 2017, lorsqu'il est venu au mois de novembre devant les maires de France lors de leur congrès, qu'il enclenchait la réforme de la fiscalité locale. Je rappelle que l'idée de réformer la fiscalité locale existe depuis pas mal de temps dans notre pays, c'est un sujet tellement compliqué, avec des intérêts tellement contradictoires qu'aucun gouvernement, ni de droite, ni de gauche, ni du centre, ne s'y est aventuré jusqu'ici. Donc l'exécutif actuel a décidé d'enclencher cette réforme et nous avons eu il y a une dizaine de mois un début de cycle de réunions et de concertations menées par le gouvernement à ce sujet, avec à l'appui une mission indépendante confiée à notre ancien préfet Dominique BUR, au sénateur ancien ministre Alain RICHARD, qui ont fait un rapport là-dessus. Lorsque ce rapport nous a été présenté, nous avons, au titre de France urbaine, pris position. Ces positions, nous les avons inscrites dans de multiples résolutions, voilà pourquoi elles sont parfaitement connues et moi-même je les ai reprises dans une contribution récente que j'ai déposée dans le cadre du grand débat national. Donc je veux bien vous redire notre position, nous sommes partisans de l'affectation au bloc communal, c'est-à-dire communes et intercommunalités, de la totalité des recettes du foncier bâti des départements, d'une part. Et d'autre part, nous sommes partisans que la part d'impôt économique que touche le Département, la CVAE, soit affectée aux régions et au bloc communal et intercommunal. Et nous proposons qu'en compensation de ces deux pertes de recettes fiscales, les départements se voient attribuer une fraction de CSG dans le volume exactement perdu. Si cette piste d'idées est retenue, alors nous serons dans une véritable cohérence. Pourquoi ? Parce que, vous le savez, les lois NOTRe, initiées par le gouvernement de l'époque, en 2015, ont enlevé toute compétence d'action économique au Département. Que le Département touche encore un impôt, un produit fiscal économique c'est donc quelque part quelque chose qui n'est pas très cohérent. Or les compétences économiques, vous le savez, ont été réparties entre les régions et les intercommunalités, notamment les métropoles, donc ça serait cohérent. Par ailleurs, le Département est confirmé, vous le savez, dans son rôle fondamental sur l'action sociale, et donc l'attribution d'une fraction de CSG prendrait en compte là aussi une cohérence sur le fond. Voilà les positions que je défends et que France urbaine défend, y compris vos amis politiques à France urbaine, je le précise, en premier lieu François REBSAMEN, le président des élus locaux socialistes de toute la France, membre très actif du bureau de France urbaine et qui sera là la semaine prochaine. Sacha BRIAND pour les autres éléments de débat.

S. BRIAND : Oui, d'abord je me félicite du constat que Madame BLEUSE vient d'exposer sur le fait que la dette soit modeste et raisonnable, selon les termes qu'elle a utilisés et que nous pouvons effectivement reprendre. Nous l'avons dit dès 2014, il fallait, compte tenu de la situation de la ville, avoir recours à l'emprunt pour assurer une politique d'investissement qui soit à la hauteur des ambitions de notre commune, nous l'avons fait sans aucun dogmatisme, avec la plus grande mesure possible et en responsabilité. Deuxième remarque, c'est que Madame BLEUSE nous explique que cette délibération est en fait une délibération de maintien de l'évolution des taux. Elle semble donc considérer qu'il aurait été souhaitable de pouvoir baisser ces taux. Tous ici et tous les élus en France aimeraient pouvoir dire la même chose et proposer des baisses de fiscalité. Mais là où le raisonnement de Madame BLEUSE échoue assez rapidement c'est qu'elle ne met pas en relation avec la perspective d'une éventuelle baisse de la fiscalité la nature et le montant des dépenses qu'il conviendrait de réduire pour pouvoir financer une telle mesure de baisse de la fiscalité. Et donc lorsqu'on évoque, comme elle le fait presque à regret, le maintien des taux à leur niveau actuel, eh bien elle est en contradiction avec le discours que tiennent les élus de l'opposition qui, chaque fois qu'il est question de mesures de maîtrise des dépenses de fonctionnement regrettent qu'il n'y ait pas plus de dépenses, plus de recrutements, plus d'emplois publics. Mais naturellement, cette remarque ne vaut que si le raisonnement de Madame BLEUSE est au niveau de la question des ressources de la collectivité, et de dire qu'il faudrait baisser les ressources de la collectivité. Nous pourrions également lire son intervention ou en tout cas comprendre son intervention comme une intervention disant qu'il faudrait réduire la pression fiscale sur les Toulousains, indépendamment des questions budgétaires et du financement des actions municipales. Mais là encore, le raisonnement échoue, car en réalité les Toulousains ont, dans le cadre de la réforme que Monsieur CARREIRAS vient d'évoquer, connu en 2018 et vont connaître à nouveau en 2019 une baisse de la pression fiscale qu'ils supportent, avec en 2018, sur la taxe d'habitation de l'ordre de 13 millions d'euros dégrévés, en 2019 probablement 13 millions supplémentaires, pour atteindre en 2020 peut-être 40 millions et à terme,

avec la suppression de la taxe d'habitation, plus de 117 millions, puisque c'est le produit de la taxe d'habitation en 2018, plus de 117 millions de réduction de la pression fiscale. Naturellement, il conviendra, c'est le débat qu'a évoqué Monsieur CARREIRAS, d'apprécier les conditions dans lesquelles la réforme sera financée pour les collectivités. Mais en toute hypothèse, le budget municipal permet d'assurer le financement des actions au bénéfice de tous les Toulousains, et les Toulousains ont connu effectivement une baisse de la pression fiscale dès 2018 et celle-ci va se poursuivre, nous ne pouvons tous que nous en satisfaire. Enfin dernier élément, puisqu'il est toujours question de comparer l'effort qui a été demandé aux Toulousains et la perte des dotations de l'État que nous avons subie, et je rappelle à cet égard que la baisse des dotations de l'État a été décidée et annoncée par le Premier ministre Manuel VALLS quelques jours après le deuxième tour des élections municipales, au début du mois d'avril 2014. Eh bien cette baisse des dotations de l'État, pour préciser un chiffre très concret, en 2018 c'est une perte de ressources pour la Ville de 33 341 000 euros sur l'exercice 2018, alors que l'évolution de la fiscalité au titre de l'exercice 2018 représente une évolution de 34 millions d'euros. On voit bien que l'effort est venu compenser strictement la perte des dotations de l'État et est intervenu pour assurer le maintien des politiques municipales. Donc au total, on le voit bien, la Ville a été responsable pour garantir le maintien des services publics, garantir les prestations à la population, assurer une politique d'investissement conforme aux exigences et aux besoins de l'évolution de la population, que tout cela se fait aujourd'hui dans un contexte où la pression fiscale que subissent les Toulousains baisse et va continuer à baisser, et c'est une politique de responsabilité qui trouve aujourd'hui sa pleine expression.

Monsieur le Maire : Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Je vous remercie, Monsieur le maire. Alors juste quelques éléments pour répondre à Monsieur BRIAND parce que nous ne pouvons pas ne pas répondre. Une première chose, Monsieur BRIAND, je veux juste vous rappeler que Monsieur VALLS n'est pas écologiste à ma connaissance, et donc effectivement je ne pense pas, en tant qu'élue écologiste, avoir validé les positions de Monsieur VALLS, quelles qu'aient été ses responsabilités dans le temps ou aujourd'hui. Deuxième chose, oui nous l'avons dit lors des débats sur le budget primitif, oui la dette à la Ville de Toulouse, effectivement, est modeste au vu de ses responsabilités. Mais qu'est-ce qu'on vous a dit aussi, parce que vous avez quand même le don, Monsieur BRIAND, ça doit être vos compétences d'avocat, de nous montrer et de nous présenter les choses de façon binaire, c'est noir ou c'est blanc, c'est zéro ou c'est un. C'est vrai que quand on parle de débat politique, ce serait bien de faire preuve d'un peu de mesure et de savoir positionner des curseurs de façon fine, et on aimerait effectivement que vous nous entendiez ou que vous nous écoutiez en mettant cet élément-là en tête. Donc oui, la dette peut être qualifiée de modeste à la Ville, mais qu'est-ce qu'on vous a dit en même temps et que vous ne citez pas, c'est que les contribuables de la ville de Toulouse sont également les contribuables de Toulouse Métropole, les usagers de la ville de Toulouse sont également les usagers de Toulouse Métropole. Et compte tenu des différentes décisions qui ont été prises, quelles qu'en soient les raisons depuis le début du mandat, vous avez fait effectivement, et on pourrait en débattre, mais on en débattrait au conseil métropolitain, exploser la dette de la Métropole qui a été multipliée par deux, passant de 600, je vous donne les ordres de grandeur, 600 millions d'euros à environ 1,2 milliard. Donc effectivement on peut légitimement s'interroger quand on est à la fois un citoyen de la ville de Toulouse et de Toulouse Métropole sur la consolidation de ces deux visions, c'est ça que nous vous disions et ça peut, vu de loin, avec une grosse lunette, ressembler à la préparation d'un positionnement futur. Ensuite, en ce qui concerne ce que nous vous avons dit sur le maintien des taux, oui vous maintenez l'augmentation de 15 % que vous avez décidée en 2015. Ce que nous voulons vous dire c'est que sur un plan du principe, en votant cette délibération, on continue, vous demandez aux élus de cette enceinte de continuer à valider l'augmentation que vous avez mise en place en 2015, et on vous avait dit, et on vous a redit en suivant à plusieurs reprises ce qu'était notre position vis-à-vis de cette augmentation-là. Après ne parlez pas du pouvoir d'achat des Toulousains parce que vous savez bien qu'il ne se résume pas seulement à l'augmentation de la pression fiscale, quelle qu'elle soit, parce qu'il n'y a pas que les impôts locaux effectivement dans les problématiques, il y a les tarifs, les tarifs à la ville, les tarifs à la métropole, il y a des enjeux qui nous dépassent et qui se jouent au niveau national également, nous n'avons pas le droit effectivement de ne regarder qu'un petit morceau de cette problématique-là. Donc Monsieur VALLS n'est pas un écologiste, la dette elle est modeste parce que celle de la Métropole a explosé, et effectivement nous refusons de valider l'augmentation de 2015, c'est une affaire de principe, et en politique oui, on doit avoir des convictions et des principes de temps en temps, Monsieur BRIAND.

Monsieur le Maire : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs. Monsieur BRIAND, moi j'ai été attentif à la manière dont vous avez développé l'idée que plus d'une centaine de millions, des dizaines de millions auraient été rendus au pouvoir d'achat des Toulousains avec la suppression de la taxe d'habitation. J'entends les hypothèses défendues par le maire sur de futurs impôts, sur le détournement de taxes ou d'impôts qui étaient sur le Département qui pourraient passer pour les villes, c'est une réflexion quand même difficile à avoir sur la manière dont sera compensée la taxe d'habitation. Par contre Monsieur BRIAND, parce que comme j'ai noté tous vos chiffres, pouvez-vous me dire, puisque vous dites que la pression fiscale a diminué, combien l'augmentation d'impôt de 15 % sur la ville, en centaines de millions, a pris des millions d'euros aux Toulousains, pour moi c'est 200 millions sur les cinq ans. Mais est-ce que vous pouvez me confirmer ce chiffre ou pas ?

Monsieur le Maire : Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Donc juste, Monsieur le maire, les questions que je vous posais étaient vraiment sincères, je cherchais à avoir votre position, parce que si je l'ai bien comprise, vous vous situez bien sûr comme nous dans le cadre de la légalité, la disparition de la TH s'impose si c'est dans la loi, évidemment, à tout le monde. Il n'empêche qu'on peut quand même avoir un avis sur le fait de savoir s'il est opportun de supprimer de la fiscalité directe pour une collectivité dont on maîtrise la destinée, c'est pas une position... Je pense qu'on peut quand même, on n'est pas simplement les applicateurs zélés d'un dispositif législatif, même si on l'applique, on peut quand même avoir une opinion sur le sujet, surtout que je constate que quand vous développez par ailleurs vous n'avez pas d'avis sur la disparition de la TH. Par contre, vous en avez un sur la disparition totale de fiscalité directe au profit des départements, parce que vous proposez le transfert du foncier bâti, qui est fiscalité directe du Département, vous proposez un transfert de CVAE affectée aux régions, pourquoi pas, compétence économique, et un transfert de CSG, même pas de TVA, de CSG, qui relève du budget de la protection sociale, pas de l'État, donc il faudra peut-être vérifier quand même la constitutionnalité de l'affaire, et si je parle des revenus du travail et pas des revenus du capital. Donc ce que je constate, c'est que vous avez pas d'avis sur la TH, par contre vous avez un avis sur la disparition totale de pouvoir fiscal, non seulement les régions n'en ont plus, demain les départements n'en auraient plus, celui des collectivités locales serait évidemment érodé. Et en plus, vous dites et vous intégrez l'idée que le dégrèvement total ne peut pas être pérennisé, comprenez l'inquiétude quand on sait que la DGF actuelle, historiquement c'est un transfert d'un pôle national. Elle a été créée en 79, on a transféré de la TVA pour créer la DGF, et on voit ce que c'est devenu après. Donc la garantie de ressources par du transfert de fiscalité nationale, excusez du peu, mais moi j'ai du mal à avoir confiance, quand on regarde historiquement ce qu'a fait l'État. Et là encore une fois, je parle pas de droite gauche, je constate, donc je trouve un peu, je sais pas ce que pensent tous les maires de France urbaine, mais en tout cas moi mon avis, je vous le donne, il est quand même très circonspect sur cette disparition de fiscalité. Et deuxièmement, si on met ça au regard d'autre chose qui a été évoqué par Sacha BRIAND, pourquoi on a toujours dit qu'à la limite il valait mieux le gel de la dotation que la contractualisation ? C'est que si demain nous avons des ressources qui augmentent de 50 %, on n'aura même pas le droit de les dépenser parce que les dépenses, elles doivent pas progresser de plus de 1,2. Dans le cadre du gel des dotations, on a encore la possibilité de faire jouer les ressources, de prendre la décision sur les ressources. Sauf que là on n'a même plus la possibilité, on l'a encore moins qu'on aura moins de fiscalité directe, de taux d'imposition à voter. Donc le piège est dressé, ce qui fait que l'ajustement, inévitablement, l'ajustement demain il ne peut se faire effectivement que sur les dépenses, il ne va se faire que sur des dépenses notamment contraintes, et je pense au statut de la fonction publique des fonctionnaires, notamment de la fonction publique locale, territoriale. Et donc la boucle est bouclée, je pense que ce qui est en train de se passer est un retour en arrière sans précédent par rapport à la décentralisation de 1981. C'est pas simplement un ajustement comptable, technique, budgétaire, et aujourd'hui ce que recherche l'État, c'est même pas le déficit public, il a jamais été respecté par la France, le déficit public, ça, c'est la tarte à la crème, non, c'est la dépense publique. Et il compte aujourd'hui accélérer le rythme de contribution des collectivités publiques locales à la maîtrise de ces dépenses publiques, alors qu'on y a contribué pour plus de la moitié les années précédentes. Donc voilà, c'est pour ça que, encore une fois je ne veux pas naturellement, comprenez-moi bien, nationaliser le débat, mais enfin une ville métropole comme Toulouse, son premier édile a sur ce sujet-là, à mon avis, une position peut-être plus offensive à avoir sur les dangers que représentent ces dispositions qui ne sont pas des dispositions budgétaires au détour d'une loi de finances, mais qui sont des dispositions qui modifient fondamentalement l'architecture des pouvoirs locaux et la capacité d'agir de ces pouvoirs locaux.

Monsieur le Maire : Monsieur COHEN.

P. COHEN : Oui, une explication de vote et deux remarques, l'explication de vote sera rapide puisqu'elle reprend exactement ce qu'a dit Michèle BLEUSE concernant les raisons pour lesquelles nous voterons contre la stabilité des taux. Alors évidemment si on n'explique pas, et ça a été très bien expliqué par Michèle, le fait que vous n'augmentez pas les taux donc vous ne portez pas une contribution ou une pression fiscale auprès des habitants de Toulouse. Mais vous avez quand même menti par rapport à une promesse électorale, puisque vous aviez promis de ne pas faire d'augmentation d'impôt pendant l'ensemble du mandat et vous avez augmenté de 15 %, non seulement au niveau de la commune, mais au niveau de la collectivité territoriale, ce qui veut dire que, même j'allais vous dire que j'imaginais qu'un ou deux ans avant les élections vous baisseriez les taux. Parce qu'ayant pour la commune pas énormément d'investissement, pas énormément de contribution, une diminution forte des services publics, une diminution des aides auprès des associations, une augmentation des tarifs, je pensais qu'à un moment vous étiez en train de préparer un pactole pour pouvoir faire une campagne électorale sur la base de quelque chose qui se fait jamais en France, une diminution des taux. Eh non, puisque comme vous le dites c'est la dernière année, et vous ne le faites pas, donc même là je suis déçu. Par contre, ce que je voudrais dire, il y a deux débats qui me semblent importants, c'est celui qui a été repris par Joël CARREIRAS. Ce n'est pas étonnant que vous ayez une position qui consiste, et elle est entièrement dans les promesses électorales de Monsieur MACRON. Monsieur MACRON avait promis que la puissance publique serait réduite à la fois par le nombre de fonctionnaires, nationaux ou collectivités territoriales, mais aussi par la diminution des contributions, et en particulier par la baisse des impôts. Aujourd'hui, l'idéologie libérale qui consiste à transférer, on va le voir de plus en plus sur pleins d'autres domaines comme l'urbanisme, la puissance publique a de plus en plus une idéologie de transfert sur d'autres acteurs, et en particulier des acteurs privés, il me semble que là vous êtes cohérents, c'est-à-dire que pourquoi voter des taux, pourquoi contribuer, ce que Bercy ne supporte plus, contribuer à une sorte d'équilibre entre la pression fiscale et la redistribution à travers des services publics et d'être dans une logique qui est que sur une position nationale eh bien l'État a choisi de redistribuer aux collectivités territoriales. C'est le cas pour les régions, cela a été dit, vous êtes pour que ça s'achève pour les communes, mais avec la contractualisation et la CVAE ou d'autres comme la taxe d'habitation, on prend le chemin aussi pour les communes et les intercommunalités. Donc c'est une conception totalement différente que nous avons sur le rôle des collectivités, la décentralisation, et surtout la façon dont aujourd'hui un certain nombre de services qui ne sont plus rendus par l'État pouvaient être de plus en plus et de mieux en mieux rendus par les collectivités territoriales. Et enfin, ce que je voudrais dire sur la façon dont vous amenez la dette, je voudrais élargir le propos de Michèle BLEUSE. Michèle BLEUSE a parlé de la dette que par rapport à la commune vous accélérez au niveau de la Métropole, mais je voudrais élargir au niveau de Tisséo, parce que pour Tisséo, la Métropole c'est 98 % de la contribution des collectivités territoriales auprès de Tisséo, du budget de Tisséo. Donc ça veut dire que nous sommes entièrement responsables et comptables de l'avenir de Tisséo sur le plan financier. Et si vous regardez ce qui existe, mais surtout ce que vous prévoyez, c'est-à-dire qu'on va avoir un niveau d'endettement à Tisséo, mais sans précédent, c'est-à-dire c'est plus de 3 milliards, je sais pas si ça atteint pas les 4 milliards, mais enfin en tout cas entre 3 et 4 milliards de dette prévue en fonction du prix final de la troisième ligne de métro. Vous imaginez que quand vous avez crié, hurlé au loup, au scandale, à l'horreur quand on a commencé à emprunter au niveau de la commune de Toulouse les premiers 50 millions d'euros, on est de 600 à 1 milliard au niveau de la Métropole, et on se retrouve, au niveau de Tisséo dont on est à 98 % responsable des engagements financiers, à hauteur de plusieurs, enfin plus de 3 milliards en tout cas, c'est assuré. Donc il me semble que là aussi vous avez un discours à tiroirs en fonction des endroits, et évidemment je pense que là-dessus il faudra garder raison parce que tout cela, tant qu'on n'a pas une vraie dichotomie des budgets, eh bien c'est une responsabilité qui incombe à la commune parce qu'elle est largement contributaire de la Métropole, et de la Métropole parce qu'elle est largement contributaire de Tisséo.

Monsieur le Maire : Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Alors rapidement, je vois bien que Monsieur VALLS n'a plus beaucoup de partisans autour de ces tables et que Barcelone est bien loin de Toulouse manifestement.

P. COHEN : Il est passé de votre côté. Il vous a rejoint.

S. BRIAND : Moi je veux simplement essayer d'apporter des réponses très simples. D'abord sur la dette, vous nous avez accusés d'être dogmatiques contre la dette, et aujourd'hui vous venez nous reprocher d'avoir fait augmenter la dette de Toulouse Métropole et d'envisager d'avoir recours, un recours très significatif à la dette sur le financement du PDU. Nous sommes de ce point de vue là parfaitement cohérents, le PDU, c'est d'abord des investissements et le recours à l'emprunt est une ressource naturelle de financement des investissements. Ce qui compte c'est que ce recours soit en proportion du financement des investissements et que ce recours à l'emprunt puisse s'inscrire dans une logique où ensuite la personne publique peut rembourser. Je rappelle qu'aujourd'hui et alors que nous avions des PDU qui s'établissaient à 1 milliard, 1,1 milliard d'investissement, la dette de Tisséo était de 1,4 milliard. Dans le PDU que nous mettons en œuvre, le projet d'investissement est de plus de 3 milliards d'euros et nous allons porter in fine la dette de Tisséo sur une période de pic avec une phase de décroissance rapide autour de 2,5 milliards, nous sommes donc parfaitement en cohérence avec le projet d'investissement. Sur Toulouse Métropole, chacun ici connaît l'histoire de la collectivité, qui a été créée quasiment ex nihilo, a récupéré des compétences qui sont des compétences d'investissement, et était donc sur une phase naturelle de croissance de son stock de dette qui en fin de mandat s'établira grosso modo sur son rythme de croisière. C'était annoncé dès 2014 et c'est parfaitement conforme à l'important programme d'investissement, je le rappelle, sur le mandat plus de 1,8 milliard d'euros d'investissement avec l'augmentation du stock de dette de l'ordre de 550 millions d'euros. Eh bien moi, je vous le dis, lorsqu'on est capables d'investir 1,8 milliard d'euros en ayant recours à l'investissement qu'à hauteur de 550 ou 600 millions grand maximum, c'est une très bonne politique de composition des ressources d'investissement. Et nous travaillons sur la Métropole et Tisséo à rendre encore plus soutenables les politiques d'investissement qui sont absolument nécessaires.

Sur la question des tarifs, Madame BLEUSE, vous avez raison de rappeler que le pouvoir d'achat des Toulousains c'est aussi les tarifs, et vous faites référence implicitement à telle ou telle décision d'évolution sur un tarif, mais toujours avec un regard parcellaire. Je rappelle, parce que votre remarque m'amène à le faire, que dans le domaine de la restauration scolaire, toutes les tranches intermédiaires de revenus, toutes les tranches intermédiaires de revenus ont connu une baisse du tarif de la restauration scolaire, toutes les tranches intermédiaires, ces gens-là, ces foyers qui ne sont pas des foyers aisés ont connu une baisse. Alors vous pouvez bien sûr, en vous polarisant sur une catégorie, écarter de votre raisonnement et de l'ambition d'une commune unie et rassemblée, écarter de votre raisonnement toute une frange de la population, ceux-là mêmes qui ne bénéficient pas beaucoup ou très peu des aides sociales, qui ont des revenus souvent très faibles, parfois des situations monoparentales extrêmement nombreuses avec des revenus qui sont parfois à temps non complet, ce sont ces foyers-là, ces classes moyennes inférieures que nous avons voulu aider, y compris au travers de la politique tarifaire.

Monsieur LACAZE a posé une question parfaitement explicite quant à lui, combien a été pris aux Toulousains. Alors Monsieur LACAZE, si vous dites, parce que moi je suis attentif à écouter vos questions, si vous dites combien a été pris aux Toulousains, je vais vous répondre combien les Toulousains ont payé de plus en matière de fiscalité municipale sur la période de 2014 à 2019, alors 2019, il nous faut attendre les bases définitives, la notification de la DGF, mais les équilibres ne seront pas substantiellement modifiés. De 2014 à 2018, Monsieur LACAZE, les Toulousains auront payé en tout, du fait de l'évolution des taux, 107 millions d'euros de plus. La baisse des dotations de l'État, c'est 105 millions d'euros sur la même période. Vous le voyez, Monsieur LACAZE, c'est bien la stricte compensation de la baisse des dotations de l'État décidée par le gouvernement VALLS et le président HOLLANDE au début du mois d'avril 2014.

Monsieur COHEN nous fait le reproche dans la campagne municipale de 2014 d'avoir pris un engagement de stabilité en n'ayant pas été capable de le tenir. Je rappelle que cette décision, et ces 105 millions de ressources que l'État et le gouvernement, qu'il soutenait à l'époque, ont privé la ville, a été annoncée après les élections. Comment pouvions-nous le savoir ou le deviner, sauf à considérer que vous, Monsieur COHEN, vous en étiez parfaitement informé. Si vous nous reprochez de ne pas l'avoir su, c'est que vous, vous le saviez, ou alors que vous considérez qu'il était possible de ne pas compenser cette baisse des dotations, mais là encore aucune explication n'est donnée sur le fait de savoir comment nous aurions pu faire 107 millions d'économies supplémentaires à celles que nous avons réalisées depuis 2014, alors même qu'à chaque fois vous mettez en cause les mesures ou les décisions qui sont prises.

Monsieur CARREIRAS, quant à lui, évoque avec beaucoup de malignité le gel des dotations. Mais le problème auquel nous avons été confrontés ce n'est pas le gel, mais la baisse des dotations. Et il nous

explique que la politique de contractualisation avec l'État est un retour en arrière sans précédent, c'est vrai, c'est un retour en arrière sans précédent, Monsieur CARREIRAS, sans précédent puisqu'il revient en arrière en 2002, sous le gouvernement de Lionel JOSPIN où la secrétaire d'État au budget, Florence PARLY, publiait une note d'orientation sur les finances locales expliquant que les collectivités avaient un rythme d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement trop élevé. Lionel JOSPIN avait rêvé d'apporter un outil de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités. Lionel JOSPIN en avait rêvé, François HOLLANDE et Manuel VALLS l'ont mis en application en réduisant les dotations de l'État, et effectivement le gouvernement d'Emmanuel MACRON a mis en place la contractualisation dans cette logique et ce prolongement. Mais effectivement, il vaut mieux de notre point de vue à une baisse des dotations, voire même à un gel des dotations, une politique d'encadrement qui nous permet malgré tout d'avoir des possibilités d'arbitrage à l'intérieur des politiques publiques. Arbitrer, c'est décider, décider c'est toujours difficile, mais nous l'avons fait pendant ce mandat de manière toujours équilibrée et en privilégiant chaque fois l'intérêt des Toulousains et le service au public. Voilà la réalité des chiffres, voilà la réalité des faits, voilà la réalité de nos engagements. Mais par contre, si j'ai bien entendu beaucoup de critiques dans les propos qui ont été exposés, je n'ai entendu aucune alternative, je n'ai entendu aucune proposition pour amener des économies qui permettraient d'assurer une baisse des recettes. Je n'ai rien entendu, ni depuis 2014, et je le crains que je n'entendrai pas grand-chose dans les prochains mois.

Monsieur le Maire : Je vous remercie, donc je vais déclencher le vote de la première délibération portant vote des taux. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations de Monsieur BRIAND, je n'ai pas de demande d'intervention, j'ai une demande de vote disjoint sur la 5.2 et sur la 5.12. Y a-t-il d'autres choses encore ? Monsieur LACAZE, vous avez peut-être d'autres points que vous souhaiteriez voir approfondir ?

P. LACAZE : Je souhaiterais intervenir sur la 5.2.

Monsieur le Maire : Sur la 5.2, très bien, donc je vous donne la parole.

P. LACAZE : Je pense que Monsieur BRIAND peut la présenter.

Monsieur le Maire : Très bien, la 5.2, la présentation rapide.

S. BRIAND : Alors la lecture de la délibération nous aurait permis de gagner un peu de temps, ce recueil des tarifs n'apporte pas de modification substantielle aux tarifs, il s'agit d'adaptation sur la mise en œuvre de certains tarifs, l'extension des facilités de paiement pour les séjours d'été, l'extension du bénéfice tarifaire dès l'achat simultané de trois spectacles pour la DASC, l'actualisation des inscriptions anticipées pour le conservatoire, des ajustements de classement des salles en fonction de leur capacité et de modification de libellés, des petites choses, la mise en place d'une gratuité pour les occupations du domaine public, la création d'un tarif pour la délivrance d'un duplicata de livret de famille à partir du troisième exemplaire, etc., enfin des adaptations très marginales.

Monsieur le Maire : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs. Monsieur Sacha BRIAND, votre regard sur la marginalité des tarifs sur Toulouse n'a d'égal que la comptabilité que vous faites, puisque je tiens quand même à vous signaler que vous venez de répondre à la première délibération que vous aviez augmenté la pression fiscale des Toulousains, puisqu'en citant les 107 millions d'euros, que nous vérifierons, moi je suis plutôt autour de 120 millions d'euros, vous admettez... Non, mais 200, c'est d'ici la fin de votre mandat, Monsieur BRIAND, vous avez pas encore terminé, il reste un an et vous n'avez pas comptabilisé 2018, et donc les 107 millions d'euros, même si on reprend vos chiffres, vous étiez intervenu avant pour répondre à Madame BLEUSE, vous avez augmenté la pression fiscale des Toulousains, vous n'avez pas comptabilisé la pression fiscale de la Métropole. Là, c'est pareil, vous avez évoqué dans votre intervention précédente la question de la cantine, pour signifier que vous aviez diminué les tarifs pour des tranches intermédiaires des habitants et habitantes de Toulouse. Vous avez omis de dire que vous êtes pour beaucoup passé à des tarifs de la cantine alors qu'il existait la gratuité, et que donc vous avez mis en difficulté une partie de la population de Toulouse. Donc le débat que nous voulons avoir avec vous sur ce recueil des tarifs de la Ville de Toulouse, c'est la remise en cause de ce que vous avez fait depuis

votre arrivée. Monsieur BRIAND, vous m'aviez déclaré en 2014 que je sonnais le tocsin quand j'alertais sur l'augmentation de 150 % des CLAÉ. Vous avez augmenté de près de 200 % le tarif des CLAÉ pour l'ensemble de la population toulousaine depuis que vous êtes en fonction. Vous l'avez rappelé, nous avons pas la même lecture que vous de l'augmentation des tarifs sur la cantine, au-delà de la suppression d'une piscine que vous avez décidée durant votre mandat, vous avez augmenté le tarif des piscines. Au-delà de l'augmentation des CLAÉ ou des centres de loisirs, vous avez restreint les horaires, mais augmenté aussi le tarif des centres de loisirs, vous avez fait de même sur les bibliothèques. Il y a donc une augmentation des tarifs de manière globale, et là l'opposition vous pose la même question, Monsieur BRIAND, et si vous voulez de 2014 à 2018, nous intégrerons vite 2019 et une projection sur 2020. Vous avez reconnu que vous avez pris 107, moi je dis 120 millions d'euros de 2014 à 2018, que sur la partie municipale, aux Toulousains et aux Toulousaines. Combien sur l'augmentation des tarifs depuis 2014, en dizaines de millions d'euros, je pense que là on peut parler, vous avez pris aux Toulousains et Toulousaines ? Et nous voterons donc contre cette délibération qui ancre la décision de votre majorité, qui ressemble, et je sais que peut-être tout le monde n'est pas pour Emmanuel MACRON ici, que ce soit aux européennes ou à d'autres moments. Moi, mon ami s'appelle Yann BROSSAT et il s'appelle pas Manuel VALLS, mais je voudrais savoir si vous vous retrouvez dans l'idée que porte Emmanuel MACRON que les gros doivent payer de moins en moins et que les petits de plus en plus, c'est ce que je retrouve dans votre conception des tarifs.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur BRIAND pour éléments de réponse.

S. BRIAND : Oui, Monsieur LACAZE, sur la politique tarifaire nous avons adopté un principe qui consiste à essayer d'adapter la politique tarifaire à la capacité contributive des foyers toulousains. Effectivement, ça veut dire que nous demandons à chacun un effort à proportion de ses revenus, et c'est pour ça qu'il y a un tarif qui est à 1 euro pour les revenus fiscaux des tranches les plus faibles, c'est pour ça que lorsqu'il y a des situations de difficulté demeure la possibilité de mettre en place la gratuité, pour qu'aucun petit Toulousain ne soit exclu de la restauration scolaire. C'est pour ça que pour les classes moyennes, terme un peu générique il est vrai, en tout cas les classes moyennes ou les tranches moyennes et intermédiaires, dans la grille tarifaire il y a eu une baisse généralisée du tarif de la restauration scolaire. Et c'est pour ça que nous avons créé des tranches supérieures de tarifs, pour que ceux qui ont des revenus élevés, que d'aucuns qualifiaient de riches, certains grands responsables politiques de gauche, mais qui en réalité sont des concitoyens comme les autres, mais parce qu'ils ont des revenus supérieurs peuvent apporter une contribution supérieure. À moyens limités contribution faible, à moyens élevés contribution supérieure, nous sommes dans une logique d'égalité républicaine qui consiste à faire contribuer les usagers et les citoyens à proportion de leurs revenus, c'était l'un des éléments essentiels de la Révolution française. Je regrette aujourd'hui que certaines familles politiques s'écartent à ce point de l'héritage de la Révolution française pour tomber dans la facilité démagogique. Vous avez évoqué le tarif des CLAÉ, il est vrai qu'un tarif de 15 euros par an est une ponction insupportable pour permettre aux enfants de bénéficier d'un temps de CLAÉ de qualité sur l'ensemble du territoire communal. Vous avez évoqué les piscines en oubliant de rappeler les adaptations importantes que nous avons mises en œuvre sur les horaires pour permettre aux différents publics d'avoir accès à ces équipements, et le Plan piscines que nous avons mis en œuvre et qui va permettre aux Toulousains de bénéficier d'une offre supplémentaire, c'était un sujet compliqué qui existait depuis de nombreuses années, vous le regardiez sans être capable de prendre des décisions. Là encore, nous avons décidé d'agir, et c'est ce que nous avons fait. Alors oui, nous assumons une politique tarifaire qui est une politique tarifaire républicaine où chacun apporte à proportion de ses revenus pour que les services ne soient pas remis en cause, que tous puissent en bénéficier et que cette ville unie et rassemblée puisse bénéficier de vrais services publics modernes et efficaces.

Monsieur le Maire : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur BRIAND, vous choisissez vos tarifs, vous choisissez vos sommes, parce qu'on verra ensemble qui paie 15 euros de CLAÉ par an, je crois que là aussi il faut sortir dans Toulouse et revenir devant les écoles. Par contre, j'aimerais que vous nous précisiez combien de dizaines de millions d'euros la décision que vous avez prise d'augmenter les tarifs ont apporté au budget général, vous m'avez pas répondu, puisque là vous faites une actualisation, vous l'avez dit vous-même, mais nous aimerions savoir où on en est. Vous avez reconnu les 107 millions d'euros, que nous vérifierons, pris aux Toulousains. Nous voudrions savoir sur les tarifs combien ont été pris aux Toulousains.

Monsieur le Maire : Monsieur BRIAND.

S. BRIAND : Vous prenez le compte administratif 2014 et vous prenez le compte administratif 2017 en attendant le compte administratif 2018, vous pourrez faire le calcul assez facilement sur le chapitre 70 et constater qu'au titre de l'année 2018, qui est quasiment la première année pleine où la politique tarifaire se met en place, parce qu'il y a eu des fluctuations très importantes, on est autour de 7 millions d'euros supplémentaires sur l'exercice, 7 millions avec, si vous regardez l'origine de ces ressources, une proportion très importante qui correspond à l'application des tarifs sur les tranches supérieures que j'ai évoquées tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc je mets aux voix la délibération numéro 2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée. Sur la délibération numéro 12, il y avait une demande de vote disjoint, est-ce qu'elle est confirmée ou pas, ou est-ce que je... Vote disjoint ? Très bien, je l'organise. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations du chapitre 5. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

5.1 Vote des taux d'imposition pour 2019-(Finances - - 19-0063)

Contre

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Abstention

Groupe Socialiste

Adopté

5.2 Recueil des tarifs proposés par la Mairie de Toulouse - Actualisation des tarifs-(Finances - - 18-0682)

Contre

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

5.3 PROMOLOGIS - Logement social - Allongement de 10 ans de la durée de l'emprunt CDC n° 1062029 suite au dispositif d'allongement de la dette mis en place par la CDC - Garantie financière de la Mairie de Toulouse à hauteur de 100 % soit un montant total de 19 298 093,91 € auprès de la CDC-(Finances - - 18-0802)

Adopté à l'unanimité

5.4 SA DES CHALETS - Logement social - Allongement de 10 ans de la durée de 10 emprunts CDC suite au dispositif d'allongement de la dette mis en place par la CDC - Garantie financière de la Mairie de Toulouse à hauteur de 100 % soit un montant total de 33 961 951,79 € auprès de la CDC-(Finances - - 18-0803)

Adopté à l'unanimité

- 5.5 SA DES CHALETS - Logement social - Allongement de 5 ans de la durée de l'emprunt CDC n° 1252204 suite au dispositif d'allongement de la dette mis en place par la CDC - Garantie financière de la Mairie de Toulouse à hauteur de 100 % soit un montant total de 5 050 614,07 € auprès de la CDC-(Finances - - 18-0804)**

Adopté à l'unanimité

- 5.6 SA DES CHALETS - Logement social - Allongement de 10 ans de la durée de l'emprunt CDC n° 1307578 suite au dispositif d'allongement de la dette mis en place par la CDC - Garantie financière de la Mairie de Toulouse à hauteur de 80 % soit un montant total de 256 530,97 € auprès de la CDC-(Finances - - 18-0805)**

Adopté à l'unanimité

- 5.7 LA CITE JARDINS - Logement social - Allongement de 10 ans de la durée de 2 emprunts CDC suite au dispositif d'allongement de la dette mis en place par la CDC - Garantie financière de la Mairie de Toulouse à hauteur de 100 % soit un montant total de 132 953,54 € auprès de la CDC-(Finances - - 18-0806)**

Adopté à l'unanimité

- 5.8 CDC HABITAT - Logement social - Allongement de 10 ans de la durée de l'emprunt CDC n° 04322942 suite au dispositif d'allongement de la dette mis en place par la CDC - Garantie financière de la Mairie de Toulouse à hauteur de 100 % soit un montant total de 1 110 056,93 € auprès de la CDC-(Finances - - 19-0025)**

Adopté à l'unanimité

- 5.9 ADPEP 31 - Construction du Centre International de Séjour Toulouse - La Mounède au sein du Château de la Mounède situé à Toulouse- Garantie financière de la Mairie de Toulouse à hauteur de 50 % d'un emprunt de 2 100 000 € auprès de la Banque Postale-(Finances - - 19-0089)**

Adopté à l'unanimité

- 5.10 Caisse de Crédit Municipal de Toulouse - Budget Primitif 2019 - Information du Conseil Municipal-(Finances - - 19-0064)**

Adopté à l'unanimité

5.11 Opération Terr@dome - An 2000 - Terre, Planète vivante - Convention de mandat avec Oppidéa - Approbation du bilan de clôture et quitus-(Finances - - 19-0066)

Adopté à l'unanimité

5.12 Insertion Emploi - Attribution de subventions aux associations - 1ère tranche 2019-(Emploi - - 19-0056)

Contre

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Ne participe pas au vote

Daniel ROUGE
Marion LALANE de LAUBADERE
Marie-Jeanne FOUQUE
Christophe ALVES
Bertrand SERP
Nicole MIQUEL-BELAUD
Evelyne NGBANDA OTTO
Samir HAJJE
Maxime BOYER

Adopté

Annette LAIGNEAU

Monsieur le Maire : Nous attaquons le chapitre 6, je vais demander une présentation à part bien sûr et en premier de la première délibération. On en a beaucoup parlé ce matin, donc je lance un appel à tous les membres de l'assemblée pour être synthétiques et ne pas être dans des redites et rendre plus optimaux nos débats. Madame LAIGNEAU va faire une présentation synthétique.

A. LAIGNEAU : Synthétique, alors je présente pas.

Monsieur le Maire : Avec un slide.

A. LAIGNEAU : Ah, je présente, quand même. Ce sera synthétique, mais c'est toujours un petit peu long. Donc... Il y en a pas qu'un.

Monsieur le Maire : Un slide est une synthèse, par définition.

A. LAIGNEAU : Oui, mais il y a x slides.

Monsieur le Maire : Ah, x... Combien, il y en a, 100, 200 ?

A. LAIGNEAU : Il y en a pas trop. Donc la première délibération il s'agit du PLUi-H, donc c'est un document d'urbanisme que vous connaissez bien maintenant, puisque c'est la quatrième fois que vous le voyez. Donc la première fois c'était au niveau du débat du PADD, donc c'était le projet politique, puis le conseil municipal a été sollicité pour donner un avis sur le dossier minute avant l'arrêt du PLUi-H, c'était en juin 2017. Et dernièrement, en novembre ou décembre, oui, le PLUi-H arrêté vous a été présenté, et aujourd'hui il vous est présenté suite à l'enquête publique et à la prise en compte par Toulouse Métropole des réserves et recommandations de la commission d'enquête. Donc juste un mot sur la diapo qui vous est présentée, qui montre le planning, l'arrêt du projet le 3 octobre 2017, puis de novembre 2017 à janvier 2018 l'avis des personnes publiques associées, l'avis des conseils municipaux. Ensuite, il y a eu une enquête publique du 31 mars au 17 mai, puis un rapport de la commission d'enquête, je crois que j'avais eu l'occasion de vous parler des conclusions, surprenantes d'ailleurs, de la commission d'enquête qui a eu lieu en septembre 2018, et janvier jusqu'à mars 2019 il s'agit de la délibération des communes. Et je crois que nous sommes parmi les dernières communes à délibérer sur ce sujet. Ce document, nous le présenterons en conseil

métropolitain le 11 avril 2019 pour approbation définitive. Alors un mot sur les avis des communes sur le projet de PLUi-H arrêté, donc Jean-Luc MOUDENC tout à l'heure a eu l'occasion de dire combien ce document avait été un document travaillé avec les 37 communes et les 36 autres maires de la Métropole dans un travail de co-construction assez remarquable, puisque d'ailleurs le bilan en est là. Il n'y a aucun avis défavorable qui n'a été exprimé par aucune commune, il y a assez peu d'avis de recommandations, il n'y a pas de réserve, il y a neuf avis favorables sans observation avec seulement des ajustements et des demandes de correction d'erreurs, 25 avis favorables avec demandes de modification des pièces du dossier arrêté et trois avis favorables avec quelques réserves, dont on parlera. Pour ce qui concerne la ville de Toulouse, nous avons émis, lors du dernier conseil municipal, un avis favorable assorti de 26 remarques, Toulouse Métropole a acté de 25 remarques qu'elle a transmis au commissaire-enquêteur, la 26e étant la création d'un STECAL qui ne pouvait être intégré dans le projet puisque ça nécessitait une reconsultation d'une commission départementale, ce qui posait un problème de délai au PLUi-H, donc nous l'avons abandonnée. Vous savez que ce document a été transmis aux personnes publiques associées, personnes publiques consultées et l'autorité environnementale.

Pour ce qui concerne les personnes publiques associées, nous avons reçu neuf avis de PPA, des avis majoritairement positifs bien sûr, qui ont même loué la qualité de ce projet, le caractère novateur du document, avec bien sûr, comme toujours, des marges de progrès, puisque nous devons toujours nous améliorer. Les personnes publiques consultées, qui sont des communes limitrophes, mais aussi Vinci Autoroutes, le Syndicat du bassin Hers Girou, etc., enfin des personnes qui sont consultées nous avons eu huit avis favorables assortis de quelques demandes de modification et deux avis défavorables sur des points précis. C'est la commune de Léguevin, voisine de Pibrac, qui a émis un avis négatif parce qu'elle souhaitait revoir la programmation de la ZAC de Pibrac et la commission départementale qui demande, comme la chambre d'agriculture, de supprimer trois STECAL sur le territoire. Pour ce qui concerne l'avis de l'autorité environnementale, contrairement à ce qu'a dit Monsieur MAURICE tout à l'heure, non, le rapport de l'autorité environnementale n'est pas aussi noir que vous l'avez évoqué, auquel cas l'avis de l'autorité environnementale aurait été totalement négatif, ce qui n'est pas du tout le cas puisqu'il y a cinq recommandations pour mieux traduire, et on verra tout à l'heure comment ces recommandations ont pu être mises en œuvre ou intégrées dans le projet, et qui étaient de mieux traduire la cohérence urbanisme transports en commun dans les OAP, maîtriser la population affectée par le bruit de l'aéroport, nous ne sommes pas très concernés, mais toutefois vous verrez que nous pourrions prendre en compte un certain nombre de choses, prendre en compte la trame verte et bleue et la biodiversité et renforcer la nature en ville, et compléter tout ce qui concerne l'environnement. Donc nous reviendrons là-dessus pour voir comment ça a pu être intégré dans notre projet.

Ce projet a fait l'objet donc, je le disais tout à l'heure, d'une enquête publique, et à l'issue de l'enquête publique nous avons eu près de 2 700 requêtes déposées, le chiffre fait peur, mais lorsque nous additionnons toutes les requêtes déposées à toutes les enquêtes publiques des 37 communes de la Métropole, c'est un bilan qui est impressionnant là parce que ça concerne une seule enquête publique, mais si on additionne tous ces chiffres on revient quasiment au même, je crois même, c'est même un peu plus de requêtes si on additionnait chaque requête de conseils municipaux. Donc la commission d'enquête a émis son rapport et ses conclusions le 20 septembre 2018 avec un avis favorable sur le projet, là surprenant, mais finalement là aussi, si on fait l'addition des 37 communes, pas si surprenant que ça, 263 réserves et 230 recommandations. Ce qui est plus surprenant c'est le fond, le contenu. Les réserves ciblent des outils de préservation de la nature en ville, donc Monsieur MAURICE, je vous interpelle de nouveau, la commission d'enquête, je tiens à insister sur ce point-là, nous a finalement émis des réserves parce que nous avons trop utilisé les outils de préservation de la nature en ville, il faut le lire, quand même, c'est écrit. Je tiens à le préciser. Donc il s'agit des EBC, des EVP, des éléments bâtis patrimoniaux, le patrimoine en fait partie aussi, et dans une moindre mesure la commission d'enquête s'est exprimée sur le zonage, les OAP et les emplacements réservés. Par contre, la commission d'enquête a loué et a salué la bonne prise en compte des enjeux de la Métropole dans ce document, donc je pense que c'est toujours intéressant de le souligner. Donc, un avis favorable sur le projet, et même le commissaire-enquêteur a ajouté, et je le cite : "La commission d'enquête tient à préciser que le nombre élevé de ses réserves ne peut s'interpréter comme un avis négatif global", donc réserves oui, mais pas négatives, "et il s'agit d'ajustements nombreux eu égard à l'ampleur du projet." Donc le commissaire-enquêteur reconnaît lui-même qu'il a émis un certain nombre de réserves sans doute importantes, mais qui ne remettaient pas en cause la qualité et l'avis favorable au projet.

Alors comment avons-nous pris en compte ces réserves et ces recommandations générales ? Il y a deux types de réserves et de recommandations, les réserves et recommandations générales, et ensuite les réserves et recommandations pour les particuliers qui avaient fait l'objet de dires à l'enquête publique. Alors pour ce qui concerne les réserves et recommandations générales, il y a 24 réserves générales, c'est important, ça par contre oui c'est important, 14 qui n'ont pas été levées, 7 qui sont levées et 3 partiellement levées, nous le verrons, 38 recommandations générales, 9 ne seront pas prises en compte et 29 seront prises en compte. Celles qui ne sont pas levées, donc c'est-à-dire les 14 que j'évoquais, ce sont des outils de protection. Nous n'avons pas levé les réserves du commissaire-enquêteur qui nous sollicitait pour supprimer les EVP, les EBP, les EBP créées au niveau du PLUi-H, toute la suppression systématique des outils qui nous sont proposés par la loi pour préserver justement la nature en ville. Nous n'avons pas levé ces réserves parce que nous avons estimé que le droit nous donnait des outils pour s'assurer que la ville était vivable, par les espaces naturels, d'ailleurs vous l'avez dit vous-même que c'était important, donc nous n'avons pas souhaité lever les réserves du commissaire-enquêteur sur ces points-là. Et puis, ensuite, le commissaire-enquêteur parlait de cohérence urbanisme transports en commun, mais il souhaitait que nous fassions des pactes urbains pour la voirie, donc là nous n'avons pas tenu compte de cette réserve du commissaire-enquêteur et nous n'avons pas, le commissaire-enquêteur nous a suggéré d'instaurer des compensations financières à ceux qui disposaient d'espaces verts protégés, d'espaces boisés classés, nous n'avons pas intégré, nous n'avons pas souhaité lever cette réserve. Par contre, des réserves sont levées bien sûr quand il s'agissait de mettre en œuvre une procédure d'évolution du PLUi-H, puisqu'on nous a demandé de prévoir dès à présent la modification du PLUi-H, c'est ce que nous avons fait, puisque vous savez que le document d'urbanisme est un document vivant et que nous avons déjà la chemise qui est prête, avec toutes les modifications qui nous passent par la tête, parce qu'au quotidien nous nous rendons compte qu'il y a des aménagements ou des améliorations à prévoir sur ce document et qui feront l'objet d'une modification. Il y a également des évolutions réglementaires qui nous ont été demandées par la commission d'enquête, par exemple l'établissement d'une charte sur la qualité urbaine, nous y sommes dessus, nous sommes en train de..., nous n'avions pas attendu, nous ne l'avons pas publiée, mais nous avons une charte de la qualité urbaine. Il y avait des plans d'alignement que le commissaire-enquêteur estimait obsolètes, enfin il y a un travail à engager également sur les clôtures, donc nous avons levé ce type de réserve, et des améliorations du dossier avec les erreurs matérielles bien évidemment.

Sur les avis des communes, je vous disais que la mairie de Toulouse avait fait 26 remarques, mais il n'y en a que 25 qui ont fait l'objet d'une présentation à la commission d'enquête, mais de façon globale la commission d'enquête est défavorable à 59 demandes formulées par les communes. Nous avons proposé d'aller à l'encontre de la commission d'enquête sur 34 demandes et de reporter une prochaine procédure, les 25 autres demandes, enfin les demandes qui avaient été formulées par les collectivités. Et pour les 142 autres recommandations et réserves des communes, nous avons émis un avis défavorable. Alors pour ce qui concerne particulièrement la ville de Toulouse, nous avons 19 modifications demandées ont été entérinées, et nous avons donné un avis défavorable à six... Non c'est pas nous, c'est la commission d'enquête, pardon, qui a entériné 19 modifications que nous avions demandées et qui a donné six avis défavorables. Trois de ces avis défavorables ont été maintenus, l'une concernait un graphique de détail route de Launaguet, l'autre concernait le zonage du secteur Ginestous, impasse de Bellerive, là où il y avait le projet de polo, mais qui sera à destination de loisirs. Et il y avait une modification d'un graphique de détail sur le secteur de Saint-Exupéry, que nous avons intégrée, que nous avons maintenue. Par contre, trois autres modifications ont été, les avis défavorables ont été reportés. En ce qui concerne les personnes publiques associées, tout à l'heure j'évoquais qu'elles étaient plutôt favorables, la commission d'enquête, enfin nous, nous les avons jugées favorables, la commission d'enquête est défavorable à neuf avis émis par les personnes publiques associées et personnes publiques consultées. Et d'une manière générale, nous souhaitons et nous proposons de suivre les avis des personnes publiques associées, souvent ce sont des demandes de l'État, et je vois pas comment on peut aller à l'encontre des demandes de l'État parce que la commission d'enquête ne les a pas comprises, parce que c'est un petit peu ça. La commission d'enquête finalement nous demandait d'être hors la loi, donc c'est un peu difficile de le suivre.

Et en ce qui concerne l'autorité environnementale, nous avons pris en compte, il y avait une demande de prise en compte des risques et d'ajuster le zonage pour tenir compte des aléas forts, notamment pour les problématiques d'inondation, bien évidemment nous avons intégré tout ça. Ils nous ont demandé une méthodologie de consommation de l'espace, que nous avons intégrée dans le rapport de présentation. Nous avons complété le diagnostic environnemental et l'évaluation environnementale à leur demande. D'ailleurs, la

commission d'enquête a jugé très sévère l'avis de l'autorité environnementale, parce qu'il y a certains points pour lequel le PLUi-H est plutôt en avance, notamment sur la pollution de l'air, puisque nous avons intégré le nuage de pollution pour réglementer la construction. Bien sûr, dans le cadre de la prochaine procédure nous intégrerons dans le PADD les problématiques d'énergie, que nous n'avons pas eu le temps d'intégrer dans ce PLUi-H pour créer des secteurs de performance énergétique renforcée, ce sera prévu ultérieurement. Et dans les secteurs de biodiversité, nous prévoyons une inconstructibilité, nous observons ce que nous faisons actuellement, ce qui est mis en place actuellement. Si ça n'est pas suffisant, si ça n'est pas assez restrictif, nous irons plus loin dans l'inconstructibilité de tous les secteurs de biodiversité. En ce qui concerne les îlots de chaleur urbaine, nous avons également des progrès à faire, maintes fois j'ai eu l'occasion de le dire, mais Jean-Luc MOUDENC a été le premier à le souligner, ne serait-ce que dans le projet urbain, puisque nous sacralisons en quelque sorte tous les îlots de nature dont Toulouse dispose, puisque c'est cela la ville verte. Donc probablement que dans le prochain PLUi-H nous identifierons encore mieux la préservation des îlots de verdure dans les opérations, enfin même dans l'existant, puisqu'il existe beaucoup d'îlots de nature au milieu des habitations. Nous améliorerons également tout ce qui est règles de qualité de l'air, parce que nous sommes en train de travailler notamment avec François CHOLLET sur les préconisations que nous pourrions mettre dans le document d'urbanisme pour ce qui concerne les problématiques de pollution de l'air, et de même pour les nuisances sonores. Donc une prise en compte et des résolutions que nous avons écrites pour l'amélioration et le respect, surtout pour le respect des demandes de l'autorité environnementale.

Alors en ce qui concerne la prise en compte des réserves et des recommandations des particuliers, donc alors nous avons eu un principe d'instruction très cadré, d'abord nous souhaitons, en répondant aux sollicitations des particuliers, garantir l'équité entre les situations, sur 37 communes c'est pas simple, mais nous l'avons fait, et une cohérence d'ensemble, répondre de façon équitable et cohérente sur l'ensemble du territoire de la Métropole, et garantir surtout le respect de l'économie générale du PLUi-H, puisque l'objectif c'est cela aussi que nous étions tenus de respecter, puisque l'économie générale du PLUi-H est inscrite dans le PADD. Nous avons travaillé en trois temps, puisque nous avons d'abord recueilli les positions communales sur chacune des réserves et recommandations, c'est ce que nous venons de voir. Après, à l'issue de la présentation du rapport du commissaire-enquêteur, nous avons questionné les communes sur leur avis concernant les avis de la commission d'enquête. Nous avons construit un argumentaire au regard du grand principe du PLUi-H, de manière à rester cohérents, et puis nous avons fait un aller-retour avec les communes pour garantir la cohérence d'ensemble. Dans le bilan global, nous avons 239 réserves particulières, 122 ne sont pas levées, 88 ont été levées, et 29 partiellement levées. Pour ce qui concerne Toulouse, la commission d'enquête a émis 83 réserves et 83 recommandations, 108 de ces réserves et recommandations ont été levées, 58 ne l'ont pas été. Donc le dossier est prêt maintenant, en conclusion, le dossier est prêt à être approuvé, les modifications qui ont été apportées ne modifient pas l'économie générale du projet. Les surfaces des zonages sont maintenues dans le respect du PADD, des scénarios de consommation foncière et du POA, et les outils de protection de la nature, EBC, EVP, du patrimoine ont été réduits suite aux demandes de la commission d'enquête, mais dans une très faible mesure, puisque ça représente très peu, 0,07 % à l'échelle de la métropole. Donc dans le rapport de présentation nous avons mis à jour l'évaluation environnementale, dans le PADD il n'y a pas eu de modification, c'était l'essentiel. Dans les pièces réglementaires nous avons modifié, suite à l'avis des personnes publiques associées et consultées, des communes et de l'enquête publique, et il n'y a pas d'évolution des règles à l'échelle métropolitaine. Les annexes ont été actualisées, les orientations, les OAP, deux OAP ont été supprimées à l'enquête, c'est celle de Mondoville et de Villeneuve, et deux ont été nouvellement intégrées, et deux que vous connaissez bien, dont une que vous connaissez bien, qui est celle de Malepère puisqu'il y a eu une mise en compatibilité en même temps qui a été approuvée entre l'arrêt et l'approbation. Voilà, pour le POA il y a seulement des compléments qui ont été apportés aux orientations volet territorial et au volet thématique. Donc c'est la raison pour laquelle, vu tout cela, je vous propose d'approuver ce document.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Monsieur GODEC.

R. GODEC : Oui, merci pour cette présentation. Je ferai une intervention au nom de l'ensemble de l'opposition municipale sur ce dossier important du mandat, tout d'abord pour saluer le travail qui a été accompli et ce moment important qui sera franchi le 11 avril au conseil de Toulouse Métropole par l'approbation d'un document unique sur les 37 communes qui réglementera désormais la constructibilité sur les 37 communes d'une manière unique, avec un volet habitat. C'est un pas important qui a été aussi rendu possible par les avancées législatives de ces dernières années, je crois qu'on peut saluer quand l'action a été

bonne sur ces sujets-là, d'autant plus qu'il y avait une opposition d'un grand nombre de municipalités sur le fait qu'il y ait ces documents uniques, et on voit, on verra dans l'avenir que c'est une avancée pour l'urbanisme sur l'ensemble des territoires intercommunaux. Mais c'est un temps important aussi parce qu'il permet de confronter la réalité des actes des collectivités locales avec les discours qui sont produits sur l'urbanisme d'une manière générale. Et là-dessus, il y a quand même un certain nombre de vérités que nous voudrions rétablir en profitant de cette délibération aujourd'hui et du débat que nous aurons le 11 avril au conseil de Toulouse Métropole. Parce que la réalité de l'action municipale sur votre mandat, Monsieur MOUDENC, elle ne se voit pas uniquement par le PLUi-H, elle ne se voit pas par les documents de communication que vous pouvez produire, Dessine-moi Toulouse ou le Plan Toulouse 2040, mais elle se voit par les révisions, modifications du PLU qui auront été apportées jusqu'ici et par la mise en œuvre du PLUi-H. Et elle se voit par les permis de construire qui ont été délivrés depuis vos responsabilités, et là-dessus, je crois que, nous y reviendrons, mais les Toulousains ont un certain nombre de choses à dire. Certains sont venus aujourd'hui au conseil municipal de manière tout à fait courtoise et silencieuse pour rappeler leur opposition sur le quartier de Saouzelong, mais d'autres projets urbains suscitent la même opposition et ne font pas l'objet d'un consensus comme vous semblez le dire par moments.

Juste un point pour revenir sur quelques opérations de communication qui se mènent en parallèle du débat sur le PLUi-H, et c'est d'ailleurs un peu étonnant cette concordance de calendrier, parce que l'acte important qui est pris par les institutions c'est bien le PLUi-H, mais l'acte important de communication ne semble pas être mis là, je fais référence au projet Dessine-moi Toulouse. Et je ne vais pas aller sur les projets évidemment, nous avons dit quelques éléments sur cette démarche, mais juste vous appeler à un peu de prudence et à faire la distinction entre ce qui est de l'ordre des idées, car vous avez fait un appel à idées, et ce qui est de l'ordre des projets, il s'agit là d'idées qui ont été proposées par un certain nombre d'opérateurs et que la Ville va examiner. Et nous n'en sommes pas du tout à la phase des projets, vous n'aviez pas fait cette distinction lors de l'appel à idées sur les Ramblas, on a vu qu'à l'arrivée, quand il a fallu travailler sur le projet, les porteurs se sont retirés et il y aura, nous dit-on, un appel à projets en mars 2019 pour les Ramblas. Eh bien pour Dessine-moi Toulouse ce sera peut-être la même mécanique, et aujourd'hui il est bien tôt pour vendre et faire des plaquettes de communication sur les 20 sites qui font l'objet de cette démarche Dessine-moi Toulouse. De la même façon, on peut être un peu surpris que vous communiquiez par conférence de presse notamment sur un projet urbain à l'horizon 2040, le projet que vous avez défendu, Projet urbain "Toulouse ville rose, ville verte", qui n'est pas le projet du PLUi-H. Quel est ce choix de faire, au moment où nous approuvons le PLUi-H, une communication sur des études urbaines et sur des plans-guides qui sont sur un autre horizon ? Nous voyons plutôt un contre-feu qui serait installé là-dessus. Et d'ailleurs, je peux m'étonner d'avoir appris qu'il y avait une réunion cette semaine, je crois, de votre microparti Toulouse Ensemble pour présenter ce projet avec votre adjointe à l'urbanisme, il me semble que c'est un document municipal qui doit faire l'objet d'une discussion avec les Toulousains avant d'être un document de campagne qui fait l'objet de réunions avec un parti politique.

Mais sur le PLUi-H, avant tout, si nous revenons sur les grands axes de ce projet et sur les remarques qui sont faites, nous ne reviendrons pas pour notre part, Madame LAIGNEAU, sur l'essentiel, vous êtes revenue beaucoup sur les remarques des commissaires-enquêteurs, tantôt en déplorant certaines réserves, recommandations qu'ils ont pu porter, et tantôt en soulignant et en vous servant de leurs remarques pour commenter l'action de l'autorité environnementale. Non, pour notre part, nous reviendrons sur les axes forts qui ont été regrettés par les commentateurs, et notamment par l'autorité environnementale, et la première et la plus importante, et celle que nous vous avons reprochée au départ du projet, c'est de ne pas avoir inclus dans le même calendrier les projets urbains phare de la collectivité. Le premier, le projet de troisième ligne de métro, le projet TAE n'est pas inclus dans le PLUi-H, vous nous répondrez peut-être pour des éléments de calendrier, alors qu'il s'agit quand même de 150 000 habitants supplémentaires le long d'un corridor de 28 kilomètres qui viendront s'installer à terme, évidemment, pas en deux trois ans mais à terme, et que nous pensons que le PLUi-H aurait mérité d'intégrer et d'anticiper sur cette arrivée de population. Je sais que des dispositifs sont mis en œuvre, comme le sursis à statuer, mais nous pensons que nous devons aller plus loin et qu'il faut porter dans le même temps votre projet de mobilité et la contrepartie urbaine ou bien le pari urbain qui accompagne ce projet de mobilité. De la même façon, et c'est l'autorité environnementale qui le note en préambule dans ses remarques, on peut regretter que le projet TESO, lui aussi projet majeur, ne soit pas inclus dans le calendrier du PLUi-H. On sait que le projet TESO fait l'objet d'une enquête publique en ce moment même, mais il y a là un projet majeur qui amènera des modifications du PLUi-H, et il nous aurait

semblé important que le PLUi-H anticipe là aussi sur cette démarche et puisse donner à voir l'ensemble de l'évolution urbaine que vous portez par votre politique.

Je vais balayer quelques éléments, mais je vais le faire brièvement, de l'avis de l'autorité environnementale. Vous avez raison, Madame LAIGNEAU, l'avis de l'autorité environnementale ne porte pas de grosses réserves ou recommandations sur le projet, mais elle amène des préconisations et un certain nombre de regrets qui mettent en lumière en vérité les manques de ce projet de PLUi-H et révèlent de laquelle façon l'ambition municipale aurait pu être bien plus forte s'il y avait eu une volonté réelle de créer une ville verte dorénavant sur la ville de Toulouse. Ville verte oui, c'est nécessaire parce que l'actualité le démontre et la sensibilité politique est nouvelle, mais aussi parce que par le passé un certain nombre de décisions importantes n'ont pas été prises, et vous le savez bien, Monsieur MOUDENC, pour siéger à ce conseil municipal depuis 30 ans et pour avoir assumé des responsabilités notamment d'adjoint à l'urbanisme vous-même en 2001, pour avoir présidé une autorité aussi importante que la SETOMIP, l'aménageur qui était par le passé. Vous avez aussi, et je trouve que vous vous en dédouane assez régulièrement, une responsabilité sur la manière dont la ville est construite aujourd'hui à Toulouse et pour laquelle il nous est important de rattraper ce retard. L'autorité environnementale déplore dans un premier temps que l'étalement urbain ne soit pas suffisamment maîtrisé. Je vous rappelle qu'il y avait trois scénarios pour diminuer la consommation d'hectares au niveau de l'agglomération, et c'est le scénario le moins ambitieux qui a été retenu, on le rappelle quand même, parce que cela a un impact fort sur le talon d'Achille de notre collectivité locale, à savoir l'étalement urbain. Nous avons décidé de diminuer uniquement de 10 % la consommation de surfaces sur la métropole, alors que d'autres scénarios étaient examinés et auraient été plus ambitieux et importants pour des consommations de moins 20 à 30 %. Ce sont donc 155 hectares par an que nous prévoyons de consommer, c'est une consommation qui est largement importante, et l'autorité environnementale précise : "Le scénario retenu apparaît donc peu ambitieux", et là, je souligne, "particulièrement lorsqu'on le compare aux objectifs fixés par d'autres métropoles françaises". Voilà ce que dit une autorité de l'État en charge d'examiner nos documents, la collectivité Toulouse Métropole est particulièrement peu ambitieuse, et quand on le compare à d'autres c'est extrêmement grave. Le seuil minimal de densité est un outil qui a été mis en œuvre, mais là aussi l'autorité environnementale le précise, cet outil risque d'être complètement inefficace parce qu'en vérité son ambition est extrêmement réduite, je ne vais pas développer ici, j'y suis déjà venu dans une autre réunion.

Toulouse ville verte, ce PLUi-H nous permettra-t-il de l'atteindre, pour l'instant je ne sais pas, mais ce qui est sûr c'est qu'on coupe beaucoup d'arbres pour communiquer sur des tracts en expliquant qu'on plante des arbres, c'est peut-être un certain paradoxe, je vous invite à une communication peut-être un peu moins consommatrice sur le sujet et une action plus concrète. Mais ce qui est sûr, du côté de l'autorité environnementale, ce qu'elle peut démontrer c'est qu'au niveau de la métropole 40 % des boisements ne feront l'objet d'aucune protection, aucune, ni espaces boisés classés, ni espaces verts protégés, c'est là un élément qui aurait pu être renforcé dans le PLUi-H et qui ne le sera pas. Vous avez parlé de trames vertes et bleues, et Monsieur CHOLLET nous a dit dans son liminaire que ces trames vertes et bleues seraient magnifiées, ce n'est pas l'avis de l'autorité environnementale puisqu'elle déplore que les secteurs de biodiversité ne soient pas protégés intégralement. Et les espaces d'inconstructibilité pour continuité écologique, que vous avez évoqués tout à l'heure, Madame LAIGNEAU, en réalité ça représente cinq hectares, ça représente uniquement cinq hectares sur l'ensemble de la métropole, donc c'est un dispositif qui demande à être renforcé, l'autorité environnementale le souligne. Vous le voyez, il y a encore beaucoup d'étapes à parcourir pour pouvoir porter ce slogan de ville verte.

Sur la question de la santé, là aussi il y a une contre-vérité qui a été dite à deux reprises dans ce conseil municipal concernant la constructibilité dans les zones à forte pollution atmosphérique. Oui, il y a une loi, il y a un amendement qui a été pris pour réduire la constructibilité, celui-ci s'impose à l'ensemble des collectivités, mais ici l'autorité environnementale demande que la collectivité s'organise pour des mesures d'interdiction. Ce n'est pas la même chose que les principes d'atténuation qui sont mis en œuvre par le PLUi-H, et l'autorité environnementale demande à la collectivité de pouvoir aller plus loin sur ce sujet le plus rapidement possible. Je crois que c'est un sujet vraiment de problématique environnementale et de santé qui est très préoccupant et sur lequel nous devons protéger les plus faibles, car ce sont souvent les personnes qui ont le moins de ressources qui sont amenées à habiter dans ces secteurs les plus pollués. De la même façon, l'autorité environnementale recommande de revoir la cartographie de l'exposition aux nuisances sonores nocturnes. Et là, vous avez dit, Madame LAIGNEAU, que cet élément nous concernait un peu moins. Je

vous rappelle tout de même qu'il y a 150 000 habitants qui habitent sous le corridor de l'aéroport, dont une certaine partie sur Toulouse, et je vous rappelle que les nuisances sonores nocturnes ont des impacts de santé extrêmement forts, et l'autorité environnementale nous recommande d'aller plus loin que les obligations légales sur ce sujet et de réduire le nombre de personnes impactées. Sur les questions d'énergie, vous avez cité un certain nombre d'outils et vous nous avez dit : "Nous les mettrons en œuvre dans un futur amendement ou révision du PLUi-H." Mais pourquoi ne pas les avoir anticipés ? Si vous vouliez porter ce slogan de manière aussi forte et porter le verdissement, je reprends les mots de Monsieur CHOLLET, le verdissement politique que vous mettez en communication aujourd'hui, le PLUi-H aurait mérité de tenir des outils renforcés, des obligations pour la construction, la mise en place d'énergies renouvelables sur les constructions et pour des secteurs à performance énergétique renforcée.

Enfin, le PLUi-H a évidemment un volet logement qui est extrêmement important, et nous aurons l'occasion de parler de votre bilan, vous nous y avez invité ce matin, Monsieur MOUDENC, nous en parlerons, mais il y a là un objectif qui est énoncé dans le PLUi-H qui méritera d'être regardé de près, car vous annoncez une forte diminution de la construction de logements sur le périmètre de la ville de Toulouse. Par ce PLUi-H, l'ambition est d'accueillir dorénavant 50 % des constructions nouvelles à l'égard de la métropole, alors que par le passé, les chiffres nous le démontrent, nous avons toujours été plutôt au niveau de 60 % de l'accueil. C'est un objectif nouveau, mais vous savez que la collectivité locale n'a pas forcément tous les outils pour mesurer ce ratio, pour garantir ce ratio, et nous verrons, mais en tout cas si l'application de ce ratio se fait véritablement dans les années à venir, et si le chiffre global de production de logements est à 7 000 sur la métropole, comme c'est annoncé, cela nous amènerait à 3 500 logements par an. Si je regarde les chiffres aujourd'hui, aujourd'hui nous sommes à 5 000 logements par an sur le territoire de la ville de Toulouse. Nous allons pas critiquer le nombre de logements, nous pensons qu'il y a évidemment nécessité de construire du logement et du logement pour tous, mais nous notons les chiffres du PLUi-H et nous voyons leur décalage avec la réalité du temps présent, et nous craignons peut-être qu'il y ait là-dessus des évaluations un peu approximatives. Nous demandons un comité de suivi du PLUi-H pour pouvoir le suivre sur le temps long, d'autant plus que là aussi, contradiction avec le Plan de mobilité, s'il y a livraison de la troisième ligne du métro, c'est-à-dire si l'investissement majeur en termes de mobilité se fait principalement sur la ville centre, alors ce rééquilibrage de la construction à 50 %-50 % nous semble tout à fait inadéquat, et nous pensons qu'au contraire il y aura un renforcement de l'attractivité de la ville centre. Ce PLUi-H il dénote aussi entre ses ambitions et la réalité vécue aujourd'hui par les Toulousains sur l'accès à tous à des logements dignes et adaptés aux ressources de chacun. Nous, ce qu'on a pu voir essentiellement depuis que vous êtes arrivé aux responsabilités, Monsieur MOUDENC, c'est un renchérissement en fait de la ville. Un certain nombre de projets avec de l'habitat de prestige, je crois que le record aujourd'hui ne sera pas détenu, si j'ai bien compris, par la Tour Occitanie, mais pourtant au niveau de la Tour Occitanie on évoque des chiffres, des prix au mètre carré de 7 000 euros le mètre carré, mais au niveau de l'hôpital de la Grave, peut-être le projet Kaufmann & Broad battraient ce record, avec des prix de sortie au-dessus de 11 000 euros, nous annonce l'opérateur, le promoteur, et d'une manière globale c'est une augmentation significative des loyers, que vous avez refusé d'encadrer jusqu'ici, même si vous avez accepté récemment de créer un groupe de travail, et du prix global de sortie des opérations. Et nous pensons, nous craignons que finalement la ville de Toulouse devienne une ville qui ne puisse accueillir que certaines populations, celles qui auront le plus de moyens financiers, et que progressivement les populations les plus fragilisées soient obligées de s'éloigner de l'infrastructure de la ville centre. Ce n'est pas le projet que nous soutenons. Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre la délibération qui nous est proposée aujourd'hui et nous vous invitons à une communication plus sincère sur vos objectifs d'urbanisme et à moins de communications. Et je crois que les habitants des quartiers qui sont mobilisés, du côté de Saint-Simon, du côté de Saouzelong, du côté de Papus, du côté de TESO, du côté de Bonnefoy, pourrais-je tous les citer, du côté de la place de l'Europe et de Brouardel, du côté du bassin des Filtres, tous ces habitants qui sont mobilisés et qui s'invitent parfois, silencieusement et courtoisement, dans nos débats, méritent que la réalité vécue par les Toulousains soit rapportée fidèlement, avec un peu moins de prestige que vos communications sur papier glacé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, donc Madame LAIGNEAU pour éléments de réponse.

A. LAIGNEAU : Je vais répondre à toutes ces questions, mais je sais que ce sera totalement inutile parce que Monsieur GODEC, vous avez les réponses à tout ce que vous avez dit, et la première c'est la concertation et la prise en compte de l'avis des Toulousains dans ce que nous avons fait, à la fois dans le

plan-guide, mais également dans le PLUi-H, puisque vous avez vous-même participé à des réunions de concertation sur le sujet. Rappelez-vous, vous parlez du plan-guide et du PLUi-H qui sont deux documents complètement déconnectés l'un de l'autre. Non, ce sont des documents qui vont ensemble et c'est l'un qui a nourri l'autre. Nous avons fait un plan-guide qui est l'aboutissement des études d'urbanisme que nous avons lancées sur la mairie de Toulouse. Vous y avez participé, vous êtes venu aux réunions de présentation du diagnostic, des réunions de présentation des enjeux, des réunions de présentation du dernier document qui était la typologie des territoires, qui nous a servi à construire notre PLUi-H. Ne dites pas que tout cela se fait sans les Toulousains, se fait d'une façon incohérente, vous y étiez, donc je ne sais pas pourquoi je vais m'époumoner à vous répondre, parce que les réponses que je vous apporte vous les connaissez, vous ne voulez pas les écouter et vous vous en fichez, parce que de toute façon elles ne vous sont pas utiles, parce que vous continuez à déverser des incohérences et de la désinformation parce que ça vous arrange. Alors je vais répondre, parce que je suis quelqu'un de sérieux, je vais répondre à vos questions, mais vous connaissez toutes les réponses à ces questions et vous savez que c'est dans le document d'urbanisme, et quand ça n'y est pas, tout à l'heure, pour ce qui n'y est pas, je vous ai dit on avait des marges de progrès, et d'ailleurs vous avez souligné que le PLUi-H était un document qui était vertueux, vous l'avez dit, et je vous en remercie. Mais reconnaissez aussi que c'est un document que nous avons construit en quatre ans, quatre ans, faire travailler 37 communes ensemble, avoir un projet politique commun, intégrer tous les défis devant lesquels nous sommes, que ce soient les défis d'environnement, les défis de la croissance, les défis de construire des logements, de partager cet effort toulousain, nous l'avons fait à 37 communes, ça, c'est un pari. Alors évidemment, au bout des quatre ans, nous avons un document qui est vertueux, je le dis, qui peut être amélioré, parce qu'on peut l'améliorer, mais tout ce que vous avez fait, tout ce que vous avez évoqué, pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ? Les espaces boisés protégés, les espaces verts sur la ville de Toulouse, pourquoi n'y étaient-ils pas ? Pourquoi n'avez-vous pas intégré tous ces éléments dans le PLU à l'époque où vous étiez en responsabilité ? Vous ne l'avez pas fait, ne nous reprochez pas de l'avoir fait un peu moins de ce que vous souhaiteriez maintenant. Donc je vais pas dérouler tout cela, mais je vais quand même répondre à vos questions.

La troisième ligne de métro, alors, plan-guide évidemment, vous l'avez compris, c'est la vision politique, c'est la vision de la métropole à 2040, disons. Mais si vous avez pris la peine de lire ce plan-guide, de l'étudier dans son ensemble, vous remarquerez qu'il y a des choses fort intéressantes. Nous avons identifié le territoire et nous avons classé le territoire toulousain en plusieurs types de territoires, il y a des territoires préservés, accompagnés, je n'en parlerai pas. Il y a des territoires qui sont à renouveler et qui sont à restructurer, et ça, vous savez ce que ça veut dire, Monsieur GODEC. Vous le regardez et vous verrez que tout le long des équipements structurants, tout le long des transports en commun, à proximité des centres de faubourg, à proximité des cœurs de quartier, vous verrez que là, eh bien nous avons identifié, alors pas pour tout de suite bien sûr, mais nous avons identifié à terme que c'étaient des secteurs qui étaient à renouveler ou à restructurer. Et au fur et à mesure que la ville évoluera, que la ville grossira, que nous en aurons besoin, nous créerons des OAP, nous créerons des ZAC éventuellement, et ce sera le cas sur le corridor de la troisième ligne de métro, et ça, vous le savez. Et pourquoi n'avons-nous pas intégré la troisième ligne de métro dans le PLUi-H, tout simplement parce qu'elle n'était pas créée, parce que nous n'en avons pas le tracé, parce que nous n'en avons pas la position définitive. Attendons d'avoir la DUP, après la DUP il y aura des pactes urbains, nous avons annoncé d'ailleurs à l'enquête publique, nous introduisons les pactes urbains et ensuite nous construisons un projet à l'échelle du corridor. Et pour justement attendre ce projet urbain, nous avons pris des précautions de sursis à statuer pour éviter qu'il y ait des constructions qui viennent à l'encontre des projets que nous souhaiterions établir dans le futur.

Donc je continue justement l'étalement urbain, moins 10 %, moins 10 % pourquoi ? Nous avons choisi ce scénario qui malgré tout est un scénario ambitieux puisque déjà nous avons observé une baisse très importante de la consommation d'espaces agricoles, donc nous avons un infléchissement de la courbe, que nous avons accentué. Donc ce scénario de moins 10 % est un scénario ambitieux, et d'ailleurs nous préservons tous les espaces agricoles qui sont protégés à l'échelle de la métropole, y compris d'ailleurs à Toulouse, puisque nous avons des espaces agricoles préservés, je dis bien préservés à Toulouse qui ne seront pas grignotés par l'urbanisation, c'est la même chose sur le territoire de la métropole.

Alors ville verte, ça m'amuse quand même de voir que vous souhaitez, alors qu'on a une commission d'enquête qui nous a reproché de trop avoir déterminé et figé des espaces verts à protéger, des espaces boisés classés, je vous expliquais que nous n'avions pas repris les réserves générales de la commission d'enquête et

qui voulait que nous enlevions toutes ces protections. Et vous, tranquille, vous nous dites : "Vous n'en avez pas préservé assez." Si vous l'aviez fait avant, peut-être que le commissaire-enquêteur ne nous aurait pas fait remarquer qu'on en avait introduit beaucoup trop. Il fallait le faire avant, vous l'avez pas fait, ces arbres ils n'ont pas poussé entre temps, ils existaient aussi, ces espaces verts ils existaient à votre époque, il fallait les protéger, vous ne l'avez pas fait. Ne nous reprochez pas de ne pas en avoir protégé assez. En ce qui concerne, oui alors, c'est vrai que tout ce qui est... Oui, l'énergie, mais l'énergie nous avons créé quand même une centrale photovoltaïque, c'est grâce au PLUi-H si nous y sommes arrivés, donc c'est dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H qu'il y a eu cette centrale photovoltaïque sur l'Oncopole. En aviez-vous construit ? Non. Donc vous voyez que tout ce que nous avons fait, c'est en amélioration, et puis c'est bien d'ailleurs, et c'est logique, le prochain PLUi-H, il sera amélioré par rapport à celui que nous faisons. Donc nous déjà, il a une forte amélioration, mais ne nous reprochez pas de ne pas en avoir fait assez.

Alors les logements, 50 % de logements, vous nous dites : "Autrefois, c'était 60." Non, nous avons repris votre PLH, donc c'est l'équilibre PLH qui existait que nous avons reconduit. Non, ne nous reprochez pas de pas en faire davantage par rapport à ce que vous avez fait avant, c'est la même chose, 50 % sur Toulouse, 50 % à l'extérieur. Et quand vous dites qu'à Toulouse on construit trop par rapport aux engagements et objectifs qui ont été fixés, vous le figez. C'est pas 5 000 logements, sur la ville de Toulouse oui, mais peut-être que l'année d'avant il y en avait moins, l'année d'après il y en aura plus, il y a des moments où les ZAC arrivent et ont des projets qui se développent, d'autres qui sont freinés, il y a des opérations importantes qui sont délogées. Donc, sachez une chose, que notre préoccupation, notre seule préoccupation c'est de construire en préservant la qualité de vie des Toulousains et en faisant en sorte que les Toulousains soient bien dans leur quartier. Vous avez évoqué tout à l'heure la visite d'une association de quartier qui venait pour tester pour un projet, eh bien justement ce projet, tiens exemple ce projet, c'est un projet qui est très ancien, c'est un projet qui date de 2007-2008, qui a été endormi, c'est Madame CROQUETTE qui me l'a dit, c'est un projet endormi. Il s'est réveillé lorsque nous sommes arrivés. On nous a demandé, et c'est logique, un bailleur social qui veut rénover son quartier a demandé à la collectivité de l'accompagner, rien de plus logique dans cet accompagnement. Eh bien, il n'était pas prévu de concertation, nous avons demandé à CDC Habitat maintenant d'arrêter son projet pour lancer une concertation avec les riverains. Ils trouvent que ça va pas assez vite, les riverains, ils ont sans doute raison, mais ils sont venus pour cela, et c'est ce que nous nous étions engagés à faire non pas aujourd'hui, ni la semaine dernière, en mai 2018, nous avons freiné le projet, nous avons arrêté le projet en disant à CDC Habitat : "Il faut recommencer un projet en associant les riverains." Eh bien c'est ce que nous avons fait, nous allons faire, c'est une concertation, vous voyez que nous sommes capables d'arrêter des projets pour relancer une concertation. Donc nous sommes favorables, bien sûr, au bien-être des Toulousains dans leur quartier et à les acculturer aux problèmes de construction, aux problèmes de densité. Il y a une station de métro, il faut reconnaître que quand il y a une station de métro, il faut accueillir des populations, donc nous allons discuter et débattre avec eux et le maire de quartier. Alors, je vais terminer par là parce que je pourrais en parler encore pendant longtemps, mais l'évaluation, vous avez parlé, l'évaluation du PLUi-H, bien évidemment qu'il y a toujours une évaluation, d'ailleurs elle est prévue, je l'invente pas, c'est prévu, je crois même que c'est prévu dans les textes, il y a une évaluation du PLUi-H qui doit être faite et que nous ferons, bien évidemment, et que nous partagerons.

Monsieur le Maire : Monsieur BARÈS-CRESCENCE.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE : Oui, alors nous, on a quand même un problème avec votre méthode concernant l'urbanisme, puisque vous affichez partout des objectifs en termes de densité modérée, mais après, dans la réalité, c'est vrai que vous renvoyez systématiquement les porteurs de projets à ce PLU, qui finalement diffère peu de l'ancien. Mais surtout ce qu'on peut vous reprocher, c'est de laisser partir beaucoup les projets en fonction de l'opportunité, c'est-à-dire que la maîtrise publique, à notre avis, est relativement défaillante, ce qui aurait pu être pallié par ce texte avec davantage d'OAP ou pourquoi pas même de ZAC sur certains quartiers. Et nous avons l'exemple avec le quartier de Saouzelong, puisque nous avons un quartier de cinq hectares qui fait l'objet d'une opération d'envergure de nouveaux logements et qui aurait nécessité une vision beaucoup plus approfondie de la collectivité. Et là, comme ça ne correspond pas du tout à vos vues, en tout cas vous êtes un peu embêtés par rapport à ça, eh bien vous renvoyez au privé, alors c'est pas un privé, c'est un bailleur social, mais vous dites : "C'est pas notre problème, ça correspond au PLU ces nouveaux logis." Donc je crois que là, on a des occasions manquées qui se font jour, et donc le mécontentement des habitants, et sur le quartier de Saouzelong il y a réellement nécessité de s'interroger sur comment on bâtit ce quartier. On ne parle pas d'une résidence, de deux résidences, on parle de l'échelle d'un quartier entier. Et

encore aujourd'hui les habitants étaient dans l'inconnu sur la manière dont les logements actuels allaient être démolis, les logements amiantés, et donc ils n'ont strictement aucune information. Alors on leur répond : "Eh bien écoutez, c'est pas la question de la Ville, c'est la question du porteur du projet", donc je crois que ça ne peut pas être la méthode, et donc évidemment il y a nécessité de s'approprier davantage, en termes de maîtrise publique, de service public, ces projets. C'est ce que je voulais dire sur le quartier de Saouzelong.

Monsieur le Maire : Monsieur BARÈS-CRESCENCE, je ne donne pas la parole à Madame Annette LAIGNEAU parce qu'elle vous a donné tous les éléments de réponse, que vous n'avez pas écoutés puisque vous êtes tenu à lire le papier que vous aviez prévu, ce qui est respectable, mais pour la qualité des débats, je pense que c'est pas comme ça qu'il faut avancer. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Oui, Monsieur LACAZE, je crois.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, j'ai bien écouté Madame LAIGNEAU. Après, soit vous considérez qu'on n'a pas de débat sur la situation de la ville en lien avec les projets immobiliers et les difficultés qui sont posées aux habitants et habitantes. Monsieur le maire, je disais que nous étions sur le terrain les uns, les autres, peut-être avec Madame SUSSET nous pouvons parler du quartier d'Ancely ou de Casselardit, six projets immobiliers, une école insuffisante, je reviens pas sur la piscine fermée. Mais, Monsieur le maire, vous êtes peut-être au courant que la station VélôToulouse a été dégradée par les travaux, qu'une partie des espaces verts, là où se déroulent les travaux de plusieurs projets immobiliers, ont été aussi dégradés par le trafic des camions, que des centaines d'habitants vous ont interpellé sur les questions de circulation. Donc vous n'êtes pas revenu ce matin sur la proposition que nous vous avons faite en 2014 d'assises de l'urbanisme. Madame LAIGNEAU, comment quand même à l'échelle de l'ensemble des quartiers, je comprends bien que c'est pas évident pour vous, qu'il faut être à l'écoute des Toulousains et Toulousaines si l'on veut régler les questions, mais Madame LAIGNEAU, est-ce que nous pourrions avoir une réunion regroupant l'ensemble des quartiers, au moins proposer aux associations, si vous ne voulez pas de l'opposition, pour qu'on vous signale l'ensemble des cas posant problème, c'est-à-dire que la liste est longue. Mon collègue, Régis GODEC, vous a fait une liste très longue, vous n'avez pas non plus répondu, vous allez peut-être le faire maintenant, mais c'est une liste extrêmement longue de difficultés vécues par les habitants et habitantes de Toulouse suite à vos décisions. Et je crois réellement que tant que nous n'aurons pas décidé d'un travail sur une vision globale de la ville, effectivement en termes de mobilité, mais en termes d'aménagement global de la ville, on va être dans ces difficultés. Je sais qu'hier, au conseil de quartier, Madame SUSSET, et c'est pas elle qui est responsable, elle va se retourner vers Madame DE LAUBADÈRE, les habitants disent : "S'il y a 500 logements de plus ou 600 logements de plus sur quatre ou cinq opérations autour de l'école d'Ancely, comment on fait pour avoir plus de classes ?" Madame LALANE DE LAUBADÈRE va dire : "En septembre, je vais pas pouvoir livrer de classe et nous allons nous tourner vers Monsieur LATTES pour savoir si on peut augmenter la fréquence du 66." Je crois donc qu'il y a vraiment besoin de reconnaître ici qu'il y a une urbanisation, je crois que Monsieur BRIANÇON vous l'indiquait, peut-être non maîtrisée. Et vous nous renvoyez parfois à des choses qui auraient été faites sous l'ancienne majorité, qui n'a pas fait que des erreurs, Madame LAIGNEAU, vous le reconnaissez vous-même, mais il y a effectivement besoin de maîtriser les promoteurs dans cette ville. Nous, le sentiment qu'on a, c'est plutôt qu'on leur laisse quartier libre actuellement.

Monsieur le Maire : Madame CROQUETTE.

M. CROQUETTE : Monsieur le maire, juste compléter ce qui vient d'être dit, sur un autre sujet. Je reviens pas sur l'inadéquation, qui a été signalée d'ailleurs dans le PADD entre autres, mais qui est revenue souvent dans des contributions, y compris d'ailleurs des commissaires-enquêteurs sur l'inadéquation urbanisme transports qui pèse sur ce document et qui pèse sur les projets et qui pèsera sur les projets demain, d'autant qu'effectivement, avec la troisième ligne de métro, il faudra qu'il y ait une adéquation notamment en matière de densité, si celle-ci voit le jour, et qu'elle soit cohérente sur ce paramètre. Un autre point que je voudrais signaler, qui n'est pas relevé. Il y a des orientations d'urbanisme aujourd'hui qui sont données dans cette ville, ça a été dit par Régis GODEC tout à l'heure, qui font qu'on donne une orientation sociale à cette ville qui va en faire une peinture nouvelle. Exemple des logements aussi chers, ceux qui sortent de terre, que ce soit dans le quartier en particulier dans le quartier Saint-Cyprien, que ce soit le projet Kaufman & Broad ou le projet de Vinci, on a là des orientations qu'on n'a jamais eues et qui modifieront la sociologie de cette ville, et ça, c'est des choix qui sont faits par votre majorité et par vous-même. Je pense que c'est des éléments qui modifieront ce paysage. Autre point, en parlant du logement social, parce que sur le logement social,

quand nous sommes arrivés en 2008 je vous rappelle qu'on était loin du pourcentage de la loi et que c'est à la fin de notre mandat que nous sommes arrivés à plus de 20 % de logement social dans cette ville. Et je voudrais ici pointer un élément, sur le logement social, il faudrait pas que ce soit les suppléments d'âme de la ville, parce qu'effectivement les chiffres vont être au rendez-vous, vous le dites, et certainement ce sera vrai, mais moi, je pointe ici les choix de lieux et surtout, dans un programme, où on met le logement social. Parce que sur Kaufman & Broad, ils n'auront pas de vue qu'auront les autres appartements par exemple, et sur Vinci, c'est la même chose. Donc il y a aussi la qualité de l'emplacement des logements sociaux dans un projet pour qu'il soit considéré à égalité des autres logements et des autres cadres de vie pour les populations. Donc je pense qu'il y a aussi ça à remarquer, au-delà du quantitatif, c'est-à-dire le qualitatif de l'emplacement, je parle pas du qualitatif de la construction ici. Enfin dernier point, qui je pense est à soigner, vous avez annoncé vous-même dans vos projets que vous vouliez venir dans votre campagne électorale sur une hauteur modérée. C'est pas tout à fait ce qu'on constate dans certains endroits, elle est même contestée, que ce soit à Bonnefoy avec la Tour, on a vu tout à l'heure Saouzelong, il y aura d'autres endroits. Et je pense que la concertation, quand on veut parler de hauteur modérée, alors qu'on produit autre chose, et on n'est pas contre la densité en soi, il faut voir comment elle est réalisée et qu'est-ce qu'elle dégage comme cadre de vie, mais on sait tous ici qu'il faut soigner la concertation, parce que c'est difficile de trouver des adhésions à des projets où on densifie et où on donne de la hauteur dans une ville dont ce n'était pas la culture.

Monsieur le Maire : Pierre COHEN.

P. COHEN : Oui. Imaginez que je ne boude pas mon plaisir de vous entendre, Madame LAIGNEAU, parce que combien de fois, dans le précédent mandat, à chaque fois qu'un commissaire-enquêteur amenait des remarques, voire des réserves, qui nous semblaient complètement hérétiques sur le plan de ce que deviennent les enjeux d'une métropole et d'une grande agglomération, vous étiez évidemment du côté des loups et vous hurliez en disant : "Mais non, le commissaire-enquêteur avait raison." Je ne jouerai pas ce rôle, enfin pas vous, mais la majorité à laquelle vous appartenez, je ne jouerai pas ce rôle, parce que vous avez raison, il y a un certain nombre d'avis du commissaire-enquêteur qui sont absolument inadmissibles, inadmissibles parce que, et parfois on se demande comment les commissaires-enquêteurs peuvent être des détenteurs de l'intérêt général quand ils défendent essentiellement les intérêts particuliers. Et donc évidemment je ne jouerai pas le rôle de celui que votre majorité, qui était minorité à l'époque, a fait. Mais par contre, vous avez quand même une façon de dialoguer et d'échanger qui me surprend à chaque fois, parce que vous dites qu'on n'entend pas, mais honnêtement, ici en conseil municipal, mais pas qu'ici, toutes les personnes qui dialoguent et qui ont avec vous parfois une impression de dialogue de sourds, c'est qu'en fait vous répétez, et parfois même vous faites évoluer votre avis en disant que c'est ce que vous avez toujours dit. Vous avez une façon de procéder qui est assez difficile à capter, et c'est pour ça que quand vous dites que vous êtes époustoufflée par rapport à l'intervention, au nom de nous tous, de Régis GODEC, c'est pas le fait qu'il doit savoir, c'est qu'on ne comprend pas un certain nombre de sujets que vous avancez et on tient à vous dire nos positions, et vous ne les entendez pas. Alors, le problème, c'est pas qu'elles sont pas audibles, c'est qu'on a des divergences de point de vue, donc actons nos divergences de point de vue, mais ne disons pas qu'il y a obligatoirement incompréhension ou qu'on fait semblant de pas comprendre.

Je reprends un exemple tout à l'heure, on a évoqué tout à l'heure sur TAE que c'était un projet qui avait été en cinq ans extraordinaire, exemplaire, qu'on était pratiquement en avance par rapport à tous ceux qui faisaient ça sur le plan national, et vous, vous prenez l'argument, que l'on conteste, c'est-à-dire qu'on dit : "Avant de faire des plans de communication, d'afficher la troisième ligne partout, soyons modestes, il y a quand même une commission d'enquête où les citoyens vont débattre, attendez le résultat." Là vous le faites vôtre, mais pourquoi vous le faites vôtre, pour le PLUi-H. Là où vous auriez des difficultés à dire que si vous appliquiez le fait que la troisième ligne serait réalisée dans les temps, eh bien vous devriez avoir un PLUi-H qui prenne en compte l'offre la plus colossale de la grande agglomération, et ce n'est pas le cas, d'abord parce que ça passe dans des endroits qui sont chers au maire, qui évidemment il a été élu local dans ces endroits-là, et je le vois difficilement d'ici la campagne électorale dire qu'il va falloir qu'à cet endroit-là, on accueille un grand nombre de logements parce que le corridor, qui est une offre exceptionnelle, mériterait une densité exceptionnelle. Donc il y a bien là des réponses à géométrie variable. Là aussi, Monsieur MOUDENC, vous nous avez ce matin dit que vous aviez, en gros, entre 30 % et 35 % de logements sociaux et un certain nombre de dispositifs d'accession sociale, vous arrivez à 60 % de logements qui sont encadrés, maîtrisés et donc qui s'adressent à des publics qui ne sont pas les publics privés ou en tout cas libres, comme on peut l'appeler. Alors pourquoi au CEAT vous vous êtes permis de remettre en cause ce que nous avons signé, où il

y avait 35 % de logements sociaux et 30 % de logements dits accession sociale à la propriété, parce que vous considérez qu'il y avait trop de logements sociaux, mais maintenant par un tour de magie vous arrivez presque au même chiffre que nous en ayant payé beaucoup plus cher ces terrains-là. Donc il y a bien aujourd'hui une sorte de double même parfois de triple discours autour de l'urbanisme, et c'est ce qu'on essaie de dénoncer.

Alors évidemment il y a le plan de communication, ça, j'ai toujours dit que là-dessus vous aviez une excellence, j'ai toujours remarqué, je m'en veux parce que je considère que je n'ai pas eu votre don et votre capacité à mettre la communication avant les réalisations, ça, c'est peut-être quelque chose qu'il faudra, dans ma prochaine vie, que j'apprenne par rapport à ce que vous avez fait, mais il n'empêche quand même que bravo, chapeau. Mais il n'empêche quand même que la communication, quand elle s'appuie que sur des rêves, des illusions et des désirs, à un moment elle devient flagrante, et donc c'est ce qu'on dit. J'aurai l'occasion tout à l'heure de revenir sur TBS, mais il me semble qu'il y a beaucoup de projets où vous êtes dans une sorte d'illusion, une sorte de construction qui n'est pas réellement la ville. Alors Madame LAIGNEAU, nous dire qu'on n'avait pas de zones vertes dans notre PLUi-H, qu'est-ce que c'est, d'abord ils existent dans le SCoT, alors comment vous pouvez dire que quand nous sommes arrivés, nous avons complètement banalisé des espaces verts ou des endroits. Alors qu'après, que vous, dans le cadre d'une construction de communication vous fassiez apparaître des choses qui existent dans le cadre du SCoT comme espaces verts, mais comme quelque chose qui a une ambition, ça, c'est ce que j'appelle cette excellence de communication. Mais sur le plan du fond, il y a rien de nouveau par rapport à ce qui existait, en tout cas dans le PLUi-H, ce n'est pas le cas. Et enfin, moi je voudrais simplement dire que votre discours sur le PLUi-H masque quelque chose qui pour moi, et je reprendrai, c'est pas pour répéter, mais parce que je pense que c'est essentiel, et vous l'avez dit, Monsieur MOUDENC, et on y sera attentifs sur les chiffres. 35 % de logements sociaux, je l'ai toujours dit, même dans le mandat précédent par rapport à ce que vous aviez commencé avant qu'on arrive. Donc, la continuité, ne venez pas nous chercher sur les logements sociaux, parce qu'on a absolument joué le jeu, même peut-être développé, mais je vais pas jouer sur ce qui était la petite différence entre vous et nous, et vous l'avez fait. Mais par contre, Martine CROQUETTE a parfaitement raison, aujourd'hui l'enjeu c'est ce qui reste des 65 % de logements, et la différence entre ne pas donner un autre tiers à des personnes qui n'ont pas les moyens d'habiter Toulouse, et de le rendre par souvent ces 15 % d'accession sociale à la propriété, ce qui fait qu'on est presque dans 50 % de logements d'investisseurs. Et le logement d'investisseur, on sait très bien que s'il est majoritaire dans un lieu il ne crée pas ce climat de convivialité, de sérénité, de pérennité dans le temps par rapport à des gens qui y résident aussi comme propriétaires, et en particulier par rapport à la mixité. Donc il y a bien dans votre PLUi-H un certain nombre d'arguments que nous contestons, et ne venez pas nous le rétorquer comme si on ne comprenait rien, c'est que nous divergeons par rapport à vos propositions, c'est tout. Non, mais.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur GODEC, allez-y.

R. GODEC : Oui, je serai bref, parce que beaucoup de choses ont été dites, mais je voudrais éviter une situation d'incompréhension avec Madame LAIGNEAU, parce que je suis un peu surpris par la tonalité de votre réponse, vous ne nous avez pas habitués à une implication aussi forte et vous avez l'air blessée par cette intervention. Alors peut-être, d'abord je voudrais pas remettre en cause la sincérité de votre engagement pour porter ce PLUi-H, c'est vrai, c'est le travail d'un mandat. Et vous avez été largement impliquée, c'est un peu votre bébé, finalement, du mandat, un bébé de 33 kilos, vous nous avez annoncé tout à l'heure, c'est un beau bébé, il faut le reconnaître, et c'est un travail sur lequel vous avez été active et c'est un élément politique qui est extrêmement délicat. Évidemment, toutes les personnes qui ont eu à gérer des discussions autour de l'urbanisme et du logement reconnaissent la difficulté de la discussion entre l'intérêt général et l'intérêt privé sur ce dossier. Donc dans nos remarques, dans nos contre-propositions, il n'y a rien évidemment de personnel, mais surtout nous souhaiterions, nous aurions souhaité que la collectivité fasse du mieux possible et tienne l'ensemble des ambitions qu'elle affiche, je crois que c'est là surtout la difficulté. C'est que dans un moment où on approuve le PLUi-H on affiche des ambitions extrêmement fortes, le slogan "Toulouse ville rose, ville verte", quand même il nous touche, je crois qu'il touche tous les Toulousains, mais c'est un niveau d'ambition à laquelle vous nous avez peut-être pas habitués, en tout cas pas sur ces couleurs. Et c'est vrai que nous aimerions que le PLUi-H, lui, soit sincère, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dire : "Oui, nous avons un plan-guide à l'horizon 2040, oui nous avons des lauréats qui ont des projets innovants" alors que dans le même temps l'ambition peut-être n'a pas été tenue au bon niveau.

Et là-dessus, je voudrais peut-être repréciser quelque chose pour qu'il y ait pas de malentendus, sur la position à l'égard des remarques, des réserves, des recommandations des commissaires-enquêteurs. Certes, les commissaires-enquêteurs ont demandé que ne soient pas inscrits dans le PLUi-H les nouveaux espaces boisés classés, les nouveaux espaces verts protégés sur des terrains privés sans l'approbation du propriétaire, c'est ça en réalité leur demande, c'est pas l'annulation de l'ensemble des protections, évidemment, c'est les inscriptions nouvelles sur les terrains privés sans l'accord du propriétaire. En fait, on est sur un schéma classique qui est celui de l'intérêt général et de l'intérêt privé, et les commissaires-enquêteurs ont dit : "Mais la collectivité, de quel droit elle imposerait à des propriétaires des terrains des protections qu'ils n'ont pas demandées", et ça c'est l'intérêt général. Effectivement, nous pensons utile de ne pas suivre cette recommandation des commissaires-enquêteurs, mais il ne suffit pas de ne pas la suivre pour devenir une municipalité écologiste. Il ne suffit pas de dire : "Nous n'avons pas suivi les réserves et les recommandations des commissaires-enquêteurs, donc ne venez pas nous dire qu'on fait pas assez de choses en écologie", non. Je crois qu'avec les slogans que vous annoncez, avec la communication que vous faites, vous devez le meilleur, vous devez un niveau d'ambition qui est plus élevé que celui que vous aviez eu jusqu'ici, et notamment dans les mandats précédents de Monsieur MOUDENC, et c'est peut-être pour ces raisons-là que nous vous poussons, nous vous encourageons à aller plus loin, et nous aurions aimé que ce PLUi-H soit plus ambitieux.

Monsieur le Maire : Madame LAIGNEAU, pour quelques éléments de réponse.

A. LAIGNEAU : Alors je suis pas blessée, je vous rassure, c'est pas mon bébé non plus, nous étions 37, enfin même plus puisqu'il y avait tous les maires de quartier, les élus de Toulouse et 36 maires de la Métropole à porter ce projet, donc je n'en ai pas l'exclusivité, donc je vous rassure, je ne suis pas blessée. J'étais seulement énervée, le mot, par votre préambule, qui était de dire que c'était un document qui venait comme un cheveu sur la soupe, de même que le plan-guide arrivait là un peu opportunément. Non, il y avait des liens entre les deux que vous connaissiez, c'est ça qui m'énerve, c'est que vous savez comment nous avons travaillé, vous savez que nous avons travaillé pour présenter un projet à partir du terrain, à partir d'une analyse du terrain, que nous avons travaillé même avec les comités de quartier, les associations de quartier sur ce projet, et vous y avez participé. Et vous m'avez même dit un jour, mais vous me l'avez pas dit à moi directement, vous me l'avez répété quand j'ai demandé ce que vous disiez, "Nous avons eu le tort de ne pas le faire", vous m'avez dit, "C'est ce que nous avons eu tort de ne pas faire", c'est vous qui avez dit ça devant des témoins quand on vous a présenté ce document. Oui, ce document, c'est une ambition, ce qui est montré dans le document 2040 c'est une ambition, et quand on le regarde attentivement, mais de façon objective, quand on le regarde attentivement et quand on se dit que ça a été rédigé avec sincérité, vous y verrez beaucoup de choses et vous y voyez ce que nous souhaitons pour l'avenir, sur Toulouse. Et ce document nous a servi à alimenter le PLUi-H, le PLUi-H n'est qu'un outil, Monsieur GODEC, certes le PADD transcrit une politique globale, mais le document c'est un outil, c'est une boîte à outils le PLUi-H, c'est l'outil qui va permettre de travailler sur un projet, le projet à l'échelle du PLUi-H c'est le PADD, mais il traduit le projet toulousain. Et le projet toulousain, qui est une ambition en 2040 c'est le plan-guide que vous avez vu, et pour qu'il soit partagé par les Toulousains, ça ne vous a pas échappé non plus, mais je ne vous y ai pas vu, c'est qu'il y ait une petite navette qui circule dans tous les quartiers de Toulouse pour le présenter aux Toulousains. Donc ce travail que nous avons fait, nous le présentons aux Toulousains pour le faire partager aux Toulousains, parce que nous pensons que s'il est partagé, les Toulousains comprendront enfin d'une façon objective quelle est l'ambition du maire sur sa ville, une ambition à un terme qui est un horizon vaguement en 2040. Et là, si vous le regardez de cette façon-là en étant vraiment objectif, vous y verrez autre chose que ce que vous pensez et ce que vous décrivez comme étant notre pâle ambition pour les Toulousains, pour les Toulousains j'ai bien dit. Donc ça, je tiens à le faire remarquer, c'est la raison pour laquelle ça m'a un petit peu irritée parce que nous avons de la cohérence dans tout ce que nous faisons, et je voulais juste revenir, parce que je vais pas polémiquer sur les dires des uns et des autres, parce que je crois qu'il y a des choses qui ont été mal interprétées ou mal comprises.

Moi, j'ai pas un discours qui change en fonction du vent, donc je suis assez logique dans mes interventions, mais je voulais intervenir sur un mot de Monsieur COHEN sur les produits de défiscalisation. Lorsqu'on m'a confié cette mission de délivrer les permis de construire, saviez-vous le pourcentage de produits de défiscalisation sur la ville de Toulouse ? 83 % des permis de construire, c'étaient des produits de défiscalisation avec une majorité, Monsieur COHEN... Je vous donnerai les chiffres. Avec une majorité de T1 et de T2. La première chose que nous avons faite, c'est d'interdire les T1, il n'y a plus de T1 dans les

opérations toulousaines, par contre, il y a des T4 et des T5, ce qui n'existait pas. Donc voilà comment nous souhaitons changer la ville, nous souhaitons faire venir dans Toulouse des familles, et pour faire venir des familles dans Toulouse... Ça doit vous déplaire, Monsieur COHEN, parce que c'est vrai, nous étions la première ville en France, et je pense que c'est un triste score. Nous sommes descendus, ça n'est pas parfait, nous sommes entre 65 et 70 %, ça n'est pas parfait, nous souhaitons descendre encore. Et comment nous le faisons, nous imposons dans les actes, dans l'urbanisme encadré, nous imposons des propriétaires occupants de manière à avoir des propriétaires dans les ensembles immobiliers. Nous avons demandé aux promoteurs de prévoir l'accession à prix maîtrisé, c'est des petites choses, monsieur COHEN, mais ça n'était pas fait avant. Nous avons 10 % obligatoire dans tous les projets, 10 % à prix maîtrisé, c'est-à-dire moins de 3 000 euros le mètre carré pour les faibles revenus, pour qu'il y ait des jeunes propriétaires occupants, et ça marche, Monsieur COHEN, ça marche. Les promoteurs vendent à des jeunes qui achètent pour vivre, et ça, ça chamboule tous les scores de la défiscalisation, et nous n'avons plus de T1, nous avons des T2 et nous avons des grands appartements que nous imposons. Et dans les actes, nous allons plus loin puisque nous imposons des surfaces de logements, donc ne dites pas que nous ne faisons rien pour essayer de varier la mixité, et avec tout cela nous imposons quand même 35 % de locatif social, ce qui n'était pas le cas auparavant, 35 % de l'accession sociale à la propriété. Donc l'accession sociale est maintenue et nos produits à prix maîtrisés. Alors c'est vrai que dans ce qui reste, il en reste 40 %, ou faites le calcul, le promoteur, soit il vend effectivement à des investisseurs, mais des investisseurs qui achètent des T5, il y en a pas pour faire de la défiscalisation, on les trouve mal. Mais c'est vrai que les promoteurs ils étaient mécontents, au départ, parce qu'ils disaient : "On sait pas les vendre." Eh bien maintenant, ils y arrivent. Ils y mettent du temps, mais ils y arrivent. Donc, ne dites pas que tout est vendu à des investisseurs, non, alors on peut pas dire qu'on l'interdit, parce que c'est la loi, quand même, il faut pas exagérer, on peut pas reprocher à certains de vouloir faire un peu de défiscalisation, la loi les y autorise et ça arrange bien un certain nombre de personnes. Donc on peut pas l'interdire, mais nous luttons contre cela, pourquoi, parce que nous voulons faire revenir dans le centre-ville des familles, des enfants, alors que nous savons que ces familles et ces enfants parfois quittent la ville et parfois même la métropole pour aller s'installer très loin et encombrer, avec les encombrements qu'il y a et les nuisances qu'il peut y avoir pour eux et pour l'ensemble de la population. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Moi, je vais rajouter une précision pour Madame CROQUETTE, parce qu'effectivement il y a des exemples qui sont donnés ici et là, vous avez cité l'exemple de l'opération Kaufman & Broad à Saint-Cyprien. Moi, je tiens à donner les pourcentages des différents types de logements de cette opération, ils sont les suivants, il y a 40 % de logements en accession à la propriété avec propriétaire occupant, donc c'est le contraire du locatif investisseur spéculatif que l'on connaît bien à Toulouse et dans les grandes villes. Vous avez 38 % de logement social, personne n'en parle jamais quand on parle de cette opération, 38 % de logement social, 10 % de prix maîtrisés, c'est le concept que nous mettons en application et que vient de détailler Annette LAIGNEAU, et 12 % d'accession sociale à la propriété. Autrement dit sur ce projet, qui est un projet privé, effectivement, sur une parcelle qui n'appartenait pas à la mairie de Toulouse puisqu'elle a été vendue par le CHU et l'ICR, nous avons dialogué pour avoir ce résultat et cette mixité, qui montrent la vigilance qui est la nôtre sur toutes les opérations qui sont un tant soit peu significatives. Alors Pierre COHEN, oui.

P. COHEN : Je ne peux pas laisser dire, Madame LAIGNEAU, ce que vous dites, 85 % de logements, 83 % de logements pour investisseurs. D'abord, enfin il est très facile de vous démontrer que vous dites un mensonge, pour une raison bien simple, c'est que tous les projets, comme vous le faites, ont un minimum de 35 % de logements sociaux. Donc déjà il peut pas y avoir 85 % quand 35 % des logements sont des logements sociaux. Deuxièmement, nous avons essayé tout le long du mandat de tendre vers un deuxième tiers avec tous les dispositifs de logements, d'accession sociale à la propriété, sociale maîtrisée, encadrée, enfin tous les termes que l'on... donc essayer de faire que parce que ça n'existait pas d'avoir ces trois tiers. Et en plus, avec les promoteurs, et je prends l'exemple de la Cartoucherie, où on a essayé avec les promoteurs, et ça a été long à discuter, pour essayer de faire que même sur les 30 % des logements libres il y ait ce que vous dites avoir inventé, que nous avons essayé et nous avons parfois largement réussi, de faire que ce soient des propriétaires accédants. Donc moi, je prends rendez-vous avec vous et je viens voir, parce que j'aime pas ces types de polémiques, parce que je viens voir avec vous les documents où vous allez pouvoir vous appuyer de dire des choses pareilles, merci.

Monsieur le Maire : Madame CROQUETTE.

M. Croquette : Moi, je disais juste tout à l'heure que j'ai bien précisé que je ne contestais pas le quantitatif s'agissant du logement social, et j'entends ce que vous dites sur le programme de Kaufman & Broad, je dis simplement que dans certains programmes l'emplacement, les îlots réservés aux logements sociaux ont une moindre qualité de vie et de vue, par exemple, que pour d'autres îlots. Je dis simplement, et je maintiens que je ne parle pas du quantitatif, je parle du qualitatif quand on choisit un îlot, qu'il est à égalité de cadre de vie dans l'ensemble du programme des autres logements, c'était ça que je disais précisément.

Monsieur le Maire : Très bien, donc je vais déclencher les votes sur la délibération 6.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je demande maintenant à Annette LAIGNEAU de présenter succinctement la délibération 6.2.

A. LAIGNEAU : Donc je vais être plus rapide, parce que je vous assure que là, il y a pas débat, je pense pas. De la même façon, c'est la quatrième fois que vous voyez ce règlement de publicité puisqu'il vous a été présenté de la même façon. Ça marche pas ? Je vais vous l'exprimer rapidement, c'est peut-être pas nécessaire, pour aller vite. Il a été prescrit en 2015, et de la même façon c'est un travail assez important qui a été effectué pour arriver à ce jour à un règlement de publicité que nous vous proposons à l'approbation. Les 37 communes, c'est la même chose, c'est un document qui a été élaboré à l'échelle des 37 communes de la métropole, c'est un document qui a reçu un avis favorable, sans réserve, de 37 communes. 26 avis ont été exprimés sans remarques ni recommandations, sept avis favorables ont fait partiellement de petites corrections matérielles sans importance, et quatre avis de communes ont fait l'objet de recommandations, des recommandations qui ont été prises en compte parce que c'était juste, c'est le conseil municipal de Toulouse par exemple qui avait demandé de généraliser la protection des carrefours et des intersections pour ce qui concernait les panneaux scellés au sol et protégés pour la sécurité des carrefours. Donc c'étaient des choses assez peu, finalement, peu importantes qu'on a eu facilement prises en compte dans le document. Il y a des recommandations qui n'ont pas été prises en compte, par exemple interdire les enseignes de publicité numérique sur le territoire de la commune de L'Union, que nous n'avons pas souhaité prendre en compte dans ce document RLPi. Alors les personnes publiques associées aussi ont été interrogées, quatre avis ont été reçus, deux avis favorables sans remarques particulières par la Chambre des métiers et Tisséo, un avis favorable assorti d'un ensemble d'observations par la Chambre de commerce qui nous alerte sur les contraintes environnementales qui sont perçues comme un frein au développement de l'activité commerciale. La Chambre de commerce défendait les intérêts des commerçants, donc si on diminue la publicité on diminue l'attractivité de ces commerces. Un avis favorable avec deux réserves, il s'agit de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites qui a prescrit deux réserves, préciser la délimitation de zonages, surtout le zonage de la zone agglomérée, et préciser l'impact des publicités des enseignes lumineuses en intégrant une définition de la publicité des enseignes numériques. Les personnes publiques consultées, un seul avis a été reçu, qui était favorable, c'est celui de Vinci Autoroutes. Au niveau de l'enquête publique, il y avait 38 permanences sur le territoire de la métropole. Nous avons eu 96 contributions, quatre contributions de la part d'associations, qui étaient des associations de protection de l'environnement, 81 contributions de particuliers, donc sur l'ensemble de la métropole c'est vraiment peu de choses, 11 contributions ont été déposées par des professionnels, et 10 personnes ont été reçues en plus par la commission d'enquête. La commission d'enquête a remis son rapport le 17 octobre 2018 avec un avis favorable sans réserve assorti de deux recommandations, donc pas de réserve, mais des recommandations, correction des erreurs matérielles, ça va sans dire, et le respect des propositions faites par Toulouse Métropole dans le cadre de son mémoire en réponse, puisque nous avons répondu, et donc la commission d'enquête comme recommandation a dit "respecter ce que Toulouse Métropole a écrit".

Alors, pour faire une synthèse des requêtes qui ont été exposées, nous avons deux positions qui sont totalement opposées, d'une part les associations de protection de l'environnement qui souhaitent un renforcement de la réglementation, quand ils ne vont pas jusqu'à demander la suppression totale des publicités, ce qui n'est pas raisonnable, puisque ce qui est contraire à la loi, donc qui veulent un renforcement significatif donc de la réglementation, et en opposé les professionnels qui veulent eux un assouplissement significatif du projet. Donc on pouvait s'y attendre, on a essayé de peser les uns et les autres, et Toulouse Métropole a proposé de prendre en compte les requêtes qui étaient compatibles avec les orientations que nous avons pris dans le PLUi-H, toujours respecter le projet politique qui avait été inscrit dans le document. Et on a amené un assouplissement sur certaines contraintes techniques, notamment la taille de l'encadrement ou la nécessité d'intégrer la spécificité du domaine ferroviaire, la SNCF nous ayant demandé de limiter la publicité à proximité de ses lignes également. Donc les modifications de zonage qui ont été demandées, les

rare modifications de zonage qui ont été demandées, elles ont été proposées à toutes les communes qui étaient concernées, qui toutes se sont proposées défavorablement. Donc ces modifications de zonage n'ont pas été prises en compte, donc le rapport de présentation en conséquence a été complété dans sa partie explication des choix, la commission d'enquête a demandé que l'on explique mieux pourquoi on avait choisi, pourquoi on avait pris telle ou telle décision, donc nous l'avons fait. Le règlement il a été complété d'illustrations et a fait l'objet de certaines adaptations pour tenir compte de l'avis et des conclusions de la commission d'enquête. Le plan de zonage a fait l'objet d'ajustements pour tenir compte des adaptations mineures des communes, par exemple sur Toulouse ça s'est traduit par la mise en cohérence du zonage autour des pistes de l'aéroport de Toulouse Blagnac et de l'aérodrome de Franczal, qui relèvent désormais du territoire non aggloméré, c'est-à-dire qu'il y a eu des zonages qui ont été effectués et on a modifié le zonage pour tenir compte de ces problématiques aéronautiques, si je peux dire. Les annexes ont été complétées par un lexique, par une mise à jour des arrêtés municipaux de délimitation d'agglomérations, puisque nous avons demandé à chaque commune d'ajuster son panneau de réglementation d'agglomération puisque c'est l'outil qui permet de voir si on est en zone agglomérée ou zone de nature, donc ce point était important. Il y avait un peu de fantaisie, disons, dans les positionnements des panneaux, donc les différents conseils municipaux ont modifié la place de ces panneaux pour davantage de cohérence et de clarté. Donc en bilan, qu'est-ce qu'on peut dire, que les adaptations proposées pour tenir compte des avis recueillis, des observations et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête ne sont pas de nature à porter atteinte à l'économie générale du projet tel qu'il a été arrêté en conseil métropolitain. En conséquence, je vous propose d'adopter ce règlement, les conclusions de la commission d'enquête et donc par conséquent le RLPi de la Métropole toulousaine. Dans le planning, il sera approuvé en même temps que le PLUi-H, c'est-à-dire le 11 avril 2019, c'est un document qui sera annexé au PLUi-H et, un point important, il va se substituer aux 26 règlements locaux de publicité qui existent actuellement, il sera d'application immédiate, et, pour les dispositifs qui sont antérieurs à l'entrée en vigueur du règlement de publicité, ils disposent un délai légal de deux ans pour les dispositifs publicitaires et de six ans pour les enseignes.

Monsieur le Maire : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci. Alors, effectivement nous avons déjà eu le débat précédemment sur ce règlement local de publicité. Donc je vais pas reprendre l'ensemble du document, mais peut-être relever que, vous l'avez dit, la commission d'enquête a bien expliqué qu'on avait des positions très contrastées et contradictoires, avec d'un côté des associations et des particuliers qui considèrent qu'on pourrait réduire plus drastiquement la présence publicitaire, voire l'interdire, vous savez que pour notre part nous sommes assez sensibles à cette idée de réduire la publicité, cette pollution visuelle, et que nous sommes assez favorables à aller plus loin en la matière, comme peut le faire par exemple la ville de Grenoble, et effectivement d'autre part les publicitaires et professionnels qui eux considèrent effectivement que c'est trop restrictif et ont voulu l'alléger. Ce que nous regrettons, c'est que vous avez quand même donné un signal uniquement favorable à ces professionnels, même si bien sûr les éléments de modification que vous proposez suite à cette enquête publique sont limités et ne sont pas effectivement excessifs, mais il n'empêche que nous trouvons que ce signal n'est pas positif, d'avoir uniquement cédé à quelques revendications professionnelles, mais aucune pour les associations et habitants qui se sont exprimés dans cette enquête. Et surtout, nous voulons réinsister et redire combien l'enjeu dans ce règlement local de publicité intercommunal, qui a quand même des avancées, on l'avait déjà dit, ça va être la question de l'application. C'est bien joli de faire des règlements de publicité, on sait qu'aujourd'hui celui qui est en place n'est pas respecté. Donc la question, ça va être comment on va faire appliquer ce règlement local de publicité, donc nous voulons vous interroger, vu qu'on est aujourd'hui à la ville de Toulouse et que le pouvoir de police relève des communes, sur l'engagement que vous prenez et les moyens que vous comptez donner pour faire appliquer ce futur règlement local de publicité intercommunal. Pour marquer effectivement notre regret justement d'avoir plutôt amoindri, enfin allégé justement les restrictions, même si c'est à la marge, et en l'absence de précisions sur les moyens de contrôle, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Madame CROQUETTE.

M. CROQUETTE : Merci, Monsieur le maire. Nous, nous ne voterons pas ce dispositif, considérant qu'il est trop permissif à ce jour et surtout trop déséquilibré entre ce qui avait été demandé par les habitants et les associations, et les professionnels qui bénéficient d'une écoute plus importante, nous semble-t-il, et de toute

façon le paysage est envahi par trop de publicités, et je crois que c'est insuffisamment pris en compte par ce document. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame HARDY.

I. HARDY : Oui, merci. Donc effectivement, nous savons que c'est extrêmement compliqué, pour y avoir contribué lorsque nous étions dans la majorité, je sais combien il est compliqué de faire se rejoindre l'intérêt particulier et l'intérêt général. En l'occurrence, c'est vrai que ça va dans le bon sens et qu'on soutient tous tout ce qui est actions de réduction de la pollution visuelle et de réduction de la publicité. Mais effectivement, un des points les plus difficiles réside dans la façon dont vous allez l'appliquer. Moi, je rejoins ce qu'a dit mon collègue Antoine MAURICE, aujourd'hui le règlement actuel n'est pas appliqué, donc comment allez-vous faire pour faire appliquer le futur règlement. Et je vous donne un exemple, et j'aimerais que vous puissiez, sur la base d'exemples concrets, nous dire comment vous allez fonctionner, vous voyez, je suis pas toujours critique, puisque je trouve que vous faites un travail qui va dans le bon sens sur les enseignes et notamment dès lors que vous réaménagez un espace public, comme c'est le cas sur certaines rues. Aujourd'hui, vous avez engagé la réalisation des allées Jean Jaurès. Et pour moi, c'est un bon exemple, en termes à la fois de publicité et à la fois en termes d'enseigne. Il y a des enseignes et notamment des énormes enseignes en toiture qui sont parfaitement interdites et qui ont été posées alors qu'elles l'étaient déjà, et qui sont assez récentes. Donc comment allez-vous faire et avez-vous déjà engagé sur ces enseignes-là des actions ? Autre point, je sais que Monsieur BOLZAN, puisqu'il m'a communiqué le courrier, a fait une démarche vis-à-vis d'une société qui a déposé en haut des allées Jean Jaurès, à gauche, à l'angle du boulevard Bonrepos, deux immenses panneaux de publicité qu'il a déjà commencé à commercialiser. Là en l'occurrence, concrètement, est-ce que cette société va avoir deux ans ou six ans pour se mettre en règle avec le règlement local de publicité ? Voilà, c'est simplement avoir des réponses concrètes. Comment allez-vous faire pour faire appliquer ce règlement ? Merci.

Monsieur le Maire : Madame LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU : Alors, je vais répondre tout de suite à l'application. C'est vrai que vous avez raison, c'est important, parce que quand on a un règlement, aussi vertueux soit-il, s'il n'est pas appliqué c'est un souci. Donc ça ressort de la police du maire, bien évidemment, donc c'est du ressort du maire. Nous avons, et vous l'avez souligné, enfin un peu souligné, que sur l'espace public, nous travaillons dans le centre-ville, et nous avons mis en place une équipe qui s'occupe des enseignes, donc c'est un début, puisque jusqu'à présent il y avait assez peu de monde, donc nous travaillons sur l'application de la règle en matière d'enseignes. Mais nous le ferons également et nous mettrons en place le service ad hoc pour répondre et pour surveiller l'application du règlement de publicité. Et je vous assure que ça a commencé, puisque vous avez cité en haut des allées Jean Jaurès, et tout le monde les voit, parce que c'est fait pour ça d'ailleurs, s'ils sont positionnés là, c'est pour que tout le monde les observe, donc ça n'a pas loupé évidemment, on a été les premiers à les voir, tous, on les a vus. Il y a deux panneaux totalement disgracieux qui sont sur une copropriété en haut des allées Jean Jaurès. Nous en sommes à la deuxième mise en demeure du syndic de les faire enlever, et la troisième intervention que nous aurons ce sera une exécution d'office, donc nous veillons, nous essayons de faire en sorte, de faire comprendre que, dans le calme, sans être excessifs, de faire respecter la réglementation, mais là, c'est deux mises en demeure que nous avons pour l'instant, et nous passerons à l'étape ultérieure ensuite, si le syndic ne fait pas ce qu'il faut. Donc c'est des mesures que j'espère nous n'aurons pas à mettre en œuvre partout, parce que c'est quand même assez lourd, mais nous espérons, et pour les communes de la métropole c'est du ressort aussi des communes.

Alors, dans ce qu'évoquait Monsieur MAURICE, c'est vrai que nous avons d'un côté les associations de protection de l'environnement qui disent qu'il y en a trop, et rappelez-vous que le RLPi a comme objectif de mettre en cohérence et de faire en sorte que l'intérêt général lié à l'environnement soit préservé tout en n'altérant pas l'activité commerciale qui nécessite, pour les professionnels, de la publicité. Donc, c'est un équilibre qui est assez compliqué, c'est la raison pour laquelle nous avons identifié des zones dans lesquelles il fallait totalement préserver, les zones naturelles, le centre-ville, des secteurs qui, parce qu'il y a des zones d'activité, parce qu'il y a de la possibilité d'avoir un peu plus de publicité. Mais pour vous montrer que nous n'avons pas cédé aux sirènes des professionnels contre celles des associations, je vais vous donner un chiffre, que je ne peux pas globaliser sur l'ensemble de la métropole, parce que je n'ai pas le chiffre sous la main, mais il y en a un qui me vient à l'esprit. Nous avons fait une étude sur un axe qui était avec une publicité

importante, c'est la route de Labège, donc c'est un secteur qui se développe, c'est un secteur qui est attractif, il y a beaucoup de centres commerciaux qui sont pas très loin de part et d'autre. Donc nous avons isolé cette route de Labège pour voir ce qu'il se passait, parce que les professionnels nous ont dit : "Ça y est vous nous tuez, avec votre règlement de publicité on aura moins 70 %", les professionnels de l'affichage, "on aura moins 70 % de recettes en moins", et ainsi de suite pour les commerces, parce que si on n'affiche pas, le commerce n'est pas en vue. Et nous avons fait une étude pour voir qu'est-ce qu'il en était, parce que c'est vrai qu'on peut peut-être un peu s'émouvoir d'avoir des règles peut-être trop strictes, je ne sais pas, enfin on a regardé de plus près, et en fait c'est pas 70 %, c'est 40 %. Donc vous voyez que dans un secteur qui est un secteur actuellement où il y a une forte publicité, qui est pour beaucoup sur certains points illégale maintenant, il y a beaucoup de publicité, eh bien en appliquant le règlement de publicité tel que je viens de vous le présenter, nous diminuons de 40 % les panneaux publicitaires. C'est un exemple, je vais pas dire que nous faisons ça sur la totalité du territoire de la métropole, parce que ça nécessiterait de regarder, j'ai pas les chiffres sous la main à vous donner. Mais c'est un exemple pour vous indiquer que nous avons souhaité diminuer et nous avons contraint les professionnels à minimiser leurs panneaux, améliorer la qualité de leurs panneaux, parce que nous avons travaillé sur l'esthétique des panneaux également, parce que nous avons tout un panel de panneaux plus ou moins esthétiques, nous avons travaillé sur l'esthétique également, sur la dimension, puisque nous avons diminué les panneaux, les quatre par trois qui seront maintenant des quatre par deux, donc un gros travail a été fait qui permet de faire en sorte d'équilibrer à la fois la demande des professionnels et la demande des associations. Et quant à Madame CROQUETTE, non c'est Madame HARDY qui a parlé des habitants, Madame CROQUETTE qui a parlé des habitants, si je compte sur la métropole le nombre d'habitants qui s'est plaint de l'affichage, on les compte presque sur les deux mains, donc les habitants ils se sont pas mobilisés pour le règlement de publicité. Ceux qui se sont mobilisés, c'est au travers d'associations, mais les habitants en tant que tels n'ont pas hurlé sur les différents panneaux d'agglomération.

Monsieur le Maire : Bien, je mets aux voix cette délibération numéro 2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je vais demander, sous réserve de l'accord des groupes de la minorité, à Annette LAIGNEAU de présenter de manière groupée des délibérations de moindre importance que celles dont nous venons de parler, qui sont des délibérations plus ponctuelles, la 8, la 9, la 11 et la 17, qui m'ont été signalées comme faisant l'objet d'un souhait de la part du groupe de la minorité. S'il y a d'autres délibérations où vous souhaitez une présentation spécifique synthétique, indiquez-le-moi et nous faisons le nécessaire. Très bien, donc sur ces quatre délibérations je donne la parole à Annette LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU : La délibération 6.8 concerne la ZAC Malepère. En gros, vous connaissez le sujet, puisque lors d'un précédent conseil municipal, récent d'ailleurs, le 17 janvier... Non, c'est pas le 17 janvier. Je crois que c'est passé en conseil municipal, mais ça m'échappe. Le 19 octobre 2018, en conseil municipal, il y a eu une délibération qui consistait à déclasser, à céder un foncier à Oppidea pour deux lots de l'opération d'aménagement dont il a la charge. Cette délibération a pour objectif de compléter cette délibération principale, de déclasser un foncier de 681 mètres carrés qui est actuellement occupé par une piste cyclable, de prononcer par anticipation le déclassement du domaine public de cette emprise et de décider la cession de cette emprise pour 10,32 euros hors taxe le mètre carré, estimée par les domaines. Conformément au bilan provisionnel de la ZAC, cette valeur correspond au prix initial du bien par notre collectivité, les domaines ayant été régulièrement saisis. Voilà, la délibération consiste à autoriser d'une part le déclassement du domaine public par anticipation, et ensuite la cession de cette emprise à Oppidea. La délibération suivante concerne le projet sur le territoire d'Empalot-Niel. Il s'agit de prévoir l'acquisition de l'eau, d'autoriser l'acquisition de l'eau en état futur d'achèvement à la société Vinci. La société Vinci, qui construit un ensemble immobilier, dispose en son rez-de-chaussée d'un certain nombre d'espaces libres qu'il convient de céder à la collectivité pour le compte d'associations. Un recensement des associations de quartier a été effectué dans le cadre de cette opération du plan de renouveau du quartier d'Empalot, donc c'est avec un programme de relogement des associations qui a été prévu dans le cadre de toute l'opération. Et le projet de relogement en VEFA sur la ZAC Niel concerne quatre structures. L'association Mission Locale d'Empalot, il y a trois lots. L'accueil jeunes d'Empalot, qui sera positionné à quelques mètres de l'équipe de prévention spécialisée de Toulouse Métropole, une association et l'association centre de soins infirmiers. Ces quatre structures seront donc hébergées en rez-de-chaussée de l'opération de Vinci, qui est prévue au niveau de la ZAC Niel 2. Voilà. Ça, c'était la 6.9. La 6.11, il s'agit de la cession d'une emprise foncière à l'association immobilière Sainte-Anne. C'est dans le cadre du Plan de reconversion urbaine, de Rénovation Urbaine des Izards-Trois Cocus. La Ville de Toulouse a décidé de céder au diocèse de Toulouse, qui est représenté par l'association

immobilière Sainte-Anne, des emprises pour la construction d'un groupe scolaire. L'objectif est de permettre de répondre aux besoins en équipements, notamment en équipements scolaires, le secteur. Un point important, l'association Sainte-Anne a souhaité que cette école puisse être réalisée dans un quartier en rénovation urbaine, plutôt un quartier social. L'association Sainte-Anne achèterait à la Ville de Toulouse deux parcelles. L'une de 1 599 mètres carrés, l'autre de 561 mètres carrés, au prix de l'évaluation des domaines. Il est prévu un détachement d'un petit foncier qui actuellement est utilisé par le délégataire de la ferme Borde Bio, qui est nécessaire pour l'élargissement de l'assiette foncière que nous avons proposée. Et il y a également une emprise d'environ 576 mètres carrés, qui a été acquise en supplément, dans la zone agricole, pour permettre de maintenir une surface en herbe et en prolongement de la cour de l'école, mais qui reste un espace agricole au PLUi-H. Et un espace réservé au stationnement pour l'école, donc une parcelle de l'autre côté de la voirie pour le stationnement pour l'école. Et il y a une parcelle supplémentaire qui est louée, soumise à bail à l'association Sainte-Anne, pour permettre l'aménagement d'un verger. J'ai oublié de vous dire que cette école, qui est une école catholique, mais agréée par l'État... le terme m'échappe. Conventionnée par l'État, merci. Sous contrat avec l'État, merci beaucoup. C'est une école dont la vocation pédagogique est aussi le lien avec l'agriculture, les vergers, c'est la raison pour laquelle ils ont souhaité s'implanter là, à proximité de Borde Bio, et à proximité de la zone agricole de Borde Bio. Voilà. Donc il y a eu une évaluation des domaines pour tout cela, qui vous est détaillée dans la délibération. Donc je vous propose d'approuver cette cession pour l'association Sainte-Anne.

J.-M. LATTES : Une demande d'intervention. Oui, Madame.

G. VERNIOL : Madame LAIGNEAU, vous venez nous présenter la création de cette école privée, qui sera probablement, mais ça, il faudra le voir plus tard, je suppose, sous contrat, dans le cadre du renouvellement urbain. Or il me semble que la Ville a fait beaucoup d'efforts sur ce quartier, même sur ce quartier au sens plus large, pour évidemment, compte tenu de l'augmentation des effectifs, pouvoir accueillir les enfants de ce quartier. Je parle des groupes scolaires Ernest Renan, la Maourine, Jean Zay, Niboul, Borderouge. Nous avons nous-mêmes constaté qu'il fallait augmenter ces groupes scolaires en termes de capacité, et nous avons programmé l'agrandissement de l'école Borderouge et Jean Zay, puisque Maourine, ce n'était pas possible. Donc moi, je me pose une question, par rapport à cette volonté d'avoir un groupe scolaire supplémentaire, est-ce que cela ne va pas déséquilibrer les effectifs des écoles publiques ? Et néanmoins, vos efforts ne seraient pas suivis d'effets, dans la mesure où il n'y aurait pas les élèves qui iraient dans les écoles agrandies.

J.-M. LATTES : On va passer toutes les questions sur le 6.11, peut-être. Madame HARDY, on fait au fur et à mesure.

I. HARDY : Merci. Alors, toujours sur la 6.11, je rejoins l'étonnement et l'interrogation de ma collègue Gisèle VERNIOL. Au départ, j'ai pensé que c'était une erreur, parce que la façon dont vous l'avez écrit : "C'est dans le cadre du PRU destiné à redynamiser le quartier pour la création d'équipements publics et le réaménagement d'espaces publics, le diocèse de Toulouse souhaite construire un groupe primaire." Bon. Ok. Je me dis qu'il y a quelque chose qui m'a échappé, mais il me semble que c'est une petite incongruité. Au-delà de ça, j'avais quand même quelques interrogations. Je ne reviendrai pas sur les interrogations de Gisèle VERNIOL que je partage, et puis si on a besoin d'un groupe scolaire à cet endroit-là, tel que vous nous l'avez exprimé, pourquoi ne pas le faire ? Mais si je reprends l'historique de ce quartier, puisque nous avons voté à l'unanimité le 27 novembre 2009, dans le cadre du PRU, l'achat de toute cette parcelle, avec une ancienne maison maraîchère, le terrain de 5 736 mètres carrés, donc j'aimerais que vous puissiez me préciser : par rapport à cette parcelle, est-ce la totalité de la parcelle ? J'ai pas l'impression. Est-ce que ça concerne la maison maraîchère ? Je n'ai pas l'impression non plus. Mais quelle est vraiment la part de cette parcelle ? Parce qu'il y a vraiment une grosse différence entre l'avis des domaines aujourd'hui et le prix d'acquisition qui était de 1,15 million en 2009. D'autre part, il s'agit effectivement d'une zone sur laquelle, et notamment avec la ferme Borde Bio, nous avons accompagné l'installation d'un maraîcher, qui est assez satisfait. Pourquoi ne pas aller au-delà, en conservant cette parcelle ? Et si vous trouvez un intérêt à organiser, à créer un verger destiné aux écoles, pourquoi ne pas faire un verger public, ou un jardin partagé, en associant dans ce projet pédagogique le maraîcher ? On peut avoir des tas d'idées pour faire en sorte qu'il y ait une occupation publique de cet espace. Merci.

J.-M. LATTES : On continue, Madame. Et après, Monsieur MAURICE.

M. CROQUETTE : Donc moi, j'ai les mêmes questions que Madame HARDY qui viennent d'être posées à l'instant, notamment sur le dernier point. S'il y a un verger pédagogique, pourquoi ne serait-il pas ouvert à l'ensemble du quartier, et des enfants du quartier ? Puisqu'en plus, Madame LAIGNEAU semble dire qu'il y aurait un caractère particulièrement social sur ce quartier, avec l'implantation de ce projet. Donc il me semble qu'on pourrait ouvrir, si ce projet arrivait à terme, ce verger sur l'ensemble du quartier, pour qu'effectivement, tous les enfants du quartier, qu'ils soient catholiques ou pas catholiques, puissent accéder à ce verger pédagogique. Ça, c'est ma première remarque si le projet aboutissait. Néanmoins, avant que ce projet aboutisse, nous souhaitons quand même dire que le choix qui est fait par la collectivité de favoriser un équipement catholique, une école catholique, ne nous convient pas vraiment. On aurait pu faire un autre type de choix sur un équipement public, que ce soit une école ou autre chose. Peut-être même l'idée d'avoir une animation à caractère agricole ou de certains travaux pratiques pour l'ensemble du quartier aurait été pas mal. Donc on aurait pu faire un autre choix que ce type de choix-là. J'aimerais qu'on m'explique très clairement et très précisément pourquoi ce choix a été fait, qui n'est pas un choix neutre, loin de là, je vais dire d'une école confessionnelle, quasiment. Donc c'est quelque chose qui nous choque, et j'aimerais qu'on réponde à cette question, merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci, Monsieur le maire. Nous avons là dans cette délibération une illustration de ce que j'ai exprimé ce matin dans mon propos liminaire : l'incohérence totale entre vos discours et vos actes. En effet, ça a été dit en partie par mes collègues, vous nous proposez aujourd'hui de céder une partie des hectares qui constituent aujourd'hui la ferme Borde Bio des Izards, la dernière ferme maraîchère bio de notre ville, qui fait partie de votre communication dans le projet urbain "Toulouse ville rose, ville verte", où vous valorisez Toulouse ville agricole, votre volonté de développer un label "ferme de Toulouse". Et où cette zone des Izards maraîchère est identifiée parmi les 10 lieux de production agricole et de vente à Toulouse. Or aujourd'hui, par cette délibération, vous nous proposez d'amputer la ferme Borde Bio, qui représente à peu près un hectare et demi, de 400 mètres carrés, soit près d'un tiers de la surface. Il se trouve que cette ferme fait aussi partie du territoire d'Izard-Trois Cocus, que vous avez pointé parmi vos projets "Dessine-moi Toulouse", pour lesquels vous avez valorisé, encore ce matin, Monsieur CHOLLET l'a repris en disant : "Mais non, justement, aux Izards, on a un grand projet Agriparc qui est prévu sur cette zone." Effectivement, c'est le projet retenu par "Dessine-moi Toulouse", très intéressant, le projet d'Agriparc. Or aujourd'hui, dans les actes, c'est bien une diminution de la surface agricole, pourtant déjà assez limitée, de cette zone que vous nous proposez. Tout ça pour en plus un projet qui n'est pas d'intérêt public, puisque ça a été dit par mes collègues, il s'agit de vouloir installer à la place une école privée, sans qu'il y ait d'ailleurs aucune création nouvelle de classe autour de cette installation, il s'agit juste d'une réorganisation pour cette école. Donc on voit bien là, Monsieur le maire, que "Toulouse ville rose, ville verte", c'est bien des paroles, mais que dans les actes, c'est bien une diminution aujourd'hui de la surface agricole de Toulouse que vous nous proposez par cette délibération, c'est pourquoi, bien évidemment, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Annette LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU : Sur les problèmes de conflit d'écoles, d'utilisation d'écoles, je laisserai Marion LALANE répondre, mais je voudrais quand même signaler que le projet dont il est question... Vous soulevez l'amputation de la zone agricole de Borde Bio de 400 mètres carrés. Cette amputation de 400 mètres carrés sera largement compensée auprès de l'agriculteur qui exploite Borde Bio par une surface, je donnerai pas le chiffre, je l'ai pas en tête, mais beaucoup plus importante, au Nord, sur des terrains qui appartiennent à la collectivité. Vous parlez de la cohérence avec notre projet "Dessine-moi Toulouse". Bien sûr qu'il y a de la cohérence. L'école est située en frange de la zone, je peux dire de la zone urbaine, et elle a une vocation à l'éducation, mais en même temps avec un projet pédagogique lié à l'agriculture. Le projet "Dessine-moi Toulouse" que vous évoquez, c'est vrai, insiste sur la vocation agricole de ce territoire et a identifié un opérateur, qui est Les Chalets, qui a un projet de production sur le territoire des Izards qui est intéressant. Et qui est en lien avec Paleficat, qui est un espace, donc il y a du lien avec deux projets, c'était le même projet "Dessine-moi Toulouse", mais avec deux opérateurs. Sur Paleficat, il y aura un espace agricole justement avec beaucoup de pédagogie et de visites pour des exploitations pour les Toulousains. Donc bien sûr, nous sommes sensibles à tout cela, et nous l'avons figé. Alors je suis surprise quand vous dites que ce projet n'est pas d'intérêt public. L'enseignement pour des enfants, ce n'est pas d'intérêt public ? Que les enfants soient

dans une école privée ou dans une école publique. Je suis très choquée par ces propos. Des enfants qui sont dans une école privée ont tout à fait les mêmes droits que ceux qui sont dans une école publique. Donc c'est pas d'intérêt public d'avoir une école avec des enfants qui sont dans une école privée ? D'où ça... Mais si, c'est d'intérêt public, bien sûr. D'ailleurs, elle est conventionnée, cette école. Donc elle est reconnue par l'État.

Monsieur le Maire : Chut !

A. LAIGNEAU : Que vous vous interrogiez sur la pertinence de neuf classes supplémentaires ou 15 classes supplémentaires à cet endroit, je peux le comprendre. Marion LALANE vous répondra. Mais que vous contestiez l'intérêt public de cette école parce qu'elle est catholique, là, par contre, je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Madame HARDY.

I. HARDY : Juste apporter une précision dans mes propos, puisque c'est enregistré. J'ai simplement lu la délibération, il est question d'équipements publics, de service public. On n'a jamais prononcé le mot d'intérêt public. Mais je suis désolée, une école privée n'est pas un équipement public, c'est tout. C'est factuel. Ça, c'est la première chose. Deuxième chose, est-ce que vous pouvez me préciser, parce qu'effectivement, je n'arrive pas à comprendre ce qui est vendu et ce qui ne l'est pas. Est-ce que vous me confirmez que la bâtisse que nous avons achetée n'est pas vendue ? Et si oui, qu'est-ce qu'elle va devenir ? Et quelle est la part ? Parce qu'il y a une grosse différence entre le prix de vente et le prix d'achat à l'époque. Est-ce que vous pouvez me le préciser ? Je n'arrive pas à le comprendre sur le plan. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc Annette LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU : Je rappelle que l'évaluation avait été faite par les domaines.

Monsieur le Maire : Monsieur COHEN, prenez le micro, je vous en prie.

P. COHEN : Je crois qu'on est exactement dans l'incompréhension. Nous avons voté à l'unanimité dans le précédent mandat, en 2009, l'ensemble de la parcelle avec une bâtisse 1,1 million. Vous vendez, et on n'arrive pas, et c'est ça la question... est-ce que la bâtisse n'est pas dans la vente ? Auquel cas on pourrait comprendre qu'une évaluation des domaines sur un espace que rural, enfin agricole, puisse coûter que 300 000. Et la question, c'est si la bâtisse n'est pas dans la vente, qu'est-ce que vous comptez en faire ?

A. LAIGNEAU : Ah, dans Borde Bio, pardon. Oui. Dans les 400 mètres carrés, c'est une bande sans bâtiment.

Monsieur le Maire : Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Dans Borde Bio et le terrain qui a été acheté à l'époque, il y a effectivement une maison d'habitation qui est dans le bail précaire, dont bénéficie l'exploitant à titre d'habitation ou de local d'exploitation. Pas sûr qu'à l'époque, ça a été valorisé comme un local d'habitation, mais c'est pas grave. Donc la cession ne porte que sur des terrains qui sont exploités partiellement par l'agriculteur, avec un échange, comme ça a été dit, pour qu'il conserve, et même un peu plus, parce qu'il y a des demandes sur d'autres microparcelles pas très loin qui l'intéressaient. C'est uniquement ça. Donc l'estimation des domaines a bien été faite sur la base uniquement des terrains, sans porter aucunement préjudice à l'équilibre de l'exploitation agricole, qui est maintenue et renforcée par des superficies supérieures.

A. LAIGNEAU : C'est 400 mètres carrés sur 15 000, donc... Et rendus de façon très... très positive, et agrandie, à l'exploitant de Borde Bio.

Monsieur le Maire : Alors, Marion LALANE DE LAUBADÈRE pour quelques éléments d'information, puis je vous redonne la parole.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Je vais pas faire très long, mais des différents éléments que j'ai pu entendre ici ou là. Par rapport à cette école privée, elle serait, j'y mets quand même du conditionnel, c'était le

projet initial en tout cas, elle serait sous contrat, parce que c'est des écoles privées sous contrat qui existent déjà qui vont créer cette école-là. Puisque la question se posait si elle serait sous contrat ou hors contrat, de ce que j'en sais, avec quand même du conditionnel, elle serait sous contrat. Par ailleurs, c'est une toute petite école. De mémoire, c'est une école de six classes. Peut-être neuf. C'est très petit, c'est un tout petit groupe scolaire, tout imbriqué. Ça n'a rien à voir avec ce qu'on peut construire, il n'y a pas du tout les espaces par ailleurs que nous faisons nous dans les écoles publiques que nous construisons. En termes de mètres carrés bâtis, ça n'a rien à voir, c'est le jour et la nuit. On fait pas une seule école publique comme ils vont faire cette école-là. Et je crois savoir aussi que pour le jardin pédagogique, mais ce sera à voir avec l'OGEC de cette école, je crois savoir qu'ils n'étaient pas fermés à l'idée, au contraire, de s'ouvrir au quartier, d'avoir un projet pédagogique large. Ce sera à voir quand l'école sera implantée, mais j'avais cru comprendre que c'était plutôt dans leur idée de faire quelque chose d'ouvert. J'en sais pas tellement plus sur le projet, mais les grands éléments que je connais sur ce dossier. Voilà.

Monsieur le Maire : Oui, Madame CROQUETTE.

M. CROQUETTE : Oui, merci, Monsieur le maire. Pour Madame de LAUBADÈRE, si je lis bien le document que nous avons sous les yeux, il s'agit de neuf classes, trois classes maternelles, et six classes élémentaires. Voilà, donc c'est pas tout à fait anecdotique. Donc je voudrais savoir si on pourrait avoir au moins la garantie que sur l'emplacement qui va être octroyé à cette école pour faire un verger à caractère pédagogique, les enfants du quartier, puisqu'en plus, il faut faire du social, d'après ce que nous dit Madame LAIGNEAU, est-ce qu'on pourrait avoir la garantie, en tout cas que ce soit une condition dans la vente, que cet espace soit ouvert à l'ensemble des enfants du quartier, et en particulier des écoles publiques ? Merci de me dire oui ou non.

Monsieur le Maire : Monsieur MAURICE et Madame VERNIOL.

A. MAURICE : Oui. D'abord, sur la question de l'école, j'aimerais avoir la confirmation, mais j'avais eu l'information qu'il n'y avait aucune nouvelle création. C'est aussi un élément important d'appréciation. Aucune nouvelle création de classe à travers cette installation, c'est juste une réorganisation de l'école. Donc on donne des parcelles juste pour un déplacement d'une école qui existe par ailleurs. Mais surtout, pour revenir sur le point qui nous paraît le plus important, vous expliquez qu'il n'y a pas de problème, puisqu'on va compenser. Le problème, c'est que depuis le début du mandat, c'est un peu le débat qu'on a. Ce que vous appelez, vous, développer la nature en ville, c'est souvent compenser, ce qui n'est absolument pas développer. Et c'est le cas de nouveau avec la question agricole, où, de fait, vous amputez bien un espace aujourd'hui agricole qui demain ne sera plus agricole. En compensant peut-être, mais la délibération ne le précise pas. Je le dis au passage : où est l'engagement de la compensation, déjà ? Et surtout, par rapport à la ferme en question, le fait d'avoir une division parcellaire est quand même pas comparable avec avoir une seule et unique parcelle, en l'occurrence d'un hectare et demi, tel que c'était le cas. Ce sera un nouvel handicap et de toute façon, en termes de production agricole, ça reportera dans le temps, parce que c'est pas du jour au lendemain qu'on modifie une exploitation de parcelle. Aujourd'hui, elle est en partie exploitée. Du jour au lendemain, l'exploitant ne pourra pas utiliser cette parcelle. C'est surtout que par cette délibération, la décision qui est prise, c'est de réduire la surface agricole de la Ville de Toulouse, certes de 400 mètres carrés, mais c'est quand même un choix qui aurait pu être évité, c'est ça que nous voulons dire, en ne confiant pas l'élément agricole qui était présent jusqu'à aujourd'hui et qui sera amputé, contrairement à ce que vous racontez par ailleurs dans les projets rêvés de "Dessine-moi Toulouse" et du projet urbain "ville rose, ville verte".

Monsieur le Maire : Bien. Donc Madame LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU : La zone agricole est amputée, globalement, de 400 mètres carrés. Je veux bien que vous pinailliez sur l'amputation de la zone agricole dans Toulouse de 400 mètres carrés. Le reste n'était pas en zone agricole. Ce qui est cédé à l'école n'est pas une zone agricole. C'est constructible, dans le PLUi-H. Et c'était constructible dans le PLU, et c'était constructible dans votre PLU. Donc nous n'avons rien changé. La seule zone agricole que nous avons amputée, c'est 400 mètres carrés pour élargir cette zone. Alors, ne racontez pas partout qu'on ne respecte pas la zone agricole et qu'on diminue la zone agricole. Voilà, très bien, alors on est d'accord. Si, ils le disent partout, puisqu'ils le disent fort.

Monsieur le Maire : Très bien. Madame VERNIOL, allez-y.

G. VERNIOL : Moi, la question que j'ai posée tout à l'heure, puisque nous sommes dans le cadre du PRU, c'était le déséquilibre dans l'offre scolaire qui allait forcément exister dans ce quartier, compte tenu de tous les efforts qui ont été faits en matière d'agrandissement des écoles sur ces quartiers avoisinants. Une école de neuf classes, Martine CROQUETTE l'a dit, c'est pas anecdotique, et conséquemment, vous avez agrandi Jean Zay, Borderouge, Niboul maintenant est effective et sortie de terre. Nous avons Maourine, nous avons Renan, une autre école, peut-être que dans un PRU, on aurait pu envisager autre chose qu'une école.

Monsieur le Maire : Madame LALANE DE LAUBADÈRE.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Non, alors vraiment, je pense pas du tout que ça déséquilibre les effectifs. Encore une fois, c'est neuf classes, c'est quand même pas énorme. Au-delà de ça, compte tenu de la dynamique du secteur, j'ai pas du tout de crainte sur le fait que ça déséquilibre l'offre scolaire sur le secteur au détriment des écoles publiques. Je suis très attachée, je pense qu'on l'a vu depuis cinq ans maintenant, à l'école publique et à son développement et à sa qualité. Non, vraiment, je ne crois pas du tout que ça déséquilibre l'offre scolaire dans ce secteur. Vraiment pas. Au détriment des écoles publiques, je ne crois pas du tout.

Monsieur le Maire : Très bien. Je clos la discussion sur cette délibération. Il y a maintenant la 6.17. Oui, madame CROQUETTE.

M. CROQUETTE : Merci, Monsieur le maire, excusez-moi, mais comme on n'a pas de réponse, je suis désolée d'alourdir ma question une fois de plus. Et c'est vrai qu'il s'agit de diocèse, donc les croyances doivent marcher, mais moi, je suis sceptique. Donc je repose ma question. Est-ce que oui ou non, sur la parcelle que nous allons vendre, pour de la pédagogie agricole, est-ce que oui ou non on peut assortir à cette vente la condition que cette parcelle soit ouverte pour de l'animation aux élèves des écoles publiques ? Merci.

Monsieur le Maire : Alors, Madame LALANE et Madame LAIGNEAU vont vous répondre.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Annette, tu m'arrêtes si je dis une bêtise, mais si j'ai bien compris, c'est un bail de 55 ans, c'est une location. La parcelle dite pédagogique, on va dire, pour faire simple, n'est pas une vente à l'école. Et je redis, je peux pas aller plus loin, parce qu'il faut le voir à l'OGEC de l'école, mais de ce que j'en avais compris, ils étaient tout à fait ouverts, bien au contraire, ils sont ouverts pour que ce jardin pédagogique, on va l'appeler comme ça, puisse servir au quartier, puisse faire vivre le quartier. Je crois pas qu'il y ait d'opposition. Je n'ai jamais entendu de leur part une opposition de principe à ce sujet. Maintenant, comment ça se fait, comment il faut le construire et le faire, je ne sais pas, il faudra le voir avec eux. Je n'en sais rien, mais je n'ai jamais entendu d'opposition de principe de leur part à travailler avec les enfants du quartier, bien au contraire.

A. LAIGNEAU : Est-ce que les écoles publiques sont ouvertes au public et aux enfants du quartier ? Est-ce qu'une cour d'école publique est ouverte à tous ceux qui veulent y entrer pour aller jouer ? Non. Une école privée, pourquoi ? Pourquoi et pourquoi pas ? Je sais pas pourquoi vous posez cette question. S'ils estiment que c'est intéressant et que c'est possible pour les enfants du quartier de venir voir l'espace pédagogique. S'ils sont à l'école, ça va de soi, s'ils ne sont pas à l'école, pourquoi pas ? Mais c'est à eux de prendre la décision, c'est pas à nous de dire que parce que c'est une école privée et qu'on leur loue un foncier, ils devront l'ouvrir. Les écoles publiques n'ouvrent pas forcément leurs écoles à tous ceux qui voudraient aller voir comment ça se passe à l'intérieur. J'en sais rien, mais je...

Monsieur le Maire : Alors, Monsieur BRIANÇON. Vous passez la parole, très bien. À Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Je voudrais pas allonger le débat, je veux surtout le raccourcir. Ce que je proposerais, c'est que, compte tenu des incertitudes, on sait pas vraiment si ce sera une école sous contrat, on sait pas vraiment qu'est-ce qu'il y a comme exigences dans le droit à bail qui va être signé. Sincèrement, il faut passer à une deuxième semaine, représenter la délibération avec des éléments de réponse sur ce qu'on vient de dire

là. Équipements publics avec une école qui n'est pas sous contrat, excusez-moi, mais il y a un petit problème, quand même. En tout cas, il y a un problème de sécurisation du devenir de cette opération et de ce qui sera fait derrière. Je pense qu'il serait raisonnable de la reporter.

Monsieur le Maire : Madame CROQUETTE à nouveau.

M. CROQUETTE : Évidemment, si la proposition de Monsieur CARREIRAS était majoritaire, mon intervention serait nulle et non avenue. Si ça n'était pas le cas, je lis l'article 2 de la délibération, qui indique que "cette cession interviendra au prix global de 377 008 euros hors taxe". Donc c'est une cession avec un coût, donc je demande ici, puisque c'est clairement indiqué dans le document, si vous maintenez la délibération, que soit conditionnée à cette cession l'utilisation de la parcelle dont je parlais tout à l'heure. Voilà, tout simplement.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc nous verrons tout à l'heure lors des votes. Nous passons maintenant à la 6.17. Une présentation de la 6.17 a été faite, tout à l'heure, je pense. Ça n'a pas été fait ? Donc on le fait.

A. LAIGNEAU : La délibération 6.17 concerne la signature d'un protocole avec l'établissement d'enseignement supérieur de Toulouse Business School. Alors, vous le savez... enfin, si vous le saviez pas, vous le savez maintenant parce qu'il y a eu des articles dans la presse, TBS souhaite pouvoir regrouper, sur le centre de Toulouse, tous ses sites dispersés sur le territoire de la Ville. Vous connaissez tous Entiore, par exemple, donc toute l'activité Entiore, notamment, et toutes les différentes unités qui sont un peu éparpillées sur Toulouse, ils veulent regrouper tout cela. Leur volonté, c'est d'abord d'être dans le centre-ville. Il faut savoir que TBS est une école supérieure, ils sont en compétition avec un certain nombre d'autres écoles du même type, et ils souhaitent le plus de Toulouse, c'est le centre-ville de Toulouse, c'est l'attractivité de Toulouse, et à ce titre, ils préfèrent être au cœur de la ville, et si possible rester à proximité du lieu sur lequel ils sont actuellement identifiés, c'est-à-dire sur le boulevard Lascrosses. Donc ils ont eu vent de notre projet de "Dessine-moi Toulouse", et ils se sont positionnés pour répondre à cette consultation. Et vous l'avez lu, vous l'avez relu puisqu'il y a eu des articles de presse, des démentis aux articles de presse, des corrections des articles de presse, donc vous savez tout sur ce qui s'est passé sur Compans-Caffarelli. Donc nous avons TBS qui souhaite s'implanter. La collectivité et le maire de Toulouse a souhaité accompagner la chambre de commerce, qui est un établissement public, accompagner la chambre de commerce pour, ne serait-ce que dans un premier temps mesurer la faisabilité de ce projet sur le site qui avait été identifié à Compans-Caffarelli. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité... La relocalisation de toute cette activité, c'est 30 000 mètres carrés. 30 000 mètres carrés ne s'implantent pas facilement, donc nous avons souhaité, TBS également, mettre sous forme d'un protocole les engagements des uns, des autres, ou les demandes des uns, des autres pour arriver à réaliser cette opération. Donc le protocole concerne la construction d'un ensemble immobilier qui sera le siège emblématique de TBS, qui permettra d'accueillir les activités toulousaines de l'école pour renforcer son ancrage sur le centre-ville Toulouse. Et un deuxième volet important, qui est l'insertion du projet dans l'environnement urbain afin de renforcer l'attractivité du quartier en même temps. Donc vous savez que sur ce quartier, il y a des activités sportives qui sont importantes. En l'occurrence, le petit palais des sports, mais pas que. Parce qu'il y a un gymnase, Compans, qui sert à un lycée et qui sert au quartier, et il y a un grand palais des sports, qui héberge actuellement des clubs sportifs de notoriété nationale. Donc le site est assez contraint, et nous avons demandé, au travers de ce protocole à TBS, d'une part nous avons fixé les contraintes, si je peux dire, de la collectivité, et puis en face, les exigences que nous avons et les demandes de TBS pour parfaire ce projet.

Alors je vais pas le détailler, mais je peux rapidement vous dire que dans le protocole... Mais vous l'avez, je pense et je suis certaine que vous l'avez lu dans le détail. La première chose pour TBS que nous demandons, c'est de vérifier la faisabilité technique d'un projet sur le site. J'expliquais tout à l'heure, 30 000 mètres carrés ouverts sur le quartier, avec des contraintes de clubs sportifs, des contraintes de gymnase, des contraintes d'accessibilité, au quartier et aux habitants du quartier. Donc, d'abord vérifier la faisabilité du projet. Proposer un projet architectural et urbain intéressant. J'ai eu une réunion il y a pas très longtemps, des gens s'inquiètent de voir qu'ils vont avoir une opération de grande hauteur, ils s'imaginent je ne sais quoi. Donc nous demandons à TBS de faire un projet qualitatif, ça va de soi, sur ce quartier, qui tienne compte du contexte. Nous avons demandé à TBS, et c'est écrit dans le marbre de ce protocole, ce à quoi vous êtes si attachés, c'est-à-dire la concertation. Une concertation, il faut savoir que dans "Dessine-moi Toulouse", il y avait une concertation qui avait déjà démarré, donc la concertation continue. Et cette concertation, je peux

vous assurer qu'actuellement TBS rencontre les associations, je crois que c'est quasiment une fois par semaine, pour essayer de construire avec les associations de quartier un projet qui leur convienne, qui respecte le paysage, qui respecte la synergie avec les commerces, les commerces de proximité et toutes les activités culturelles qu'il y a autour. Nous leur demandons également une forte implication en termes de développement durable et d'efficacité énergétique des bâtiments. C'est mieux en le disant. C'est évident, mais c'est mieux en le disant. TBS qui veut afficher une école du 21e siècle, performante, de qualité, ouverte sur le quartier, ouverte sur les habitants, a intégré tout cela, bien évidemment, puisqu'elle souhaite montrer quelque chose de qualitatif. Donc le maintien des fonctions nécessaires au grand et petit palais des sports, il faut savoir que le petit palais des sports, s'il peut être démoli et déplacé, on le verra tout à l'heure, c'est relativement facile. Mais le grand palais des sports, qui vit sur ce site-là, avait un lien plus ou moins important avec le petit palais des sports par des mutualisations de salles de réunion, de salles de sport, de musculation et autres, ne veut pas être privé de ces équipements, donc également est exigeant et nous l'accompagnons dans cette exigence. Et nous avons demandé également à TBS d'organiser un concours, puisque nous sommes assez exigeants sur la qualité. TBS a fait travailler un architecte de talent, mais c'est une faisabilité sans une recherche particulière. Nous avons demandé à TBS de lancer un concours, et nous serons vigilants, puisque nous serons membres du jury de ce concours. Nous avons demandé à TBS de proposer une compensation financière basée sur la valeur du petit palais des sports, parce que si le petit palais des sports disparaît, nous devons le reconstruire. Il est exclu que ce soit le Toulousain qui reconstruise un palais des sports détruit par l'école TBS, donc c'est TBS qui... Nous sommes en train d'étudier, de faire une analyse financière de ce petit palais des sports et de sa reconstruction, donc c'est une compensation financière demandée à TBS. Nous avons demandé également une co-utilisation des équipements sportifs à construire entre les étudiants, les groupes scolaires et les écoles. J'espère que vous écoutez, quand même, parce que sinon... sinon je m'arrête. Parce que j'ai soif, et j'ai pas encore bu. Mais ça fait deux heures, mais ne posez... Si ça fait deux heures, il fallait pas les pointer. Si ça vous ennuie, il fallait pas les demander. Tout y est ! Je suis en train de vous raconter ce qu'il y a dans la délibération, alors, je vais vous dire. Non, mais...

Monsieur le Maire : Chut !

A. LAIGNEAU : Non, mais je peux m'arrêter, c'est pas un souci, je ne serai pas vexée, je vous rassure. Donc je vais abrégé, parce que vous continuerez la lecture. Pour Toulouse Métropole, parce que c'est important, on a demandé des choses à TBS, mais Toulouse Métropole a des choses à faire aussi. Alors, nous, on aura en charge de procéder au transfert temporaire puis définitif des activités du palais des sports, c'est des contraintes pour la collectivité, de procéder à toutes les opérations de désaffectations, de déclassement des parcelles, notre quotidien pour vendre du foncier. Puis sera... voilà, bon, je passe. Pour la Ville de Toulouse, c'est la même chose, qui devra également faire le déclassement et proposer la vente de parcelles. Et dans tous les cas, il faudra que nous nous accordions sur les solutions pour permettre, et je dis "nous", c'est à la fois TBS et la collectivité, de nous accorder sur la continuité des activités sportives qui existent actuellement. Nous avons vu les clubs sportifs, nous avons vu tout le monde, les associations. Mais les clubs sportifs, ce qu'ils veulent, c'est pas s'arrêter. Parce que quand on démolit, il faut attendre quatre ans pour pouvoir repartir faire du sport, ça marche pas. Donc il y a une période... trois ou quatre ans. Il y a au moins une période transitoire, et nous nous sommes engagés, avec TBS, à trouver des solutions pour que les clubs sportifs et les scolaires qui utilisent le gymnase ne soient pas privés d'activité sportive pendant la période. Donc aucune nuisance pour les utilisateurs du petit palais des sports. Alors je vous dis deux mots sur les échéances, elles sont excessivement ambitieuses, mais c'est noté dans le protocole, c'est une ambition qui est portée par TBS, donc je vous la donne. Un appel à projets a été lancé, déjà, parce qu'ils vont vite. Il y a d'abord la signature du protocole qui était prévue, là, nous y sommes puisque nous vous sollicitons pour approuver la démarche. L'appel à projets de TBS a déjà été lancé, donc un concours par TBS est lancé. Il y aura ensuite la signature des protocoles et une signature d'un compromis de vente est prévue le 31 octobre 2019. Le président de la chambre de commerce, qui est le moteur de ce projet, a une ambition dans son planning qui est non négligeable, et il souhaite déposer en suivant le permis de construire, parce qu'il souhaite ouvrir l'école pour la rentrée de septembre 2023. Voilà.

Monsieur le Maire : Alors, Pierre COHEN.

P. COHEN : Aujourd'hui, quand même, je pense que Madame LAIGNEAU, c'est le pompon, c'est-à-dire que vous avez réussi à collectionner un certain nombre de sujets qui sont assez effarants. Je voudrais revenir sur ce projet, mais en essayant de raconter l'histoire de TBS. Parce qu'elle ne commence pas le jour où vous

avez lancé "Dessine-moi Toulouse", avec un président de TBS qui dit : "Mais si je pouvais faire mon école à cet endroit-là, ce serait génial." Et le maire qui dit : "Chouette, on va essayer de monter un projet ensemble." Non. La demande de TBS existe depuis des années. Monsieur DI CRESCENZO était venu me voir en 2011, 2012, je sais pas exactement l'année, en disant : "Nous ne pouvons plus continuer", et donc tout ce qui est dit pour expliquer pourquoi TBS a besoin d'un projet est légitime et vrai. Parce qu'ils ont des équipements éclatés, parce qu'ils ont un développement à la hauteur de la qualité de cette école, parce qu'ils ont une aura qui fait qu'elle fait partie des grandes écoles, des écoles qui ont pignon sur rue dans notre agglomération. Donc cette demande est légitime. Mais ce que je trouve inconcevable et inadmissible, c'est que soit vous ne le saviez pas, ce qui m'étonne, parce que je vous rappelle que j'avais fait une première proposition à la prison Saint-Michel, ils l'ont étudiée, ils ne l'ont pas acceptée parce qu'il y avait l'incertitude de l'acquisition des locaux et le coût. Et certainement que c'était trop près des élections municipales et qu'il y avait une sorte d'issue à la prison de Saint-Michel qui pouvait ne pas plaire à tout le monde au sein de la CCI. Lui-même, le président, a cherché de voir dans l'ancienne école de l'ISAE... L'ENSICA, merci. L'ancienne ENSICA qui est devenue...

Monsieur le Maire : ENSICA ISAE.

P. COHEN : Merci, Monsieur le maire. ENSICA ISAE. Là, ça a été le problème de savoir ce que l'État voulait en faire, puisqu'il nous avait vendu une parcelle sans ces bâtiments, en disant que peut-être l'État y mettrait la cité administrative, avec des projets de la préfecture. Donc depuis presque sept ans, tout le monde sait que TBS a besoin de locaux, et même, Monsieur DI CRESCENZO était venu me voir en me disant : "Est-ce que vous ne pourriez pas nous vendre les locaux administratifs qui jouxtent la place de l'Europe parce qu'il y aurait pour nous l'occasion d'avoir une cohérence, un développement et une vraie situation à la hauteur de nos ambitions" Je m'étais renseigné auprès des services, et auprès de mon DGS. À l'époque, apparemment, le personnel n'était pas aussi mûr que maintenant, quand vous les avez un peu forcés à déménager à Borderouge, mais en échange pas de TBS, qui là est un projet public, l'arrivée du chapeau d'un projet d'une école du numérique entièrement privée, qui au départ, grosso modo, était un échange. On le verra quand on étudiera réellement financièrement si c'est une opération blanche par rapport à nos services, quand on fera la somme de tout ce que ça coûte. Mais mon propos n'est pas là. Mon propos, c'est de dire que si on veut anticiper, si on veut avoir une vision globale, on ne peut pas faire au coup par coup. Et on ne peut pas monter un projet qui est rentré au chausse-pied, puisqu'au départ, c'était que pratiquement les locaux administratifs. Ensuite, ça a été amputé d'un tiers de place de l'Europe, et enfin, ça devient un projet qui est extrêmement contraignant et qui casse au moins la dimension et l'ampleur de ce que pouvait être la place de l'Europe. Un grand nombre d'insatisfactions sur ce projet et, deux ans après, on trouve quelque chose qui est quand même essentiel dans la vie toulousaine : l'école TBS, elle se retrouve à être dans un projet d'appel à idées, à candidater dans "Dessine-moi Toulouse" dans un espace qui est déjà contraint parce que quand même, l'histoire de cet espace, on sait bien qu'il est pas glorifiant. Une zone commerciale qui n'a jamais marché, qui a été refaite trois fois, qu'on a voulu être un centre international qui n'a jamais pu être un véritable centre commercial. Le parc des expositions qui évidemment joue sa fonction, mais qui est quand même très contraint. Quand vous voyez beaucoup d'agglomérations ou de grandes villes, les centres de congrès sont beaucoup plus aérés, beaucoup plus dans un espace où on a de la place, on a un environnement de qualité. Et non seulement dans cet espace qui n'a jamais bien fonctionné, vous rentrez... alors là, c'est plus au chausse-pied, c'est au marteau-piqueur, vous rentrez un projet qui au départ devait garder le gymnase, le petit palais en rez-de-chaussée, parce que vous avez dû vous apercevoir que ça ne pouvait pas se faire, qui est devenu un déménagement sur lequel je reviendrai. Mais le pire, c'est pas ça. C'est que pour répondre à une demande légitime, vous avez compris que votre projet d'appel à idées ne pouvait pas fonctionner. D'abord parce que ce projet était rejeté par la plupart des gens autour, et ils préféraient d'autres projets beaucoup plus aérés, moins ambitieux en termes d'emprise d'espace public. Et je trouve normal, parce qu'en ce qui me concerne, déjà, je suis choqué pour TBS, alors imaginez si ça avait été une contrainte dans un espace public qui est déjà difficile à vivre pour un projet purement privé. Donc vous avez changé de fusil d'épaule, vous avez modifié la procédure, et donc on ne se retrouve plus dans "Dessine-moi", mais dans une procédure de gré à gré pour arriver à faire que TBS puisse monter ce projet.

Je tiens à vous dire qu'il y a plusieurs choses. D'abord, je ne vois pas comment cet endroit, avec ce projet, va être réellement reluisant. Alors évidemment, je me mets pas à la place du président de la chambre de commerce et de l'industrie pour savoir si c'est la bonne solution. Mais comme ça, je pense que c'est un projet qui va être très contraint et très difficile à tenir. En plus, vous mettez un certain nombre de contraintes où je

me demande combien ça va lui coûter. Parce qu'il y a le déménagement du petit palais, en plus, je crois avoir vu dans un autre "Dessine-moi Toulouse", vous voulez le mettre au Sept Deniers, avec le Stadium, où il irait là-bas. C'est vrai que ceux qui utilisent ce terrain, bon, c'est des équipes féminines, c'est des handicapés... non, mais c'est vrai ! Ah non, c'est pas bien, je le dis très franchement. C'est pas bien, parce que ce projet-là... le petit palais... je regrette, Madame, le petit palais a des fonctions qui existent. Et je trouve bizarre que ce petit palais qui a des fonctions aussi nobles que les autres... C'est peut-être minable, mais c'est la vérité. Pourquoi le petit palais déménagerait ? Et dites-moi le taux d'utilisation et qui utilise le petit palais, et vous verrez que j'ai raison, parce que c'est l'utilisation et l'usage du petit palais, et vous le faites déménager. Donc vous me direz que c'est minable, sauf que ce qui est minable, c'est de le faire déménager, c'est pas de le dire. Troisièmement, je sais pour avoir discuté avec des responsables du hand depuis des années qu'ils ont une ambition de trouver un espace, puisque les clubs savent depuis longtemps... et c'est pas par hasard qu'il y a le projet autour du stade toulousain. Bien oui. Parce que les clubs ont besoin d'espaces qui leur permettent de valoriser. Ils savent très bien que l'argent public ne sera plus pour très longtemps leur ressource. Donc ils ont besoin de se trouver dans des dynamiques privées, économiques. Et donc là, excusez-moi, mais à moins que TBS se retrouve à faire qu'une bonne partie de ce projet soit à la dimension de ce que pourrait espérer le club de hand par rapport au grand palais, j'en doute très fort. Ce qui veut dire que et l'histoire de ne pas avoir anticipé, d'avoir fait un projet qui n'a rien à voir avec l'intérêt général d'une école numérique, alors qu'on a réussi à faire déménager les services d'un bâtiment qui jouxte l'Europe, il aurait fallu donner à TBS un projet ambitieux autour de la place de l'Europe, et je vous garantis qu'en ce qui me concerne, je l'aurais voté. Et c'est pour ça que je vote contre, évidemment, votre projet.

Monsieur le Maire : Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Oui, ce n'est pas un petit sujet, parce que comme ça vient d'être dit, ça concerne une institution à Toulouse, TBS, qui est quand même une école de commerce classée 12e au rang des écoles de commerce de ce pays, dont je doute, mais ça la concerne, ça la regarde, que ses difficultés de classement soient liées à des projets urbains. Ce qu'on examine davantage comme critère, c'est plutôt l'excellence académique, le rayonnement international, les relations avec les entreprises, etc. Bref, je ferme la parenthèse. Donc c'est un sujet d'importance. Et c'est un sujet doublement important parce que c'est dans un secteur où il y a une sensibilité très forte au coefficient d'occupation des sols dans les projets de la Ville. Je pense bien sûr à ce qui a été évoqué, le projet du campus numérique sur la place de l'Europe, je pense au grand projet, l'OAP sur Brouardel, plus ce projet qui vient s'ajouter. Donc, comprenez qu'il y ait une sensibilité forte de la part de nos concitoyens et des riverains qui vivent à cet endroit-là et qui s'interrogent sur les espaces libres, les espaces publics dont ils pourront encore demain disposer, bien qu'il y ait, dans cette sorte d'enclave, le jardin japonais et le fameux parc de Compans. Alors, c'est vrai que je suis un peu étonné de la sorte de marche forcée sur cette affaire. Non pas que les besoins de TBS ne soient pas présents, ils sont présents. Je pense qu'il faut régler et répondre à la demande. Le problème, c'est que dans ce dossier, Madame LAIGNEAU, vous disiez : "Vous êtes informés, vous êtes au courant, la presse vous a informés." Oui, mais, sauf qu'entre la délibération d'aujourd'hui et ce que j'ai lu dans la presse, il y a de notables différences. La première, c'est que l'architecte n'est pas désigné, et c'est une bonne chose, puisqu'il semble qu'un concours sera lancé. Donc rétro-pédalage, on va lancer un concours et discuter, négocier, notamment avec les riverains, je le sais, et c'est une bonne chose. Deuxièmement, quand je vois la délibération, je m'aperçois que le périmètre d'étude est exactement le périmètre de cession foncière. Étonnant. Moi, je peux comprendre qu'un périmètre d'étude soit plus large que l'emprise foncière des projets, car il y a des impacts publics pour la collectivité. Mais là, en l'occurrence, c'est le même périmètre. Et quand je regarde ces fameux articles de presse que vous évoquiez, sur l'emprise future envisagée, elle ne correspond pas du tout au périmètre de cession envisagé, qui contient des parcelles d'espaces publics qui relèvent effectivement de cheminements piétons, d'une oxygénation de l'espace à cet endroit-là, et qui demain n'aurait plus lieu d'être. Alors bien sûr, on va garantir les accès au palais des sports, encore heureux. Garantir les accès de sécurisation du palais des sports, encore heureux. Mais à ce stade-là, de ce que nous possédons comme documents, et notamment le périmètre de cession, je trouve qu'il va bien au-delà de ce qui serait exigible en termes de cession effective. Alors bien sûr, vous allez me dire, dans le protocole, on prévoit de réviser le périmètre de cession. Mais peut-être que le protocole vient un peu trop tôt. Lançons le concours, voyons ce que ça donne, et à l'issue de ça, selon les propositions, les choix et ce qui pourra être discuté notamment avec les riverains, on pourra discuter de l'ampleur de la cession qu'il convient de faire. Je crois que c'est plutôt dans cet ordre-là qu'il faudrait faire les choses. Donc encore une fois, là aussi, il me semble, un problème de méthode. Et enfin, dernier élément, ça a été un peu évoqué, c'est le devenir effectivement du petit palais des sports. Alors on peut toujours

déplacer un petit palais des sports, sauf que le déplacement du petit palais des sports de cet endroit-là vers les Sept Deniers, ça a un sens, ça a une signification. Dans l'usage, dans l'accessibilité. On reviendra plus tard, parce qu'on aura à le faire, sur l'évaluation de la valeur vénale du bien. Parce qu'une chose sera le coût de la valeur vénale du bien sur laquelle on se retrouvera, autre chose sera le coût de reconstruction de ce petit palais des sports, et selon quel équilibre économique à côté du Stade toulousain. Mais là-dessus aussi, je pense qu'on aura à y revenir, sur ces sujets-là de "Dessine-moi Toulouse" dans ce secteur-là. Donc nous, pour notre part, groupe socialiste, sur ce sujet, on ne votera pas contre, on s'abstiendra à ce stade-là, sachant qu'il y a un vrai besoin pour TBS, sachant que la méthode n'est pas au rendez-vous et qu'il y a de véritables interrogations sur le périmètre encore une fois, comme je viens de l'indiquer, le périmètre de cession qui correspond exactement au périmètre d'étude, donc je trouve qu'on met peut-être la charrue avant les bœufs.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Je donne la parole à Annette LAIGNEAU et également, pour le volet sportif, à Laurence ARRIBAGÉ.

A. LAIGNEAU : Je vais moi aussi raconter une histoire, qui est pas tout à fait la même. L'histoire a démarré en 2015. Fin 2015, Monsieur... Non, attendez. Oui, fin 2015, c'est la collectivité qui souhaitait... c'est l'histoire de Brouardel, je vais faire vite. C'est la collectivité qui voulait reloger le personnel de la petite enfance et de l'éducation sur le secteur de Borderouge, et a procédé à une sorte de concours avec trois opérateurs, trois promoteurs qui avaient trois projets sur Borderouge qui semblaient correspondre à nos besoins. En compensation, nous leur avons vendu le terrain et la caserne qui est située sur Compans-Caffarelli. Ça, ça a été à partir de 2015. Nous avons commencé à travailler à cette époque-là avec les services à ce moment-là. Et nous avons avancé dans le projet, et en même temps, il faut savoir que nous avions une opération sur laquelle nous travaillions, qui était l'opération Brouardel, et nous avons demandé à Dominique PERRAULT, qui était l'urbaniste de Brouardel, d'intégrer la place de l'Europe dans son opération. Tous ces éléments ont fait qu'avec l'opération d'échange entre le projet, le concours et l'opération Brouardel, il y a eu une concertation qui a été lancée avec les riverains à ce moment-là. Tout ça pour dire que ce projet sur Brouardel et sur la place de l'Europe a été largement diffusé, largement discuté et largement concerté avec les populations, si bien que tout le monde était bien sûr au courant de ce projet à cet endroit-là. En même temps, fin 2015, TBS, et c'était en la personne de Monsieur DI CRESCENZO, qui était président de la chambre de commerce à l'époque, nous a fait savoir qu'ils recherchaient des fonciers pour construire... Enfin, pas des fonciers. Nous avons proposé à TBS, et c'était la discussion que nous avions avec eux, dès la fin 2015, nous avons fait visiter avec l'État le site Le Maresquier, qui est donc le site de l'ancienne école de l'ENSICA, à TBS, qui avait la préférence du maire, la préférence de l'État, bien évidemment. Et ça semblait tellement logique, et moi, ça me paraît toujours aussi logique que cette école prestigieuse puisse aller dans un endroit aussi prestigieux, avec des équipements aussi prestigieux et un potentiel de construction aussi important. Donc ils sont arrivés, là, ils n'avaient pas 30 000 mètres carrés, ils en avaient 25 000. Nous avons étudié une faisabilité d'implantation de TBS à la fois sur le site historique Le Maresquier, avec une extension sur la partie arrière pour construire l'école du futur, à deux pas du centre-ville. Parce que très honnêtement, de Le Maresquier à la place de Wilson, et de Compans-Caffarelli à la place du Capitole, à peu de chose près, c'est la même chose. Mais dans l'esprit de TBS d'aujourd'hui, ça n'est pas du tout la même chose. Les uns sont au centre-ville, les autres sont à l'extérieur. Ceci étant, la discussion avec Monsieur DI CRESCENZO a duré jusqu'à fin 2016. Les chiffres sont importants, Monsieur COHEN. Parce que vous allez voir qu'en 2016... Les dates, oui, les chiffres, les dates. Les chiffres des dates sont importants, parce qu'à cette époque-là, à l'époque où nous avons travaillé sur Brouardel avec les services pour le déplacement et cette compensation que l'on évoquait, à ce moment-là, TBS n'avait pas du tout l'intention de rester là où il est. TBS voulait partir à l'extérieur et c'était Le Maresquier, à ce moment-là. Ils travaillaient sur Le Maresquier. Donc jamais TBS ne nous a posé la question de rester sur place. Si bien que le concours qu'il y a eu, et vous avez bien compris, dans l'histoire que je raconte, et les faits y sont parce que j'ai les chiffres, dans cette histoire-là, TBS, dans le contexte de l'époque, que vous avez peut-être oublié, vous ne connaissiez pas les chiffres, TBS n'avait pas du tout l'intention d'être là. Quand nous avons choisi l'opérateur Icade, il y avait trois projets. Il y avait un projet GA, un projet Icade, et le troisième, je sais plus qui... ça doit être quelque part, il y avait un troisième opérateur. Icade a été choisi justement parce qu'il avait un projet qui nous paraissait intéressant de campus numérique. Donc on a continué à travailler et on a présenté le projet aux associations de quartier, en même temps que nous travaillions sur Brouardel. Au passage, j'ai déjà eu l'occasion de le dire lorsque nous avons déjà parlé de la place de l'Europe, avant même que l'on sache comment allait s'organiser l'implantation du campus numérique sur la place de l'Europe, l'urbaniste Dominique PERRAULT, quand il a vu la place de l'Europe, puisqu'on avait demandé de réfléchir dessus, il a tout de suite positionné en disant : "Il faut

reconstituer la caserne." Enfin, l'esprit caserne, c'est-à-dire qu'il faut diminuer cette place et la terminer par des bâtiments. Il ne savait pas du tout à l'époque, moi non plus d'ailleurs, que nous allions travailler sur ce projet avec le campus numérique. C'est comme ça que ça s'est fait, si bien qu'à l'époque où nous aurions pu penser et où TBS aurait pu peut-être avoir un éclair et se dire : "Je vais rester place de l'Europe parce qu'il y a une opportunité avec la Ville de Toulouse", il était ailleurs, TBS. Donc c'est comme ça que... Vous ne pouvez pas dire qu'on n'a pas pensé à TBS, comme je l'ai lu. C'est l'effet, parce que TBS n'était pas présent et n'avait pas fait de demande particulière. J'ai rencontré Monsieur ROBARDEY au sujet de la place de l'Europe, je peux précisément vous donner la date parce que c'était en plein été, c'était au mois d'août, je l'ai rencontré. Il est venu me voir en me disant : "Finalement, c'est sur la place de l'Europe que je souhaite rester." Mais ça, c'était en 2018. 2018 ! J'ai les rendez-vous, Monsieur COHEN, je vous vois opiner du bonnet, c'était en 2018. Si bien qu'en 2018, le campus numérique était déjà acté avec Icade. Alors, j'ai demandé à Monsieur ROBARDEY de rencontrer Icade. Je me dis, après tout, il peut y avoir un miracle. Peut-être que Ynov va changer d'avis. Peut-être que Monsieur ROBARDEY, il faut lui reconnaître une grande vertu, il est d'une détermination absolue. Donc je me dis peut-être qu'avec son énergie et sa volonté de faire quelque chose, il va arriver à convaincre Icade. Il n'a pas convaincu Icade. Je lui ai proposé de s'implanter à deux pas de la place de l'Europe, qui était le secteur de Brouardel. J'ai imaginé que sur Brouardel, une magnifique école, c'était un vrai campus, parce qu'il pouvait avoir des espaces un peu libres, il pouvait s'épanouir à cet endroit-là. Il l'a refusé. Et puis après, rideau, on n'a plus jamais entendu parler de TBS, jusqu'à ce que Monsieur ROBARDEY réapparaisse parce qu'il y avait un projet sur la place de l'Europe. Voilà l'histoire, comment je peux vous la raconter, moi. Je voulais juste dire une chose sur le périmètre. Monsieur CARREIRAS, c'est important, le périmètre qui est associé à la délibération. Il y a deux périmètres. Il y a un périmètre d'étude, qui est la totalité de ce que vous avez, et il y a un périmètre de cession, c'est pas du tout la même chose. Le grand palais des sports est hors périmètre de cession, bien évidemment. Si, si. Je peux vous assurer, mais malheureusement, vous avez un document qui n'est pas en couleur. Je le regrette, mais bien évidemment, le périmètre de cession n'est pas du tout le périmètre d'étude.

Monsieur le Maire : Très bien. Alors, avant de procéder au vote des quatre délibérations discutées et des autres, on va écouter Laurence ARRIBAGÉ pour l'aspect sportif.

L. ARRIBAGÉ : Merci, Monsieur le maire. Je voudrais rappeler en préambule que le palais des sports depuis 2016 est en gestion métropolitaine. Moi, je m'exprime parce que mon rôle, c'est d'accompagner les clubs résidents dans leur relocalisation. Idem pour les scolaires, et en particulier... Et en particulier le lycée Hélène BOUCHER. Alors Monsieur COHEN, c'est à vous que je vais répondre, surtout parce que je ne peux pas vous laisser dire qu'on a balayé d'un revers de main les trois clubs résidents du petit palais des sports. Vous avez dit "les handis, les filles", enfin... les féminines, oui. Les handis, les féminines. Il y a trois clubs résidents du petit palais des sports, vous le savez aussi bien que moi. Le TIC, le basket handi, le TMB, le basket féminin, et le TBC, le basket masculin. Je vais vous faire une confidence : avant de parler de l'implantation de TBS sur ce site, Monsieur le maire de Toulouse m'a demandé de recevoir ces trois clubs. Et si je n'avais pas eu l'aval de ces trois clubs, si nous n'avions pas eu l'aval de ces trois clubs pour une possible relocalisation, jamais nous n'aurions donné suite au projet de TBS. Donc, dire qu'on ne s'est pas occupés de ces trois clubs et qu'on les balaye d'un revers de main, ce n'est pas la réalité. Alors c'est vrai, je les ai rencontrés, avec Annette LAIGNEAU, il y avait plusieurs acteurs, avec les services, bien évidemment. On leur a demandé si dans le futur, ils pourraient envisager, avec un équipement de meilleure qualité, croyez bien que si on refait un petit palais ailleurs, et si on demande à TBS de nous financer un petit palais ailleurs, de 1 800 places, peut-être qu'on va tenter d'en avoir 2 500, et que ça arrangera tout le monde, en particulier si deux des équipes montent dans la division supérieure. Donc évidemment, ils nous ont fait une liste de courses, entre guillemets, en expliquant que oui, ok, il y avait aucun problème, ils voulaient bien être relocalisés sur un autre site, mais ils nous ont dit qu'il fallait qu'ils aient exactement les mêmes conditions. Alors ensuite, la deuxième étape, ça a été de voir TBS, bien évidemment, on se voit à peu près toutes les semaines. Et on a aussi donné toutes ces contraintes-là, les contraintes de ces trois clubs, à TBS. Alors c'est vrai qu'on envisage, vous en avez parlé, peut-être de les relocaliser sur le site des Sept Deniers. Mais en attendant, vu le timing et la temporalité, on a envisagé un plan B. C'est-à-dire que pendant les travaux, et si la démolition du petit palais devait avoir lieu prématurément dans un an ou dans deux ans, on est en train d'étudier la possibilité de relocaliser momentanément, pendant la durée des travaux, ces trois clubs dans un hall du PEx, l'ancien parc des expositions. Là encore, on l'a pas fait comme ça sans leur demander leur avis. On leur a demandé leur avis et on est en train d'étudier la faisabilité de relocaliser pendant les trois ans ou quatre ans de travaux les trois clubs du petit palais sur le site de l'ancien parc des expositions quand il aura

déménagé. Ça, c'est le premier point, ça concerne les trois clubs résidents du petit palais. Vous avez parlé du hand, donc vous avez parlé des clubs résidents du grand palais des sports. Là encore, pour faire une confiance, la semaine dernière, on était autour d'une table, le président du Fenix, le président du Spacers, nous la Ville, et la TBS. Nous avons d'ailleurs tenu la réunion à la chambre de commerce. Là encore, les deux clubs du grand palais sont venus donner leur avis. Là encore, ils ont dit : "On ne veut pas être gênés pendant les trois ou quatre ans de travaux, on avait des choses mutualisées avec le petit palais. On aura besoin de salles de muscu, de cryothérapie", je vais pas rentrer dans tous les détails. Là encore, on a écouté leurs préoccupations, et on va travailler tous en lien les uns avec les autres. Il est pas question d'aller aux forceps imposer TBS à tel endroit et de dire aux cinq clubs résidents du petit et du grand palais : "Circulez, y a rien à voir." Je peux vous dire que la concertation, on la fait toutes les semaines. Mercredi prochain, nous serons sur site au grand palais, pour le coup, avec le programmiste de la TBS et rien ne se fera dans la précipitation, bien au contraire, dans la négociation, avec les besoins des uns et des autres.

Monsieur le Maire : Quelques mots, sans vouloir trop rajouter, parce que c'est un débat important. Comme Pierre COHEN l'a dit, ça fait maintenant plus de 10 ans qu'est posée la question de la relocalisation de TBS. C'est un enjeu important pour notre agglomération, parce que TBS participe au rayonnement de notre métropole, donne une offre éducative dans le secteur qui est le sien, est soumis à très rude concurrence, doit renouveler ses labels régulièrement, émane d'un établissement public de l'État, qui est la chambre de commerce et d'industrie. Donc pour toutes ces raisons-là, j'ai pensé faire prévaloir la démarche de TBS, alors que je ne l'avais pas prévu, vous imaginez bien. Nous avons des contacts très réguliers avec le président ROBARDEY, vous imaginez bien que s'il m'avait indiqué son intention d'aller dans cette direction, nous n'aurions pas mis au concours d'idées de "Dessine-moi Toulouse" le site de Compans-Caffarelli. Simplement, comme Annette LAIGNEAU vous l'a expliqué, il travaillait jusqu'ici sur une autre hypothèse. En tout cas, ce que j'ai senti chez le président ROBARDEY, c'est sa volonté de prendre en main ce dossier difficile et de tenter d'y trouver une solution pendant sa mandature de président de la CCI et de TBS. Et je pense que notre devoir à nous, conseil municipal, c'est de seconder cette démarche, de lui donner sa chance, eu égard à l'extrême complexité du projet. Deuxième point que je tiens à dire de manière très claire, ainsi que les collègues l'ont précisé. Bien évidemment, si TBS arrive à relever le défi qu'elle s'est donné à elle-même, parce que c'est pas facile, il y a deux principes sur lesquels je serai attentif et intangible : d'abord, l'offre sportive, qui ne doit être nullement diminuée en faveur des clubs résidents ou utilisateurs. Cette offre sportive, qui est à leur disposition, elle doit au minimum être pérennisée, ici ou là, et si possible, confortée et augmentée. Deuxième principe : bien sûr, aucun projet ne devra être finalisé sans une concertation avec les riverains. Voilà les principes qui me guident dans ce dossier. Nous allons maintenant voter les délibérations.

Auparavant, je voudrais répondre à la préoccupation en forme de suggestion de notre collègue Martine CROQUETTE sur la délibération 6.11. Elle a suggéré un amendement, et donc je vais vous proposer un amendement qui reprend la préoccupation qu'elle exprimait de manière extrêmement sincère. Nous ajouterions, sur la première page de la délibération... Il y a une phrase qui dit, vers la fin de la première page : "pour permettre l'aménagement d'un verger, potager, etc." Et une autre phrase qui indique : "Les modalités de location seront conformes", etc. Entre ces deux phrases, je vous propose d'insérer l'amendement suivant : "L'emprise de 3 052 mètres carrés soumise à bail devra pouvoir accueillir, pour la pratique du jardinage, les écoles publiques du quartier dans le respect des règles de sécurité et d'un encadrement adapté." Donc je propose cet amendement au vote, et s'il est adopté, il rentrera dans la délibération. Et ensuite, nous voterons la délibération ainsi amendée. Donc sur cet amendement, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc l'amendement est... pardon, qui vote contre ? Pardon. Donc je refais les votes pour pas qu'il y ait de problèmes au niveau du secrétariat des assemblées. On a une séance qui est dense. Donc on vote que sur l'amendement, on est bien d'accord. Donc sur cet amendement que j'ai lu, qui ne participe pas au vote ? Alors du coup, je retire l'amendement puisque vous ne voulez pas le voter. Très bien, donc il n'y a pas d'amendement. Nous allons donc voter les délibérations discutées. La 6.3, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. La 6.8. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. La 6.9. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. La 6.11, non amendée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. La 6.17. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Donc vote contre toute l'opposition. C'est noté. Pardon ? Ah, pardon, c'était pas clair. Je refais les votes. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Donc le groupe socialiste s'abstient. Qui vote contre ? C'est noté et c'est adopté. Les autres délibérations qui ne portaient pas à discussion du chapitre 6, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

- 6.1 Elaboration du PLUi-H de Toulouse Métropole - Avis sur les réserves et recommandations de la commission d'enquête et sur le projet de PLUi-H prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation-(Urbanisme - - 19-0011)**

Contre

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

- 6.2 Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : avis sur la prise en compte des conclusions de la commission d'enquête et sur le projet prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation-(Urbanisme - - 19-0010)**

Contre

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

- 6.3 Quartier Barrière de Paris - Réserves foncières des Musées - Acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à la SCI PP – 81 rue Jules Verne et acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à la SCI CYCLISE – 36 rue Prat Long-(Habitat et opérations foncières - - 19-0135)**

Adopté à l'unanimité

- 6.4 Quartier Minimes/ Barrière de Paris – Chemin Henri Bessemer – Cession d'une emprise foncière à Toulouse Métropole-(Habitat et opérations foncières - - 18-0627)**

Adopté à l'unanimité

- 6.5 Quartier Minimes - Théâtre des Mazades - 10 avenue des Mazades et rue d'Arcachon - Acquisition d'une emprise foncière au syndicat des copropriétaires "Grand Ensemble des Mazades"-(Habitat et opérations foncières - - 19-0169)**

Adopté à l'unanimité

- 6.6 Quartier Trois Cocus - Place Micoulaud - Acquisition d'un local à la SCI Résidence Les Maraichers-(Habitat et opérations foncières - - 19-0133)**

Adopté à l'unanimité

- 6.7 **Quartier Lalande – Projet de Renouveau Urbain « IZARD Trois Cocus/La Vache » - Opération d'aménagement de la Cité Blanche – Rue d'Arsonval : cession d'une emprise de tréfonds d'environ 55 m² au Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC)-(Habitat et opérations foncières - - 19-0134)**

Adopté à l'unanimité

- 6.8 **ZAC Malepère – Délibération complémentaire à la délibération n° 5.5 du 19 octobre 2018 – Déclassement par anticipation du Domaine Public et cession d'une emprise foncière à OPPIDEA, aménageur de la ZAC-(Habitat et opérations foncières - - 19-0136)**

Adopté à l'unanimité

- 6.9 **PRU Empalot – Acquisition de locaux en l'état futur d'achèvement à la société VINCI Immobilier-(Habitat et opérations foncières - - 19-0140)**

Adopté à l'unanimité

- 6.10 **ZAC Empalot Garonne – Lot TR6 TR7 et TR8 – Désaffectation, déclassement et cession d'emprises foncières à l'aménageur OPPIDEA-(Habitat et opérations foncières - - 19-0137)**

Adopté à l'unanimité

- 6.11 **Quartier Izards – Cession d'une emprise foncière à l'Association Immobilière Saint Anne – Création d'un groupe scolaire-(Habitat et opérations foncières - - 19-0138)**

Contre

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

- 6.12 **Quartier Paléficat – Cession d'une emprise foncière à la société SCLE SFE-(Habitat et opérations foncières - - 19-0139)**

Adopté à l'unanimité

- 6.13 **ZAC TOULOUSE AEROSPACE – Cession d'une parcelle à OPPIDEA-(Habitat et opérations foncières - - 19-0141)**

Adopté à l'unanimité

- 6.14 **ZAC Borderouge : suppression du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)-(Opérations d'aménagement et projets urbains - - 19-0012)**

Adopté à l'unanimité

- 6.15 Quartier Soupetard : approbation d'une convention de partenariat avec ENEDIS et GRDF relative à l'embellissement des postes de transformation HTA/BT et de détente Gaz situés 75, rue Louis Plana-(Opérations d'aménagement et projets urbains - - 19-0014)**

Adopté à l'unanimité

- 6.16 ZAC Rebol : suppression du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)-(Opérations d'aménagement et projets urbains - - 19-0062)**

Adopté à l'unanimité

- 6.17 Quartier Compans - Signature d'un protocole avec l'Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire Toulouse Business School-(DG Aménagement - - 19-0184)**

Contre

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Abstention

Groupe Socialiste

Adopté

Francis GRASS

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant au chapitre 7. J'ai une demande de vote disjoint sur la 7.1. Est-ce que vous souhaitez une présentation de la 7.1 ? Non ? Donc j'organise le vote sur la 7.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Les délibérations 2, 3, 4, 5 et 6 me semblent ne poser aucune difficulté, sauf si vous me le dites maintenant. Oui, Madame DE COMARMOND, allez-y.

V. DE COMARMOND : Merci beaucoup. Juste deux petits sujets sur la délibération sur le partenariat avec l'institut français. Ce partenariat avait été renforcé à partir de 2012, et les contributions paritaires portées à 75 000 euros pour chacune des parties, ce qui portait la convention à 150 000 euros chaque année. C'est dommage que cette contribution de chacune des parties ait été ramenée à 50 000 euros, parce que le rayonnement de nos artistes à l'international, c'est quelque chose d'important. Je me posais la question : est-ce que c'est une volonté de la Ville, est-ce que c'est une volonté de l'institut français sur laquelle la Ville a été obligée de s'aligner ? C'est la première de mes questions. Et la seconde délibération, c'est celle qui est relative à la convention avec le théâtre Garonne. Alors je m'interroge sur les moyens de cette convention. En 2014, la subvention de fonctionnement qui a été versée par la Ville de Toulouse au théâtre Garonne était de 800 000 euros par an. Il y a eu des baisses régulières depuis 2014 pour arriver à 707 000 euros en 2017, et aujourd'hui, à 680 000 euros. Ça fait quand même moins 120 000 euros sur cinq ans. Au moment de la signature d'un nouveau conventionnement ambitieux, on trouve que c'est dommageable. D'autre part, j'ai des petites questions aussi sur le projet artistique et culturel de cette convention, et notamment sur la volonté du théâtre Garonne, au-delà des initiatives ponctuelles, en matière de formation, que le théâtre Garonne propose. L'idée d'apporter son regard et son expérience à l'élaboration d'un cursus d'enseignement supérieur tourné vers l'avenir, c'est quelque chose d'intéressant, quelque chose qui nécessite des moyens, et je voulais savoir si ça se ferait en concertation avec le CRR, le conservatoire, en concertation et en articulation avec l'Atelier

Volant qui est porté par le Centre Dramatique National, et également par la formation continue, qui peut être proposée par le théâtre 2 l'Acte. Voilà ce que je voulais dire sur ces deux délibérations. Au-delà de ces questions, nous nous interrogeons sur le malaise social au musée des Abattoirs, au moment, vendredi dernier, de l'inauguration de l'exposition Picasso. La situation est inquiétante, et nous aurions voulu avoir votre appréciation sur tout ça.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions sur les délibérations de ce chapitre ? À part la 7.7, bien évidemment, qui fera l'objet d'une discussion à part. Non ? Donc je demande à Francis GRASS de donner des éléments de réponse sur les deux délibérations que Madame de COMARMOND a pointées.

F. GRASS : Merci, Monsieur le maire. Pour l'institut français, c'est une demande de l'État, y a pas de volonté particulière pour nous de baisser, mais comme c'est à parité, la convention est aujourd'hui à 100 000. Sur le théâtre Garonne, il y a eu effectivement un certain nombre de baisses de subvention, mais ce que vous ne voyez pas là, parce que cette convention concerne l'activité du Garonne, mais il y a plusieurs choses qui ont été faites, on pourra vous donner les montants. Des subventions chaque année complémentaires ont été données à la fois sur des activités internationales, sur des activités musique, parce qu'on a développé un certain nombre d'activités nouvelles au théâtre Garonne. Et puis, d'une manière générale, avec un certain nombre de coproductions qui n'existaient pas avant, avec différents organismes comme le théâtre de la Cité, le CDC, le théâtre du Capitole, notamment, et d'autres que j'oublie. De plus, le théâtre Garonne a eu des soutiens supplémentaires de l'État, notamment sur les aspects scène européenne. Voilà, je pourrai vous donner les chiffres en complément, mais globalement, sur des projets spécifiques, nous avons complété les subventions du théâtre Garonne. Ensuite, sur les aspects formation, j'ai pas trop le détail, parce que de toute façon, il y a effectivement tout un travail à faire de bonne coordination de toutes les activités de formation. C'est ce que vous évoquiez, que ça soit le CRR, l'Atelier, qui ne s'appelle plus l'Atelier Volant, qui s'appelle l'Atelier, que nous avons reconduit. Avec y compris un travail fait par des compagnies. Donc il y a effectivement un travail, et nous pensons approfondir ce sujet, notamment avec la DRAC et avec l'État. Voilà pour les sujets, à moins que j'aie oublié quelque chose, Madame de COMARMOND. Oui, les Abattoirs. J'ai oublié, pardon. Notre collègue Pierre pourra donner quelques éléments, mais vous avez observé que l'exposition, malgré ce mouvement, s'est bien passée, ce qui montre l'esprit de responsabilité des agents des Abattoirs. Je crois que c'est assez remarquable, et cette exposition démarre très bien, comme vous le savez. Elle est extrêmement fréquentée. Et aujourd'hui, Pierre ESPLUGAS pourra donner un complément, il y a un travail qui avait été amorcé il y a plusieurs mois, justement pour traiter ce sujet, et il est en cours de traitement. Et d'ailleurs, il sera évoqué au sein du syndicat mixte des Abattoirs. Pierre, peut-être. Enfin, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Monsieur ESPLUGAS, des éléments de complément ?

P. ESPLUGAS : Merci, Monsieur le maire. Effectivement, comme vient de le dire Francis GRASS, un processus est en cours. Alors premier élément : oui, nous avons conscience des difficultés sociales et relationnelles aux Abattoirs. Mais comme la conscience est un sentiment par définition subjectif, l'idée a été d'objectiver les difficultés. C'est la raison pour laquelle nous avons eu recours à un audit. Cet audit a été mené en deux temps. Dans une phase une, avec un entretien avec l'ensemble du personnel, il y a eu une restitution de cet audit à l'ensemble du personnel en assemblée générale sous ma présidence juste avant Noël. Et une phase deux de cet audit avec des préconisations, des pistes, des hypothèses de travail pour restaurer ce climat de confiance. Ce rapport est arrivé sur mon bureau, je crois bien, de mémoire, autour du 5 mars dernier, donc très récemment. À ce moment-là, les personnels étaient concentrés sur l'organisation de l'importante exposition Picasso, donc j'ai décidé de reporter juste après, au lendemain du vernissage de l'expo Picasso et surtout du montage de cette expo Picasso, la mise en œuvre, les suites à donner à cet audit. Nous avons, avec Francis GRASS, travaillé avant-hier avec la directrice pour réfléchir, ainsi que la vice-présidente de la région, Dominique SALOMON, vice-présidente Culture, pour réfléchir à ces pistes de travail. Aujourd'hui, à 15h57, est parti un mail à l'attention des personnels, pour leur proposer de discuter de cette phase deux de l'audit, en assemblée générale, le 10 avril prochain au matin. Comme vous le voyez, il y a un processus qui est destiné à essayer de rétablir un climat de confiance au sein des Abattoirs. Sans, je vous l'avoue, dès l'instant où il s'agit malgré tout de choses humaines, sans que des miracles immédiatement soient possibles. Mais nous travaillons à essayer de restaurer ce climat de confiance. Voici les quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Monsieur le Maire : Très bien. Madame de COMARMOND, est-ce que vous souhaitez la disjonction des votes sur les deux délibérations que vous avez abordées ? Vous pouvez prendre le micro pour nous répondre, s'il vous plaît ?

V. DE COMARMOND : Oui, sur la convention avec le théâtre Garonne, non, mais, en revanche, sur la baisse du montant global de la convention de partenariat avec l'institut français, oui.

Monsieur le Maire : Pierre LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire. Nous demandons la dissociation sur la 1, 2, 3 et 4 du chapitre 7.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc je mets aux voix. La 7.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. La 7.3, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 7.4, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 7.5 et la 7.6, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Je demande maintenant à Monsieur GRASS de présenter la délibération 7.7.

F. GRASS : Merci, Monsieur le maire. La délibération 7.7, c'est la communication du rapport de la chambre régionale des comptes qui concerne la société Tisséo Ingénierie. Alors désolé, je vais faire quelques redites puisque j'avais fait le même exercice à Toulouse Métropole, mais il se trouve que la Ville de Toulouse est également actionnaire de la SMAT Tisséo Ingénierie, comme l'est Toulouse Métropole. Alors, je rappelle en résumé, s'il y a des questions, j'y reviendrai. D'abord, la chambre régionale constate une situation financière et opérationnelle de la société satisfaisante, en notant notamment page 25 la qualité des études et des travaux réalisés par Tisséo Ingénierie. Ensuite, la chambre constate que le système de gouvernance est en amélioration constante, et la chambre salue les actions qui ont été menées avant son contrôle, notamment de simplification de cette gouvernance. Avec notamment celle qui est mise en place pour la troisième ligne de métro, qui va dans le sens de supprimer des lourdeurs de multiplicité de réunions, et d'avoir un dispositif le plus efficient possible. Ensuite, la chambre a émis un certain nombre de critiques, et je l'avais évoqué à Toulouse Métropole, sur l'évolution de l'objet social, qui avait été faites notamment lorsque la société était passée de SEM en SPL, et notamment sur le fait que les statuts aujourd'hui permettent non seulement de faire de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur des travaux du SMTC, mais aussi d'exercer de la gestion de service public. Et elle conteste également le fait que ce dispositif serait une sorte d'atteinte à la mise en concurrence sur ces services publics en question. Ceci avait été fait sous la présidence de mon prédécesseur et notre collègue Joël CARREIRAS, et comme je l'avais dit à Toulouse Métropole, la chambre régionale se trompe. Parce que premièrement, ces statuts sont tout à fait légaux, et que justement, si les SPL ont été créées par le législateur, d'ailleurs à l'unanimité à l'époque des élus toutes tendances confondues, c'est justement pour permettre que, sur un périmètre donné, la collectivité puisse exercer, sans mise en concurrence, des activités de service public. Voilà, il n'y a rien à dire et il y a aucun principe auquel contrevient Tisséo Ingénierie. Tout ça est parfaitement clair et légal.

Ensuite sont évoqués différents points concernant les marchés. Alors je rappelle aussi, et c'est dans nos réponses, que la société Tisséo Ingénierie est depuis de nombreuses années certifiée ISO 9001, y compris dans les versions récentes de cette norme. Et que dès début 2017, le nouveau directeur général a engagé une politique de responsabilité sociale d'entreprise, avec notamment trois axes très importants : l'éthique et la déontologie, la maîtrise des risques et les achats responsables. Après, je cite trois exemples qui sont plus particulièrement évoqués dans le rapport. D'abord, si vous voulez, le sujet de la distorsion de concurrence qui serait, selon la chambre, introduite par son interprétation de la loi MOP, et notamment la possibilité pour un organisme qui aurait fait des études de pouvoir concourir à des marchés de maîtrise d'œuvre. Or la loi MOP de 85 dit de manière explicite qu'il y a incompatibilité entre quelqu'un qui exerce une conduite d'opération et une mission de maîtrise d'œuvre. Or les missions de conduite d'opération qui réunissent à la fois des questions d'administration, de finance et de technique, ce sont des missions que Tisséo Ingénierie n'a jamais confiées à personne, pour la simple raison que c'est Tisséo Ingénierie qui fait cette conduite d'opération. Donc il y a eu des marchés d'étude, mais jamais de marché de conduite d'opération. Donc il y a aucune distorsion de concurrence, et vous avez dans nos réponses toutes les jurisprudences, notamment européennes, qui expliquent tout ça. Ensuite, il y a évoqué un sujet que vous connaissez, parce que nous l'avons déjà plusieurs fois expliqué, le fait qu'il y a eu un problème sur un marché de maîtrise d'œuvre, justement, parce que ce marché a été jugé infructueux par la commission d'appel d'offres. C'est un marché, le marché de

maîtrise d'œuvre de la troisième ligne de métro. Il se trouve, et là c'est quand même important de le savoir, c'est que dès le mois de septembre 2017, j'avais eu écho par des rumeurs que deux sociétés françaises importantes, vous les connaissez, Egis et Systra, étaient susceptibles de se présenter ensemble pour répondre à ce marché. Alors que de toute évidence, nous pensions évidemment qu'on aurait trois ou quatre concurrents. Donc dès que j'ai eu écho de cette hypothèse, qui n'était qu'une rumeur, j'ai immédiatement demandé une analyse juridique, pour voir, si cette situation se produisait, si elle était acceptable ou pas. J'ai eu l'analyse juridique le 3 octobre. Cette note juridique, vous l'avez dans le rapport, puisqu'elle est annexée au rapport. Elle est très claire, puisqu'elle indique que pour qu'il y ait un problème, notamment d'abus de position dominante, il faut deux choses : d'une part, avoir le caractère dominant, et ça, Egis plus Systra, il y a pas l'ombre d'un doute, en France, c'est assez dominant. Mais il faut pouvoir démontrer l'abus de cette position dominante et ça, on ne peut le faire que quand on a les offres. C'est pour cette raison-là que nous n'avons pas pu éviter que ces sociétés fassent une offre. Donc, c'est après l'analyse des offres que la commission d'appel d'offres a jugé, d'ailleurs à l'unanimité, que l'écart de prix, qui était de près de 20 millions d'euros, ne permettait pas, avec seulement deux concurrents, d'avoir une idée suffisamment fiable du véritable niveau de prix, et a préféré déclarer infructueux ce marché. Sachant qu'à l'époque, la commission a eu conscience que ça provoquerait un écart de délai, c'est ce qui s'est produit, comme on l'a plusieurs fois expliqué. Donc ce marché étant infructueux, ensuite nous avons relancé l'appel d'offres, il est en cours, d'ailleurs, et nous avons fait une chose : nous avons alloué ce marché unique en trois lots. Et d'ailleurs, sur ces trois lots, je crois que je l'ai déjà dit, nous avons eu 18 concurrents, donc on a vu, évidemment, une concurrence beaucoup plus importante par effet de cette méthode. C'est en cours d'analyse en ce moment.

Et puis je terminerai par le dernier point, qui est tout ce que la chambre régionale a évoqué sur le conseil scientifique, avec les risques, pour le conseil scientifique ou pour son président, d'avoir des risques de conflit d'intérêts. Il faut savoir que le conseil scientifique, dont je rappelle que nous ne sommes pas dépendants, puisque le syndicat mixte d'une part, ou Tisséo Ingénierie bien entendu, sont indépendants dans leurs décisions. Mais pour être plus précis sur Tisséo Ingénierie, un premier rapport du conseil scientifique, c'était le 7 juin 2017, recommandait pour la maîtrise d'œuvre de faire un marché unique, maîtrise d'œuvre plus AMO système. Avec tout un tas d'arguments techniques indiquant que c'était plus simple en matière d'interface, ce qui est totalement évident. Sauf qu'avec un tel marché, si jamais nous avions suivi cette recommandation, c'est pas deux offres que nous aurions eues, c'est une seule. Donc évidemment, nous n'avons pas suivi cette recommandation et c'est heureux pour nous. La deuxième chose aussi, c'est que le conseil scientifique avait demandé à Tisséo Ingénierie de faire des réunions à quinzaine ou chaque semaine sur les questions de maîtrise d'œuvre et de suivi de ces marchés, ce qu'à la fois le directeur général de la société et moi-même avons refusé, car aucun élu du SMTC n'a jamais mandaté le conseil scientifique sur ces questions. Pour nous, c'était sur d'autres sujets. Donc voilà, on a agi en totale indépendance, et si on veut regarder s'il y a conflit d'intérêts ou pas, vous constaterez qu'avec le marché infructueux, Egis n'a pas été retenu, de toute évidence. Et je rappelle que sur le marché de maîtrise d'œuvre, tout à l'heure j'ai dit qu'effectivement, c'est dès le mois de septembre et d'octobre que j'avais demandé les éléments d'analyse. La décision de ne pas retenir Egis-Systra a été prise en commission d'appel d'offres le 4 décembre 2017, et je rappelle que la chambre régionale des comptes n'a commencé son analyse que le 10 janvier 2018, et nous avons eu son rapport provisoire, donc celui qui aurait pu nous alerter le 6 juin 2018. C'est pour dire que toutes ces questions-là, nous les avons anticipées et gérées bien avant que la chambre régionale fasse des remarques. Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le président.

Monsieur le Maire : Très bien, alors je donne la parole à ceux qui veulent la prendre. Je rappelle que nous avons déjà eu cette discussion en conseil de Métropole, donc je recommande à chaque orateur d'être synthétique. Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Oui, tout aussi synthétique que Monsieur GRASS qui nous a fait la même présentation, mais l'exercice nous y oblige. D'abord pour me féliciter que dans les propos de Monsieur GRASS, il n'y ait pas de procès en légitimité d'un avis émis par une juridiction. Ça n'a pas toujours été le cas, je pense au rapport concernant le SMTC. Elle est effectivement dans son champ de compétence dans tous les griefs qu'elle mentionne. Et je trouve, ce que j'ai déjà dit également, c'est que dans les griefs mentionnés, les mots sont quand même lourds. "Distorsion de concurrence, liens d'intérêt de nature à remettre en cause l'indépendance d'avis", etc. Deuxième élément dont je me félicite aussi, c'est a posteriori la confirmation des inquiétudes que nous avons déjà évoquées quant à la nomination du président du conseil scientifique Monsieur VANDEVOORDE. C'est-à-dire que dès le départ, nous avons pointé le risque de conflit d'intérêts.

À l'époque, ça a été balayé d'un revers de main, en ce sens que la compétence de ce monsieur était supérieure à tous les autres arguments. On voit où ça a mené. Bien sûr, le rapport de la chambre pointe le risque de conflit. Évidemment. Mais voyez-vous, s'il y avait eu un registre d'intérêts, comme nous l'avons demandé tout à l'heure dans la charte de déontologie, on aurait évité la nomination de Monsieur VANDEVOORDE. D'où l'utilité de ces registres d'intérêts que nous avons mentionnés, de la proposition que nous avons faite tout à l'heure.

Deuxièmement, sur les situations de distorsion de concurrence, je vous confirme l'interprétation du président GRASS, c'est-à-dire qu'effectivement, la jurisprudence aujourd'hui dit qu'une entreprise qui mène une mission de conduite d'opération ne peut pas, en même temps, candidater ensuite dans le marché de maîtrise d'œuvre, et qu'en l'occurrence, ce n'est pas ce qui s'est passé là, effectivement, et qu'elle n'a eu que des missions d'étude. Le problème, c'est que dans les dossiers de consultation des entreprises qu'elles ont eues après être entrées dans les mains, pour faire jouer justement cette concurrence dans la prise en compte, dans la prise de connaissance du dossier, tous les éléments n'ont pas été versés au DCE, au Dossier de Consultation des Entreprises. C'est-à-dire que n'ont été versés que les résultats des études environnementales ou des études préliminaires, et pas l'ensemble de la production et de la connaissance que pouvait avoir la société qui allait elle-même candidater par ailleurs après avoir fait l'étude au marché de maîtrise d'œuvre. Ce qui pose, quand même, malgré la réserve que je confirme, juridique, évoquée par Monsieur GRASS, ce qui confirme là aussi l'inquiétude, ce qui a été soulevé par la chambre. Donc moi, voilà juste ce que je pourrais dire à ce sujet. Après, il y a d'autres éléments dans ce rapport, je vais pas trop en rajouter, mais il y a des éléments utiles. Par exemple, quand j'évoquais tout à l'heure, et je réitère ma question, ma demande. Je souhaiterais savoir à ce stade combien d'argent a été dépensé en études sur la troisième ligne de métro à ce jour, depuis la décision du lancement de cette opération. Qu'on fasse un petit point, quand même, de savoir jusqu'à ce jour combien ça a coûté. Non pas pour le remettre en cause, mais à titre d'information. Pourquoi ? Parce que ce rapport de la chambre évoque le fait que la collectivité, dans le cadre des projets qui ont été abandonnés, a perdu 23 millions d'euros. 23 millions d'euros ont été dépensés sur des projets et des études pour des projets qui n'ont pas été menés à bien. Quand je disais tout à l'heure qu'il faudra à l'avenir, dans l'hypothèse que j'espère d'une alternance en 2020, réfléchir au non-gaspillage des deniers publics dans le cadre d'études qui ont été faites sur des gros projets, je pense à l'avenir, mais je pense aussi au passé. C'est-à-dire que le passé nous confirme qu'en abandonnant des projets, on a dépensé 23 millions d'euros pour rien. Pour rien. Et c'est ce que nous indique notamment le rapport de la chambre. C'est pas un grief, mais un constat, et un grief beaucoup plus politique.

Et enfin, dernier élément, et je note que Monsieur GRASS ne l'a pas dit la dernière fois, mais le dit aujourd'hui, il n'était pas dans les prérogatives du comité scientifique de Monsieur VANDEVOORDE de dire au maître d'ouvrage quel était le type de montage de marché qu'il fallait faire. S'il fallait allouer, s'il fallait un marché unique, quand par ailleurs il était administrateur d'une société Egis, qui elle-même candidatait à des marchés de maîtrise d'œuvre. Donc moi, ce que je trouve étonnant, c'est qu'il n'y ait pas eu de sanction plus tôt, qu'il ait pas été dit plus tôt, non pas de la part de la SMAT, mais de la part du SMTC à la commission scientifique qu'elle allait au-delà de ses prérogatives. Et en allant au-delà de ses prérogatives et de la lettre de mission qui a conduit à sa désignation, à cette commission scientifique, il a alimenté de la sorte le soupçon de conflit d'intérêts que pointe aujourd'hui le rapport de la chambre. Donc tout est là pour démontrer depuis le début que nous avions raison. Je me félicite des mesures préventives qui ont pu être prises, à la fois dans le limogeage, parce qu'en réalité, c'est ça, dans la démission de Monsieur VANDEVOORDE, c'est pas une démission voulue de sa part, je l'ai bien compris. Donc je me félicite qu'elle ait eu lieu. Je me félicite pas qu'il ait été nommé, on aurait pu le faire plus tôt, je n'y reviens pas. De la même manière, je me félicite aussi qu'il y ait des marchés qui aient été déclarés infructueux, qu'on soit pas allés au bout. Voilà. Vous donnez des dates, je crois savoir aussi que les expertises menées par la chambre régionale des comptes avant la publication et l'écriture même de son rapport ont conduit à prendre des décisions qui permettaient que le rapport définitif ne pointe des irrégularités qui auraient été peut-être plus sévères encore.

Monsieur le Maire : Monsieur COHEN.

P. COHEN : Oui, assez vite, puisque c'est vrai qu'on a eu deux heures de débat en conseil métropolitain, donc on va pas renouveler le même type de débat. Mais il y a quand même des questions pour moi qui restent sans réponses. La première, vous avez répondu assez sèchement en conseil métropolitain quand on vous a posé la question : "Pourquoi il n'y a que le rapport de Tisséo Ingénierie ?" Vous avez dit : "C'est moi

qui suis le président de l'ordre du jour, et donc j'ai décidé qu'il y avait que ce rapport qui était en débat." Alors qu'en même temps, il y avait deux autres débats qui étaient pas inintéressants, en particulier celui de Tisséo Collectivités et aussi celui de Tisséo Voyageurs. On ne peut pas, entre guillemets, avoir ce débat sans avoir une vision globale de toutes les remarques, les côtés positifs, mais aussi tous les reproches, et là Joël CARREIRAS a raison, parfois des reproches extrêmement durs. D'abord, vous vous félicitez sur le constat d'une situation financière d'assez bonne tenue. Là, en ce qui me concerne, je peux penser que l'évolution des trois, je parle pas que de Tisséo Ingénierie, mais l'ensemble de Tisséo, en particulier Tisséo-SMTC, s'il a acquis une capacité financière équilibrée et pouvoir affronter ce que vous avez pu faire pendant le mandat, je considère que c'est certainement pas grâce à ce que vous nous avez légué en 2008. Je reviendrai pas sur l'histoire, je l'ai racontée assez souvent, et je tiens un document qui explicite très précisément tout ce qui s'est passé dans la période, puisque j'ai été obligé de l'écrire à la chambre régionale de la Cour des comptes, puisque j'étais interrogé pour la partie Tisséo-SMTC, puisque les dates de l'enquête étaient de 2012 à 2016. En ce qui concerne tout ce qui est reproché, moi, je trouve... ce qui est inquiétant, c'est que vous donniez des dates par rapport à des démarches officielles de la Cour des comptes. Je pense, je sais comment ça se passe puisque j'ai été auditionné, et vous savez très bien qu'entre le moment où il y a des documents officiels et le moment où il y a un certain nombre de rencontres, de discussions, d'auditions, il y a énormément de rapports entre les magistrats et l'exécutif des trois organismes auditionnés. Et donc vous ne pouvez pas nier que la chambre régionale... et je voudrais faire quand même un petit aparté. Je ne suis pas toujours obligatoirement d'accord avec ce que dit la chambre régionale des comptes. Mais n'empêche qu'on ne peut pas considérer ce que l'on disait tout à l'heure par rapport à une commission d'enquête, où ce sont des personnes volontaires, où les compétences ne sont pas à préjuger, en ce qui me concerne, mais où souvent leur positionnement idéologique par rapport à ce qu'ils auditionnent ou ce qu'ils enquêtent, parfois, malheureusement, mord le trait. Là, nous assistons à des professionnels, ce sont des magistrats, ce sont des gens qui sont des hauts fonctionnaires et qui font réellement un travail d'enquête. Et quand Monsieur le maire, ou Monsieur le président, puisque c'était Toulouse Métropole qui était concernée, vous remettez en cause le fait que la commission d'enquête outrepassait ses droits, vous avez le président de la chambre régionale qui vous remet à votre place en vous disant, par exemple : "De se positionner sur la soutenabilité financière d'une troisième ligne, c'est parfaitement dans nos responsabilités." À un point tel que ce morceau choisi est apparu dans le rapport national dans la chambre des comptes.

Je voudrais vous dire que tout ce qui s'est passé montre quand même qu'il y a un trouble. Alors j'ai pas l'habitude d'aller... je préfère des débats idéologiques, des débats politiques, des confrontations et des clivages sur des convictions. Donc j'ai pas trop l'habitude d'aller chercher tout ce qui est suspicieux, mais il n'empêche quand même qu'il y a une somme de réalités, de faits qui montrent qu'il y a des choses qui n'étaient pas claires. On a rappelé le président. Je ne voudrais pas revenir sur ce qu'a dit le conseil scientifique, mais le conseil scientifique le jour de la Métropole, c'était vraiment une parodie. Il vient pour débattre sur la soutenabilité, il a parlé, un des honorables membres du conseil scientifique, 30 secondes sur la soutenabilité, et après il nous a dit tout ce qu'il pensait de bien de la troisième ligne. Donc là, autant tout à l'heure on pouvait penser que vous nommiez des gens pour préparer un travail qui passe en conseil municipal, autant là, je considère que la neutralité des personnes que vous avez nommées pour ce conseil scientifique, et en particulier son ex-président, montre qu'il y avait quand même un certain nombre de doutes par rapport à leur neutralité et leur objectivité. Ensuite, le directeur, je ne sais pas, parce que c'est nous qui l'avons embauché, je ne sais pas ce qui s'est passé. Il n'empêche qu'il s'est retrouvé à partir dare-dare avec aucune explication. Donc là aussi, vous ne pouvez pas nier qu'un certain nombre de faits sur lesquels la chambre régionale de la Cour des comptes a pointé du doigt des conflits d'intérêts, des distorsions, ne puissent ne pas être complètement étrangers à la façon dont la gestion et la responsabilité a été faite. Évidemment, on peut toujours considérer que c'était au niveau du directeur que ça se passait, mais quand même, Monsieur GRASS, vous êtes un grand responsable du domaine, et je pense que vous ne pouvez pas ne pas savoir qu'est-ce qui a pu se passer. Donc il y a quand même des zones d'ombre sur lesquelles on peut se poser des questions. Donc il y a là, dans tout cela, un certain nombre de doutes. Et le doute le plus important, c'est celui qu'on a évoqué tout à l'heure, c'est qu'il y a une vraie volonté d'aller trop vite. Alors évidemment, vous vous mettez des médailles. Cinq ans pour faire quelque chose qui à Paris ou à Lyon met six ans, sept ans, huit ans. Bon, peut-être, mais le problème, c'est qu'on a l'impression que ça se fait peut-être à telle marche forcée, à telle volonté de le faire avant les élections, que vous avez peut-être dérapé, ou été sur des sujets qui ont posé des questions et vous avez été obligés de reculer. Donc il y a là, à travers la chambre régionale de la Cour des comptes, vraiment un bilan qui est critique, et en plus, avec une situation, que nous vous avons donnée, de très bonne qualité.

Monsieur le Maire : Monsieur GRASS.

F. GRASS : Oui, merci, Monsieur le maire. Alors, un point de complément d'information pour Monsieur CARREIRAS, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, mais lorsqu'une société fait des études préalables, et lorsqu'elle candidate à des marchés suivants, l'ensemble des études réalisées sont mises à disposition des candidats, intégralement. Donc ça, c'est très important, justement pour garantir l'égalité de concurrence. Et par rapport à Monsieur COHEN, je voudrais rappeler deux-trois choses. Vous voulez toujours créer le doute, etc. Je vous rappelle, et je le redis, l'ensemble des mesures prises à la fois pour déjouer ces risques d'abus de position dominante, et deuxièmement pour ne pas subir la moindre influence quelle qu'elle soit du conseil scientifique en matière de marché, nous l'avons fait en 2017, alors que nous ne savions même pas que nous aurions un contrôle de la chambre régionale en 2018. C'est clair et précis. Moi, ce que je vois, Monsieur COHEN, écoutez-moi quand même, ce qui compte, c'est que la société Tisséo Ingénierie a pris les mesures nécessaires pour démontrer qu'elle ne subissait aucune influence, de quelque nature que ce soit, de qui que ce soit. C'est ça qui est fondamental. Voilà. Et ça, c'est important de le dire et de le redire.

Monsieur le Maire : Très bien, donc nous prenons acte de ce rapport.

**7.1 Associations culturelles - Exercice 2019 : attribution de subventions-
(Ressources de la culture - - 19-0008)**

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Ne participe pas au vote

Marie DEQUE
Ghislaine DELMOND
Catherine BLANC

Adopté

**7.2 Associations culturelles - Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens :
approbation de conventions-(Ressources de la culture - - 19-0041)**

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

**7.3 Partenariat Mairie de Toulouse - Institut Français - Convention triennale 2018
- 2020 - Contribution financière exercice 2019-(Recherche et développement
culture - - 19-0097)**

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

7.4 Théâtre Garonne / Scène européenne : approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019 - 2022-(Recherche et développement culture - - 19-0096)

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

7.5 Eglise Saint-Martin - Classement au titre des ensembles historiques mobiliers d'une sculpture du Christ en croix-(Ressources de la culture - - 19-0108)

Adopté à l'unanimité

7.6 Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures : approbation de la convention constitutive modifiée-(Ressources de la culture - - 19-0187)

Adopté à l'unanimité

7.7 Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Occitanie sur le contrôle des comptes et de la gestion de Tisséo Ingénierie-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 19-0174)

Le Conseil Municipal prend acte

Laurence KATZENMAYER

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant aux délibérations du chapitre 8. Je demande à Laurence KATZENMAYER de présenter la première délibération.

L. KATZENMAYER : Merci, Monsieur le maire. La délibération 8.1 concerne les modalités de fonctionnement des établissements petite enfance municipaux. Il s'agit d'actualiser le règlement de fonctionnement qui date de décembre 2017, avec la mise en place de la PSU horaire. Avec cette mise à jour des dossiers des familles, lors des changements de situation, donc nous allons proposer plusieurs modifications, donc sur plusieurs thématiques. La justification des absences médicales des enfants, il est à noter que la CAF 31 a validé ces modifications. Ces documents permettent la contractualisation avec la famille. Cette contractualisation a été revue et simplifiée. Voilà.

Monsieur le Maire : Y a-t-il une intervention ? Oui, Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus. Madame KATZENMAYER, je souhaiterais développer le positionnement du groupe communiste républicain et citoyen sur cette délibération. Nous allons voter contre sur plusieurs points qui sont repris, bien sûr, dans votre règlement intérieur. D'abord, vous le savez, nous étions opposés aux modifications d'admission en crèche que vous avez mises en place dès votre arrivée. Mais au-delà de notre opposition, je souhaiterais savoir au bout du débat si, effectivement, vous considérez qu'il y a satisfaction sur la commission d'admission unique actuellement en place. Notamment à l'époque, nous avions regretté que cette commission repose sur vous-même et je crois deux agents territoriaux. Vous me contredirez peut-être si cela n'était pas vrai. Mais associer beaucoup moins de personnes au niveau du service de la petite enfance, avec une remise en cause aussi du système de points que nous avons mis en place nous-mêmes. Deuxièmement, j'y reviendrai sur d'autres délibérations, mais nous considérons que vous avez abandonné une priorité au niveau de la politique petite enfance, en tout cas

dans le caractère des crèches publiques. C'est notamment ce qu'acte aussi le règlement intérieur, c'est la modification des horaires d'ouverture, de manière partielle. Je crois qu'on perd une demi-heure sur les crèches collectives, mais de manière plus importante notamment en soirée sur les crèches familiales que vous fermez, puisqu'au bout de ce mandat, je pense que vous n'aurez pas fermé toutes les crèches familiales, mais vous aurez fermé plus de 200 berceaux sur l'ensemble des crèches familiales. Et notamment, je crois que vous avez arrêté l'horaire de 23h pour revenir sur 20h30.

Un dernier point, vous savez qu'il y a un certain nombre de contestations sociales très importantes dans la petite enfance. Il y a eu au moins durant votre mandat deux journées réunissant plusieurs centaines de personnels de la petite enfance, avec une prise en compte partielle de la part de vos services des conditions de travail extrêmement difficiles, de par votre politique. Monsieur le maire, je crois que vous avez dû vous en expliquer vous-même devant les agents. Une des revendications nous alerte. Il semblerait que vous banalisiez, Madame KATZENMAYER, je vous interpelle parce qu'on a un point commun, on est infirmiers tous les deux, mais vous banalisiez le fait de donner les médicaments aux enfants, sur le fait que les infirmières puéricultrices ne pourraient pas être présentes au moment de l'administration des médicaments. Je sais que l'aide au médicament peut se faire pour des adultes, ou se fait par exemple dans des établissements scolaires. Mais Madame KATZENMAYER, vous savez que c'est extrêmement légiféré et que c'est dangereux, en tout cas je pense que c'est un non-principe de précaution, ou de prévention, de la part de la Ville de Toulouse. Je rappelle à mes collègues qu'on peut être admis en crèche à 10 semaines. C'est à 10 semaines qu'on peut être admis en crèche, et donc être soumis à des médicaments qui pourraient être administrés par des agents administratifs ou techniques dans la crèche aujourd'hui, sans validation de l'infirmière puéricultrice. Il y a un recours syndical contre cette décision de notre Ville. Je crois que c'est aller loin dans l'idée qu'on aurait une aide à la prise de médicaments. D'abord, l'enfant n'est pas autonome, et puis il s'agit de tout petits enfants. Je crois que c'est peut-être lié à votre politique de restriction personnel, et du fait qu'il n'y aura pas suffisamment de recrutement d'infirmières puéricultrices, mais cet élément supplémentaire, avec la restriction des horaires, avec la considération qu'il n'y a pas transparence pour l'admission, avec pour nous le fait que durant ce mandat, il y aura eu un abandon de la priorité petite enfance sur les structures publiques à Toulouse, qui nous détermine à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Madame TOUCHEFEU.

C. TOUCHEFEU : Je souscris entièrement à toutes les questions et les remarques qui ont été faites, donc je vais pas alourdir, j'en ai qu'une. Est-ce que vous pourriez nous dire aujourd'hui combien il y a de crèches familiales et combien il y a d'assistantes familiales municipales ?

Monsieur le Maire : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci. À mon tour, comme je souscris aux questions précédentes de Monsieur LACAZE et de Madame TOUCHEFEU, je voulais ajouter un dernier point. Madame KATZENMAYER, on l'a déjà relevé l'année dernière, ça fait deux ans que le conseil municipal n'a pas la présentation du rapport annuel de la commission d'admission unique. L'année dernière, vous m'aviez indiqué qu'il n'y avait pas besoin de le présenter au conseil municipal, que de toute façon, il était en ligne. Donc c'est vrai que celui de 2017 est bien en ligne sur le site de la Ville de Toulouse, mais du coup, ma question, vu qu'on est à fin mars 2019, c'est quand est-ce que nous aurons au moins l'accès sur le site, à défaut d'avoir une présentation et un débat en conseil municipal, ou plutôt nous le mènerons sans doute une fois qu'on en aura eu la lecture, le rapport annuel 2018 de la commission d'admission unique ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame KATZENMAYER, éléments de réponse.

L. KATZENMAYER : Merci, Monsieur le maire. Monsieur LACAZE, avec tout le respect que je vous dois, je ne sais pas si vous avez lu la délibération 8.1. Vous avancez régulièrement, en matière de petite enfance, des raisonnements et vous cherchez à chaque fois à paraître rigoureux. Pour autant, je me demande si vous l'avez lue, cette délibération, parce que toutes les questions que vous m'avez posées n'ont aucun lien avec la délibération concernant les modifications sur les modalités. Moi, j'aimerais justement, et je profite de vos questions pour répondre sur cette délibération. Cette délibération apporte des modifications qui vont amener du confort aux parents, que ce soit sur les délais de prévenance pour les congés, qui passent de quatre mois à un mois, il y aura des avantages financiers pour les familles lors des changements de situation, puisqu'il y

aura un effet rétroactif. Il y aura des simplifications lorsque l'enfant est malade au niveau des justificatifs. Et je voudrais vous soumettre un point, c'est que depuis 2016 nous travaillons sur les haltes-garderies et sur les accueils occasionnels, en multi-accueil, de façon à ce que les enfants dont les parents utilisent ces modes d'accueil, que vous appellerez des modes d'accueil halte-garderie ou occasionnels, ces familles puissent laisser leurs enfants à la journée. Lorsque vous étiez aux manettes, de 2008 à 2014, vous ne vous êtes jamais posé la question que ces familles, qui sont pour la plupart des familles fragiles, ne puissent bénéficier comme les autres, celles qui avaient le droit d'avoir des places en crèche à la journée, ces familles qui bénéficiaient de ces modes d'accueil à la demi-journée ne puissent pas bénéficier des repas pour leurs enfants le midi. Vous critiquez souvent les prises de position de ma collègue Marion LALANE DE LAUBADÈRE sur les cantines. Pour autant, vous mettez en avant qu'il est très important que les enfants mangent le midi à la cantine. Par contre, ces mêmes enfants, qui sont dans des familles fragiles, lorsque vous étiez vous pendant six ans en charge de la petite enfance, ne pouvaient pas déjeuner le midi dans les crèches. Ces familles-là, qui étaient accueillies à la demi-journée, devaient apporter leurs propres couches, et devaient également apporter les goûters de leurs enfants. Lorsque je m'en suis aperçue, lorsque j'étais une fois dans une crèche parce qu'une directrice me disait que ces enfants, clairement, ils étaient pas au même niveau que les autres. C'est-à-dire qu'ils pouvaient pas bénéficier des repas aussi équilibrés que les autres. Ils pouvaient pas bénéficier de goûters comme les autres. Souvent, les parents amenaient des paquets de chips, des bouts de fromage qu'ils trouvaient dans le frigo. Et les enfants qui étaient accueillis en régulier, eux, avaient droit aux compotes bio et autres produits de qualité. Donc j'ai demandé à ce que tous ces enfants accueillis en occasionnel ou en halte-garderie puissent bénéficier de repas, et puissent aussi bénéficier des mêmes avantages que les autres enfants. On parlait des perturbateurs endocriniens, nous utilisons des couches qui ont de grandes qualités pour protéger contre les perturbateurs endocriniens. Ce que je voulais dire, c'est que ces modifications, que vous n'avez pas vues, nous permettent aussi d'amener de l'équité au niveau de tous ces enfants. Donc j'aurais aimé que peut-être vous soyez attentif.

Vous me parlez des crèches familiales, les chiffres n'ont pas bougé. C'est-à-dire que nous avons fusionné la crèche familiale des Pradettes avec les autres crèches familiales, et les crèches familiales sont toujours les mêmes depuis la dernière fois. Les chiffres sont quasiment les mêmes, également. Nous avons fait dernièrement des portes ouvertes, à mon initiative, d'ailleurs. J'ai demandé à ce qu'on invite les parents inscrits, de façon à ce que dans chaque quartier, ils puissent se rendre sur une crèche familiale et être accueillis par les assistantes maternelles. Je peux vous dire aujourd'hui que des familles qui n'avaient pas forcément la connaissance de ce mode de garde vont y venir. Ensuite, une réponse pour Monsieur MAURICE. Il est vrai que je vous avais dit la dernière fois en conseil municipal que vous auriez sur Internet le bilan de 2018. Je dois excuser, si je peux me permettre, le personnel de la petite enfance, qui est actuellement en train de travailler sur la première commission d'attribution de places en crèche pour septembre, et qui, suite à cette première commission, finalisera le bilan de 2018, qui sera bien en ligne, y a aucun souci. Comme je vous ai dit la dernière fois, nous sommes inscrits dans un travail avec l'AMF sur la transparence des places en crèche. Et cette transparence, c'est pas juste des mots, c'est aussi des actions. Et l'action de mettre sur Internet ce bilan fait partie intégrante des engagements que je tiens à chaque conseil municipal. Voilà, moi, je peux passer des heures à vous parler de la petite enfance, je suis très chanceuse d'avoir cette délégation, je suis très passionnée, justement. Vous parliez, Monsieur LACAZE, du fait que je sois infirmière. Je vais vous répondre justement sur la question que vous posiez également sur l'administration des médicaments. Cette administration de médicament, il n'y a eu aucun changement légal pour que la mairie de Toulouse fasse des modifications dans cette administration de médicaments. Donc mon collègue Henri DE LAGOUTINE a envoyé un courrier aux syndicats le 8 mars 2019 en ce sens. On reviendra vers vous si ce sujet fait l'objet de discussions autres, mais pour l'instant, il n'y a pas de modification, donc les médicaments continueront à être administrés dans les crèches.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Madame KATZENMAYER, je l'ai lue plusieurs fois, la délibération, ne vous inquiétez pas. Mais je l'ai pas peut-être approfondie complètement et je vous dis ce qui va pas. Et vous, vous dites ce qui est bien. Mais écoutez ce qui va pas. Écoutez ce qui va pas. Une halte-garderie, c'est pas une crèche. Vous voulez passer à un mode de garde où les gens viendraient en journée entière dans les haltes-garderies, si j'ai bien compris. Et donc effectivement, s'ils viennent en journée entière, il faut prévoir le repas et les couches. Donc c'est pas une nouveauté, vous appliquez simplement le fait que si vous avez étendu la halte-garderie au principe de la crèche, et que les gens ne viennent plus occasionnellement et pour quelques

heures, mais viennent pour la journée entière et longtemps, vous considérez que la Ville fournit le repas et la couche. Mais ce que nous contestons dans le règlement intérieur reste valable, vous n'y êtes pas revenue. Vous n'avez pas répondu, je crois, à la question de Monsieur MAURICE, mais peut-être que vous le ferez dans un second temps. Mais sur la commission d'admission unique, que vous avez validée dès votre arrivée, nous considérons nous qu'il y a eu une perte de transparence. J'y reviendrai dans les délibérations où nous allons accompagner le positionnement du conseil départemental, et nous-mêmes, sur le développement de crèches associatives ou sur l'embauche d'assistantes maternelles libérales ou privées. C'est du fait aussi de votre choix de restreindre les horaires, par exemple des crèches familiales, que vous fermez. Alors vous pouvez dire que vous fusionnez une crèche familiale avec trois autres, mais au bout, ça en fait une au lieu de quatre. Et donc vous en avez fermé trois. Vous pouvez dire que vous ouvrez des berceaux, mais vous en avez fermé 200 ou 300, on fera les comptes. Et vous le savez pertinemment, puisque vous avez même ici, dans ce conseil municipal, tenu des propos en nous expliquant que le mode de garde par assistante maternelle était rejeté par les Toulousains. Et que là, au dernier conseil municipal, nous avons créé trois ou quatre équivalents temps plein sur des RAM, des Relais Assistants Maternels. Nous allons à nouveau valider ça dans ce conseil municipal, donc il y a bien une demande. Et la demande est valable aussi pour des assistantes maternelles qui pourraient être des assistantes maternelles de crèches familiales. Donc le rejet de ce règlement intérieur est bien après lecture de ce règlement intérieur. Et nous considérons qu'une politique qui, au bout du bout, met en échec un développement public de l'accueil et de la prise en charge de la petite enfance n'est pas raisonnable dans la Ville de Toulouse.

Monsieur le Maire : Madame TOUCHEFEU.

C. TOUCHEFEU : Je réitère donc ma question, je voulais savoir combien il y avait d'assistantes familiales aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Madame KATZENMAYER.

L. KATZENMAYER : Alors, Madame TOUCHEFEU, ce que je vous propose, je pense que le chiffre a très peu changé depuis la dernière fois.... Si, bien sûr que si, je vous le donne à chaque fois. Ce que je vais faire, c'est que je m'engage, par courrier, à vous donner ce chiffre, y a aucun problème. Pour revenir sur les crèches familiales, si je propose de faire des demi-journées portes ouvertes de façon à faire découvrir ce mode de garde aux familles, Monsieur LACAZE, c'est justement parce que les familles n'y viennent pas, de fait. On a aujourd'hui plus de 86 % des familles, sur le dernier chiffre qui m'a été donné, qui s'inscrivent en crèche et qui souhaitent dans un premier temps une crèche collective. Je crois que vous faites un amalgame également sur la halte-garderie. Aujourd'hui, une halte-garderie, bien sûr que oui, on peut passer la journée en halte-garderie, ça ne devient pas une crèche pour autant. On a des haltes-garderies, pour pas les nommer, qui sont la halte-garderie de Lardenne, ou la halte-garderie Occitane, où l'après-midi, il n'y a quasiment pas d'enfants, parce que les familles, lorsqu'elles reviennent à 11h30, elles reviennent pas 1h30 pour faire dormir leur enfant dans la halte-garderie. Donc on avait un vrai souci d'attractivité, et ces repas qui sont proposés permettent aussi à une maman de souffler toute une journée. Je crois qu'il faut pas voir que le mauvais côté des choses. Vous êtes en permanence en train d'utiliser des arguments je dirais même fallacieux, par rapport à notre politique petite enfance, mais moi, je suis au service des familles. Je suis pas là pour critiquer, par ailleurs, certaines choses que vous aviez mises en place.

Vous parliez de la commission d'admission unique. C'est en 2010 que cette commission a été mise en place. Lorsque je travaille avec les autres élus petite enfance du groupe petite enfance de l'AMF sur la transparence des places en crèche, sur les 10 engagements qui ont été inscrits dans ce vade-mecum, vade-mecum qui est porté par deux ministres, Madame BUZYN et Madame SCHIAPPA, nous avons aujourd'hui la quasi-totalité de ces critères que vous pouvez retrouver sur la mairie de Toulouse. Alors vous pouvez toujours mettre vos arguments en avant, comme quoi je ne suis pas une élue qui vous semble être celle que vous souhaiteriez avoir ici, sauf que moi, ce que je vois, c'est que les familles aujourd'hui, elles ont des places qui leur sont proposées d'une manière qui est la plus transparente et on cherche à être le plus équitables. Nous accueillons tous les enfants, que ce soit bien sûr... alors on a mis en avant les familles qui travaillent, mais nous accueillons aussi les enfants dont les familles ne travaillent pas, tout simplement parce que nous avons des multi-accueil. Un multi-accueil reçoit des enfants suivant les besoins des parents. Nous avons des accueils temporaires pour les familles ou en CDD ou des familles qui sont des stages. Nous avons des accueils occasionnels pour les familles qui veulent de temps en temps mettre leur enfant en collectivité, et nous avons

les accueils réguliers. Alors il est vrai qu'à chaque fois, vous avancez les mêmes questions. Ces questions, je tente d'y répondre, mais de toute façon, je n'arriverai jamais à vous faire entendre raison. Donc je réprécise pour Madame TOUCHEFEU, vous aurez les chiffres, y a aucun souci. Monsieur MAURICE, vous m'aviez demandé les chiffres, d'ailleurs, vous n'en parlez pas, mais vous m'aviez demandé les chiffres du CEJ et de la création de places en crèche, vous les avez eus. Moi, je n'ai aucun souci, je n'ai rien à cacher.

Monsieur le Maire : Madame TOUCHEFEU.

C. TOUCHEFEU : Alors je suis ravie que vous le disiez, mais j'aimerais les voir, parce que ça fait plusieurs fois que vous me répondez de la même manière. Donc je réitère et je le dis vraiment publiquement. Pourquoi ? Parce que nous pensons aujourd'hui que la question des crèches familiales est un des volets cachés, un point obscur, on va dire, de la politique d'austérité en matière de petite enfance, et que par rapport à de l'affichage de créations de places, le fait que vous étudiez systématiquement cette question-là est une manière de rendre moins visible une disparition d'un certain nombre de places. Autre chose est le débat de savoir si c'est le premier choix ou pas le premier choix des parents. On a déjà eu la discussion, est-ce que c'est un choix des parents ou non ? En tout état de cause, il y a des places aujourd'hui qui disparaissent en termes de possibilités d'accueil de la petite enfance, et donc je tiens à voir ce chiffre.

Sur la question du règlement intérieur, en commission, nous avons souligné le fait que c'était une bonne chose que les couches soient fournies en halte-garderie maintenant. Donc nous savons dire ce qui nous semble des avancées, nous l'avons dit en commission, pour ceux qui étaient à la commission. Et celles qui étaient à la commission. Ça n'empêche que par rapport au règlement intérieur, si nous maintenons un vote contre ce règlement intérieur, puisqu'il ne s'agit pas simplement d'adopter aujourd'hui des modifications, celles-ci peuvent être pas tout à fait... comment dire ? Elles sont pour certaines certainement une amélioration, ça n'empêche que c'est pas une question de raison ou pas raison, nous ne sommes pas d'accord. Il faut pas nous amener à la raison. Éventuellement, il faut nous convaincre que ce que vous faites est mieux. Et en matière de politique d'attribution et de commissions d'attribution, vous ne nous convainquez pas que ce que vous faites est mieux, et que vous priorisez dans le bon ordre les demandes telles qu'elles apparaissent, et que vous avez une gestion qui est sensiblement plus transparente que celle que nous avons. Donc vous ne nous convainquez pas. Il suffit pas de répéter des choses, il faudrait que vous puissiez apporter peut-être des éléments plus factuels, pas simplement votre bonne volonté, parce que ça, nous ne la remettons pas en cause. C'est pas une question personnelle, c'est vraiment une question de choix et d'orientations, et puis d'avoir justement des possibilités de discussion objective sur ce sujet-là, et c'est manifestement très difficile.

Monsieur le Maire : Bien. Madame Laurence KATZENMAYER pour répondre à notre collègue.

L. KATZENMAYER : Merci, Monsieur le maire. Donc j'ai envie de vous dire "bis repetita". À chaque fois, vous me posez exactement les mêmes questions sur les mêmes sujets. À plusieurs reprises, Monsieur le maire vous a répondu sur le sujet des places en crèche, des créations, avec des récapitulatifs de ces créations. Donc je crois qu'aujourd'hui, vous me reposez encore les mêmes questions. Sur les assistantes maternelles, j'ai déjà répondu. Je vous ai déjà dit également qu'entre 2014, quand nous sommes arrivés, et le chiffre que je vous avais donné, je crois au dernier conseil municipal ou à l'avant-dernier, nous avons augmenté le taux d'occupation des assistantes maternelles à 97 %. Quand je suis arrivée en 2014, elles ne travaillaient pas, la plupart. Elles avaient un ou deux agréments, mais elles ne travaillaient pas toutes. Aujourd'hui, l'ensemble des assistantes maternelles travaillent. Alors bien sûr, dans des quartiers comme les quartiers prioritaires de la ville, en septembre, c'est un peu plus difficile. Vous savez très bien qu'elles ont des agréments, qui sont soumis à des règles, et ces règles, ce sont les règles en fonction de l'âge des enfants. Donc en quartier prioritaire de la ville, les enfants de deux ans partent à l'école. Il est vrai que certaines assistantes maternelles n'ont pas forcément ces agréments complets en septembre, mais elles l'ont sur le reste de l'année. Donc je pense vraiment que toutes ces questions, on vous y a répondu par courrier, on vous y a répondu en conseil municipal. Je peux encore, comme je m'y suis engagée, faire un point avec la direction petite enfance sur les assistantes maternelles en activité, combien d'enfants sont pris en charge. Je dirais qu'au niveau des enfants, je me rappelle à peu près du chiffre, il y avait à peu près 700 enfants pris en charge par les assistantes maternelles de la ville. Ces assistantes maternelles, je les ai rencontrées, j'ai rencontré toutes les assistantes maternelles de toutes les crèches familiales de la ville, et je peux vous dire que nous travaillons très bien, nous essayons justement de les faire travailler, de les faire monter en compétences, nous les formons. Donc je crois que, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, vous voulez de la quantité, nous, nous voulons de la

qualité. Nous accueillons pas n'importe qui, nous accueillons des enfants, et ces enfants doivent être accueillis dans de très bonnes conditions.

Monsieur le Maire : Très bien. En tout cas, sur la petite enfance, un mot à Madame TOUCHEFEU. Quand je l'entends dire qu'en cette matière, nous pratiquerions l'austérité, vraiment, Madame, vous exagérez. Lorsque l'on compare l'effort en faveur de la petite enfance des plus grandes villes de France, on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'autre ville que Toulouse qui aura créé autant de places d'accueil de la petite enfance lors du mandat 2014-2020. Ça représente, vous le savez, un effort considérable. Un budget annuel d'environ 75 millions d'euros à la fois pour créer, et pour, une fois qu'on a créé, faire fonctionner la solidarité, puisque les parents paient une participation qui représente une part très minoritaire du coût réel. Donc plus on développe la petite enfance, plus on développe l'offre, plus on crée du déficit de fonctionnement, plus on fabrique de la solidarité. Voilà la réalité. Toulouse aura, à la fin du mandat, un bilan conforme à l'engagement qui avait été le nôtre : 1 000 places créées. Quand je dis 1 000 places créées, c'est évidemment en prenant le solde entre les places créées et les places supprimées ici ou là. Parce que l'offre, elle est mouvante selon les besoins, bien évidemment. Chacun le comprend, et le dynamisme de notre ville explique cela. Et quand on se comparera aux autres grandes villes, on verra que les plus ambitieuses après nous n'auront pas créé autour de 1 000 places, mais en auront créé 400. Il s'agit de Nice, de Lyon et de Bordeaux. Donc en matière d'austérité, je crois que nous n'avons pas la même définition des mots. Alors il y a d'autres délibérations qui sont inscrites dans ce chapitre 8. On me donne des signalements sur la 8.4, la 8.5, la 8.7, est-ce que vous souhaitez ouvrir des discussions sur ces délibérations, ou est-ce que vous souhaitez simplement organiser une dissociation des votes ? Monsieur LACAZE, je vous donne la parole.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, une dissociation des votes en tout cas sur la 8.3 et la 8.5, et puis de manière globale, je peux dire un mot sur les deux ? Maintenant ou quand vous le souhaitez. Dans le même état d'esprit qui nous anime, et Monsieur le maire, effectivement, nous ferons le bilan. Dans le public, dans l'associatif et dans le privé. Sur la 8.3, simplement, Madame KATZENMAYER et mes chers collègues, vous redire, Madame KATZENMAYER, que si nous avançons sur le Relais Assistants Maternels Adrienne BOLLAND, c'est bien que le mode de garde par assistantes maternelles trouve de l'écho dans la population toulousaine. Vous nous disiez à l'instant que vous avez organisé des journées portes ouvertes parce que c'était compliqué pour les familles, mais c'est la deuxième fois, ou systématiquement d'ailleurs, je crois qu'à tous les conseils municipaux nous approuvons ce type d'investissement dans les Relais Assistants Maternels. Je rappelle à mes collègues que la différence, c'est que là, nous allons aider une prise en charge par des assistantes maternelles libérales et privées. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Et je voudrais avoir la même réflexion sur la délibération 8.5, en saluant le travail de l'association L'Enfanfare et le développement du dispositif Pop In. Je crois qu'effectivement, sur les horaires atypiques ou les horaires tardifs, il faut beaucoup travailler. Mais là, de même, quand nous avons restreint les horaires des crèches familiales à 20h30 au lieu de 23h, nous avons dégagé des gens vers d'autres structures associatives. Donc là, nous rajoutons une subvention pour que les associations puissent faire face, mais c'est dans le cadre d'une politique générale. Nous voterons cette délibération, mais je redis qu'il peut y avoir une politique globale plus importante de la Ville de Toulouse. Monsieur le maire, vous avez repris notre plan "1 000 places en crèche". Vous l'avez repris sur ce mandat, ne le regrettez pas. Même si d'autres villes ne vous ont pas suivi. Par contre, nous vous alertons sur le fait, Monsieur le maire, et vous aussi vous aurez les chiffres, que le ratio de l'investissement en crèches publiques sur la Ville de Toulouse aura diminué sous votre mandat, en rapport avec la population, bien sûr.

Monsieur le Maire : Madame KATZENMAYER.

L. KATZENMAYER : Je voulais vous rappeler que de 2008 à 2014, vous avez créé moins de 40 % de crèches publiques, donc je pense que... Je sais bien que vous êtes attaché, M. LACAZE, aux crèches publiques, mais lorsque vous étiez aux manettes, vous avez pas fait tant que ça, j'ai envie de dire. En sachant que dans ces 40 %, vous avez comptabilisé les haltes-garderies de la CAF, donc c'était pas forcément des créations, mais des changements de gestion. Moi, j'ai l'honnêteté, lorsque je donne les chiffres des créations, de donner les chiffres de ce que la Ville de Toulouse finance. Lorsque vous parliez d'austérité tout à l'heure, Madame TOUCHEFEU, vous étiez à l'inauguration de la Cartoucherie, donc une maison de la petite enfance, deux crèches multi-accueil, une crèche familiale, un Relais Assistants Maternels, un espace petite enfance. 5,3 millions d'investissement pour la Ville de Toulouse, sans compter le financement de la crèche associative Arcanèl, donc je crois que nous avons à la Cartoucherie un projet d'exception, avec une vraie volonté de

répondre aux besoins des familles de ce quartier. Monsieur LACAZE, je pense que vous faites... Vous ne souhaitez pas voter la délibération sur le RAM Adrienne BOLLAND, qu'est-ce que c'est qu'un RAM ? C'est un espace où les assistantes maternelles indépendantes peuvent recevoir les enfants en collectif. Ces lieux sont mis à disposition, ainsi que leur personnel, par la mairie de Toulouse, à ces assistantes maternelles indépendantes. Contrairement à ce que vous pouvez penser, ces lieux leur permettent d'être plus intéressantes, j'allais dire, vis-à-vis des familles qui cherchent toujours ce collectif. Pour parler de ce lieu, Adrienne BOLLAND, j'y suis allée récemment, j'ai rencontré les assistantes maternelles qui ont de grandes difficultés, en particulier certaines, qui ont d'ailleurs rencontré le maire de quartier Emilion ESNAULT, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, une assistante maternelle, lorsqu'elle est en difficulté, c'est qu'elle ne répond pas forcément aux besoins des familles. Je prendrai pour exemple le secteur 3, largement, c'est-à-dire des Minimes jusqu'à Croix Bénite, c'est-à-dire vraiment au sens large le secteur 3, tout le monde travaille en ce moment. Alors que nous avons ouvert quatre crèches l'année dernière, les crèches sont pleines aujourd'hui. Les assistantes maternelles, qu'elles soient Ville ou indépendantes, sont pourvues. Pourquoi ? Parce que tout le monde répond aux besoins des familles. Donc je crois que vous pouvez avancer des points de vue dogmatiques, moi, j'essaie de rester réaliste. Je crois qu'aujourd'hui, notre objectif, en tant que Ville de Toulouse, c'est de permettre d'accueillir les enfants le mieux possible, et de permettre aux parents de trouver le mode de garde qui leur convient.

Monsieur le Maire : Bien, donc je vais mettre aux voix les délibérations. Je mets la 8.3 à part. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. La 8.5, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations, je les mets ensemble ? Non ? D'accord. Alors la 8.4, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? On allait y venir. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 8.1 ?... On l'a votée, tout à l'heure. Non ? Bon, allez, on peut la revoter. Alors la 8.1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Voilà. Je voulais pas vous priver de ce plaisir. Alors la 8.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 8.4, quand même, il faut la voter. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 8.5, on l'a déjà vue. La 8.6, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 8.7, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

8.1 Modalités de fonctionnement des établissements Petite Enfance municipaux - Modifications-(Petite enfance - - 19-0114)

Contre

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

8.2 Approbation de la convention annuelle d'aide au fonctionnement, Fonds "publics et territoires" de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne, pour le soutien des équipements Petite Enfance implantés sur des territoires prioritaires.-(Petite enfance - - 19-0155)

Adopté à l'unanimité

8.3 Approbation de convention d'objectifs et de financement - Prestation de service "Relais Assistants Maternels" Adrienne Bolland-(Petite enfance - - 19-0129)

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

- 8.4 **Mise à jour de la liste des structures associatives petite enfance bénéficiaires de l'aide de la Mairie-(*Petite enfance* - - 19-0113)**

Adopté à l'unanimité

- 8.5 **Attribution d'une subvention à l'association L'ENFANFARE pour le renouvellement du dispositif POP IN-(*Petite enfance* - - 19-0111)**

Adopté à l'unanimité

- 8.6 **Attribution d'une subvention à l'association le Centre d'Information Pour l'Enfance et la Famille (CIPE)-(*Petite enfance* - - 19-0112)**

Adopté à l'unanimité

- 8.7 **Commission de Recours Amiable - Décision du Conseil Municipal après avis de la Commission du 25 janvier 2019 sur les demandes d'annulation ou de réduction de dette pour les prestations proposées par les Directions Petite Enfance, Education, Enfance-Loisirs, Animation socioculturelle, Sports et Bases de Loisirs-(*Mission Dossier Unique Interactif* - - 19-0120)**

Adopté à l'unanimité

Jean-Jacques BOLZAN

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant au chapitre 9, les dossiers de Monsieur BOLZAN sont rapportés par Monsieur LATTES. Il y avait une demande de présentation de la première délibération, donc très rapidement, en synthèse, Monsieur LATTES la présente.

J.-M. LATTES : Je vais essayer de remplacer Jean-Jacques, mais il est irremplaçable. Néanmoins, la première délibération porte sur les mesures liées aux artisans et commerçants dans le cadre du dispositif Commerce Avenir. Vous savez, on a mené des opérations d'aide aux commerces. Il y a huit commerces qui sont titulaires d'un bail commercial avec l'établissement public foncier local sur Bayard, Belfort, et sur Arnaud Bernard. La proposition qui est faite, c'est d'alléger une part des loyers mensuels de ces personnes pour leur permettre de passer cette situation difficile.

Monsieur le Maire : Monsieur BARÈS-CRESCENCE.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE : Oui, vous apportez une attention toute particulière aux commerçants du centre-ville, par la période que nous connaissons et c'est tout à votre honneur. Mais dans mon intervention, je souhaiterais mettre l'accent sur les commerçants des autres quartiers de la ville, qui n'ont pas les mêmes difficultés liées par exemple aux manifestations des gilets jaunes, mais qui souffrent tout autant. En particulier, nous avons reçu une grosse alerte des habitants des quartiers de Bagatelle, Arènes, ce secteur de la ville, qui nous signale des fermetures de commerces de manière importante dans le secteur. Je citerai un certain nombre de commerces. Fermeture de la boulangerie de Fontaine-Lestang. Fermeture de la boulangerie des Arènes. Fermeture de la supérette de la place Anthonioz de Gaulle. Fermeture du centre commercial Longchamp. Fermeture de deux agences bancaires aux Arènes. Fermeture d'une agence bancaire à Bagatelle. Réduction des services de La Poste de Bagatelle et de Croix de Pierre, qui ne remettent plus les colis. Fermeture du guichet SNCF de la gare des Arènes. Alors vous voyez, la liste commence à s'allonger. Et il y a nécessité de se pencher sur ces difficultés, puisque ces quartiers ont le sentiment d'être aujourd'hui des

quartiers de relégation. C'est la raison pour laquelle, indépendamment du conflit qui met à mal les commerçants dans le centre-ville, nous attirons votre attention pour aider aussi à la vie commerciale dans ces quartiers. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Très bien, alors on est un peu en dehors de la délibération, mais vous avez raison d'en profiter pour signaler les difficultés que vous avez recensées au conseil municipal, donc on va informer notre collègue Jean-Jacques BOLZAN qui est aujourd'hui en déplacement hors Toulouse pour qu'il puisse se rapprocher de vous et regarder quelles sont vos idées pour relancer la commercialité dans les endroits que vous avez indiqués, que peut faire la collectivité, que peut faire la chambre de commerce, la chambre des métiers, en lien avec les associations de quartier. Y a-t-il d'autres interventions sur les délibérations du chapitre 9 ? Je mets aux voix l'ensemble du chapitre 9. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 9.1** **Mesure de soutien exceptionnelle aux artisans et commerçants installés dans le cadre du dispositif Commerce Avenir-(Opérations d'aménagement et projets urbains - - 19-0176)**

Adopté à l'unanimité

- 9.2** **Création du marché Croix Daurade-(Marchés et occupation du domaine public - - 18-0651)**

Adopté à l'unanimité

- 9.3** **Subventions municipales pour les travaux de restauration des rez-de-chaussée commerciaux et de mise aux normes des enseignes.-(Opérations d'aménagement et projets urbains - - 19-0009)**

Adopté à l'unanimité

- 9.4** **Avenant au contrat d'Occupation du Domaine Public en vue de l'entretien, la reconstruction, la remise en état, l'aménagement et le déplacement de kiosques à journaux et de l'exploitation publicitaire des kiosques presse sur le territoire de la Ville - Intégration du kiosque sis au 2 Boulevard Carnot-(Marchés et occupation du domaine public - - 19-0095)**

Adopté à l'unanimité

Djillali LAHIANI

Monsieur le Maire : Chapitre 10, une délibération, j'ai pas de signalement, non. À part sur la 10.2. C'est peut-être sur celle-là que vous souhaitez intervenir, Monsieur GODEC ? Donc je donne la parole à Monsieur GODEC, sauf si vous voulez qu'on la présente avant. On la présente avant, très bien. Monsieur LAHIANI présente rapidement la 10.2 et puis je donnerai la parole à Régis GODEC.

D. LAHIANI : Merci, Monsieur le maire, chers collègues. Donc la 10.2 porte sur l'organisation de l'édition 2019 du festival Alchimie du jeu. C'est la 18^e édition, et donc nous votons une subvention en faveur de l'association de l'Alchimie du jeu en deux phases, l'aide à l'organisation de la manifestation de 15 000 euros

et l'aide relative à l'accueil du tout public accordée par le service handicap de 2 654 euros, 17 654 euros au total.

Monsieur le Maire : Monsieur GODEC.

R. GODEC : Oui, c'est une intervention en soutien à cette action du festival du jeu qui existe maintenant depuis plusieurs années et qui a un grand succès public. C'est un festival qui est composé à 100 % de bénévoles, un festival qui fait en sorte de promouvoir l'accessibilité à tous les publics, avec une formation très forte sur les bénévoles pour la lutte contre les handicaps. Et un festival qui est à 100 % gratuit, depuis sa création, ce qui est un vrai défi pour les organisateurs de n'avoir que quelques recettes qui sont liées à la consommation sur site, et avec des frais qui sont importants, puisqu'il est situé au niveau du parc des expositions, et il y a des frais avec l'opérateur qui sont extrêmement importants. Et ma question vient sur la baisse du soutien de la collectivité locale en direction de ce festival, parce que l'année dernière, nous votions en tout une subvention de soutien à hauteur 19 765 euros. Donc il y avait 17 000 euros pour l'organisation générale, on passe à 15 000 euros, c'est une baisse de 2 000 euros qui est extrêmement importante pour ce festival. Est-ce que Monsieur LAHIANI peut nous expliquer les raisons de cette baisse soudaine de subventionnement du festival Alchimie du jeu ?

Monsieur le Maire : Monsieur LAHIANI.

D. LAHIANI : Oui, effectivement, vous l'avez signalé, depuis 18 ans ce festival existe. C'est le deuxième festival du jeu en France et puis la mairie de Toulouse, sachez-le, c'est une des villes qui porte le jeu dans son ADN depuis très longtemps. Pour vous citer deux choses, c'est-à-dire que nous avons aujourd'hui 29 associations de jeu et 18 ludothèques qui sont financées en croissance par la Ville de Toulouse. En ce qui concerne l'Alchimie du jeu, ils font partie de ce réseau de jeu, ils en font partie à part entière, nous les soutenons et nous avons soutenu leur gestion et leur soutien tout le temps puisque, sur le plan financier, nous avons accordé en 2016, 2017 une aide exceptionnelle de plus de 2 000 euros. C'est-à-dire qu'on est passé de 15 000 à 17 000 parce qu'ils avaient des pertes et puis ils avaient aussi avec GL Events quelques soucis de réglage sur leur soutien en ce qui concerne la buvette, d'accord ? Mais ces 2 000, aujourd'hui nous les avons régularisés en baisse parce qu'on les avait portés en exception, et aujourd'hui on les a prévenus qu'ils seraient à 15 000. Néanmoins, nous avons continué à les soutenir sur la gestion de tout ce qu'il y a autour, c'est-à-dire les barrières, les plantes, les conteneurs, et mis à disposition plus de 40 sucettes de communication. Donc aujourd'hui, ce festival est soutenu... J'ai pas entendu, pardon... Les salles oui, bien sûr, non, mais ça, je veux dire... Oui, mais ça, c'est parti. On est parti sur la subvention de l'Alchimie et donc évidemment il y a la disposition des salles avec le Hall 8 et avec l'aide financière de ce festival. Je rajouterai que nous avons discuté avec eux cette approche et on est totalement en contact avec eux puisque nous les soutenons et que cette gestion aujourd'hui à 15 000 ne les met pas en difficulté, au contraire, parce qu'ils ont stabilisé leur gestion et leur budget, et tout va bien aujourd'hui, il n'y a aucun souci. Nous allons continuer à les aider encore plus puisque nous allons travailler sur d'autres thèmes de jeu puisque le jeu change, nous avons les *escape games* qui arrivent, qui envahissent le jeu, et donc nous allons travailler sur l'amélioration, sur l'innovation pour les années prochaines sur les nouvelles éditions, et il y aura des pistes de travail pour continuer à les soutenir.

Monsieur le Maire : Monsieur GODEC.

R. GODEC : Merci, monsieur le maire. Si je comprends bien les explications de Monsieur LAHIANI sur les années 2016 et 2017, il y a eu une subvention exceptionnelle qui était liée à des frais exceptionnels liés à l'opérateur GL Events, donc vous allez me rassurer sans doute en me disant que ces frais exceptionnels ont été réglés et que donc l'association a moins de frais pour l'utilisation du Parc des Expositions, ce qui justifie peut-être la fin de cette subvention exceptionnelle et un ajustement à 15 000 euros. Si tel était le cas, pouvez-vous nous garantir aussi que l'association, pour faire baisser ses frais d'utilisation des locaux, n'a pas été obligée de diminuer les horaires d'ouverture ? Parce que je crois savoir que dorénavant le festival diminuait son temps d'ouverture pour pouvoir justement diminuer l'enveloppe, ce qui serait à mon avis regrettable, parce que vous le dites, le deuxième festival du jeu en France, et je crois l'un des seuls festivals 100 % public et 100 % accessible sur le jeu qui mérite à mon avis un soutien de la collectivité qui reste à la hauteur peut-être d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire : Monsieur LAHIANI.

D. LAHIANI : Effectivement, vous le signalez, c'est un festival gratuit avec plus de 700 bénévoles qui y travaillent. L'expérience d'ouvrir la nuit, enfin en nocturne, a été abandonnée parce qu'il y avait beaucoup de... C'était très contraignant d'un point de vue, j'allais dire, travail humain, et puis d'un point de vue de public qui a baissé. Donc nous avons voulu concentrer, c'est eux qui ont voulu le concentrer, ça n'a pas eu d'impact, je dirais, plus au niveau financier, au contraire ça a été une meilleure organisation et un meilleur accompagnement sur l'espace qui leur est dédié d'une manière plus forte. Je crois que là-dessus, il y a pas de souci, et puis je réitère, ce festival jeu fait partie intégrante de la ville et du soutien total et la relation que nous avons avec l'association l'Alchimie du jeu est vraiment excellente, il n'y aucun souci là-dessus et nous le soutenons, et c'est même un modèle puisqu'on a reçu la semaine dernière l'association des ludothèques de France à Toulouse, qui les a cités en modèle et qui a travaillé pendant trois jours à Toulouse. Nous avons reçu donc cette association de réseau des ludothèques de France qui sont venues, et nous les avons rencontrées, et il n'y avait aucun sujet, aucun problème, tant à l'organisation que... Nous avons aussi reçu le festival Parthenay, qui était là, de la ville de Parthenay, et qui nous a invités avec l'Alchimie du jeu à participer à leur festival au mois de juillet, et je crois que nos relations et le soutien de la Ville au sein de l'Alchimie du jeu sont excellentes, il n'y a aucun souci, je le répète, sur la gestion. Nous les avons toujours accompagnés, nous les accompagnerons, et ce festival, et je vous le dis encore, il est partie intégrante de la ville et du jeu dans cette ville à Toulouse. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Les autres délibérations du chapitre 10. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

- 10.1 Partenariat entre la Mairie de Toulouse et l'Union Nationale des Associations de Tourisme Pyrénées Occitanie Méditerranée, pour l'accueil d'enfants en séjours vacances dans le cadre du dispositif "1er départ en vacances" - Vacances d'été 2019.-(*Enfance et loisirs* - - 19-0042)**

Adopté à l'unanimité

- 10.2 Organisation de l'édition 2019 du festival Alchimie du jeu - Subvention en faveur de l'association Alchimie du jeu.-(*Enfance et loisirs* - - 19-0046)**

Adopté à l'unanimité

- 10.3 Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de partenariat signée entre la Mairie de Toulouse et l'AGIL le 20 avril 2018.-(*Enfance et loisirs* - - 19-0048)**

Adopté à l'unanimité

- 10.4 Règlement intérieur et modalités d'utilisation de la salle Enfance Jeunesse des Sept Deniers.-(*Enfance et loisirs* - - 19-0107)**

Adopté à l'unanimité

- 10.5 Convention Vacances Loisirs pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 entre la Mairie de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne - Participation financière aux accueils de loisirs, mini séjours et séjours vacances organisés par la Direction Enfance Loisirs et la Mission Accueil Jeunes.-(*Enfance et loisirs* - - 19-0132)**

Adopté à l'unanimité

- 10.6 Approbation de la convention d'aide au fonctionnement "Fonds Publics et Territoires" - Accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement - Avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.-(*Enfance et loisirs* - - 19-0131)**

Adopté à l'unanimité

Marie-Jeanne FOUQUE

Monsieur le Maire : Délibération 11.1, je demande à Marie-Jeanne FOUQUÉ d'en faire une présentation en synthèse.

M.-J. FOUQUÉ : Monsieur le maire, il y a deux ans nous avons souhaité pouvoir mesurer l'impact sur l'emploi des grands projets lancés par la Métropole et la Ville, également par les actions de soutien aux grands projets tels que l'Oncopole, la *French Tech* et les subventions fournies aux associations d'accompagnement à l'emploi. C'était vraiment nécessaire pour mesurer effectivement la création d'emplois d'équivalents temps plein. Les associations, par exemple les associations à qui nous donnions des subventions, nous disaient : "Nous accompagnons tant de personnes à l'emploi, mais l'objectif n'est pas tant l'accompagnement que le retour à l'emploi." Donc nous avons mis en place une méthodologie, et je remercie les nombreux contributeurs à l'interne, à la Métropole et à la Ville, qui ont bien voulu nous suivre sur ce projet. Des contributeurs externes qui nous ont permis donc de vous fournir aujourd'hui les chiffres que vous voyez figurer sur la délibération. La méthodologie vous est présentée dans un document annexe, voilà. Donc nous allons continuer cette année à poursuivre cet observatoire, et nous pouvons l'étendre à d'autres champs d'intervention tels que le lancement de nos études, l'impact sur les services.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame TOUCHEFEU. Madame DURRIEU ou Madame TOUCHEFEU ?

C. TOUCHEFEU : Il s'agit de donner acte de la communication de ce rapport, donc il y a pas de vote à avoir vraiment. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il y a une différence entre l'intérêt du rapport et la délibération elle-même. C'est-à-dire que je trouve, nous trouvons que c'est intéressant d'avoir mis en place cet observatoire pour pouvoir justement avoir un regard un peu objectivé sur les répercussions en matière d'emploi de ce que vous avez dit, et de l'ensemble de la politique municipale ou métropolitaine, et c'est vrai que c'est souvent ce qui pêche, c'est l'évaluation de notre travail. Dans ce cadre-là, c'est vrai que cette méthodologie est intéressante et il faudrait certainement la compléter. Je parlais tout à l'heure des emplois associatifs, par exemple, et ce serait de voir comment les politiques publiques de soutien aux associations ont des répercussions sur l'emploi ou directement d'ailleurs les emplois municipaux. Par contre, il nous semble absolument, il nous semble disons peu intéressant d'avoir autant globalisé dans la délibération, parce que si l'intérêt de ce rapport et de cette méthodologie c'est juste d'avoir un chiffre brut d'équivalents temps plein, je crois que ça ne nous fera pas une discussion et ça fera pas un outil politique. Ça fera peut-être un outil de communication, pour dire : "Regardez comme vraiment c'est super bien ce qu'on fait !", mais ça ne nous permettra pas de travailler vraiment. Donc autant nous soutenons la démarche de l'observatoire, autant la délibération elle-même nous semble peu intéressante et très tendancielle parce qu'on n'a pas les moyens de... Il y a un peu des épinards et des poires qui sont mélangés, qui sont additionnés, et on sait pas exactement à quoi ça correspond. Voilà ce qu'on avait à dire sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Madame DURRIEU.

M. DURRIEU : Oui, je voulais aussi dire que le rapport de l'observatoire de l'emploi est très intéressant, que c'est des données et une méthodologie qui nous est présentée qui apportent, mais ceci dit la délibération est un peu décevante parce qu'en fait elle va pas plus loin que le rapport et elle instrumentalise d'une façon un peu sommaire en globalisant toutes les données. C'est vrai que ce rapport est intéressant, mais la question elle est comment on peut mieux le travailler, tout au moins mieux s'en servir pour tirer des leçons politiques de ces aides, de ce que l'on fait auprès des associations ou auprès d'autres entreprises. La question, elle est compliquée, c'est de se servir vraiment politiquement du résultat de l'observation de l'emploi. Donc je crois qu'il faut réfléchir davantage à comment on peut exploiter ce type de travail. Après, c'est très intéressant, mais il faut aller au-delà. Après, je pense que la délibération, il s'agit pas de voter pour ou de voter contre, on prend acte de cet observatoire et du travail qu'il effectue, qui est un très bon travail.

Monsieur le Maire : Madame FOUQUÉ.

M.-J. FOUQUÉ : Je vous remercie de votre retour positif sur cet outil. Effectivement, je prends note et je partage la nécessité de travailler sur la restitution moins absconse que ce rapport, pour assurer une meilleure lisibilité de l'impact sur l'emploi et on va travailler en ce sens.

Monsieur le Maire : Très bien, donc il est donné acte que ce rapport a bel et bien été transmis au conseil municipal.

**11.1 Insertion Emploi - Présentation des résultats de l'Observatoire de l'Emploi-
(Emploi - - 19-0057)**

Le Conseil Municipal prend acte

Pierre TRAUTMANN

Monsieur le Maire : Chapitre 12, les délibérations de Pierre TRAUTMANN, il y en a deux. Aucune ne m'a été signalée par l'opposition donc nous les votons. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

**12.1 Convention constitutive du groupement d'autorités concédantes pour la
passation et l'exécution du contrat de concession de service relatif à la mise à
disposition, l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques dans
des bâtiments métropolitains et municipaux.-(Contrôle des Gestions Délégées -
- 19-0181)**

Adopté à l'unanimité

**12.2 Modalités de mise en oeuvre de la garantie autonome à première demande au
bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale : autorisation de
signer les engagements-(Finances - - 19-0065)**

Adopté à l'unanimité

Christophe ALVES

Monsieur le Maire : De même pour la délibération du chapitre 13. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée.

**13.1 Centres sociaux associatifs - Subventions de la Mairie de Toulouse 2019-
(Mission Centres Sociaux - - 19-0115)**

Ne participe pas au vote

Jean-Baptiste de SCORRAILLE

Adopté

Marie-Pierre CHAUMETTE

Monsieur le Maire : Le chapitre 14, il y a une délibération. Il y avait une question des Verts peut-être là-dessus ? Non ? Oui, Madame BLEUSE, allez-y. Vous voulez une présentation d'abord ? D'accord. Madame CHAUMETTE fait la présentation succincte de la délibération 14.1.

M.-P. CHAUMETTE : Monsieur le maire, la mairie de Toulouse propose dans cette délibération d'attribuer une subvention à Nature en Midi-Pyrénées devenue récemment Nature en Occitanie dans le cadre du partenariat entre la mairie et cette association régionale de protection de l'environnement. Cette convention permet à Nature en Occitanie d'assurer le suivi de la biodiversité dans les espaces verts, de poursuivre des animations pédagogiques proposées aux Toulousains depuis 2017, et présente une nouveauté : c'est de consacrer neuf journées de sensibilisation aux agents de la direction des jardins et espaces verts, à la biodiversité, entre mi-avril et mi-mai. Voilà ce que présente cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Merci, Monsieur le maire, merci, Madame CHAUMETTE pour cette présentation. Vous connaissez l'attachement des élus écologistes à tout ce qui concerne ce qui semble-t-il maintenant vous préoccupe également, c'est pour ça qu'on a lu avec beaucoup d'attention la présentation de cette délibération, plutôt cette délibération, et la convention qui est jointe. Bien évidemment, et vous en faites mention, ça a fait écho dans notre mémoire. Ce n'est pas la première fois, bien au contraire, que la Ville de Toulouse signe un ou des partenariats avec de grandes associations naturalistes présentes sur notre territoire. Du coup, nous avons regardé ce qui s'était fait précédemment, et c'est là que nous avons eu quelques surprises parce que la convention qui nous est présentée aujourd'hui c'est une convention qui concerne uniquement l'un des partenaires avec qui on avait l'habitude de contractualiser, à savoir Nature en Occitanie, ex-Nature en Midi-Pyrénées. Nous avons été extrêmement surpris que l'autre association avec qui la ville avait l'habitude de travailler, à savoir le conservatoire des espaces naturels, ne soit pas l'objet également d'un partenariat. Nous avons également été surpris en comparant la convention proposée et la précédente. Nous avons recherché en 2018, on n'en a pas trouvé, peut-être que c'est une erreur, mais en tout cas celle de 2017 permettait de contractualiser et avec Nature en Occitanie et avec le conservatoire des espaces naturels, et le contenu, le fond de la convention était différent. Ici, il y a eu des modifications. Il y a deux articles, un article sur la sensibilisation à la gestion écologique, à savoir que cela se mettra en place avec neuf journées de sensibilisation pour 110 jardiniers des espaces verts. Et puis ensuite, vous avez un autre article avec la sensibilisation du public. D'ailleurs, c'est bien mis en exergue dans la présentation de la délibération puisque vous indiquez qu'il s'agit de faire connaître ce qui a été fait. C'est là que nous sommes surpris. D'abord, historiquement, on contractualisait pas pour une année. Quand vous êtes arrivé aux responsabilités, il y avait des conventions sur plusieurs années, sur trois ans même très exactement. Vous avez fait un léger retour en arrière, vous avez contractualisé sur un an. Maintenant, vous contractualisez avec une seule des grandes associations, et vous contractualisez pour de la sensibilisation. Moi, j'ai envie de vous relire, Madame CHAUMETTE, l'objet de votre précédente convention qui était déjà un petit peu réductrice par rapport au passé. Il s'agissait d'évaluer, de mesurer la gestion écologique, le suivi de la biodiversité, la valorisation des richesses biologiques et sur un certain nombre de sites, d'ailleurs il y en a beaucoup moins maintenant, il s'agissait de mesurer la santé écologique, ne le cherchez pas, c'est pas dans la délibération de cette fois-ci, de permettre la mise en œuvre d'une politique publique effectivement en fonction de cette mesure de la santé écologique. Il s'agissait, sur chacun des sites, de faire un suivi du patrimoine végétal, du patrimoine également sur le volet animal, amphibien, chiroptère, le suivi de la présence d'une espèce d'amphibien rare, le suivi de l'évolution écologique de différents sites. Tout ça, parce que le reste de la convention est resté du copier-coller, tout ça, ça a disparu. Alors on est obligé, c'est pour ça qu'on a souhaité intervenir, on est obligé

de faire un constat de fait comme sur d'autres sujets d'importance. Il y a le discours, c'est-à-dire les mots, la ville dite verte, les images de synthèse sur papier glacé, du vert partout, et puis il y a la réalité des actes. C'est une convention, vous avez oublié de saisir cette opportunité, qui est une réelle dégradation du niveau d'ambition en la matière. Pas d'évaluation de la santé écologique explicitement mentionnée, plus de proposition tel que c'était rédigé précédemment, et au lieu d'avoir un partenariat avec les deux associations, je m'étonne d'ailleurs que le conservatoire des espaces naturels n'ait pas souhaité poursuivre un partenariat, vous avez plus qu'une seule association. Alors c'est vrai, même si cette convention est réductrice par rapport à ce qui existait avant, mieux vaut peu de choses que rien du tout, mais en tout état de cause pour nous la situation elle nécessite de faire en grand, de faire bien, c'est pour ça que le fond de la convention est particulièrement important, et de faire vite pour améliorer notre environnement. Nous, on ressent un énorme décalage entre ce qui est dit sur les intentions et la réalité. Vous pouviez proposer a minima à ces deux associations de reconduire ce que vous aviez mis en place en 2017, qui était déjà réducteur par rapport à ce que vous aviez trouvé quand vous êtes arrivé. Nous allons la voter puisqu'il vaut mieux pas grand-chose que rien du tout.

Monsieur le Maire : Madame CHAUMETTE.

M.-P. CHAUMETTE : Je pense que vous n'avez eu qu'une partie du document parce qu'il y a une feuille et après il y a un document en trois pages où il est écrit noir sur blanc que : " Dans le cadre de cette convention, Nature en Occitanie fera la réalisation de diagnostics écologiques, fera le suivi des mesures réglementaires de protection, le suivi des espèces et des milieux naturels...". Vous les avez eues, ces trois feuilles ? Parce qu'alors, non seulement Nature en Occitanie continue de faire des diagnostics sur la faune et la flore de nos espaces naturels, non seulement continue à faire ce que j'ai initié il y a deux ans, c'est-à-dire des sorties proposées aux Toulousains pour leur expliquer la biodiversité, mais, et c'est l'évolution de cette année, va proposer neuf journées aux agents de la direction des jardins et espaces verts pour les sensibiliser encore plus à la biodiversité. Donc je pense que vous avez eu un document incomplet. En ce qui concerne le conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées, ils n'ont pas fourni le dossier dans les bons délais ce qui fait que la délibération aura lieu dans le prochain conseil municipal. Sachez qu'on ne réduit pas, au contraire, je suis vraiment surprise d'entendre cette réaction parce que la biodiversité est à l'ordre du jour justement de ce que nous faisons dans le cadre des jardins et espaces verts, plus que jamais. On a même comme thème de fleurissement, pour le printemps, le thème "vol et envol" et du coup nos activités seront liées avec tout ce qui est la faune ailée. Voilà, donc là franchement je ne vois pas la réduction, mais je me demande si vous avez eu tous les documents.

Monsieur le Maire : Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Je vous remercie Monsieur le maire. Nous n'avons que la délibération et une convention qui est sensiblement différente, même si le début et la fin est un copier-coller de celle de 2017, parce que là explicitement il y est indiqué deux articles, l'article 3 et 4, sensibilisation donc neuf journées pour les jardiniers, sensibilisation pour le public, alors que dans celle de 2017 il était écrit dans la convention : "Évaluation de la santé écologique et site par site", ce qui était attendu effectivement par chacun des partenaires, "suivi du patrimoine, suivi des amphibiens, libellules, etc. Suivi de la présence de l'espèce, à la Maourine, rare", mais je sais que vous la connaissez, aux Argoulets, d'ailleurs le site n'est plus cité dans la présente convention. C'était bien plus détaillé et il ne s'agissait pas de sensibiliser, il s'agissait d'être force de proposition, il s'agissait d'avoir des actions de suivi. Quand on lit la différence entre la convention d'aujourd'hui et celle de 2017, on a l'impression qu'il n'est plus utile, puisque ce n'est plus mentionné, d'assurer le suivi de cette diversité végétale et animale. Je vous dis également que le montant de la convention a été abaissé, donc forcément le partenariat n'est pas au même niveau puisque le financement est inférieur.

Monsieur le Maire : Madame CHAUMETTE.

M.-P. CHAUMETTE : Alors, la convention telle qu'elle avait été présentée en 2017 pour 2018 s'adressait aux deux associations en même temps, c'est pour ça que vous aviez aussi le diagnostic et tous les éléments concernant la faune, la flore de nos espaces verts. Ça, vous le retrouverez dans ce qui va être attribué au conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées, sachant que nous allons donc avoir deux délibérations, une aujourd'hui pour Nature en Midi-Pyrénées, une autre pour le conservatoire des espaces naturels au

moment du prochain conseil municipal. La subvention de Nature en Occitanie, Nature en Midi-Pyrénées devenue Nature en Occitanie, a été très peu réduite et vous le savez, c'est chaque fois la même chose, on est passé de 9 000 euros à 8 875 euros. C'est une réduction parce qu'on réduit ce qu'on donne aux associations, notre enveloppe se réduit d'année en année de 5 %. Ce que nous propose Nature en Occitanie rentre dans le budget, voilà. Vous savez que c'est l'association maintenant qui décide du montant de ce qu'elle a besoin pour répondre à nos demandes, et il n'y a pas beaucoup de réductions : 9 000 à 8 875, ça fait pas beaucoup de réduction. Sachez que quand vous mettrez bout à bout cette délibération d'aujourd'hui et celle de la prochaine fois, vous trouverez ce que nous proposaient, parce qu'ils travaillent toujours ensemble et vous le savez, ce que nous proposaient ces deux associations. Elles travaillent toujours ensemble. Donc nous aurons les diagnostics et les repérages de la faune et de la flore travaillés par le conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées, oui.

Monsieur le Maire : Bien, je mets aux voix cette délibération. Encore ! Allez-y, madame.

M. BLEUSE : Je m'étonne de votre remarque, Madame CHAUMETTE, parce qu'à l'époque c'était une convention tripartite et il est explicitement mentionné, sur chacun des sites, que les deux associations travaillent effectivement ensemble. Donc je ne comprends pas vraiment pourquoi vous avez trouvé opportun de faire des conventions séparées, d'autant plus que Nature en Midi-Pyrénées qui est devenue Nature en Occitanie, de ce que vous me dites, si tous les éléments qui sont pas mentionnés dans cette convention-là seraient réalisés par le conservatoire des espaces naturels, ça veut dire que Nature en Occitanie se retire de tout le suivi des sites alors que précédemment ils travaillaient ensemble sur tous les sites. Je comprends pas trop bien, sauf à ce que vous me disiez que la prochaine convention serait une convention tripartite. C'est un peu compliqué quand même, vous auriez mieux fait de reconduire celle de 2017.

M.-P. CHAUMETTE : Je comprends votre demande parce que c'est vrai qu'il y a eu une opération tripartite depuis le début, et là il a été décidé en décembre, mais suite à des réunions parce qu'on se voit avec ces deux associations à peu près tous les mois et demi, on travaille ensemble, on prépare l'avenir toujours ensemble, on monte les projets ensemble, et c'est vrai qu'il a été décidé, je vous enverrai le mail si vous voulez... Ce mail a été envoyé en décembre pour décider que les délibérations seraient séparées. Voilà, on est là dans la forme, on est pas dans le fond, mais le fond, vous pourrez comparer à la fin le contenu du travail des deux associations et vous verrez qu'au contraire il a évolué. Évolué par des sorties que fait donc depuis deux ans Nature en Occitanie, et qu'elle propose, et vous allez voir, vous allez... En plus, ces sorties ont doublé, on en faisait deux par an, il va y en avoir quatre cette année. Cette sensibilisation aux agents avec neuf journées passées avec eux, et le conservatoire des espaces naturels continuera à faire des relevés, ce que ce conservatoire fait depuis des années, voilà. Mais vous verrez, mais c'est vrai que les deux délibérations c'est la première fois qu'on les voit séparées parce que le conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées n'a pas été à jour pour les délais pour que cette délibération ait lieu aujourd'hui. Je peux pas vous en dire plus, c'est factuel.

Monsieur le Maire : Bien, je mets aux voix cette convention. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité. Ça valait la peine que l'on en discute.

14.1 Convention de partenariat entre la Mairie de Toulouse et Nature en Occitanie - Attribution d'une subvention-(Jardins et espaces verts - - 19-0013)

Adopté à l'unanimité

Pierre ESPLUGAS-LABATUT

Monsieur le Maire : Délibérations du chapitre 15. J'ai un signalement sur l'expo Lionel SABATTÉ, c'est-à-dire 15.1 et 15.12. Est-ce qu'il est confirmé ou pas ? Auquel cas, je demande à Monsieur ESPLUGAS de présenter les deux délibérations, ou bien est-ce qu'on passe tout le chapitre 15 ? On passe tout le chapitre 15 ? Très bien. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 15.1 Musée Saint Raymond et Amphithéâtre Romain : gratuité pour les Journées nationales de l'Archéologie du 14 au 16 juin 2019-(Direction des Musées - - 19-0110)**
- Adopté à l'unanimité**
- 15.2 Musée des Augustins : acquisitions d'oeuvres d'art-(Direction des Musées - - 19-0068)**
- Adopté à l'unanimité**
- 15.3 Musée des Augustins - Exposition virtuelle "de la Renaissance à l'impressionnisme - Les chefs d'œuvres de la peinture dans les Musées de France" : approbation de la convention de partenariat avec l'UMA-(Direction des Musées - - 19-0069)**
- Adopté à l'unanimité**
- 15.4 Musée des Augustins et Centre d'art nomade : approbation de la convention avec l'ISDAT pour la production d'un événement artistique conjoint proposé au Musée des Augustins et à l'ancien réservoir du 04 au 18 avril 2019-(Direction des Musées - - 19-0073)**
- Adopté à l'unanimité**
- 15.5 Musée des Augustins : approbation de la convention de partenariat avec l'association Fractales pour la création d'un événement artistique au croisement des arts le 27 mars 2019-(Direction des Musées - - 19-0078)**
- Adopté à l'unanimité**
- 15.6 Musée des Augustins : approbation de la convention de partenariat avec l'Unité Locale d'Enseignement du Centre Pénitentiaire de Seysses-(Direction des Musées - - 19-0082)**
- Adopté à l'unanimité**
- 15.7 Musée des Augustins : approbation de l'avenant à la convention de partenariat avec l'association SOZINHO pour la nuit des étudiants du 11 avril 2019-(Direction des Musées - - 19-0083)**
- Adopté à l'unanimité**
- 15.8 Couvent des Jacobins : approbation de la convention déterminant les conditions de vente en ligne par la société Festik de billets pour les activités du Couvent-(Direction des Musées - - 19-0070)**
- Adopté à l'unanimité**

- 15.9 Couvent des Jacobins : gratuité d'accès dans le cadre de la manifestation "Quoi de neuf sous le palmier des Jacobins" du 07 au 09 juin 2019-(Direction des Musées - - 19-0116)**

Adopté à l'unanimité

- 15.10 Association Le Printemps de Septembre : Mise à disposition à titre gratuit du Couvent des Jacobins pour la soirée du 27 mai 2019-(Direction des Musées - - 19-0168)**

Adopté à l'unanimité

- 15.11 Centre d'art nomade : approbation de la convention de partenariat avec l'établissement le Caousou dans le cadre de l'exposition "Lionel Sabatté, Sculptures"-(Direction des Musées - - 19-0071)**

Adopté à l'unanimité

- 15.12 Centre d'art nomade : approbation du contrat de cession de droits et d'aide à la création avec l'artiste pour l'exposition "Lionel Sabatté, Sculptures"-(Direction des Musées - - 19-0167)**

Adopté à l'unanimité

- 15.13 Musée Georges Labit : approbation de la convention de partenariat avec le pôle culture de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier dans le cadre de la manifestation annuelle du Printemps Indien-(Direction des Musées - - 19-0076)**

Adopté à l'unanimité

Christine ESCOULAN

Monsieur le Maire : Délibérations du chapitre 16. Je pense que là c'est pour qu'il y ait une dissociation de vote, j'imagine. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté.

- 16.1 Attribution de subventions à diverses associations intervenant auprès des seniors-(Solidarités et cohésion sociale - - 19-0085)**

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

Roger ATSARIAS

Monsieur le Maire : Les délibérations de Monsieur ATSARIAS. J'ai plusieurs signalements sur la 4, la 7, la 8 et la 11. Est-ce qu'on est d'accord pour présenter ces quatre-là ? Donc je demande à Monsieur ATSARIAS de présenter synthétiquement les quatre délibérations que j'ai citées, et j'ouvrirai la discussion.

R. ATSARIAS : Merci, Monsieur le maire. La 4, quartier Lardenne, c'est la cession d'un terrain situé impasse Teynier au Groupe GEO d'une superficie de 1 225 mètres carrés. La 7, c'est le quartier Roseraie, la cession à deux riverains de terrains situés rue Dubézy. C'est un délaissé de voirie. La 8, quartier Saint-Michel, c'est la cession à la société Bouygues d'une emprise située 43 rue Achille Viadieu. La 11, quartier Basso Cambo, place Bouillères, cession à Tisséo d'une emprise pour la construction d'un parking relais en silo. Voilà, c'est tout, merci.

Monsieur le Maire : Oui, Madame TOUCHEFEU.

C. TOUCHEFEU : Oui, alors j'ai plusieurs questions de natures assez diverses en fait. D'abord, sur la 17.4, il s'agit donc d'un entrepôt et de bureau sur une assez grande emprise dans le quartier de Lardenne, impasse Teynier. C'est-à-dire d'un bureau et d'un entrepôt, si j'ai bien compris, dans un quartier très résidentiel. Donc ma question était de savoir s'il y avait eu une concertation avec les habitants parce qu'il me semblait qu'il y avait une confrontation un peu dure sur cet espace-là qui est un délaissé. La deuxième question, elle est sur la 17.7 et je l'associe aussi avec une qui n'a pas été présentée sur la 17.12, en fait c'est la vente de délaissés de voirie à des propriétaires qui le demandent pour agrandir leur jardin ou pour avoir accès à l'arrière de leur propriété. En fait ça, c'est ce qui est écrit dans la délibération, sur les domaines, c'est accès à des tennis privés chemin de Pechbusque. Donc ma question était de savoir, ça paraît anodin comme ça, mais ce sont quand même des belles emprises, et donc l'inquiétude qui pourrait y avoir à ce qu'une fois que le délaissé est vendu à ces propriétaires, ils puissent du coup avoir une belle parcelle et pouvoir la revendre assez rapidement pour pouvoir, éventuellement, avec la pression foncière qu'il y a et la pression immobilière, transformer ça non pas simplement en agrandissement de leur jardin, mais en autre chose. Et c'est vrai des deux parcelles du chemin de la Roseraie, parce que ce sont des belles parcelles, et puis sur le chemin de Pechbusque aussi puisqu'on nous dit : "C'est un accès à des tennis", donc du coup il pourrait y avoir là aussi une revente. Du coup, ça nous a interrogés, ça m'a interrogée, sur comment à travers ces opérations très anodines d'une certaine manière on fait attention à ce que ça se transforme pas à d'autres opérations. Ensuite, les deux autres questions sont d'ordre différent. C'est sur Saint-Michel et sur le déclassement d'une emprise qui est sur emprise scolaire, et le fait de le vendre à Bouygues pour un projet immobilier, qu'il soit intergénérationnel ou non ne change pas. Alors là, j'avais une question par rapport à l'école parce que c'est une petite école, il y a pas beaucoup d'espace, et donc j'aurais aimé savoir, j'ai vu dans des anciens comptes rendus de conseils d'école qu'il y avait eus à des moments donnés, des réflexions sur l'utilisation de cet espace qui permettrait d'ouvrir l'école, qui donnerait un autre accès à l'école sur la rue Achille Viadieu. Donc je suis un peu étonnée, enfin étonnée, en tout cas pas convaincue plus exactement, que la meilleure chose à faire de cette emprise était de le vendre à Bouygues pour qu'il fasse une opération plus importante encore sur ce territoire.

Et puis, la 17.11, alors je sais pas si vous l'avez présentée, j'ai pas l'impression, mais bon c'est pas grave parce que ma question va être directe... C'est, Basso Cambo, pardon... Alors évidemment nous sommes pour, il s'agit de céder à Tisséo pour la construction du parking silo et donc nous sommes favorables à cette opération, mais ma question est récurrente en fait, c'est-à-dire que le... Je vais vous dire, le 4 octobre 2018, à Toulouse Métropole, le 19 octobre 2018 en conseil municipal, le 7 décembre en conseil municipal, le 14 février enfin en conseil de Toulouse Métropole, nous avons demandé d'avoir une visibilité de ce projet d'ensemble puisqu'il est dit dans la délibération qu'il semblerait qu'il y ait ce projet. Jusqu'à présent, on nous disait : "Une réflexion est engagée sur Basso Cambo, le nécessaire réaménagement de toute cette emprise, de l'espace multimodal, et puis l'arrivée du Mégarama", etc., et on a jamais eu que des petits bouts de dessins, des petits bouts de plans et ça continue. Ça continue, on a encore une délibération, mais cette fois-ci on nous dit que : "Toulouse Métropole a mené cette réflexion d'ensemble..." Alors, attendez, je vous dis tout parce que... "Ce site souffre d'un vieillissement prématuré", c'est vrai, "et d'un déficit d'image malgré sa place de carrefour multimodal stratégique", c'est vrai, "aussi Toulouse Métropole a défini les grands axes et enjeux programmatiques nécessaires à son renouvellement urbain. Cette réflexion d'ensemble dans une logique d'urbanisme négocié nécessite d'encadrer les implantations envisagées." Donc, nous aimerions enfin avoir cette vision d'ensemble sur le réaménagement de ce site, puisqu'il nous semble qu'il y a des tas d'opérations qui sont lancées, tous les accès en termes de voirie, la cession au niveau du terrain, les cessions de places de parking, etc. Là, on donne d'ailleurs un morceau simplement, pourquoi est-ce qu'on cède pas tout de suite

l'ensemble du terrain du parking existant à Tisséo, pour réaménager ? Pourquoi ça se fait petit bout par petit bout ? Et quelle est enfin cette vision d'ensemble sur l'ensemble de ce secteur ?

Monsieur le Maire : Madame CROQUETTE.

M. CROQUETTE : Juste une question à l'attention de Monsieur LATTES. C'est au décours de la 17.11, je crois avoir lu dans la presse, en tout cas on est interrogés sur le sujet, que les parkings silo seront payants. À la fois, si j'ai bien compris, sur les projets Borderouge à terme, et donc ici on en aura aussi sur Basso Cambo, je voudrais savoir un petit peu qu'en est-il sur cette question ? Merci.

Monsieur le Maire : Alors, les questions posées par nos deux collègues appellent des réponses parfois un peu spécialisées donc je vais demander à Roger ATSARIAS de donner certains éléments et puis les collègues Jean-Michel LATTES, Annette LAIGNEAU, Franck BIASOTTO, pourront compléter pour traiter toutes les délibérations qui ont été abordées par les deux collègues de la minorité. Roger ATSARIAS.

R. ATSARIAS : Merci, Monsieur le maire. Alors concernant la 17.4, c'est dans une zone d'activité, c'est juste au-dessus de la rocade, au-dessus du poste à essence qui est sur la rocade. C'est un terrain qui a été difficile à vendre, qui n'était pas tellement prisé pour une vente, et en fait on avait deux acquéreurs et on a préféré le céder à l'acquéreur qui allait créer des emplois avec une entreprise concernant l'environnement puisque c'est pour des panneaux voltaïques que cette entreprise se monte là. Donc il nous a paru intéressant de le céder à lui plutôt qu'à une entreprise de dépôt de carrelage qui était une autre offre, même si le prix était moins intéressant, mais il correspondait juste à la valeur des domaines. Voilà, donc on a fait ce choix. C'est pas dans le meilleur environnement résidentiel, c'est un peu à l'écart, personne ne cherchait à acquérir ce terrain, on a eu du mal à le vendre. Au sujet des terrains que l'on vend aux voisins, ça a été une constante pour nous de demander, lorsque les voisins nous sollicitent de leur vendre des délaissés souvent de voirie, des petits terrains qui étaient là parce qu'ils n'ont pas été utilisés pour soit la rocade, soit pour quelques fois la construction du métro, d'autres fois pour des agrandissements de voirie, de leur donner la priorité avec une valeur bien sûr estimée par les domaines. Donc si on prend les terrains de la rue Dubézy où il y a deux propriétaires, donc l'un se sert déjà de ce terrain pour aller chez lui, sur ce terrain, parce que depuis très longtemps les choses étant ce qu'elles sont c'est comme ça, on fait que constater une situation, mais autrement si on ne lui vend pas ce terrain, si on le vendait pour une autre utilisation, un autre acheteur, cette personne ne pourrait plus accéder à sa propriété, donc c'est quand même curieux. Et tout de même le prix, c'est le prix au mètre carré de 90 euros, donc c'est du prix du terrain constructible, donc la collectivité ne perd pas à vendre ces terrains aux voisins. Pour celui qui est à Pech-David, là c'est une zone, une bande de terrain de cinq mètres de large, terrain agricole, qui permet d'accéder à l'arrière de la propriété. Bon, c'est rien de particulier pour nous à ce sujet, c'est un terrain qui pourrait être vendu à personne d'autre, qui est là, qui est en bordure de route, très peu large, 4-5 mètres... C'est vendu au prix du terrain agricole, 2,30 euros. Oui, tout à fait, bien sûr. Oui, mais bien sûr, bien sûr, chaque fois on le fait ça, bien sûr. Alors, au sujet de Saint-Michel, effectivement vous posez la question, notamment la principale, c'est concernant l'école et l'extension. Effectivement, une réserve d'emprise pour l'aménagement de la cour qui doit être refait, donc il y a une réserve qui sera en faveur de l'école. Ce n'est pas tout le terrain qui est vendu à la société Bouygues, on a fait les réserves pour aussi un cheminement piéton que demandaient les associations de quartier. Je vous précise aussi que le projet dans son ensemble a été présenté aux associations de quartier qui ont validé parce qu'on a pris en compte leur demande.

Monsieur le Maire : Alors, Jean-Michel LATTES.

J.-M. LATTES : En réponse sur la tarification des tarifs Tisséo, il faut partir du début du problème, c'est que les barrières n'étaient plus en fonctionnement depuis des années. Or ces parkings étaient devenus finalement des parkings privés exploités. Par exemple, quelqu'un qui partait trois semaines en Polynésie, plutôt que de se garer sur le parking de l'aéroport, il se garait aux Arènes, il laissait la voiture trois semaines et ensuite il revenait, il n'avait rien à payer, c'était très confortable. Donc on a remis en place le système de barriérage et on a verbalisé, c'est-à-dire que les voitures qui étaient placées là en dehors des usagers ont été verbalisées et on a gagné 1 200 places puisqu'il y a eu vraiment un appel d'air au niveau de ça et ça s'est fermé. On a mis en place maintenant un système très performant de barriérage de surveillance avec lecture de plaque, etc. A partir de là ce système de verbalisation était quand même pas très satisfaisant, les usagers avaient le sentiment de se faire avoir régulièrement, et donc on a mis en place une délibération qui, je l'indique, a été

votée à l'unanimité des membres du conseil syndical, qui est destinée à faire de la régulation. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que par principe l'usager ne paye pas et il n'est pas question pour nous qu'un usager des transports en commun ait le moindre coût de stationnement. Par contre, d'autres catégories d'usagers qui utilisent et abusent des parkings, au lieu d'être verbalisés, ils auront désormais un coût qui est assez important, beaucoup plus important que les parkings du centre-ville, et qui vise à passer d'une logique de verbalisation à une logique de paiement de l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc je vous propose de passer au vote de ces délibérations. La 17.4, qui... Oui, Madame TOUCHEFEU.

C. TOUCHEFEU : Non, mais, excusez-moi, je réitère ma demande alors je vais la faire par écrit, d'avoir un plan d'ensemble parce que là vous nous avez répondu sur la question du paiement du... Excusez-moi, l'heure fait que les mots sont durs à attraper. La tarification des parkings, mais sur la vision d'ensemble de Basso Cambo, je ne pense pas avoir eu de réponse alors je vais faire la question écrite.

Monsieur le Maire : La parole est au maire de quartier, Franck BIASOTTO, même si votre question est hors sujet.

F. BIASOTTO : Voilà, vous m'enlevez les mots de la bouche. Merci monsieur le maire, mesdames et messieurs, pour vous répondre. Alors, vous m'avez déjà posé une question au précédent conseil municipal où il vous manquait une vision globale... Pardon ?

P. COHEN : Ça fait quatre fois...

F. BIASOTTO : Bon, pour une fois nous sommes d'accord, Monsieur COHEN. Donc vous avez déjà posé une question sur la vision globale de Basso Cambo, justement vous avez une preuve vivante puisqu'il s'agit d'une première cession justement à Tisséo pour faire un parking silo. Au-delà du parking silo, vous le savez, vous avez, et du fait de ce parking silo, vous le savez qu'on a doublé la station de métro à Basso Cambo du passage de 26 à 52 mètres, et vous avez, pour avoir une correspondance et une cohérence avec le schéma que nous nous sommes donné partiellement aujourd'hui, il est pas complètement définitif puisque nous travaillons sur l'axe du métro jusqu'en haut, au-dessus du lac de la Reynerie, en prenant en compte les pourparlers que nous avons avec le Géant Casino et Mégarama qui va bientôt arriver, nous avons et nous travaillons sur cet axe-là entre le silo, l'allongement de la station Basso Cambo et en face si vous le voyez bien, puisque vous connaissez bien le quartier, tout l'aménagement devant où vous avez le Quick notamment qui devrait être déplacé bientôt et le démarrage effectivement du cinéma Mégarama. Donc cette partie-là est plutôt bien fléchée pour nous, et le début du schéma directeur sur Basso Cambo, mais nous n'avons pas abouti sur l'ensemble encore puisque bien sûr, et vous le savez, tous les projets structurants notamment sont concertés, partagés, et en tenant compte des contraintes existantes.

Monsieur le Maire : Merci. Donc je mets aux voix la 17.4. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 17.7, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 17.8, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. La 17.11, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 17.12, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations du chapitre 17. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

**17.1 Quartiers Saint-Simon - Groupe Scolaire Tibaous - Panneaux photovoltaïques
- Adoption d'une convention d'occupation du domaine public communal avec
la Société Coopérative d'intérêts Collectif par Actions Simplifiées
CITROY'ENR-(Immobilier et Bâtiments) - - 18-0650)**

Adopté à l'unanimité

**17.2 Quartier le Mirail - Château de l'Hers - Tournefeuille Larramet - Portet sur Garonne - Conventions de servitude avec ENEDIS et GRDF pour la création de lignes souterraines et de travaux de renouvellement d'un poste de gaz-
(Immobilier et Bâtiments - - 18-0801)**

Adopté à l'unanimité

17.3 Quartier Cartoucherie - Réserve de douze amodiations au sein du parking du Barry-(Immobilier et Bâtiments - - 19-0017)

Adopté à l'unanimité

17.4 Quartier Lardenne - Cession d'un terrain situé impasse Teynier au Groupe GEO-(Immobilier et Bâtiments - - 19-0018)

Adopté à l'unanimité

17.5 Quartier Lardenne - Cession à M et Mme BOUCHERAT d'une emprise située impasse Salinié-(Immobilier et Bâtiments - - 19-0022)

Adopté à l'unanimité

17.6 Quartier Saint-Simon - Cession d'un terrain situé chemin de la Saudrune au Comité d'entreprise de Thalès-(Immobilier et Bâtiments - - 19-0019)

Adopté à l'unanimité

**17.7 Quartier Roseraie - Cession à deux riverains de terrains situés rue Dubézy-
(Immobilier et Bâtiments - - 19-0020)**

Adopté à l'unanimité

17.8 Quartier Saint-Michel - Cession à la Société Bouygues Immobilier d'une emprise située 43 rue Achille Viadieu-(Immobilier et Bâtiments - - 19-0021)

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie

Adopté

17.9 Quartier Ginestous - Cession à la société MTM d'une emprise située chemin du pont de Rupé-(Immobilier et Bâtiments - - 19-0023)

Adopté à l'unanimité

- 17.10 Quartier Pont des Demoiselles - Autorisation donnée à la société SAS API de déposer les autorisations d'urbanisme sur une emprise située rue Pierre Larousse-(Immobilier et Bâtiments - - 19-0049)**

Retiré de l'ordre du jour

- 17.11 Quartier Basso Cambô - Place Edouard Bouillères - Cession à Tisseo d'une emprise pour la construction d'un parking relais en silo-(Immobilier et Bâtiments - - 19-0052)**

Adopté à l'unanimité

- 17.12 Quartier Pech-David - Cession à M et Mme BLASCO d'une emprise située chemin de Pechbusque-(Immobilier et Bâtiments - - 19-0105)**

Adopté à l'unanimité

Marie DEQUE

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant au chapitre 18, les délibérations de Madame DÉQUÉ. J'ai un signalement sur la 18.6, donc elle va nous la présenter en synthèse.

M. DÉQUÉ : Synthèse, on va tous essayer de la faire dorénavant. Oui, il s'agit monsieur le maire, chers collègues, de solliciter votre approbation sur la mise en place de deux tarifs de billetterie intermédiaires pour le Metronum.

Monsieur le Maire : Il y a une intervention de Monsieur LACAZE, je crois.

P. LACAZE : Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, simplement nous nous abstenons sur cette délibération. Si nous comprenons qu'il y a la volonté de simplifier les tarifications sur le Metronum, nous trouvons que la tarification à 28 euros et l'autre tarification ne correspondent pas aux moyennes potentielles qui auraient pu être faites entre les différentes tarifications. Nous aurions été plutôt sur des tarifications plus basses sur les deux tarifications.

Monsieur le Maire : Madame... Pardon, oui Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Oui, nous voterons cette délibération qui prévoit donc, si j'ai bien compris, un tarif intermédiaire pour correspondre au coût de production des spectacles. En revanche, j'ai juste une question incidente, on a publié, on a recruté un nouveau directeur, un nouveau responsable du Metronum, et il était indiqué, comme ça a été plusieurs fois dit ici, qu'il y avait la perspective d'une labellisation SMAC, or il s'avère que cette labellisation nécessiterait un changement de statut. Donc je voulais savoir quelles étaient vos intentions sur le sujet concernant les musiques actuelles. Voilà, sachant qu'il y a cette perspective de labellisation SMAC.

Monsieur le Maire : Marie DÉQUÉ.

M. DÉQUÉ : Je vais d'abord répondre à Pierre LACAZE, effectivement, qui regrette cette proposition. Je vais juste vous dire que le fameux tarif plein n'est jamais atteint, il n'est jamais utilisé, et que ce choix en fait, cette grille, qui est passée à l'époque au vote du conseil municipal du 24 janvier 2014, couvrait une fourchette de tarifs effectivement allant de 5 à 28 euros, donc je viens de dire qu'il n'est jamais utilisé carrément, et de 3 euros à 24 euros pour un tarif réduit. Alors, comme vient de le dire Joël CARREIRAS qui apparemment connaît un peu le sujet, ces tarifs sont appliqués selon le budget de production du concert qui couvre l'ensemble des cachets artistiques, ceci n'échappe à personne, le budget de communication, la masse salariale du personnel, que ce soit le permanent et l'intermittent, les redevances Sacem, les droits du centre

national des variétés et les coûts liés au gardiennage et à la sécurité du bâtiment. Donc ces cachets artistiques dépendent bien évidemment de la notoriété des artistes qui se produisent, et dans le cas précis, cette demande d'installer ces tarifs est consacrée à certains artistes, et donc par exemple la carte blanche qui est donnée à Étienne DAHO pour le 13 avril prochain, puisque effectivement vu la qualité de cet artiste en particulier, lui et d'autres, mais en tout cas ça permet effectivement à l'établissement de faire un tarif approprié. Voilà pour les tarifs et les propositions. Alors, Monsieur CARREIRAS, vous posez la question, alors le directeur du Metronum, non, il n'a pas été encore recruté puisque justement le jury est convoqué à cet effet, je pense d'ici une quinzaine de jours, ceci n'obère pas la question que vous posez après, parce qu'il y a une réflexion effectivement au sujet de la SMAC et éventuellement du changement de mode de gestion, partant du principe que c'est le genre d'établissement dont on pense que la régie directe n'est pas forcément le meilleur moyen pour pouvoir gérer ce type d'établissement. Il est clair que le Metronum a été repéré par la DRAC pour être tête de réseau de lieux dédiés aux musiques actuelles, et qu'une des conditions pour être labellisé SMAC, si même ce lieu est considéré comme un lieu qui en tout cas rassemble tout ce qu'on demande en général à ce type d'établissement, donc scène de musique actuelle, le fameux logo et le fameux label, il sera donc nécessaire de changer de mode de gestion. Donc nous sommes en réflexion, effectivement, sur ce changement de mode de gestion avec l'examen de plusieurs possibilités, dont une nous semblerait peut-être plus appropriée que d'autres, et aussi ceci pour imaginer aussi une possibilité d'être plusieurs autour d'une table, non seulement pour réfléchir au développement et à l'avenir de ce lieu, mais également pour pouvoir inventer d'autres partenaires... Inviter, pardon, inventer non, mais inviter oui, d'autres partenaires pour pouvoir justement participer à la gestion de cet établissement. Donc c'est complètement d'actualité.

Monsieur le Maire : Bien, je mets aux voix cette délibération 18.6. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations du chapitre 18. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

18.1 Festival Toulouse d'Été 2019 : approbation de la programmation, de la billetterie et des partenariats-(Culture - Musiques - - 19-0033)

Adopté à l'unanimité

18.2 Festival Toulouse d'Été 2019 : approbation des conventions de mandat de vente de billets par les réseaux de distribution ainsi que pour les comités d'établissements et d'entreprises, partenaires du festival-(Culture - Musiques - - 19-0034)

Adopté à l'unanimité

18.3 Festival Toulouse d'Été 2019 : approbation de la convention de partenariat dans le cadre d'interventions au centre pénitentiaire de Toulouse Seysses et au centre de rétention de Muret-(Culture - Musiques - - 19-0035)

Adopté à l'unanimité

18.4 Festival Toulouse d'Été 2019 : approbation de la convention de partenariat dans le cadre d'interventions au Centre Hospitalier Universitaire-(Culture - Musiques - - 19-0036)

Adopté à l'unanimité

- 18.5 Festival Toulouse d'Été 2019 : approbation de la convention de partenariat dans le cadre d'interventions au Centre Communal d'Action Sociale-(Culture - Musiques - - 19-0037)**

Adopté à l'unanimité

- 18.6 Metronum : approbation de la mise en place de deux tarifs de billetterie intermédiaires-(Culture - Musiques - - 19-0038)**

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

Adopté

- 18.7 Saison Moondog : approbation du contrat de coréalisation avec Toulouse Métropole (Théâtre du Capitole) dans le cadre du concert de Katia Labèque et du trio Triple Sun-(Culture - Musiques - - 19-0175)**

Adopté à l'unanimité

Nicole MIQUEL-BELAUD

Monsieur le Maire : Nous passons au chapitre 19. J'ai des signalements, mais qui sont liés à des subventions donc je ne sais pas si c'est des questions pour débat ou si c'est uniquement des votes. Alors, Madame BLEUSE, je vous donne la parole pour que vous nous signaliez ce que vous souhaitez.

M. BLEUSE : Je souhaite intervenir sur la 19.12, monsieur, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions de fond à l'image de celle-ci ? Donc je demande à notre collègue Nicole MIQUEL-BELAUD de présenter la 19.12.

N. MIQUEL-BELAUD : Merci monsieur le président, chers collègues. La 19.12 concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association France Victimes 31, qui est en fait l'ex-SAVIM, Service d'Aide aux Victimes d'Information et de Médiation, qui fait un excellent travail en ce qui concerne la mission de faciliter l'accès aux droits, d'informer et d'accompagner les personnes victimes d'infraction pénale... C'est pas celle-là ? 19.2 ?

Monsieur le Maire : 19.12, je précise.

N. MIQUEL-BELAUD : 19.12. Alors, 19.12, c'est le renouvellement de l'accord de coopération entre la marie de Toulouse, Toulouse Métropole et la ville de Saint-Louis du Sénégal. Après, j'attends la question, comme ça au moins je pourrai vous répondre.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Je vous remercie, monsieur le maire. Je sais pas si je dois vous remercier d'avoir juste lu le titre, je croyais que vous alliez saisir cette opportunité de présenter une belle délibération. Concernant cette délibération qui consiste à renouveler l'accord de coopération entre la ville de Toulouse, Toulouse Métropole et la ville de Saint-Louis du Sénégal, il y a un point que nous avons regardé tout particulièrement, et je suis sûre que vous le savez madame, puisque mercredi dernier il y avait au Muséum un débat sur l'accès à l'eau face au changement climatique avec votre intervention, enfin Monsieur MOUDENC normalement c'était vous qui étiez noté pour intervenir, Madame MIQUEL vous a, je suppose, remplacé puisque c'est elle qui est venue parler avec les personnes qui souhaitaient débattre. Il y avait également l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. J'ai souhaité intervenir, au nom des élus écologistes sur cette délibération parce que

cet accord de coopération prévoit dans son article 3 "projets et échanges dans le domaine de l'accès à l'eau potable et l'assainissement", sujet qui a été évoqué mercredi dernier et votre intervention effectivement a consisté à projeter aux participants un petit film qui montrait l'action très particulière sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à la ville de Saint-Louis. J'ai souhaité intervenir parce que vous notez ici que pour l'année 2019-2020, une troisième phase, je suppose qu'il y a une petite coquille parce que "une troisième phase de troisième phase est envisagée", je suppose que ça veut dire "une troisième phase d'accès à l'eau potable et d'assainissement est envisagée." Pourquoi on voulait intervenir, Madame MIQUEL ? Parce que dans le débat, il y a deux propositions en particulier qui vous ont été faites et nous souhaiterions que vous accédiez à ces demandes. La première proposition qui vous a été faite par les personnes qui étaient venues pour débattre, c'est d'étudier et de mettre en œuvre un modèle différent pour développer l'accès aux toilettes en étudiant la possibilité de mettre en place des toilettes sèches plutôt que des toilettes classiques, en particulier dans ce contexte où il y a potentiellement des conflits d'usage concernant l'eau. Donc nous voudrions que, dans le cadre de cet accord de coopération, ce volet-là soit étudié. Cela vous a été demandé lors du débat mercredi au Muséum. Deuxième point que nous voudrions que vous intégrez, un élu du Sicoval est intervenu pour vous expliquer que dans le cadre d'un accord de coopération entre le Sicoval et certaines communes proches, il aurait souhaité que vous coopériez déjà entre Toulouse, Toulouse Métropole et le Sicoval, pour avoir des actions qui vont dans le même sens. Ça nous semble tout à fait pertinent. Donc à l'occasion du vote de cette délibération, nous vous demandons d'intégrer ces deux propositions fort constructives qui vous ont été faites lors du débat mercredi soir.

Monsieur le Maire : Madame MIQUEL-BELAUD.

N. MIQUEL-BELAUD : Merci de ces questions. Je vous rappelle quand même que le travail qu'on fait à Saint-Louis ne concerne pas uniquement les latrines dans les écoles, même si en effet c'est quelque chose qui nous paraît important. On a à bâtir tout un système d'assainissement qui est très complexe, dans des quartiers où il n'y a absolument rien, et ça par contre c'est obligatoire de le faire et c'est les 80 % de ce qu'on fait sur Saint-Louis avec des nouveaux quartiers qu'on a déterminés en accord avec la mairie de Saint-Louis à ce niveau-là. On va étudier, pourquoi pas, c'est une question que j'avais déjà posée, de voir si en effet il y a une possibilité de développer des toilettes sèches. Pour l'instant, c'est vrai que ça ne correspond pas au travail qu'on fait puisque vous faites un système d'assainissement et après on essaie de relier les écoles qui n'étaient pas reliées et c'est déjà la première chose à faire, c'est de relier les écoles pour que les écoles aient de l'eau potable pour les enfants et qu'on puisse les éduquer au niveau de la santé principalement. Donc ça, c'est vraiment le travail essentiel qu'on fait. Les toilettes sèches, je dirais que c'est un tout petit point sur lequel on travaillera, mais on a déjà commencé à réfléchir. Le deuxième point, sur le Sicoval, vous avez entendu ma réponse. On a l'habitude de travailler ensemble. À ce niveau, il y a en effet visiblement des rejets qui se font au niveau de Gandon et des communes qui sont gérées par le Sicoval. J'ai dit ce soir-là que nous allons nous mettre en coordination tous les deux pour voir ce qu'on peut faire. Je sais pas si ça vaut le coup franchement de le mettre dans cette convention qui est une convention beaucoup plus globale sur tout ce qu'on fait au niveau de Saint-Louis et de Toulouse, voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Je mets aux voix la délibération relative à Saint-Louis du Sénégal dont j'ai reçu Mansour FAYE, qui est ministre et qui est maire de la ville, la semaine dernière, et qui est très heureux m'a-t-il dit de la coopération que nous avons. Donc je mets cette délibération aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Les autres délibérations. Il y avait une demande de disjonction sur les trois premières, donc on va traiter les trois premières. La 19.1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 19.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 19.3, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Enfin, moi j'ai un signalement sur la 3.... Ah, d'accord, ok. Donc la 3, j'abandonne, et on va sur la 13. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur toutes les autres, il y a pas d'oubli ? On peut les voter ensemble ? La 10 ? Pour Monsieur BARÈS-CRESCENCE. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Alors là, toutes les autres, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

19.1 Attribution de subventions à diverses associations intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) - Exercice 2019 - 1ère tranche- (Solidarités et cohésion sociale - - 19-0087)

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

- 19.2 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association France Victimes 31 - Exercice 2019-(Solidarités et cohésion sociale - - 19-0088)**

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

- 19.3 Bibliothèque de Toulouse : approbation de la convention d'autorisation de représentation à la société Piaf SL pour une édition en fac simulé d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine-(Culture - Lecture Publique - - 18-0717)**

Adopté à l'unanimité

- 19.4 Bibliothèque de Toulouse : approbation de l'avenant n°2 à la convention de coopération entre Occitanie Livre et Lecture et la Mairie de Toulouse pour la conversion rétrospective d'un inventaire de documents manuscrits conservés à la Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine de Toulouse -(Culture - Lecture Publique - - 18-0718)**

Adopté à l'unanimité

- 19.5 Bibliothèque de Toulouse : approbation de la convention de partenariat entre la Mairie de Toulouse, Occitanie Livre et Lecture et Médiad'Oc pour l'organisation d'actions de formation dans le domaine du patrimoine écrit-(Culture - Lecture Publique - - 19-0091)**

Adopté à l'unanimité

- 19.6 Bibliothèque de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec la Mission Locale Toulouse pour favoriser l'accès à la culture des jeunes en difficultés d'insertion-(Culture - Lecture Publique - - 19-0092)**

Adopté à l'unanimité

- 19.7 Bibliothèque de Toulouse : approbation de la convention de partenariat entre la Mairie de Toulouse et l'association SOCRATE pour favoriser l'accès à la culture des collégiens et des lycéens-(Culture - Lecture Publique - - 19-0093)**

Adopté à l'unanimité

- 19.8** **Bibliothèque de Toulouse : approbation de la convention de partenariat pour la mobilisation de jeunes en engagement de service civique sur des missions d'éducation aux médias et à l'information en bibliothèque-***(Culture - Lecture Publique - - 19-0094)*

Adopté à l'unanimité

- 19.9** **Bibliothèque de Toulouse : approbation de la convention de partenariat 2018-2019 entre la Mairie de Toulouse et le CNRS-IRHT (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes) dans le cadre du projet de recherche Bibliissima pour le projet « La bibliothèque des Dominicains de Toulouse en ligne »-***(Culture - Lecture Publique - - 19-0106)*

Adopté à l'unanimité

- 19.10** **Solidarité internationale – Subventions aux associations-***(International, Europe et Contractualisation - - 19-0172)*

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

- 19.11** **Coopération Toulouse/Ramallah - Construction d'une unité de séchage des boues à Ramallah : signature d'une convention entre Mairie de Toulouse - Toulouse Métropole - Ville de Ramallah-***(International, Europe et Contractualisation - - 19-0173)*

Adopté à l'unanimité

- 19.12** **International : renouvellement de l'accord de coopération entre la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole et la ville de Saint Louis du Sénégal-***(International, Europe et Contractualisation - - 19-0177)*

Adopté à l'unanimité

- 19.13** **Soutien aux actions de prévention, de lutte contre les discriminations et en faveur de la promotion des droits humains-***(Mission Egalité Diversités - - 19-0117)*

Abstention

Adopté

Brigitte MICOULEAU

Monsieur le Maire : Les délibérations de Brigitte MICOULEAU, chapitre 20. Il y en a deux, j'ai pas de signalement particulier. Je fais voter. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 20.1 Commission d'appel d'offres - Désignation de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants du Conseil Municipal au scrutin proportionnel au plus fort reste-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 19-0124)**

Adopté

- 20.2 Conseil de discipline de recours des fonctionnaires territoriaux de la région Occitanie - Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la région Occitanie - Désignation de représentants du Conseil Municipal-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 19-0166)**

Adopté à l'unanimité

Martine SUSSET

Monsieur le Maire : La délibération 21.1, je vois qu'il y a un signalement. Est-ce que vous souhaitez une présentation ou est-ce que je fais voter ? Je fais voter ? Très bien. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 21.1 Installation classée – Société INEO MIDI-PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON – Demande d'enregistrement dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un pilote de méthanisation, 25 chemin de Paleficat, à Toulouse – Avis du Conseil Municipal-(Sécurité Civile et Risques Majeurs - - 19-0165)**

Adopté à l'unanimité

Catherine BLANC

Monsieur le Maire : La délibération 22.1. Là aussi, j'ai un signalement. Donc on fait une présentation ou je passe au vote ? On passe au vote, très bien. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 22.1 Approbation de la convention de mise à disposition et de cession de droits de réutilisation de clichés du fonds Dieuzaide aux fins de publication d'un ouvrage intitulé "la libération de l'Ariège" et d'une exposition-(Ressources de la culture - - 19-0192)**

Adopté à l'unanimité

Jean-Louis REULAND

Monsieur le Maire : Délibération 23.1, j'ai pas de signalement particulier, je vous propose de voter. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 23.1 Archives municipales - Olympiades académiques de mathématiques 2019 : approbation d'une convention cadre avec le Rectorat de l'Académie de Toulouse et d'une convention type spécifique avec les lycées-(*Culture - Archives municipales - - 18-0797*)**

Adopté à l'unanimité

Jean-Claude DARDELET

Les délibérations du chapitre 24. Là non plus, j'ai pas de signalement. Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

- 24.1 International : renouvellement de la convention de coordination pour la coopération européenne et internationale entre la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole, la Région Occitanie, l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse-(*International, Europe et Contractualisation - - 19-0146*)**

Adopté à l'unanimité

- 24.2 Jumelage Toulouse - Kiev : accueil d'enfants de Kiev dans des centres de vacances toulousains. Immersion linguistique et culturelle-(*International, Europe et Contractualisation - - 19-0147*)**

Adopté à l'unanimité

- 24.3 Accord de coopération entre la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole et la Ville de Tunis-(*International, Europe et Contractualisation - - 19-0148*)**

Adopté à l'unanimité

- 24.4 Europe : signature d'un accord de coopération entre Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse et la Ville de Séville-(*International, Europe et Contractualisation - - 19-0150*)**

Adopté à l'unanimité

- 24.5 International : exonération totale de la redevance de location du couvent des Jacobins dans le cadre des 11ème Assises France-Vietnam-(*International, Europe et Contractualisation - - 19-0191*)**

Adopté à l'unanimité

Henri de LAGOUTINE

Monsieur le Maire : Nous attaquons le chapitre 25, donc là on va discuter bien sûr. Je demande à Henri DE LAGOUTINE de présenter la première délibération.

H. DE LAGOUTINE : Bien, mes chers collègues, la délibération 25.1 concerne la mise en place, à effet du 1er avril 2019, du RIFSEEP. Donc le RIFSEEP, c'est le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Donc je rappelle que le régime indemnitaire est un complément à la rémunération de base et qu'il est à la discrétion des collectivités dans le respect du cadre légal, bien entendu. Nous avons l'obligation légale de transposer le RIFSEEP dans notre régime indemnitaire. Nous avons fait le choix de garantir un maintien individuel du pouvoir d'achat, c'est-à-dire qu'aucun fonctionnaire ne verra sa rémunération diminuer, et nous apportons de nouvelles mesures de valorisation. Ainsi, 2 000 agents de la Ville de Toulouse, pour un coût de 1,4 million d'euros, bénéficieront d'une bonification de leur rémunération actuelle. Nous allons valoriser les fonctions d'encadrement de proximité, cela concerne 580 agents. Nous allons valoriser les agents en situation de faisant fonction, cela concerne 180 agents. Nous revaloriserons la rémunération des agents de premier grade et de catégorie C de la filière technique, les adjoints techniques, et de la filière culturelle, les adjoints du patrimoine. Cela représente 1 060 agents. Nous revaloriserons la rémunération des agents du premier grade de la catégorie B de la filière technique, 40 agents. Et enfin, la rémunération des agents de la catégorie A des filières culturelles et sportives, 60 agents. Donc je le répète, cela engage un coût supplémentaire de 1,4 million par an au bénéfice de 2 000 agents, et aucun des autres agents ne subira une baisse de rémunération.

J.-M. LATTES : Merci. Madame, allez-y.

M. DURRIEU : Merci monsieur le maire, chers collègues. Vous nous proposez aujourd'hui de changer fondamentalement le régime indemnitaire des agents territoriaux. Malgré vos affirmations, les collectivités, je vous cite, "se doivent", vous mettez dans votre délibération : "Les collectivités se doivent." Il n'y a aucune obligation à modifier ce régime dans la mesure où le régime indemnitaire précédent, le régime qui est en place depuis 2009, comportait lui-même deux parts qui intégraient dans ces deux parties la façon de servir des fonctionnaires. En effet, le Conseil constitutionnel qui a été saisi, qui a rendu un avis le 13 juillet 2018 et qui avait été saisi par le Conseil d'État suite à une question d'une commune, le Conseil constitutionnel considère que le législateur qui demande l'harmonisation des conditions de rémunération au sein des fonctions publiques, État comme territoriales, poursuit un objectif d'intérêt général, mais que pour autant les collectivités territoriales qui décident de mettre en place un tel régime indemnitaire demeurent libres de fixer les plafonds applicables à chacune des parts, or elles sont également libres de déterminer les critères d'attribution des primes correspondant à chacune de ces parts. Or, il y avait bien un régime indemnitaire qui intégrait dans le calcul de ces deux parts la façon de servir des fonctionnaires, et donc nous n'étions pas obligés de démolir ce qui existait, ce qui marchait et qui satisfaisait la grande majorité des personnels et des représentants du personnel. Aujourd'hui, votre volonté est de démolir ce régime indemnitaire, qui était donc égalitaire et qui était propre au grade, vous décidez de choisir un régime inégalitaire basé sur la fonction et non plus sur le grade. Vous décidez donc l'individualisation du salaire. Ça se traduira à plus ou moins longue échéance, pour une majorité des agents et en particulier pour les catégories C, par une baisse de leur rémunération puisque le régime indemnitaire fait partie de la rémunération. Qu'il s'agisse de la perte, de la suppression du 100 % des quotas d'avancement, comme pour cette réforme du régime indemnitaire, vous préparez un véritable recul social pour 80 % des fonctionnaires territoriaux de la Ville de Toulouse.

Je reviens sur l'explication des deux régimes pour que l'ensemble des élus comprennent bien de quoi il s'agit. Je vous donne quelques données sur le régime indemnitaire de 2009, qui donc était jusqu'à maintenant en place. Ce régime indemnitaire comprenait deux parts. Une part mensuelle qui correspondait à 80 % de l'indemnité, qui était déterminée par le grade et payée à l'ensemble des agents du même grade, de la même manière. Une autre part, qui était elle payée annuellement, était attribuée en fonction de la manière de servir de l'agent, ce qui implique bien qu'on était réglé avec ce que nous demande le législateur. Cette part pouvait faire l'objet de retenues, mais ces retenues quand elles avaient lieu elles devaient être justifiées et l'agent avait un recours, il pouvait faire un recours en CAP où siègent les représentants du personnel, je vous le rappelle. 98 % des agents de la Ville percevaient 100 % de cette deuxième part, donc nous n'avions rien fait pour que cette part fasse subir des retenues sur l'agent, mais c'était quand même un garde-fou pour les agents qui étaient pas conformes pour servir de façon honorable la ville. Ce régime indemnitaire, nous avons tout fait pour qu'il améliore le niveau de vie de la quasi-totalité de nos agents. Il bénéficiait au plus grand nombre, il était simple et égalitaire. Aujourd'hui, qu'est-ce que vous voulez faire en le changeant ? Vous instaurez

deux parts. La première part, l'indemnité de fonction et d'expertise, qui sera 80 % de l'indemnité. Elle sera mensuelle, mais pour la déterminer il y aura trois grades. Une sur le fonctionnel qui valorisera les fonctions d'encadrement. Une deuxième sur la technicité qui sera liée à l'expertise et aux compétences. Et une troisième sur les sujétions particulières. Chaque agent aura donc une IFSE différente. Vous prenez la précaution de garantir aujourd'hui le même niveau du régime indemnitaire précédemment versé, et vous ferez une indemnité compensatrice. J'en prends acte, mais cependant, comment ferez-vous quand les agents changeront de grade ? Comment ferez-vous quand les agents... Comment ferez-vous par rapport au déroulé... À l'avancée de... Non, à l'évolution de cette indemnité, excusez-moi. Vous ne faites, en fait, que retarder la baisse programmée de cette indemnité. Vous essayez de limiter les dégâts dans un premier temps. Deuxièmement, 10 % de l'indemnité, la CIA sera annuelle. Elle sera déterminée en fonction de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir. L'attribution à un taux inférieur à 100 % sera l'objet d'une motivation écrite. Mais là, d'une motivation écrite comme nous l'avions fait, mais là il sera impossible d'avoir recours à la CAP. Donc d'un régime simple et égalitaire, 98 % des agents touchaient 100 % de l'indemnité, vous passez à un régime individualisé, lié à la fonction et non au grade, à un régime complexe et inégalitaire. Il y aura près de 8 000 indemnités différentes à calculer, je vous souhaite bon courage. Les représentants du personnel ne s'y sont pas trompés, ils ont voté à chaque CTP où vous l'avez présenté, ils ont voté unanimement contre, y compris le 7 février où vous avez présenté ce que vous nous présentez aujourd'hui en délibération. Mais peu importe, vous passez en force, au diable le dialogue social. D'ailleurs, on avait remarqué dans cette ville que dernièrement un certain nombre de grèves et de mécontentements ont lieu. Quand les agents s'apercevront au fur et à mesure des mois, peut-être dans un an ou deux, que les indemnités baissent de façon drastique pour un certain nombre d'entre eux, là aussi il y aura des réveils douloureux. De plus, tous les cadres d'emploi ne sont pas aujourd'hui concernés. Vous attendez les arrêtés ministériels, vous auriez pu attendre la fin de toutes les parutions, ce serait quand même un minimum pour que tous les grades passent ensemble. Par exemple, aujourd'hui, la Police municipale n'est pas concernée. Est-ce que ça demeurera, une catégorie à part de tous ? Nous n'en savons rien. Mais vous n'êtes pas aujourd'hui à une inégalité près, vous êtes bien en harmonie avec notre président de la République qui augmente d'une part la CSG pour les retraités et supprime dans le même élan une grande partie de l'impôt sur les grandes fortunes. Non, décidément, nous ne pourrions pas voter cette délibération. Moi, je vous le dis, nous informerons le plus possible les agents comme les Toulousains qu'aujourd'hui à la mairie de Toulouse le régime indemnitaire fait partie, sera décerné à la tête du client, et fera partie d'une entreprise d'économies drastiques sur tout ce qui concerne les salariés, les fonctionnaires de cette ville. Je vous remercie.

J.-M. LATTES : Merci. Madame TOUCHEFEU.

C. TOUCHEFEU : Je vais essayer d'être assez rapide puisque Monique DURRIEU a développé beaucoup d'arguments. La première chose que nous voulions dire, c'est que vous avez réussi le tour de force d'avoir un vote unanime sur cette délibération en comité technique et de quand même nous la présenter en conseil municipal. Sur un tel sujet, sur la question des primes, du régime indemnitaire dont on sait que c'est une question importante pour les salariés et les agents de la Ville, que vous n'arriviez pas à développer du dialogue social qui permette d'avoir un cadre dans lequel les syndicats et les représentants du personnel se retrouvent un minimum, c'est quand même un tour de force qui est extraordinaire, mais qui présage de très mauvaises ondes, un très mauvais climat, au niveau du personnel. Il n'y avait aucune urgence, aucune obligation, en tout cas aucune urgence puisque le cadre national dit qu'il faut que dans un délai raisonnable les collectivités soit le mettent en place, en tout cas alignent les niveaux maximum de chacune des catégories, donc aucune urgence pour mettre en place cette nouvelle manière de régime indemnitaire. Vous comprenez bien que nous ne savons pas exactement ce qui a été dit en comité technique, mais la manière dont vous nous le présentez en disant qu'il va y avoir une augmentation de l'indemnité pour des tas de fonctionnaires, on comprend bien que ça ne peut pas être la réalité des conséquences qu'il va y avoir puisqu'il y a eu ce vote unanime des syndicats. Donc c'est bien qu'il y a des questions qui aujourd'hui posent débat au niveau des représentants des syndicats et du personnel, et qui auraient mérité certainement quelques éclaircissements. Il suffit pas de nous dire que ça a été approuvé en comité technique, quand en fin de compte derrière cette soi-disant approbation c'est l'unanimité des syndicats qui se sont prononcés contre. Donc, pourquoi est-ce que ça pose problème ? Parce que ça remet en cause pas simplement la question des montants, alors peut-être que vous assurez que dans la transition il va pas y avoir de baisse des primes pour les personnels, mais il y a bien une philosophie différente de la question de la prime qui jusqu'à présent, dans sa partie annuelle, la partie fixe on va dire, la partie délivrée annuellement, était liée au grade. Là, il y a une question d'individualisation, Monique DURRIEU l'a bien expliqué. Il y a une question d'individualisation, ne

me dites pas le contraire monsieur. Ce n'est plus lié au grade, c'est lié aux fonctions, donc il pourrait y avoir des discussions et je ne comprends pas que vous n'ayez pas mené ces discussions avec les syndicats, je suis sûre qu'il y en aurait eu qui auraient été intéressés à mener les discussions sur qu'est-ce que c'est les fonctions, qu'est-ce qui fait une différence.

Pourquoi c'est important ? Parce que le sentiment d'égalité de traitement dans une collectivité comme la mairie ou Toulouse Métropole, c'est quand même une condition indispensable d'une cohésion, et que la question de l'individualisation quand on parle de la fonction publique on sait aujourd'hui quelle est la volonté au niveau nationale, et que vous reprenez immédiatement sans discussion, sans garde-fou, d'une volonté d'aligner le management de la fonction publique sur des managements privés alors qu'il y a une différence fondamentale entre la fonction publique où avant de servir la majorité municipale les fonctionnaires servent le service public. La question de l'égalité de traitement, elle est liée à ça. C'est-à-dire que ce n'est pas la hiérarchie qui doit pouvoir établir le niveau de salaire de tel ou tel fonctionnaire, c'est bien sa capacité à faire fonctionner le service public, donc sur la base de ce qu'on a discuté aussi ce matin, sur ses compétences, sur son recrutement par concours et sur le grade et ses capacités... Le grade correspondant à ses compétences. Alors évidemment, il y a un changement de philosophie important donc c'est normal qu'il y ait des discussions sur ça. Alors c'est lié aux fonctions, peut-être que ça se justifie sur certains sujets, mais ça change fondamentalement les choses. Ça change, par exemple, la question de la mobilité des personnels. Aujourd'hui un personnel avec un grade, il a un salaire, il a un traitement avec son salaire et la prime. Si en changeant de fonction, sa prime change, forcément toute la question de la mobilité du personnel va changer, ce sont quand même des questions importantes. Et puis, il y a une question de qu'est-ce qui mérite, quelle fonction mérite plus de prime à tel agent d'un grade par rapport à un autre agent du même grade. Donc manifestement, vous avez fait fi de toutes ces questions, comme si c'était pas des questions légitimes et que la réponse que vous avez apportée vous satisfait donc elle doit satisfaire tout le monde, alors manifestement ce n'est pas le cas.

Sur la partie annuelle, déjà le traitement était organisé comme ça au niveau de Toulouse, donc ça change pas sur ces deux parties. Sur la partie annuelle, vous aviez dès le début de votre mandat immédiatement enlevé d'ailleurs la prime aux contractuels, je le redis parce que ça aurait pu être l'occasion de rediscuter du fait que les contractuels puissent avoir accès à la prime. Mais sur la partie annuelle, alors je ne sais pas parce que dans la délibération, il n'en est pas dit grand-chose, l'inquiétude forte, Monique DURRIEU l'a rappelé, nous avons changé la philosophie de cette part annuelle qui est basée sur la manière de servir, comme on dit dans la fonction publique. Nous avons estimé que l'important c'est que cette manière de servir, elle soit pour tous pareil et qu'il n'y ait pas des débats sans fin et une fausse capacité objective pour les évaluateurs de mener cette évaluation. Donc du coup, l'important c'était de permettre à chacun d'avoir cette prime à 100 % tout en gardant la capacité, la possibilité si vraiment il y avait une défaillance forte de la manière de servir, de pouvoir sanctionner. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on nous dit ? Quelle est l'inquiétude ? C'est que de ce principe de 100 % et éventuellement avec une possibilité de baisse de ce 100 % si vraiment ça nécessitait, on part non plus de 100 % et possibilité de baisser, mais qu'on passe de 0 % et au fur et à mesure l'évaluateur donne 25 % plus 25 %, plus 25 %, plus 25 %. Il y a une inquiétude sur ça, Monsieur DE LAGOUTINE, donc j'aimerais que vous puissiez nous répondre sur cette manière de faire. Vous savez que c'est une question de tension permanente au niveau des équipes sur l'objectivité de la note apportée. Celle-ci, nous avons estimé qu'elle ne pouvait pas être objective et que du coup elle était à la fois au niveau du revenu du personnel, de son pouvoir d'achat, il était normal qu'il ait l'entièreté de cette prime. Aujourd'hui, si vous remettez, c'était une source de tension, on l'avait constatée à notre arrivée, une source de tension très forte de disparité et d'inégalité de traitement. Donc aujourd'hui, sachez-le, alors vous auriez pu remettre en cause les 20 % d'ailleurs, c'était une possibilité, entre 80-20 %. Peut-être que c'était l'occasion de baisser le... Alors je l'ai pas vu. Dans la délibération ? Alors je l'ai mal lu. Justement, j'avais vu 80-20, donc si vous l'avez baissé tant mieux. 90-10... Ben oui, il faut le dire. Mais j'espère bien, Monsieur DE LAGOUTINE, que vous répondrez. Effectivement, si ça a été baissé à 10, c'est bien. Donc je pense que cette manière de voir cette notation annuelle, je crois que vous devez aujourd'hui dire des choses pour rassurer sur la manière dont elle va être donnée.

Monsieur le Maire : Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Oui, je vais pas trop en rajouter si ce n'est pour dire que, pour avoir eu l'expérience de l'application et de la négociation sur le RIFSEEP dans d'autres administrations publiques, ce que je constate c'est que le projet de délibération a été présenté au comité technique à partir du 7 février, le 7 et le 21 février, et que cette affaire a été pliée en deux mois, trois mois. Je pense qu'elle mériterait un peu plus de discussion

et de négociation sur un sujet de cette importance sachant qu'il y a une difficulté, comme ça vient d'être souligné, à formaliser les critères objectifs pour définir les indicateurs qui déterminent le niveau de la part variable de ce fameux CIA. Voilà, moi je suis très étonné de cette célérité et du fait que quand même, encore une fois, pour avoir l'expérience du sujet dans d'autres administrations publiques, j'en connais peu qui mettent en œuvre le RIFSEEP malgré un vote unanimement contre de l'ensemble des organisations représentatives. Il y en a très peu sur notre territoire, donc pour le coup franchement là on est dans un cas d'espèce, à deux reprises un avis défavorable de l'ensemble des OS, je crains quand même que cette mise en œuvre un peu forcée n'encourage pas la paix sociale et n'apporte pas de véritables garanties pour garantir la sérénité auprès des personnels.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc je donne la parole à Henri DE LAGOUTINE.

H. DE LAGOUTINE : Bien, mes chers collègues, je ne partage pas votre analyse juridique, je vais m'expliquer, parce qu'elle est juridiquement inexacte. Je ne partage pas votre analyse économique, et je vais m'en expliquer, parce qu'elle est économiquement fautive, mathématiquement fautive. Je ne partage pas votre analyse managériale, et là effectivement c'est une différence de fond, c'est une différence de doctrine entre nous et je vais y revenir. Sur l'aspect juridique, contrairement à vos affirmations, nous avons l'obligation depuis 2014 de procéder à la transposition du RIFSEEP et le service de contrôle de l'égalité de la Préfecture nous a sommés, sommés, de mettre en place le RIFSEEP. Donc juridiquement il est inexact de dire que nous n'avons pas cette obligation de transposition. Nous sommes en République, il y a une loi de la République, même si elle convient pas nous devons l'appliquer. D'un point de vue économique, je vous l'ai dit, cette transposition s'est faite par un alignement par le haut. Nous n'avons réduit aucune rémunération, cela engage un coût de 1,4 million, ça concerne 2 000 agents soit 60 euros par mois par agent en plus. Là où est notre différence, et là où effectivement, juridiquement, nous n'avons pas l'obligation, c'est la part entre l'indemnité socle et l'indemnité annuelle. L'indemnité socle, 90 %, Madame TOUCHEFEU, et non pas 80 %. Nous sommes passés d'une part fixe de 80 % à une part fixe de 90 %. Donc nous sommes passés d'une part variable de 20 % à une part variable à 10 %, et cela à la demande des syndicats. Après, à un moment il faut arrêter la surenchère, et c'est pour ça qu'il y a unanimité contre cette décision parce que nous n'avons pas accepté la surenchère, nous avons lâché 1,4 million d'euros en faveur de 2 000 agents. À un moment, il faut savoir s'arrêter avec l'argent des contribuables... J'ai dit une bêtise ?... Oui, lâcher, c'est pas péjoratif "lâcher", c'est un terme positif. Nous avons accordé, si vous préférez, mais ça me donne l'occasion de le redire, nous avons accordé 1,4 million d'euros au bénéfice de 2 000 agents, soit une augmentation moyenne pour ces 2 000 agents de 60 euros par mois. Je le redis, à un moment, quand on est aux responsabilités, il faut savoir arrêter la surenchère parce qu'il s'agit aussi de l'argent des contribuables. Alors, la part fixe, je le redis, elle passe à 90 %. La part variable passe de 20 à 10 %. Effectivement, vous avez raison, il n'y a plus besoin de justifier devant la CAP, la Commission Administrative Paritaire, si on est pas aux 100 % de la part annuelle, c'est-à-dire aux 100 % des 10 % et non plus aux 100 % des 20 %. Pour autant, nous ne partons pas d'en bas pour aller vers le haut, nous partons du principe que les agents ont droit à 10 %, donc 100 % des 10 %, sauf explication écrite de la hiérarchie. Mais nous, effectivement, nous assumons que le management ait un mot à dire sur la façon de servir. Vous pouvez estimer que la façon de servir est à 100 % pour tout le monde et que donc la hiérarchie n'a rien à dire, là nous avons effectivement une vraie différence en termes de management, mais notre souhait, c'est d'amener tout le monde à l'excellence et pas l'inverse. Donc nous considérons que tout le monde a vocation à l'excellence et nous souhaitons qu'il y ait le moins d'agents possible, comme c'est le cas actuellement d'ailleurs, actuellement c'est quelques dizaines d'agents qui n'ont pas leur CIFA à 100 %. Nous espérons que ce sera la même chose. Donc je crois qu'on peut avoir des différences de doctrine, mais on peut quand même essayer d'être un minimum de bonne foi et de ne pas raconter n'importe quoi. Nous avons fait un effort salarial important dans un budget contraint, et je peux pas vous laisser dire que nous avons une volonté de réduire les salaires et que les agents vont y perdre. C'est pas vrai, et d'ailleurs ils vont le voir par eux-mêmes sur leur fiche de paie.

Monsieur le Maire : Madame DURRIEU.

M. DURRIEU : Monsieur le maire, mes chers collègues. Moi, je réfute vos arguments. Sur la question de l'indemnité socle 90 % et la part variable 10 %, effectivement ça change de 80-20 à 90-10, mais l'indemnité socle à 90 que vous appelez "fixe" pour nous elle est pas fixe puisqu'au lieu d'être liée au grade, vous introduisez trois critères que vous appelez "trois grades" qui sont la fonction, qui sont la sujétion et qui sont la compétence. Excusez-moi, mais j'espère... Non, non, mais c'est déjà le cas. Mais, Monsieur DE

LAGOUTINE, je vous prie de me laisser terminer parce que moi, je ne vous ai pas coupé. Vos vérités... Monsieur DE LAGOUTINE ! Vos vérités, c'est vos vérités. Mes vérités, c'est mes vérités, et ici tout le monde peut les entendre. Alors je vous en prie, vous parlerez quand j'aurai fini, si Monsieur le maire vous donne la parole ! C'est pas vous qui allez m'empêcher de parler, je tiens à vous le dire. Bon, alors, l'indemnité socle de 90 %, elle n'est pas une indemnité qui est une indemnité fixe puisqu'au lieu d'être basée sur le grade, et donc égalitaire pour les agents d'un même grade, elle est liée à trois critères : la fonction, la sujétion et la compétence. J'espère quand même que les agents de cette collectivité territoriale sont compétents. Je vois que vous en doutez. Donc, quand vous nous dites que c'est un acquis et que c'est une grande avancée de passer des 90 % à 80 %, on ne parle pas de la même chose. C'est pour ça qu'on vous explique que oui, fondamentalement, politiquement, et dans notre manière d'appréhender le service public, nous pensons que l'indemnité individualisée comme ça ce n'est pas juste, que la fonction publique, comme vous l'a expliqué, comme l'a dit très bien Claude TOUCHEFEU, le service public n'appartient pas aux managers, il n'appartient pas non plus aux élus. La notion de service public, c'est les fonctionnaires qui la construisent et il me semble que d'assurer, pour les fonctionnaires de même grade, la même façon d'être traité au niveau indemnitaire, c'est quand même le fondement de notre fonction publique qui est sortie, je vous le rappelle, avec la fonction publique d'État après-guerre, et après les fonctions publiques territoriales et hospitalières en 82 et 84 où on a enfin terminé le statut de la fonction publique. Je suis désolée, mais l'introduction de cette individualisation est en train de détruire cette notion même de fonction publique. Donc, pour nous, l'indemnité socle, pour nous, Monsieur DE LAGOUTINE, admettez que nous ayons une opinion et que nous pouvons la dire ici, l'indemnité socle de 90 % n'est pas un progrès, au contraire, ça contribue à diviser les agents entre eux au fait que ça va privilégier les fonctions d'encadrement et ça rabaissera les salariés, l'immense majorité des catégories C, qui au même grade ont des fonctions d'exécution et qui pour autant n'en déméritent pas, et qui à mon avis pour autant méritent d'avoir une indemnité socle égale et juste pour le même grade.

Ensuite, la part variable de 10 %, effectivement vous l'avez mise qu'à 10 %, mais le fait qu'on aura pas de recours à la CAP, excusez-moi, mais avoir un recours à la CAP c'est une démarche logique. Ça ne veut pas dire qu'on entend pas les managers, si on les entend parce que la CAP c'est l'employeur et c'est les représentants du personnel qui peuvent débattre librement, et c'est ça le dialogue social, qui peuvent débattre, faire chacun valoir ses préoccupations, et qui a le dernier mot, il y a un vote, et comme c'est paritaire cela vous permet, Monsieur, d'avoir, vous l'employeur, aussi le dernier mot si vous n'êtes pas convaincu par les représentants du personnel qui en plus sont divers puisqu'il y a plusieurs organisations élues et représentatives du personnel. Donc, cette façon de légiférer complètement inégalitaire du régime indemnitaire, c'est une manière comme une autre de diviser les salariés, de diviser les fonctionnaires territoriaux, et c'est une manière comme une autre de pouvoir mieux discréditer un certain nombre de salariés qui effectivement resteront dans des catégories C sans fonction d'encadrement, mais qui pour autant méritent qu'on les aide dans leur manière de vivre, et qu'on les aide au moins. L'indemnité, c'est une manière d'améliorer le niveau de vie et le pouvoir d'achat des salariés parce que quand on a un meilleur pouvoir d'achat, excusez-moi, mais on a une façon de servir le service public de manière plus conforme et de manière plus tranquille. Donc pour nous, je crois que quand même, comme l'a dit Claude, le fait que le CTP a rejeté unanimement, ça devrait vous interpeller, a rejeté unanimement. Il s'agit pas de... Ce régime indemnitaire, vous voyez bien, il y a pas que nous qui le disons, et ce n'est pas de la surenchère que de le dire, mais vous mettez le pied dans une déstructuration de la fonction publique. Je sais qu'Emmanuel MACRON veut aller dans ce sens, mais voyez-vous, quand on méconnaît les difficultés, quand on foule au pied certains principes, il faut pas s'étonner que la rue s'enflamme. On peut pas appeler à la paix et au dialogue, et en même temps passer en force comme vous passez en force, malgré l'avis du CTP.

Monsieur le Maire : Monsieur DE LAGOUTINE, rapidement.

H. DE LAGOUTINE : Ma chère collègue, vous le savez, j'ai beaucoup d'estime pour vous, mais là, là franchement... On a le droit d'avoir des opinions différentes, on est bien d'accord, heureusement, on est en démocratie. Mais là, devant une telle méconnaissance du RIFSEEP... Parce que je ne peux pas soupçonner que vous soyez de mauvaise foi, ma chère collègue...

Monsieur le Maire : Monsieur DE LAGOUTINE, répondez sans forcément relancer le débat.

H. DE LAGOUTINE : Alors, je réponds que face à de tels arguments je vais m'arrêter là parce qu'on va pas y arriver. Juste quand même, une précision, ma chère collègue. Une précision juste parce que ça fait deux

fois que vous revenez dessus dans vos interventions. Je ne suis pas un intime d'Emmanuel MACRON. Si je peux le devenir, j'en serai très heureux, mais je ne suis absolument pas un intime d'Emmanuel MACRON, voilà. Je suis issu de la société civile, je ne suis à aucun parti politique, donc désolé. Je sais pas pourquoi vous revenez tout le temps sur Emmanuel MACRON, mais je suis pas un intime.

Monsieur le Maire : Bien, je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée. Je demande à Monsieur DE LAGOUTINE de présenter la délibération 25.2.

H. DE LAGOUTINE : Alors, 25.2, il s'agit d'autoriser le recrutement de contractuels dans la mesure où nous n'arriverions pas à pourvoir certains postes par la voie statutaire. Donc un médecin-chef du service communal d'hygiène santé, un archiviste à la direction des archives municipales, un chargé de secteur à l'action territoriale. Est-ce que je continue sur la 25.3 ?

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions à la suite de la présentation que vient de faire Monsieur DE LAGOUTINE ? Monsieur CARREIRAS.

J. CARREIRAS : Oui, il y a dans cette délibération la perspective de recruter des emplois de chargé de secteur. Alors je sais pas si c'est un ou plusieurs, six en tout je crois, c'est ça ?... Non ? C'est un seul ? C'est six emplois, dont un chargé de secteur ?... 25.2, c'est ça oui. D'accord. Donc moi, la question qu'on se pose toujours évidemment c'est la pertinence de recruter des contractuels sur des missions dont certaines d'entre elles, là notamment chargé de secteur, je pense sincèrement pas qu'il y ait carence de l'offre parmi les dizaines de milliers d'employés de la Ville de Toulouse, qu'il y ait carence de l'offre pour aller recruter des contractuels pour ce travail-là de chargé de secteur. Alors, je sais pas quelles seront les conditions de recrutement, là aussi je vais pas demander une commission de recrutement où l'opposition puisse être représentée puisque, je l'ai dit tout à l'heure, le souci de la transparence dans les recrutements est beaucoup plus important que les interdictions d'emplois familiaux, mais en l'occurrence je sais pas d'ailleurs s'il s'agit d'un emploi permanent ou s'il s'agit d'un emploi temporaire. Est-ce que, par exemple, un employé chargé de secteur, on pourrait concevoir que ce soit un emploi familial, qui a un lien avec un élu de la collectivité, ou pas ?... Plus maintenant. Ça avait été le cas ? Ah bon, parce que vous dites "plus maintenant", je croyais que c'était le cas. Non, non, je croyais que ça avait été le cas. Donc ce n'est pas le cas, donc je m'en félicite. Mais sachant que c'est un recrutement contractuel, et comprenez qu'on ait une vigilance particulière sur ces sujets-là parce que nous sommes à un an d'une élection municipale. Donc le sujet, excusez du peu, mais c'est l'expérience qui parle un peu quand même sur des sujets pareil, il y aura une vigilance bien sûr sur la nature des recrutements qui sont désormais faits par la collectivité, notamment les recrutements contractuels, et notamment sur des fonctions telles que celles que je viens d'évoquer.

Monsieur le Maire : Madame VERNIOL.

G. VERNIOL : Je souhaite également savoir quel est le secteur qui a besoin de ce recrutement.

Monsieur le Maire : Monsieur BARÈS-CRESCENCE.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE : Oui, dans la même veine que Joël CARREIRAS, moi je m'interroge sur les recrutements de contractuels sur des métiers où les recrutements statutaires existent. Qu'on recrute des contractuels pour des métiers qui n'existent pas dans la fonction publique, c'est tout à fait logique. En revanche pour travailler à la direction des archives municipales, des candidats je pense qu'il y en aura beaucoup, y compris des candidats compétents qui disposent du concours nécessaire. Je pense qu'il ne faut pas forcément s'engager dans cette voie-là.

Monsieur le Maire : Monsieur DE LAGOUTINE.

H. DE LAGOUTINE : Oui, on partage le même point de vue sur cette question qui revient aussi bien en conseil municipal qu'en conseil de métropole. Je pense que le mieux, d'ailleurs j'avais déjà demandé qu'on prépare ce dossier, c'est qu'on vous remette, je crois qu'on a prévu déjà de le remettre au prochain bureau de la Métropole, mais on pourra le faire en commission peut-être municipale, c'est par rapport au nombre d'autorisations de recruter des contractuels, combien finalement de fois on l'a utilisée, et combien de fois on a

eu recours à des titulaires. On est parfaitement d'accord sur la priorité donnée à des titulaires de la fonction publique, simplement c'est des précautions qu'on prend parce que vous connaissez la lourdeur des procédures de recrutement, donc il vaut mieux prendre la précaution à l'avance et si on n'en a pas besoin tant mieux.

Monsieur le Maire : Madame RAMOS.

C. RAMOS : Vous n'excluez pas, Monsieur DE LAGOUTINE, de recruter donc en interne des titulaires qui occuperaient ces postes et qui, comme le disait justement Jean-Marc BARÈS ce matin, doivent pour certains être lauréats d'un concours. Voilà, c'est en prévision, au cas où ces appels à candidatures seraient infructueux que vous vous tourneriez vers un recrutement contractuel. C'est bien cela qu'il faut comprendre ?

H. DE LAGOUTINE : Oui, tout à fait, non seulement on ne l'exclut pas, mais on le fait. On le fait beaucoup plus à la Métropole parce que c'est là où on a beaucoup plus de délibérations autorisant de recruter des contractuels, mais chaque fois qu'on peut, à niveau égal, il y a pas photo on prend un titulaire, oui bien sûr. On vous donnera les chiffres, il n'y a rien à cacher je veux dire. Par contre, le secteur, je suis désolé, je sais pas.

Monsieur le Maire : Bien, je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Délibération numéro 3, présentation par Monsieur DE LAGOUTINE.

H. DE LAGOUTINE : Là, il s'agit de modifier le tableau des emplois et des effectifs en créant 14 postes nouveaux. Dix postes à la brigade contre les incivilités, un poste de receveur-placier, un poste de responsable technique vidéoprotection, un poste de technicien prévisionniste et un poste d'instructeur des dossiers de changement d'usage. Des postes de titulaires.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Oui, je trouve très bien de créer des postes sur cette brigade des incivilités. C'est certainement l'enthousiasme, mais j'ai déjà vu l'information de la création de ces postes dans la presse avant même que le conseil municipal délibère. Voilà, je voulais vous en faire la remarque.

Monsieur le Maire : Ce qui a été dit dans la presse, c'est uniquement qu'on allait passer cette délibération, tout comme traditionnellement la presse parle des délibérations du conseil municipal, du conseil départemental, du conseil régional, avant qu'elles ne passent. Donc je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Présentation de la délibération numéro 4.

H. DE LAGOUTINE : Il s'agit de déterminer les subventions de fonctionnement aux organisations syndicales représentant le personnel territorial. Nous sommes exactement sur les mêmes conditions que l'année précédente. Il s'agit d'une subvention de 13 000 euros qui sera répartie à hauteur de 20 % à parts égales entre les syndicats ayant obtenu plus de 5 %, et seront réparties à 80 % proportionnellement au résultat des élections professionnelles.

Monsieur le Maire : Y a-t-il une question ou une intervention ? Il n'y en a pas donc je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée. J'ai pas de signalement sur les autres délibérations. Oui, Pierre COHEN, la cinquième oui. Donc vous présentez la cinquième, Monsieur DE LAGOUTINE, et après on ouvre la discussion.

H. DE LAGOUTINE : Vous savez qu'on a des difficultés pour recruter des Atsem, Agents Territoriaux Spécialisés pour les Écoles Maternelles, donc nous avons décidé d'organiser par nous-mêmes un concours, comme nous l'avions fait pour la Police municipale puisqu'il y en avait pas assez sur le marché du travail. Ça prend du temps, c'est pour ça que ça fait un an qu'on travaille dessus et là on est quasiment prêts. Là, il s'agit en fait de fixer les indemnités des membres du jury. C'est-à-dire que tout est organisé. On ne vote pas sur le principe de mettre en place le concours, on vote sur les indemnités des jurys puisqu'on a déjà acté le principe de la création de ce concours, je pense, il y a un an.

Monsieur le Maire : Alors, c'est Madame VERNIOL qui intervient ou Monsieur COHEN ? Madame VERNIOL puis Monsieur COHEN, d'accord.

G. VERNIOL : Deux questions. Quand aura lieu ce concours ? Puisque le concours est finalisé, quand est-ce qu'il aura lieu ?

H. DE LAGOUTINE : Le 12 avril 2019.

G. VERNIOL : Et en espérant que les personnes qui seront détentrices du concours d'Atsem pourront être recrutées à Toulouse.

H. DE LAGOUTINE : C'est le but...

G. VERNIOL : C'est le but, mais quelquefois le but n'est pas atteint.

H. DE LAGOUTINE : ...après, on peut se faire recruter par d'autres collectivités comme ça a été le cas pour la police. On a prévu du *surbooking* puisque c'est juste... Après, on est sur les listes d'aptitude quand on a le concours, on est pas automatiquement recruté, mais on a prévu quand même un peu de marge parce qu'on sait qu'il y en a qui partiront ailleurs, forcément.

Monsieur le Maire : Monsieur COHEN.

P. COHEN : On ne peut qu'approuver ce concours et c'est vrai que s'il y a des difficultés à recruter, il faut se donner tous les moyens pour arriver à avoir des personnels, d'autant plus que les Atsem sont quand même des personnels extrêmement importants dans le dispositif d'éducation et de coéducation. Le seul mot que je voulais évoquer, c'est parce que je lis dans la presse régulièrement que la mairie était fière d'avoir une Atsem par classe, et même peut-être plus, sauf que nous avons une différence d'appréciation de ce qu'est une Atsem par classe, puisque depuis très longtemps, et j'avoue qu'on n'a pas réussi, nous, à le faire évoluer, parce que pour moi une Atsem c'est quelqu'un qui est pendant le temps de l'école et qui accompagne les instits, enfin les professeurs d'école, auprès des enfants. Nous avons trouvé un dispositif qui est complexe parce qu'il est soutenu par une partie des personnels et nous avons souhaité faire une expérience aux Ponts-Jumeaux, qui a été arrêtée par vous-même. C'est en fait, par cette construction du poste d'Atsem, qui est à la fois dans tous les temps périscolaires et même de cantine, qui fait qu'on n'arrive plus, ou très difficilement, à calculer pour savoir réellement s'il y a une Atsem tout le temps. C'est pas par hasard qu'il y a souvent des polémiques entre les parents d'élèves et vous-mêmes, dans la mesure où ils considèrent qu'il en manque, même si parfois il en manque à cause d'absentéisme aussi. Je veux pas dire que c'est simplement parce qu'il manque des postes. Il y a là un besoin, alors je ne connais pas exactement le calcul, les syndicats donnent un calcul, je suis incapable de le cautionner parce que je ne sais pas exactement si ça correspond, mais ça veut dire que si on s'entête à garder ce dispositif d'Atsem qui évidemment compresse leur temps de travail sur quelques jours, et qui les amène à un certain âge à être usés, et donc le problème c'est qu'on a un paradoxe entre un aménagement hebdomadaire et une difficulté, une lourdeur de travail dans le temps, dans une carrière. Je considère qu'à un moment, il faut absolument qu'on ait une Atsem par classe, mais au sens réel de ce qu'est la fonction d'Atsem.

Monsieur le Maire : Bien, Monsieur DE LAGOUTINE ou Madame LALANE DE LAUBADÈRE ?

H. DE LAGOUTINE : Peut-être, là si on rentre dans les détails de management à la petite enfance, pardon de l'éducation, excusez-moi.

Monsieur le Maire : Très bien. Marion.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Je vais essayer d'être brève. Il y a bien autant d'Atsem que de classes. Pour faire un chiffre un peu simple, il y a, de mémoire, 960 et quelques Atsem à Toulouse, et il y a à peu près un peu moins de 550 classes maternelles. Donc le ratio fait qu'automatiquement il y a autant d'Atsem que de classes. La difficulté, vous l'avez soulignée, enfin c'est pas une difficulté, c'est qu'elles travaillent sur tous les temps. Alors, il faut quand même noter que l'Atsem n'est pas là que pour accompagner l'enseignant en classe, en fait elle est là pour assurer l'hygiène et la sécurité du jeune enfant, c'est ça son rôle sur tous les temps de la

vie de l'enfant. L'enfant a les mêmes besoins physiologiques, etc., que ce soit au CLAE ou que ce soit à l'école, même si le travail fourni par l'Atsem n'est pas le même... Non, non, mais attendez, je suis d'accord... Néanmoins, le nouveau concours Atsem, le contenu a été revu l'année dernière ou il y a deux ans, je sais plus, met l'accent maintenant justement sur le périscolaire. C'est-à-dire qu'il est demandé maintenant... Ah ben oui, mais ça, c'est la loi, c'est la réglementation qui a évolué. Donc il demande justement aux Atsem maintenant, il y a beaucoup de questions par rapport au périscolaire et leur présence sur le périscolaire.

Par rapport à l'expérimentation aux Ponts-Jumeaux, je vais pas faire trop long, mais on avait arrêté parce qu'en fait la médecine du travail nous avait fait valoir notamment que c'était très lourd de faire des semaines de 42 heures, même si c'était annualisé, bien entendu, mais que sur une longue carrière c'était des temps de travail qui étaient trop lourds et trop fatiguant pour les agents, sur une longue carrière, et que ça engendrait de l'absentéisme plus important en fin de carrière. C'était la médecine du travail, vous pouvez dire que c'est faux, on peut en débattre, mais moi je ne suis pas spécialiste de la médecine du travail. Non, mais, bon... Néanmoins, la charte des métiers qu'on a mis en place justement avait vocation à corriger les défauts de l'ancien système et d'essayer de faire en sorte de baisser l'absentéisme en prenant mieux en compte les demandes et les attentes des agents. Cela étant, c'est vrai que ce qu'on constate c'est que... Je sais pas si vous m'écoutez, Monsieur COHEN, j'ai pas l'impression, bon. Je termine, ou... ? Oui, non, mais ce que l'on constate simplement, c'est qu'en effet là où on espérait faire baisser l'absentéisme avec la réorganisation de la charte des métiers et du fonctionnement des Atsem, d'abord on a pas forcément suffisamment de recul quand même pour en faire une évaluation qui soit probante en termes de baisse de l'absentéisme. On suppose quand même que ça va faire baisser les maladies professionnelles réellement. Par contre, bien entendu, et ça, c'est le gros problème, on ne baissera pas l'absentéisme des maladies ordinaires ni des gardes d'enfants malades, et c'est quand même beaucoup des femmes et beaucoup elles qui s'arrêtent, et ça c'est un vrai sujet. Par ailleurs, on note aussi beaucoup d'absentéisme au moment des vacances scolaires parce qu'on sait bien que beaucoup d'Atsem préfèrent avoir leurs vacances scolaires parce qu'elles ont elles-mêmes des enfants ou bon, peu importe. Mais c'est un sujet qui n'est pas clos. On a fait une évaluation de la charte des métiers, on va la restituer maintenant à tous nos partenaires parce qu'on la fait en lien avec et tous les agents et l'Éducation nationale. On va faire une restitution auprès de l'Éducation nationale, des parents, etc., et cette charte elle a vocation à évoluer. Donc l'idée, c'est d'essayer de pouvoir mieux couvrir le temps scolaire, mais sans totalement dépouiller malgré tout les autres temps, mais en le réfléchissant un peu différemment. On aura l'occasion d'en reparler parce que c'est un vrai sujet.

Monsieur le Maire : Bien, je mets aux voix cette délibération numéro 5. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les deux autres délibérations du chapitre 25. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

25.1 Modification du régime indemnitaire des agents de la Mairie de Toulouse dans le cadre de la mise en oeuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Engagement et de l'Expérience Professionnelle)-(DG Ressources Humaines - - 19-0002)

Contre

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

25.2 Emplois de la Mairie de Toulouse : autorisation de recruter des agents contractuels-(DG Ressources Humaines - - 19-0003)

Adopté à l'unanimité

25.3 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de la Mairie de Toulouse-(DG Ressources Humaines - - 19-0004)

Adopté à l'unanimité

- 25.4 Versement de la subvention de fonctionnement aux organisations syndicales représentant le personnel de la Mairie de Toulouse-(DG Ressources Humaines - - 19-0005)**

Adopté à l'unanimité

- 25.5 Organisation du concours d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles - Catégorie C : indemnisation des membres du jury et financement des prestataires externes-(DG Ressources Humaines - - 19-0006)**

Adopté à l'unanimité

- 25.6 Renouvellement de la mise à disposition d'un salarié de l'Agence d'Attractivité de Toulouse Métropole auprès de la Ville de Toulouse-(DG Ressources Humaines - - 19-0015)**

Adopté à l'unanimité

- 25.7 Renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Mairie de Toulouse auprès de l'Association Théâtre Populaire d'Aujourd'hui-(DG Ressources Humaines - - 19-0016)**

Adopté à l'unanimité

Laurent LESGOURGUES

Monsieur le Maire : La délibération 26.1, c'est juste, je pense, pour un vote... Je la mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 26.1 Attribution de subventions aux associations intervenant dans le domaine de la santé - Année 2019-(Service Communal d'Hygiène et de Santé - - 19-0103)**

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

Frédéric BRASILES

Monsieur le Maire : Délibération 27.1, Monsieur BRASILES la présente.

F. BRASILES : Merci, Monsieur le maire. Il s'agit cette fois des parrainages pour les manifestations organisées par la Ville : la fête de la musique, la fête nationale et le Noël enchanté. Donc on présente la convention de partenariat qui peut s'inscrire pour trouver des partenaires privés ou institutionnels.

Monsieur le Maire : Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Merci, Monsieur le maire. Effectivement, c'est une délibération que vous avez pris l'habitude de présenter au conseil municipal. Il y est indiqué, comme les années précédentes, que des parrains peuvent être associés à des manifestations, que ce soit la fête de la musique, la fête nationale, Noël enchanté, "par un soutien en nature et/ou financier." Il y est également indiqué : "La mairie de Toulouse, en contrepartie et proportionnellement à la valeur de l'apport, rétribuera, etc., le parrain en lui donnant la visibilité sur les supports de communication, le site d'exploitation et la possibilité de mettre en place des opérations de relation publique." On vous a toujours régulièrement indiqué qu'on considérait qu'il s'agissait pour la Ville, de fait, de vendre l'espace public sur le plan visuel, par contre ce que nous ne comprenons pas c'est que, certes, à la délibération une convention de parrainage est jointe, il est indiqué que la valeur de la prestation du partenaire est fonction du nombre de participants, de spectateurs. Quand on regarde la convention, on y voit un article 3 qui parle de la "valorisation des apports", sauf que les années précédentes nous avons une grille de contreparties annexée à la délibération. Comme là, il n'y en a pas, nous sommes obligés de nous interroger : comment sont évalués effectivement les apports respectifs de la Ville et du parrain ? La fameuse, entre guillemets, grille de contreparties permettait d'avoir une idée de ces valeurs-là. Donc nous ne comprenons pas comment vont être évaluées les valeurs des apports respectifs de la Ville et des parrains, sauf à ce que ce soit le fait du prince, si vous me permettez l'expression.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc je donne la parole à notre collègue, pour réponse.

F. BRASILES : Merci, Monsieur le maire. Madame BLEUSE, je vois que malheureusement vous restez encore dans le statu quo de votre position qui me peine aujourd'hui, parce que je m'étais dit que lorsque vous voyez les Toulousains adhérer à ces types de partenariats et ne jamais s'en plaindre, vous auriez compris que c'était dans leur intérêt propre et non pas le fait du prince. Mais encore une fois, Madame BLEUSE, pour faire le *buzz*, on avance pas. Permettez-moi juste de vous indiquer que les grilles sont toujours les mêmes. Cependant, nous avons de plus en plus de demandes de partenariats. Pour avoir ces demandes de partenariats, nous regardons la qualité de ces partenariats comme nous l'avons toujours fait. Nous avons toujours fait attention à ce que les partenaires soient de qualité et aient un apport constructif dans la construction de nos spectacles et demeurent les mêmes. Je m'engage, si vous voulez, au moment où nous aurons établi la grille, à vous la faire passer avec le plus grand plaisir, car je vous rassure, il ne s'agit pas là de vous cacher des choses, ça n'a jamais été mon cas et ça ne le sera jamais.

Monsieur le Maire : Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Très sincèrement, même si nous sommes à une heure avancée de notre réunion, je trouve un peu malheureux d'en être à des remarques de ce type-là, mais je vais m'en arrêter là. Nous, nous considérons que nous n'avons pas la grille des contreparties annexée, alors oui si nous ne savons pas comment vont être évaluées les contreparties, ce n'est pas précisé dans la convention, ce n'est pas précisé dans la délibération. Les années précédentes, il y avait la grille des contreparties alors moi je vous le redis, si vous ne la joignez pas à la délibération, si vous ne nous dites pas explicitement que vous allez annexer la même grille que l'année dernière, nous on considère que cette délibération n'est pas valide. Sans être un spécialiste, comment voulez-vous pouvoir compléter la fameuse convention de parrainage ? Ensuite, ça ce sont des éléments de forme. En ce qui concerne le fond, oui nous avons un avis différent du vôtre. L'espace public, ce n'est pas n'importe quoi, et la fameuse qualité des parrainages justement nous pourrions nous en parler. Effectivement, c'est quoi la qualité des parrainages acceptés ? Vous acceptez quoi, Monsieur le maire ? D'afficher sur les murs de l'espace public de notre collectivité n'importe quelle malbouffe ? N'importe quelle boisson ? Vous ne nous le dites pas, donc on ne peut pas se positionner. En tout cas, nous, notre position reste constante. C'est dommage que vous raillez la constance de nos positions parce qu'on a, ça a déjà été dit sur d'autres sujets, le droit et même le devoir d'exprimer quand nous ne sommes pas d'accord avec vos choix. Je répète, sur le fond je considère effectivement, pour les élus écologistes, que cette délibération sans la grille des contreparties ne peut pas être votée en l'état.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc je vous propose de la voter en l'état. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Voilà, c'était votable en l'état.

27.1 Mise en place de parrainages pour les manifestations organisées par la Mairie de Toulouse en 2019.-(*Pôle événementiel* - - 19-0170)

Contre

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Toulouse Vert Demain

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe Socialiste

Adopté

Romuald PAGNUCCO

Monsieur le Maire : Donc maintenant nous passons aux délibérations de Monsieur PAGNUCCO, il y en a deux. J'ai pas de signalement particulier, donc je propose de les voter en l'état. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

28.1 Modification du règlement d'attribution des subventions pour les travaux de ravalement et de restauration des façades-(*Atelier du patrimoine et du renouvellement urbain* - - 19-0099)

Adopté à l'unanimité

28.2 Attribution des subventions pour les travaux de ravalement et de restauration de façades-(*Atelier du patrimoine et du renouvellement urbain* - - 19-0102)

Adopté à l'unanimité

Julie ESCUDIER

Monsieur le Maire : La délibération de Julie ESCUDIER, 29.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté.

29.1 Soutien aux actions en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes-(*Mission Egalité Diversités* - - 19-0118)

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

Dorothee NAON

Monsieur le Maire : Délibération 30.1, il y a pas de signalement particulier donc je provoque le vote. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

30.1 Piscine JOB - Protocole transactionnel avec la Société G CLIM GEORGES-(*Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques* - - 19-0144)

Adopté à l'unanimité

Sophia BELKACEM - GONZALEZ DE CANALES

Monsieur le Maire : Les délibérations du chapitre 31. Il y avait une demande de présentation de la 31.1. Non ? Ah, oui, ça a été barré. Très bien. Donc je pense qu'on peut voter les deux délibérations du chapitre 31 Ah, d'accord, ok. Je dissocie. Sur la première délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Alors, qui s'abstient ? Voilà. Qui vote contre ? C'est adopté. La deuxième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

31.1 Biennale Rose Béton 2019 : programmation et partenariats-(Recherche et développement culture - - 19-0040)

Abstention

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

Adopté

31.2 Aide au fonctionnement des clubs sportifs année 2018 - 2019 - Attribution de subventions-(Sports et bases de loisirs - - 19-0126)

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

Emilion ESNAULT

Monsieur le Maire : Délibérations 32. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

32.1 Vente aux enchères publiques de véhicules, engins et matériels réformés Année 2019-(Performance - Finances - 18-0794)

Adopté à l'unanimité

Maxime BOYER

Monsieur le Maire : Les délibérations du chapitre 33. Vous souhaitez une discussion sur une ou plusieurs délibérations ? Non ? Donc je mets aux voix. La 33.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La délibération 2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La troisième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La quatrième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La cinquième délibération. Qui ne participe pas ? Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

33.1 Attributions de subventions à diverses associations pour aide à projet-(Animation Socioculturelle - - 19-0079)

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste

- 33.2 Contribution au financement de 3 postes d'animateurs pour les MJC Pont des Demoiselles, Croix Daurade et Ponts Jumeaux - Avenant N°2 à la convention établie avec la Fédération Régionale des MJC pour la période 2017-2019- (Animation Socioculturelle - - 19-0080)**

Adopté à l'unanimité

- 33.3 Ouverture d'une nouvelle salle socioculturelle à Borderouge - Approbation du nom-(Animation Socioculturelle - - 19-0081)**

Adopté à l'unanimité

- 33.4 Attribution de subventions pour des associations intervenant auprès de la vie étudiante-(Mission jeunesse - - 19-0084)**

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

- 33.5 Attribution de subventions pour des associations intervenant auprès de la jeunesse-(Mission jeunesse - - 19-0179)**

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la mairie de Toulouse

Ne participe pas au vote

Djillali LAHIANI

Adopté

VOEUX

Gisèle VERNIOL

Monsieur le Maire : . Maintenant, nous allons traiter des vœux. Le premier vœu nous est présenté par notre collègue Gisèle VERNIOL.

G. VERNIOL : Merci, Monsieur le maire. Un vœu en soutien à une association qui a un très joli nom : Nous voulons des coquelicots. Je voudrais tout d'abord dire que pour des raisons techniques, ce vœu est présenté, a été déposé à l'administration du conseil municipal seulement porté par le Parti socialiste. Pour des problématiques techniques, on a pas pu le soumettre à tous les groupes d'opposition, mais néanmoins ils s'associent à ce vœu même si de façon légale ils ne sont pas notés ce soir. L'association Nous voulons des coquelicots... Je sais qu'il est tard et que ça n'intéresse peut-être pas grand monde, mais je vais quand même garder quelques secondes encore ce micro ouvert... C'est une association qui veut mobiliser les Français

d'abord sur les risques liés aux produits phytosanitaires. Cette association lance seulement une pétition, on a pas besoin de moyens, mais seulement veut mobiliser les esprits et les actions autour de cela. Quand nous voyons que la semaine dernière, combien de Français, mais néanmoins aussi de citoyens de tous les pays se mobilisent pour le climat, nous comprenons combien il est important aussi pour nous élus de nous mobiliser. Donc je vous demande d'adopter ce vœu qui vise à ce qu'il y ait plus de pesticides de synthèse utilisés en France. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Monsieur CHOLLET.

F. CHOLLET : Oui, Monsieur le maire. Nous, nous adhérons à l'analyse qui conduit à la prescription, à la proscription de pesticides. Je crois que les preuves s'accumulent avec le temps pour nous dire que ces substances sont d'une toxicité chronique en particulier, qui si elle a été difficilement détectable au début doit être confirmée et doit être affirmée aujourd'hui. L'idée donc de soutenir cette association à travers cette proscription des pesticides nous convient. Nous avons quelques modifications à apporter dans ce vœu. Une modification au chapitre de la loi Labbé, la loi Labbé c'est en fait deux temps. Le 1er janvier 2017, une première modification, s'était inscrite, interdit l'utilisation des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités et les établissements publics sur les espaces verts, les forêts, les voiries et les promenades. Et puis nous souhaitons rajouter que "la loi Labbé, depuis le 1er janvier 2019 interdit la vente, l'usage et la détention de certains produits aux particuliers." Enfin, nous souhaitons rajouter que "si la ville de Toulouse", au paragraphe suivant, "ne déroge pas à la loi, elle a supprimé à 100 % l'utilisation des pesticides dans les espaces publics." Enfin, nous proposons de supprimer le deuxième alinéa de la dernière partie puisque celui-ci disait : "Décide de mettre en œuvre l'objectif zéro pesticide dans la gestion de tous les espaces publics communaux", ce qui est déjà le cas, donc ça n'est pas nécessaire de le faire. Moyennant quoi, il nous semble que si ces amendements sont adoptés, nous pouvons voter le vœu.

Monsieur le Maire : Madame VERNIOL.

G. VERNIOL : Monsieur le maire, Monsieur CHOLLET, les amendements nous conviennent...

Monsieur le Maire : Chut ! Je vous demande un dernier moment d'attention pour les vœux et d'écouter notre collègue, Madame VERNIOL.

G. VERNIOL : La ville de Toulouse ne déroge pas à la loi. Vous m'avez dit, elle a supprimé à 100 % l'utilisation des pesticides et je vous suggère plutôt "des produits phytosanitaires" ou "des pesticides de synthèse." Ce qui est le cadre légal, voilà.

Monsieur le Maire : Monsieur CHOLLET.

F. CHOLLET : Oui, on peut mettre "pesticides de synthèse", pas de problème.

G. VERNIOL : Voilà, merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc on va adopter les amendements tels qu'ils viennent d'être présentés par François CHOLLET et Gisèle VERNIOL. Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Les amendements sont adoptés. Le vœu ainsi amendé, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vœu est adopté à l'unanimité.

34.1 **Vœu du Conseil Municipal portant soutien à l'appel de l'association « Nous voulons des coquelicots » pour interdire l'utilisation des pesticides de synthèse- (Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 19-0194)**

Adopté à l'unanimité

Régis GODEC

Monsieur le Maire : Nous allons écouter maintenant notre collègue Régis GODEC.

R. GODEC : Tout à fait, c'est moi.

Monsieur le Maire : Pour un deuxième vœu.

R. GODEC : Oui, un vœu présenté par trois groupes. Le groupe Toulouse Vert Demain, le groupe Communiste, Républicain et Citoyen et le groupe Génération.s Socialisme et Écologie. Un vœu relatif à l'augmentation des frais d'université pour les étudiants extraeuropéens. Vous savez tous, vous avez suivi les mobilisations dans les universités, les mobilisations étudiantes, suite à la déclaration le 19 novembre 2018 du gouvernement d'augmenter les droits d'inscription des étudiants étrangers extraeuropéens, et les augmenter de manière significative puisque les frais d'université de ces étudiants passeraient ainsi de 170 euros à 2 770 euros par an pour une licence, et de 243 à 3 770 euros pour une inscription en master. Évidemment, notre ville, une ville étudiante telle que Toulouse, cela aurait un impact significatif sur l'accueil des résidents, des étudiants étrangers extraeuropéens, et nous considérons que notre conseil municipal doit déclarer son opposition à ce plan étonnement baptisé "Bienvenue en France" par le gouvernement, qui donnerait un signal important sur la fermeture des universités. Vous savez sans doute que l'université Toulouse Jean Jaurès a fait savoir qu'elle s'opposerait, qu'elle n'était pas du tout favorable à ce dispositif, mais les principes d'exonération qui sont prévus par la loi au niveau des universités ne sont pas satisfaisants à notre égard et nous proposons que le conseil municipal de Toulouse se prononce en direction de l'État pour faire annuler cette décision du 19 novembre 2018, avant la parution du décret.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur CHOLLET.

F. CHOLLET : Oui, Monsieur le maire. C'est vrai que cette initiative jette le trouble et va à l'encontre d'une politique d'attractivité développée par les universités françaises, et j'en veux pour preuve d'une part la réaction des syndicats étudiants peut-être d'abord, de l'AVUF, et Maxime BOYER, qui nous représente à l'Association de Villes Universitaires de France, pourra en dire un mot, mais aussi de l'ensemble du milieu universitaire et pas que de l'université Toulouse Jean Jaurès. Je pense que la CPU, la Conférence des Présidents d'Universités, a pris une position très réservée vis-à-vis de cette initiative en demandant des études plus approfondies. Donc ce que nous vous proposons pour ce vœu, nous proposons de le simplifier avec quelques modifications. Nous souhaitons supprimer les deux derniers paragraphes parce que nous ne souhaitons pas faire de procès d'intention au gouvernement sur la création d'une université à deux vitesses, je crois que c'est excessif dans la forme. Et ensuite, nous vous proposons dans la demande de la transformer en demandant au gouvernement, selon la volonté du monde universitaire, de suspendre voire de retirer son projet d'augmentation des frais d'université appliqués aux étudiants extraeuropéens. Moyennant quoi, il nous semble que ce vœu peut être voté.

Monsieur le Maire : Bien. Pardon, oui.

F. CHOLLET : Peut-être que je peux remettre un document amendé.

Monsieur le Maire : Bien sûr.

F. CHOLLET : Pour réflexion...

Monsieur le Maire : Si vous voulez, vous réfléchissez, pour savoir si l'amendement est acceptable ou pas, et pour gagner du temps on peut présenter le vœu suivant. On fait comme ça ? Bien.

Antoine MAURICE

Monsieur le Maire : Donc, nous passons maintenant au troisième vœu qui est également présenté par les Verts, je crois que c'est Antoine MAURICE qui le présente.

A. MAURICE : Oui, merci Monsieur le maire. Je présente donc ce vœu au nom du groupe Toulouse Vert Demain et du groupe Communiste, Républicain et Citoyen, en faveur de l'interdiction de l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques. Rapidement, le contexte, les études vétérinaires nombreuses publiées ces dernières années démontrent les conditions de détention et de dressage des animaux sauvages qui occasionnent des pathologies avérées auprès de ces animaux. Le droit français a fait état de cette problématique dans différents articles du code rural, et aussi dans un arrêté du ministère de l'Écologie qui a rappelé l'exigence justement de bien-être de ces animaux. Je rentre pas dans les détails. Or, certains cirques en activité continuent à mettre en scène des spectacles avec des animaux. De plus, ce qu'on observe globalement, et ça a été relevé par la fédération des vétérinaires d'Europe, c'est que le caractère itinérant des cirques fait obstacle au respect des normes justement qui sont mentionnées, et qui empêchent aussi d'avoir des moyens de contrôle suffisants. Par ailleurs, on sait qu'aujourd'hui, dans l'opinion publique, on est de plus en plus défavorable à l'utilisation de ces animaux sauvages à des fins de divertissement, d'autant que la culture circassienne évolue. Certains cirques historiques ont fait évoluer leur modèle, comme le cirque Bouglione, et puis il y a aussi, on le sait bien à Toulouse avec le Lido, de nouvelles formes de développement des arts du cirque qui démontrent qu'on peut présenter des spectacles sans animaux. Pour faire suite à d'autres positionnements de villes en France, nombreuses, comme Rennes, Strasbourg, Montpellier récemment, de nombreux États aussi qui se sont déjà positionnés en Europe sur cette question, et de la société civile et des associations qui défendent ce bien-être animal, on vous propose de prendre une position claire au niveau de notre conseil municipal en émettant la demande d'une réglementation nationale qui interdise la présence d'animaux sauvages dans les cirques, et en se réservant la possibilité d'œuvrer par tous les moyens légaux à notre disposition à ce que Toulouse n'accueille plus de spectacles de cirque utilisant des animaux sauvages. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. C'est Marthe MARTI qui intervient.

M. MARTI : Monsieur le maire, chers collègues. Ce vœu a le mérite de mettre à l'ordre du jour un sujet de société prégnant, actuel, et très clivant. J'espère pouvoir vous éclairer en vous apportant des précisions techniques et factuelles. Aujourd'hui, l'accueil des cirques est très réglementé et les professionnels doivent fournir des attestations et garanties quant à la sécurité des cirques, et dans le cas où les cirques accueillent des animaux, des certificats de bon traitement des animaux. Tout ceci encadré par une réglementation stricte, et pouvant être contrôlée à tout moment par les services vétérinaires. La venue ou pas d'un cirque avec animaux ne dépend pas du maire, et il n'a pas la compétence de l'interdire, sauf bien sûr s'il ne rentre pas dans le cadre réglementaire. À ce jour, seules 38 communes, soit 0,11 % des communes françaises, peuvent être regardées comme interdisant les cirques avec animaux. 30 communes sont devant un tribunal, certaines ont retiré leur délibération d'elles-mêmes. Les changements ne peuvent être faits qu'au niveau donc législatif. C'est pour cela que le gouvernement, par un décret du 27 octobre 2017, a créé la commission nationale des professions foraines et circassiennes. Elle a pour but d'étudier les questions relatives à ces professions et de formuler des propositions pour garantir la bonne prise en compte de la spécificité de leur mode de vie mobile, et de leurs activités. Cette commission, elle est composée de huit représentants de l'État désignés par les ministères de l'Intérieur, la Culture, l'Économie, les Finances, l'Emploi, l'Éducation nationale, l'Environnement et l'Agriculture. Huit représentants des syndicats professionnels et associations, et huit maires. C'est à ce titre que je représente le maire de Toulouse dans cette commission. Dans ce cadre, ont déjà eu lieu beaucoup de réunions, mais jeudi prochain aura lieu la première concertation entre les associations, les ONG animalistes, les élus et les services des ministères de tutelle, soit le ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Écologie. Nous chercherons à dégager des pistes d'amélioration de la loi encadrant la présence des animaux dans les cirques, sans mettre en cause l'équilibre économique des entreprises. Force est de constater que la société évolue et que de plus en plus de citoyens sont sensibles à la cause animale, confortés par les prises de position des associations vétérinaires. Les associations animalistes sont dans leur rôle d'alerte, mais elles ont souvent des méthodes qui sont très offensives, qui je pense les desservent, et je pense que la pédagogie et la négociation sont de meilleures voies. N'oublions pas que le dressage et l'animal sont profondément inscrits dans la tradition circassienne et que des familles prestigieuses de dresseurs ont fait vraiment la renommée des cirques français, et qu'il existe souvent dans ces familles une relation fusionnelle entre l'homme et l'animal. Le cirque traditionnel attire toujours beaucoup de public, le cirque Médrano, dont les bureaux sont installés à Toulouse, compte entre 80 et 150 employés. Il produit 310 représentations par an pour 1,2 million de spectateurs. Toulouse donc, comme vous l'avez dit, est une ville au fort passé circassien qui met en avant le cirque contemporain, mais nous devons constater qu'effectivement il

y a un paradoxe entre les familles qui désirent évoluer pour le bien de la cause animale, mais les cirques quand même qui continuent à attirer beaucoup de public et peut-être que ce sont les mentalités qui vont changer qui vont faire évoluer d'elles-mêmes la profession.

Monsieur le Maire : Très bien.

M. MARTI : Je pense que la position, chacun doit avoir une position personnelle par rapport à l'engagement qu'il a personnellement par rapport au problème du bien-être animal. Je tenais, moi, à vous apporter quelque chose de factuel. C'est un problème de société et je pense pas qu'on puisse donner de consigne de vote pour un problème de société.

Monsieur le Maire : Bien, deux-trois points. Tout d'abord, je remercie Marthe MARTI parce que de tous les élus qui forment le conseil municipal, je crois que c'est celle qui connaît, ou une, un des élus qui connaît le mieux cette question. Je pense qu'elle nous a apporté pas mal d'informations qui ne circulent généralement pas et c'est dommage dans ce débat. Donc je crois que c'est utile pour éclairer les votes de chacun. Bien évidemment, on est pas au cœur du projet municipal ou métropolitain, que ce soit celui de la majorité, que ce soit celui de l'opposition, donc sur une question comme ça il est évident, et en ce qui me concerne je suivrai tout à fait l'avis de Marthe, que chacun se déterminera en toute liberté selon son intime conviction. Donc j'appelle les votes. Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Alors, comme les votes vont être, je pense, assez éclatés, on va laisser du temps aux trois fonctionnaires pour faire leur travail avec le temps nécessaire, si vous le voulez bien. Le repérage est terminé ? Alors, qui vote maintenant contre le vœu ? Chut ! Il faut pas que ça soit le cirque. Alors, qui vote pour ? Chut ! Voilà. Alors, chut ! En attendant qu'on m'amène les résultats par écrit, je vais revenir vers le groupe Vert Demain au sujet des amendements discutés sur le vœu précédent. Monsieur GODEC ou Monsieur CHOLLET ?

F. CHOLLET : Ce que nous proposons, c'est de modifier les amendements. Donc on garde la suppression des deux paragraphes et puis la modification suivante : "Demande au gouvernement, selon la volonté du monde universitaire, de retirer à ce stade son projet d'augmentation des frais d'université appliqués aux étudiants extraeuropéens." Moyennant quoi, si cet amendement est accepté, je pense que nous pouvons voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Donc je fais voter maintenant l'amendement présenté. J'imagine avec l'accord des Verts. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'amendement est adopté. Le vœu ainsi amendé est mis aux voix maintenant. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vœu est voté à l'unanimité... Ah, pardon ! Je vais refaire le vote pour que les choses soient claires. J'ai été trop vite... J'ai été trop vite ! Alors, chut ! Le vœu ainsi amendé, que ce soit clair. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre le vœu ainsi amendé ? Voilà. Donc le vœu est adopté.

35.1 Vœu du Conseil Municipal de Toulouse relatif aux frais d'université appliqués aux étudiants extra-européens-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 19-0193)

Contre

Groupe Alliance Démocrate Toulouse
Hélène COSTES-DANDURAND
Franck BIASOTTO
Françoise RONCATO
Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Elisabeth TOUTUT-PICARD
Florie LACROIX

Adopté

Jean-Marc BARES-CRESCENCE

Monsieur le Maire : Je vais demander maintenant à Monsieur BARÈS-CRESCENCE de procéder à la présentation du quatrième et dernier vœu. On écoute Monsieur BARÈS-CRESCENCE.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE : Oui, alors c'était, ce dernier vœu, c'est un vœu pour remettre de la démocratie dans les quartiers, dans les rouages de notre fonctionnement, puisque nous avons constaté un certain nombre de dysfonctionnements, en tout cas de malentendus sur certains dossiers. Nous avons été saisis comme d'autres élus de l'opposition également, mais je pense que vous connaissez le sujet, par les habitants de Papus qui sont vent debout contre un projet qui vise à remplacer des espaces verts par des parkings dans leur quartier. Bon, pour un sujet aussi basique que ça, il me semble quand même que c'est quelque chose qui pourrait être réglé en local, avec l'élu de quartier et également les différentes commissions qui peuvent exister, parce que c'est pas un sujet extrêmement compliqué. Je pense que pour élaborer ce type de projet, eh bien il est tout à fait possible de tenir le stylo et de se mettre autour d'une table pour savoir comment on régule la circulation dans le quartier, le stationnement et les espaces verts. Or, tel n'a pas été le cas à Papus, et donc ces espaces verts, qui aujourd'hui appartiennent à Toulouse Métropole Habitat, passeraient, il s'agit de deux espaces verts, passeraient pour résidentialiser ces résidences, et donc être transformés en parkings à stationnements. Alors, on ne nie pas qu'il y a des soucis dans le quartier de stationnement parce qu'il y a un trop plein de voitures, comme dans beaucoup d'endroits de la ville, mais les choix qui sont proposés visiblement ne conviennent pas, et se greffe également à cette revendication un problème plus ancien qui est que ces espaces verts sont aujourd'hui à la charge des locataires alors que, comme ils sont d'utilité publique, eh bien ils pourraient être plutôt à la charge et entretenus par la municipalité. Donc nous avons là deux problèmes qui se greffent pour rejeter cette bétonisation des espaces verts. J'ai des données complémentaires parce que je vais anticiper sur la réponse que vous allez faire. Vous allez certainement dire que ces espaces verts sont de médiocre qualité. Bon, ça c'est l'argument qu'on emploie, vous savez, quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage. Donc vous allez certainement faire cette argumentation, mais rien ne vous aurait interdit de travailler avec les habitants pour améliorer ces espaces verts qui aujourd'hui sont quand même des espaces de respiration dans le quartier, puisque nous sommes sur un quartier, Papus, inséré entre la rocade, les avions qui survolent, etc., donc il y a une vraie préoccupation environnementale.

Le deuxième argument que vous allez certainement dire, vous voyez j'anticipe, c'est pour accélérer la discussion, eh bien vous allez certainement dire : "Mais, lors du conseil d'administration d'Habitat, qui a validé cette opération, il y avait le représentant des locataires." Je pense que vous allez répondre ça. Bon, il se trouve que nous avons aussi eu ces mêmes locataires pour préparer ce vœu, et qui nous ont dit qu'ils avaient validé ça, mais qu'ils étaient vraiment pas convaincus, et effectivement il y a eu un véritable défaut de concertation dans le quartier et donc je vais vous dire ce qu'ils nous ont précisé. Ils nous ont précisé que depuis 1998, donc ça fait quand même un certain paquet d'années, ils réclament la municipalisation de ces espaces avec ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, et qu'au contraire ils sont pour chercher des solutions alternatives au sens de circulation dans les différentes rues du quartier de Papus, donc je vais pas rentrer dans le détail maintenant, et donc il faudrait réfléchir à un plan global de circulation pour l'ensemble du quartier. Aujourd'hui, ce sont les locataires qui payent la gestion de ces espaces et donc ils ne trouvent pas du tout ça normal, et ils appellent à s'inspirer du modèle du quartier d'Empalot où au contraire le projet de renouvellement du quartier vise à rationaliser les stationnements, c'est-à-dire à combler et à rendre espaces verts certains, et au contraire à conforter en refaisant certains autres stationnements. Nous y avons travaillé à l'époque, et vous avez continué cette politique sur Empalot, et donc effectivement les habitants observent ce qui se passe dans les quartiers voisins et demandent à pouvoir bénéficier du même traitement.

Enfin, je vais finir par un dernier argument qui émane de vous-même, Monsieur MOUDENC, qui émane du 20 mars 2014 puisque nous avons exhumé un courrier de votre part. Il s'agissait en fait, durant la campagne électorale, le comité de quartier Papus-Tabar-Bordelongue vous avait interrogé sur, la question était : "Êtes-vous pour la municipalisation des espaces verts de la cité HLM Papus ?" Et vous répondiez dans votre

courrier : "Je suis favorable à cette mesure. Le fait de municipaliser ces espaces verts nous permettrait de mieux les maîtriser et ceci aurait pour conséquence de faire baisser le montant des charges des locataires concernés." Alors bon, visiblement, depuis cette époque vous avez changé d'avis ou vous avez eu un oubli, je ne sais pas. En tout cas, nous appelons à avoir de la cohérence aussi dans la parole politique parce que ça participe à notre crédit à tous. Donc nous vous appelons à retourner travailler ce dossier avec les habitants dans le quartier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Alors, au nom de la majorité, Franck BIASOTTO va vous répondre.

F. BIASOTTO : Merci, Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus. Alors, ce n'est pas pour vous reprendre, Monsieur BARÈS-CRESCENCE, je ne sais pas qui est basique sur ce dossier, mais en tout cas je vais être obligé de reprendre à la fois votre question et puis vos réponses. Tout d'abord, vous avez raison, 21 ans d'échanges, 21 ans de discussions, 21 ans de concertations pour finalement 21 ans d'inaction. 21 ans d'inaction à Papus et c'est dans l'état où Toulouse Métropole Habitat a trouvé effectivement ce périmètre qui pourtant requiert beaucoup de qualités. 11 hectares qui méritent véritablement d'être réhabilités et agencés comme il se doit. Alors, Monsieur BARÈS-CRESCENCE, moi je suis très heureux. Alors vous comprenez que j'ai attendu 13 heures avant de vous parler, donc je vais prendre le temps de vous répondre, excusez-moi, chers confrères. Monsieur BARÈS-CRESCENCE, moi je suis très heureux de pouvoir vous répondre parce qu'à propos du projet de Papus, vous le voyez, d'ailleurs c'est 11 hectares auxquels vous vous êtes jamais intéressé jusqu'alors parce que, personnellement, moi je ne vous y vois jamais et moi j'y suis par contre quasiment tous les jours... Et je voulais simplement vous dire que... Par contre, votre reporting n'est malheureusement pas exhaustif. On sait qui vous fait le reporting et de surcroît c'est assez drôle puisque ce sont des gens qui n'habitent même pas effectivement sur la cité Papus. Je vais donc vous le faire, et il va être très exhaustif, vous allez le voir. Je voulais tout d'abord vous remercier. Je voulais vous remercier parce que nous n'avons jamais autant parlé de Papus depuis quelques jours, et je suis très heureux parce que Papus a été, et avant 2014, et je reprends exactement les termes des concertations, "Les laissés pour compte du quartier 2.3." J'ai regardé scrupuleusement effectivement ce qu'avaient fait les prédécesseurs, et j'ai essayé désespérément de trouver une bribe de concertation, et malheureusement c'est le désert français. Aucun espace vert de Papus n'a été retravaillé, à l'exception de quelques arbres et vous les aimez les arbres parce que même les arbres secs vous les conservez, menaçant de tomber, et aucun état phytosanitaire n'a été entrepris à l'époque où vos confrères et vos amis étaient au pouvoir. Rien n'a été entrepris. Je pourrais vous en dire plein d'autres choses, mais je vais passer plutôt aux choses positives, et surtout au projet concerté depuis 2014.

Alors on a, j'allais dire, repris la concertation. Non, nous avons initié la concertation et sous différentes formes. Alors je vais vous rappeler quand même ce que nous faisons parce que manifestement vous connaissez pas trop Papus, et encore moins le quartier du 2.3. Nous avons pris des processus bien sûr de concertation réglementaires puisqu'ils nous sont imposés. On a fait des présentations des projets dans toutes les instances de concertation, les bureaux, la précommission, parce que nous avons des précommissions, je vous informe, des commissions des quartiers, des rencontres directes en permanence de quartier, des réunions spécifiques dédiées justement aux projets, sans compter les nouvelles modalités de participation que Monsieur le maire a souhaité mettre en ligne, jupartage-toulouse.fr, des lieux dédiés... Je pourrais vous parler effectivement des maisons des projets, et notamment celle que vous avez au centre culturel Desbals où vous pouvez voir le projet concerté, présenté et validé. Des stands sur l'espace public lors du marché, je vous précise qu'il y a deux fois le marché par semaine, je vous y invite. Et bien sûr, dans les QPV, sans compter le reporting reproché par le conseil citoyen. À ce propos donc, nous avons souhaité faire une approche globale, vous avez tout à fait raison sur ce point, et à la demande d'ailleurs et avant tout des locataires, et je vais vous lister, juste pour remercier l'ensemble des forces vives de Toulouse Métropole Habitat, l'approche globale qu'ils ont voulu faire. Tout d'abord, retravailler sur la centralité commerciale en créant une maison de santé, en mettant un club sportif, en s'attachant à l'habitat neuf adapté et notamment à de l'habitat senior services, quand on sait que 40 % de la population à Papus ont plus de 65 ans. Réhabilitation de l'habitat ancien. Rénovation des cheminements existants. Vente HLM après restauration des maisons de Rouergue, au nombre de 32 maisons. Démolition des anciens commerces pour laisser place à dix nouvelles maisons neuves en accession et en locatif social, pour respecter la mixité sociale et les différentes typologies comme il se doit. On a souhaité également réhabiliter, réaliser sur Anjou et Maine. Je vous y invite, allez regarder ça de plus près. Les démolitions de la maison commune afin d'accueillir un nouveau foyer. Un outil mutualisé pour Bordelongue-Tabar-Papus. Une programmation qui est d'ailleurs en cours d'être discutée. Enfin, et j'y viens,

la restructuration de la rue de l'Auvergne, Roussillon et de la rue de la Tourraine. À ce titre et après concertation, je le confirme, et après accord de l'ensemble des locataires, vous l'imaginez bien, la suppression, oui, de 18 arbres, absolument. Ils seront supprimés tout simplement parce qu'ils seront remplacés par 43 autres arbres, soit un solde de 25 arbres supplémentaires sur les espaces de Papus et qui finiront, je l'espère en tout cas, d'embellir les espaces publics et les espaces verts de ce joli quartier. Pourquoi cette suppression ? Tout simplement parce que certains présentent un état phytosanitaire dégradé et d'autres tout simplement sont supprimés sur des périmètres bien déterminés pour respecter le projet concerté et afin de répondre aux demandes des locataires, à savoir la création d'emplacements de parking aérien, et aujourd'hui ils manquent cruellement. Je vous invite à aller vous promener, ce soir ou demain, sur la rue du Roussillon, où l'ensemble des locataires, à défaut de place, se garent purement et simplement sur les espaces verts que vous défendez si bien et sur les trottoirs, donc je n'ai plus d'espaces verts et je n'ai plus de trottoirs aujourd'hui. Ces emplacements aériens seront privatifs. Il ne s'agit pas de mise en place de grille ou de grillage, comme vous l'indiquez dans votre vœu, et ils seront exactement faits dans le même process qui a été employé à Empalot. Demain, il va faire beau à Toulouse, allez sur Empalot et allez regarder de plus près la rue Daste, la résidence Daste, et toutes les venelles qui viennent perpendiculaires à de-Lattre-de-Tassigny, vous verrez exactement ce qui va être transposé effectivement à Papus, vous le verrez. Vous aurez donc la copie conforme de ce que nous allons réaliser sur Papus. Enfin, pour terminer, je demanderai bien sûr à l'ensemble de mes collègues élus de rejeter votre vœu, Monsieur, parce que non seulement de renoncer au projet de destruction de quelques arbres, pardonnez-moi de dire "quelques arbres", de relancer la concertation ça serait ne pas respecter la concertation qui a été engagée depuis maintenant plus de cinq ans. Donc, purement et simplement, je pourrais vous en dire plus parce qu'il y a tellement d'inepties et de contresens, je m'en tiendrai là. Je dirais, je vous remercie infiniment de m'avoir écouté et de rejeter purement et simplement le vœu. Je vous invite, et je suis prêt même à vous accompagner sur Papus pour visiter Papus de plus près.

Monsieur le Maire : Monsieur BARÈS-CRESCENCE.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE : Alors, apparemment vous y êtes tous les jours, mais je vous invite à y aller encore davantage parce qu'en cinq minutes j'ai plus compris que vous en tous les jours. Non, mais, il faudra certainement rerencontrer les associations. Moi, j'ai aucune honte de dire qu'effectivement j'ai été adjoint au maire de cette ville, et le secteur dont j'avais la responsabilité n'était pas Papus. Donc je pense que c'est tout à fait normal que je connaisse mieux Ranguetil, et vous Papus. Les points que vous avez soulevés sur les suppressions des arbres. Il faut bien comprendre que l'histoire n'est pas de ne pas supprimer les arbres, ou quoi que ce soit, c'est de conforter ces espaces verts et de retravailler la place des nouveaux stationnements à l'intérieur du quartier puisque les habitants ils sont d'accord avec vous sur le problème qui est pointé. C'est-à-dire qu'il y a un vrai problème de stationnement avec des voitures partout, mais ils tiennent aussi à leurs espaces verts et ils font des propositions pour remettre du stationnement, et voire peut-être des sens uniques, ce qui permettrait de retrouver un nouveau sens de circulation. Mais ce n'est pas la première fois que nous mettons la majorité en défaut sur cette question environnementale puisque dans votre communication vous parlez de création, beaucoup, d'espaces verts, et on a là un nouvel exemple où finalement vous rognez encore ce qui existe. Quand vous dites "replanter des arbres, récupérer", mais qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que ça veut dire que, par exemple, vous allez reproduire cette végétation sur les bas-côtés du parking que vous allez faire ? À mon avis, on est davantage dans la végétalisation et l'agrément de certains espaces que de purement des espaces publics, voilà, c'est ce que je veux dire. Donc je pense qu'il faut arrêter de jouer sur les mots et aller sur le concret. Enfin, vous faites la différence avec Dastes à Empalot. Là, je connais davantage le dossier puisque c'est vrai qu'on y a travaillé dessus. Attention, les choses ne sont pas comparables et les habitants ne se sont pas trompés puisqu'ils s'inspirent de ça, au contraire, pour leur situation. À Dastes, nous avions les parkings déjà existants, et au contraire le projet urbain a visé à remplacer certains parkings par des espaces verts et à réorganiser, à garder les autres pour les sécuriser davantage, c'est-à-dire avec un environnement davantage agréable et à les réserver vraiment pour les locataires. Donc il ne s'agit pas tout à fait de la même réponse. Là, vous transformez quelque chose qui depuis longtemps était usage public, usage partagé, à quelque chose qui est d'une autre nature, voilà.

Monsieur le Maire : Madame TOUCHEFEU.

C. TOUCHEFEU : Oui, je voulais juste rajouter quelques mots en soutien au vœu déposé et en sachant qu'on aura d'autres occasions d'en parler puisque tout ça est en cours d'élaboration, donc l'alerte que nous

relayons est une alerte forte sur le fait que même s'il y a une concertation menée manifestement elle n'a pas encore abouti à un consensus sur la question du réaménagement de ce quartier sur lequel... Alors, c'est un peu désagréable toujours ce ton de : "Il n'existait rien avant moi et depuis que je suis là tout a changé..." Nous avons lancé sur... Écoutez... Le comte de Papus... Et c'est vrai que ça a été un quartier qui n'a pas été le premier en renouvellement urbain en termes de toutes les... L'histoire est longue, les immeubles n'appartenaient pas... Bon, l'histoire est longue, on va pas la refaire parce qu'elle a beaucoup de... Sur le rachat par Habitat Toulouse, qui était pas Habitat Toulouse, qui devait être encore l'OPAC à l'époque, des maisons de l'Onia de l'époque, etc., avec beaucoup de rebondissements. C'est un quartier très intéressant et c'est un quartier qui, on l'avait pointé, devait faire l'objet... Parce que y compris c'est un quartier avec une population un peu vieillissante et donc forcément le renouvellement urbain devait avoir quelques particularités. Donc, dire que nous n'avons pas lancé, c'est vrai, le renouvellement urbain n'était pas encore là, mais les études étaient là. LANDAUER, l'équipe d'urbanistes était chargée de travailler, avait intégré le quartier de Papus dans l'ensemble de la réflexion sur Bagatelle-Tabar-Papus-Bordelongue, donc il y avait bien intégré ce besoin de travailler sur ce quartier qui a la particularité d'avoir des espaces verts d'une grande qualité et beaucoup d'espaces verts. Beaucoup d'espaces verts tout à fait à préserver parce que au moins pour un quartier d'habitat social où le niveau de revenu est très bas, au moins le luxe de l'espace vert est un luxe qu'il faut maintenir parce que c'est une manière aussi de rendre de l'habitat social tout à fait attractif. Il y a donc là un potentiel de renouvellement très important. Aujourd'hui, le projet que vous... Alors, pour reprendre, toute la question de la place de l'espace vert, et dans les études qui avaient été commencées à être menées par l'architecte LANDAUER, il y avait bien une revalorisation, et notamment quelque chose que vous n'avez pas repris complètement, qui était une coulée verte... Enfin, comment on appelle ça ? Une trame verte qui allait de la place Papus jusqu'au terrain de sport des Merlettes. Par exemple, ça, c'était une... Une... Un axe sur l'ensemble du quartier qui permettait de structurer quelque chose aux côtés des espaces verts, que manifestement vous n'avez pas repris entièrement et que vous avez coupé à moitié, il n'y en a plus que la moitié.

Donc il y a, aujourd'hui, une demande de stationnement, qui est bien reprise par les habitants, que les habitants comprennent bien, mais qui ne sont pas satisfaits de la réponse qui est apportée, c'est-à-dire d'amener des parkings en pied d'immeuble avec la destruction d'arbres. Ils ont d'autres possibilités et en visitant, parce que d'ailleurs on a failli, j'ai failli... J'ai été obligée de faire une priorité à droite à Monsieur BIASOTTO, vous vous rendez compte ? Une priorité à droite à Monsieur BIASOTTO. J'ai pilé et donc... Ça a été terrible. Donc, j'en perds le fil de ce que je voulais dire... Quand on voit, dans le quartier, on voit bien qu'il y a d'autres espaces par exemple qui sont dédiés et qui sont donc minéralisés, qui sont dédiés au stationnement et qui sont sous-utilisés en matière de stationnement. Il y a une répartition du stationnement qu'il faut retravailler certainement sur ce quartier. Mais aujourd'hui, les réponses qui sont proposées, je crois qu'il faut que vous l'entendiez, même s'il y a eu quelques ateliers de concertation elles n'ont pas abouti à une proposition consensuelle. Je pense que là il faut que vous entendiez plus la question des inquiétudes sur la résidentialisation, parce qu'on sait que derrière cette question-là... Moi, je suis ravie, je connaissais pas ce courrier de Monsieur MOUDENC qui disait qu'il fallait que ça revienne à la gestion municipale et à la propriété municipale, donc nous en sommes ravis parce que je crois là que c'est une question importante qui... Il n'y a pas de contradiction à avoir une meilleure, comment dire, une meilleure utilisation de proximité partagée d'espaces verts, qu'ils soient municipaux tout en étant des espaces qui sont utilisés en bas d'immeubles. Je crois qu'on en a fait l'expérience sur des aménagements de bas d'immeubles qui permettent effectivement le fait que ce soit municipal et partagé pour différents usages.

Monsieur le Maire : Franck BIASOTTO.

F. BIASOTTO : Je vais essayer de pas être trop long. Je vous remercie, Madame TOUCHEFEU. Alors c'est vrai, la priorité à droite à Papus, tout est relatif, ça dépend d'où vous arrivez. Plus sérieusement, Monsieur BARÈS-CRESCENCE, il y a deux points sur lesquels je souhaiterais revenir sur vos propos. Le plan global de circulation. Le plan global de circulation n'est pas encore étudié, en tout cas il n'a pas encore été travaillé avec les habitants. Donc il le sera, bien évidemment. S'il y a des modifications à faire, et notamment pour la rotation du bus, c'est le 13 aujourd'hui, il faudra y penser. Au-delà, vous évoquez ce que vous imaginiez sur les espaces verts. Alors tout simplement, mais vous l'avez peut-être zappé, moi je le zappe pas et je remercie encore le travail remarquable qu'ils font à TMH, à Toulouse Métropole Habitat. Ils ont été primés au mois d'octobre dernier. Ils ont eu le prix de l'innovation sociale au titre de l'agriculture urbaine, et notamment sur deux autres sites. Au Nord, du côté des Trois-Cocus, et à la résidence La Vierge sur le territoire de Françoise

RONCATO. C'est exactement ce type de projet d'agriculture urbaine qui va être dupliqué à Papus. Avec une réserve puisque j'avais moi-même proposé une bergerie sur place qui a été refusée, donc on est passé sur l'agriculture urbaine. Sur l'agriculture urbaine, on va juste vérifier deux choses : l'étude de sol, parce que vous êtes effectivement non loin de la rocade, et vous êtes sous la courbe du PEB. Peut-être faudra-t-il faire de l'agriculture urbaine dans des bacs, ce qui est pas confort, mais en tout cas nous l'étudions. Et pourquoi pas de la permaculture ? Donc vous voyez, on travaille là-dessus, sur la valorisation. Et l'intérêt de cela c'est qu'il y ait une transposition, effectivement, il y a une transposition des espaces verts qui ne sont plus à la charge des locataires. On valorise les espaces verts. Non seulement on les valorise, on les extrait puisque c'est un autre compte... Puisque c'est un autre compte, je dirais, d'exploitation. Les légumes qui sont produits, comme au Nord, sont distribués gratuitement aux locataires. Non seulement la partie qui est dédiée pour l'agriculture urbaine ou la permaculture est retirée des charges communes générales puisque les espaces verts font partie des charges communes générales, donc ça amoindrit la charge commune générale du locataire, premier point. Second point... En plus, il bénéficie de légumes gratuits, pour ne pas dire de fruits. Et enfin, Madame TOUCHEFEU, la trame verte elle existe bien, elle sera respectée. Vous avez raison, c'est un cordon ombilical vert entre les Merlettes et le cœur de Papus, et pour tout vous dire, dès cette année notamment il sera agrémenté déjà pour bien signifier qu'il y a une trame verte à terme qui sera agrémentée également d'agrès sportifs puisqu'on a commandé, et à la demande du comité de quartier notamment, des agrès sportifs seront placés sur ce linéaire. Voilà, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Bien, je déclenche le vote sur le vœu de Monsieur BARÈS-CRESCENCE. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vœu de Monsieur BARÈS-CRESCENCE n'est pas adopté.

37.1 Vœu du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen et du Groupe Génération.s, Socialisme et Ecologie. Pour une concertation citoyenne et un renouvellement de la démocratie dans l'élaboration des projets urbains.-
(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 19-0196)

Contre

Groupe Toulouse ensemble
Groupe Alliance Démocrate Toulouse

Rejeté

Monsieur le Maire : Il y a une difficulté technique de l'administration pour décompter exactement les votes du vœu. Donc nous allons procéder au vote par appel nominal alphabétique. Je vais demander à Charlotte BOUDARD de procéder à l'appel nominal et...Chut ! Et lorsqu'un élu sera détenteur d'un pouvoir, on marquera un temps d'arrêt pour que l'on puisse tout de suite enregistrer le vote qui va avec. Oui, Monsieur BRIANÇON ? Oui, oui bien sûr. Les pouvoirs sont valables pour toute la séance. Le vœu n'est pas prescriptif, mais le pouvoir, lui, n'est pas valable que pour les délibérations.

F. BRIANÇON : J'en suis pas persuadé.

Monsieur le Maire : Pardon ? Vous n'êtes pas sûr ?

F. BRIANÇON : Ah non, il faudrait vérifier le règlement intérieur.

Monsieur le Maire : Bien, donc on lance l'appel nominal. Je vous demande de faire silence pour faciliter la tâche de l'administration.

- Madame BOUDARD-PIERRON procède à l'appel nominal -

Monsieur le Maire : Monsieur MAURICE, vous voulez prendre la parole ?

A. MAURICE : Non, mais, je voulais vous alerter, Monsieur le maire, qu'il y a eu dans le décompte deux personnes qui ont mal compris sur quel vœu on votait et qui ont pas voté ce qu'elles souhaitaient : Madame BLANC et Madame SUSSET. Et Madame LACROIX, qui a un pouvoir de Madame TOUTUT-PICARD, n'a pas entendu le nom de Madame TOUTUT-PICARD donc ne s'est pas exprimée. Comme ce sont trois voix pour, j'aimerais bien que vous puissiez les recompter.

Monsieur le Maire : On regarde quelle est la règle parce qu'en général, quand un électeur va voter, à n'importe quelle élection, et si en sortant de l'urne, en sortant du bureau de vote, il dit : "Mince, j'ai fait le contraire de ce que je voulais", qu'est-ce qui se passe ? Eh oui. Alors... Alors, je proclame les résultats. On a intégré le vote d'Elisabeth TOUTUT en pour, et on a rectifié le vote des deux collègues qui se sont trompées et qui ont voté contre en voulant voter pour. Ça fait : contre 29, pour 28, 9 abstentions et 3 absents non-votant, donc le vœu n'est pas adopté.*

** Le décompte des voix réalisé par l'administration en séance et annoncé par le maire doit faire l'objet d'une correction. Après audition de la bande-son des services techniques, il s'avère que le vœu a recueilli 29 votes pour, 29 votes contre et 8 abstentions, et 3 absents non-votants. La voix du maire étant prépondérante, le vœu demeure rejeté.*

36.1 Vœu du groupe Toulouse Vert Demain et du groupe Communiste Républicain et Citoyen en faveur de l'interdiction de l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 19-0195)

Contre

Jean-Luc MOUDENC, Jean-Michel LATTES, Laurence ARRIBAGE, Daniel ROUGE, Sacha BRIAND, Annette LAIGNEAU, Francis GRASS, Olivier ARSAC, Jean-Jacques BOLZAN, Pierre TRAUTMANN, Christophe ALVES, Pierre ESPLUGLS-LABATUT, Bertrand SERP, Christine ESCOULAN, Roger ATSARIAS, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL-BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Jean-Louis REULAND, Henri de LAGOUTINE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Samir HAJJE, Frédéric BRASILES, Romuald PAGNUCCO, Julie ESCUDIER, Dorothée NAON, Sophia BELKACEM-GONZALEZ DE CANALES, Emilion ESNAULT, Maxime BOYER,

Abstention

Laurence KATZENMAYER
François CHOLLET
Djillali LAHIANI
Marie-Jeanne FOUQUE
Marie-Pierre CHAUMETTE
Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD
Jean-Claude DARDELET
Evelyne NGBANDA OTTO

Rejeté

La séance est levée à 23h00

Fait à Toulouse, le
Le Maire

Jean-Luc MOUDENC

